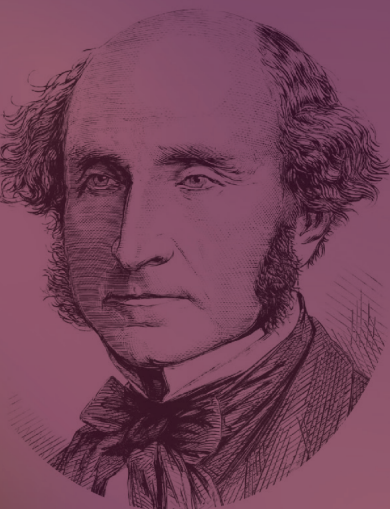


Textes traduits et présentés
par Françoise Orazi

f



John Stuart Mill
et Harriet Taylor
Écrits sur l'égalité
des sexes

LES FONDAMENTAUX DU FÉMINISME ANGLO-SAXON

John Stuart Mill
et Harriet Taylor :
écrits sur l'égalité
des sexes

Textes traduits
et présentés
par Françoise Orazi

ENS ÉDITIONS

2014

La régénération de l'humanité ne commencera véritablement que lorsqu'un principe de justice égalitaire régira ce qui constitue sa relation sociale la plus fondamentale et lorsque les individus qui la composent sauront prendre pour objet de leurs plus vifs penchants une personne aussi cultivée et possédant les mêmes droits qu'eux-mêmes.

J. S. Mill, *L'asservissement des femmes*.

Anthologie

Du mariage (1) (1832)	63
Du mariage (2) (1832)	81
Lettres à Auguste Comte (1843)	85
Les droits des femmes (1847)	100
Principes d'économie politique (1848)	112
Coups et blessures (1850)	125
La stabilité de la société (1850)	131
Déclaration de John Stuart Mill à l'occasion de son mariage avec Harriet Taylor (1851)	135
Lettre à Sir George Grey (1851)	136
L'affranchissement des femmes (1851)	139
De la liberté (1859)	168
Considérations sur le gouvernement représentatif (1861)	173
Auguste Comte et le positivisme (1865)	178
L'octroi du droit de vote aux femmes (1867)	181
L'asservissement des femmes (1869)	197
Lettre à Herbert Spencer (1869)	222
Lettres à Lord Amberley (1870)	224
Autobiographie (1873)	229
Tableau des événements contemporains	235
Bibliographie	241
Index	245

Textes traduits

- MILL John Stuart, « **On Marriage** », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*, John M. Robson éd., Introduction par Stefan Collini, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1984, p. 37-49. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/255/0223.21_Bk.pdf] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- TAYLOR Harriet, « **On Marriage** », John Stuart Mill, *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*, John M. Robson éd., Introduction par Stefan Collini, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1984, p. 375-377. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/255/0223.21_Bk.pdf] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- MILL John Stuart, « **To Auguste Comte** », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XIII – The Earlier Letters of John Stuart Mill, 1812-1848, Part II*, Francis E. Mineka éd., Introduction par F. A. Hayek, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1963, p. 588-591 ; 592-594 ; 604-611. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/250/0223.13_Bk.pdf] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- « **Rights of women—and especially with regard to the elective franchise—by a woman—dedicated to Queen Victoria** », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*, John M. Robson éd., Introduction par Stefan Collini, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1984, p. 378-386. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/255/0223.21_Bk.pdf] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- *The Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy* :
The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. II – The Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy (Books I-II), John M. Robson éd., Introduction par V. W. Bladen, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1965, p. 116-396. En ligne : [<http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/102/0223.02.pdf>] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. III – The Principles of Political Economy with Some of Their Applications to Social Philosophy (Books III-V and

- Appendices*), John M. Robson éd., Introduction par V.W. Bladen, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1965, p. 75-8-955. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/243/0223.03_Bk.pdf] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- « **The law of assault** », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXV – Newspaper Writings December 1847 – July 1873, Part IV*, Ann P. Robson et John M. Robson éd., Introduction par Ann P. Robson et John M. Robson, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1986, p. 1172-1176. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/259/0223.25_Bk.pdf] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- « **Stability of society** », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXV – Newspaper Writings December 1847 – July 1873, Part IV*, Ann P. Robson et John M. Robson éd., Introduction par Ann P. Robson et John M. Robson, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1986, p. 1180-1182. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/259/0223.25_Bk.pdf] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- « **Statement on marriage** », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*, John M. Robson éd., Introduction par Stefan Collini, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1984, p. 99. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/255/0223.21_Bk.pdf] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- « **To Sir George Grey** », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XIV – The Later Letters of John Stuart Mill, 1849-1873, Part I*, Francis E. Mineka et Dwight N. Lindley éd., Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1972, p. 63-65. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/251/0223.14_Bk.pdf] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- « **Enfranchisement of women** », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*, John M. Robson éd., Introduction par Stefan Collini, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1984, p. 394-415. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/255/0223.21_Bk.pdf] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- *On Liberty*, *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XVIII – Essays on Politics and Society, Part I*, John M. Robson éd., Introduction par Alexander Brady, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1977, p. 217-271. En ligne : [<http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/233/0223.18.pdf>] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- *Considerations on Representative Government*, *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XIX – Essays on Politics and Society, Part II*, John M. Robson éd., Introduction par Alexander Brady, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1977, p. 467-481. En ligne : [<http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/234/0223.19.pdf>] (consulté le 1^{er} octobre 2013).
- *Auguste Comte and Positivism*, *The Collected Works of John Stuart Mill*,

- Vol. X – Essays on Ethics, Religion, and Society*, John M. Robson éd., Introduction par F. E. L. Priestley, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1985, p. 310-312. En ligne : [<http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/241/0223.10.pdf>] (consulté le 8 octobre 2013).
- « **The admission of women to the electoral franchise** », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXVIII – Public and Parliamentary Speeches, Part I, November 1850–November 1868*, John M. Robson et Bruce L. Kinzer éd., Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1988, p. 151-162. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/262/0223.28_Bk.pdf] (consulté le 8 octobre 2013).
- *The Subjection of Women, The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*, John M. Robson éd., Introduction par Stefan Collini, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1984, p. 259-340. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/255/0223.21_Bk.pdf] (consulté le 8 octobre 2013).
- « **To Herbert Spencer** », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XVII – The Later Letters of John Stuart Mill, 1849-1873, Part IV*, Francis E. Mineka et Dwight N. Lindley éd., Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1972, p. 1614-1615. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/254/0223.17_Bk.pdf] (consulté le 8 octobre 2013).
- « **To Lord Amberley** », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XVII – The Later Letters of John Stuart Mill, 1849-1873, Part IV*, Francis E. Mineka et Dwight N. Lindley éd., Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1972, p. 1692-1695. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/254/0223.17_Bk.pdf] (consulté le 8 octobre 2013).
- *Autobiography, The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. I – Autobiography and Literary Essays*, John M. Robson et Jack Stillinger éd., Introduction par Lord Robbins, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1981, p. 215-249. En ligne : [http://lf-oll.s3.amazonaws.com/titles/242/Mill_0223-01_EBk_v6.o.pdf] (consulté le 8 octobre 2013).

Note sur les textes

Sauf mention contraire, toutes les traductions françaises des textes en anglais sont de Françoise Orazi.

Grâce au travail considérable effectué sous la direction de John M. Robson, avec la participation des spécialistes les plus éminents, les œuvres complètes de Mill sont réunies dans *The Collected Works of John Stuart Mill*, Toronto, University of Toronto Press, 1963-1991, 33 volumes. Cette publication fait autorité aujourd'hui, elle est intégralement accessible en ligne sur le site de *The Online Library of Liberty* [<http://oll.libertyfund.org>]. Toutes les traductions ont été réalisées à partir de cette dernière édition, les références exactes apparaissent au début de l'anthologie. Toutefois, les sources du texte d'origine sont fournies au début de chaque extrait présent dans l'anthologie.

La grande majorité des écrits de John Stuart Mill existent déjà en français, et ce ne sont que la correspondance, certains articles courts et les discours qui sont inédits, les ouvrages ayant été traduits et publiés en France peu de temps après leur parution en Grande-Bretagne, si bien que l'on dispose en tout cas de traductions datant du XIX^e siècle. Pour le lecteur contemporain, elles ont le mérite d'être fidèles à la langue française telle qu'on la pratiquait à l'époque et, en ce sens, permettent de mieux reproduire l'expérience du lecteur anglophone lorsqu'il découvre des textes écrits dans un anglais qui date de plus d'un siècle. Toutefois, plusieurs œuvres ont fait l'objet de nouvelles traductions, parfois très récentes, et souvent le texte est traduit de manière plus compréhensible, reflétant ainsi la clarté et la précision du propos, si caractéristique de l'œuvre. Les traductions proposées ici tentent de restituer les deux avantages : c'est pourquoi, certaines traductions récentes ou plus anciennes ont été consultées et ont inspiré les traductions proposées ici. Il convient de mentionner les ouvrages en question :

Principes d'économie politique, H. Dussart et J.-G. Courcelle-Seneuil trad., Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1854.

Principes d'économie politique, Léon Roquet trad., Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1894.

L'asservissement des femmes, Marie-Françoise Cachin trad., Paris, Payot et Rivages, 1975 (2005).

De la liberté, Laurence Lenglet trad., Paris, Gallimard, 1990. En ligne : [<http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.mij.del2>] (consulté le 25 juillet 2012).

Considérations sur le gouvernement représentatif, Patrick Savidan éd., Paris, Gallimard, 2009.

Toutes les notes de Mill se distinguent de celles de l'édition scientifique par un astérisque.

Introduction

John Stuart Mill et Harriet Taylor : destins croisés

Né à Londres le 20 mai 1806, John Stuart Mill (1806-1873) reçoit une éducation expérimentale tout à fait inhabituelle pour l'époque. Selon le souhait de son père, le philosophe et historien James Mill¹, et sur les conseils prodigués par de proches amis, les penseurs réformistes Jeremy Bentham² et Francis Place³, l'enfance du jeune Mill est solitaire, consacrée à des études très approfondies qui doivent faire de lui un esprit supérieur capable de devenir le digne successeur des premiers utilitaristes. De fait, John Stuart Mill est effectivement un jeune prodige : à l'âge de quatorze ans, il a déjà lu les œuvres de nombreux philosophes, dont Aristote, Platon, Hobbes et Adam Smith, connaît le grec et le latin, a étudié les mathématiques, la logique, l'histoire. Le projet paternel est couronné de succès, du moins dans un premier temps, puisque le jeune homme s'avère effectivement un utilitariste convaincu : dès 1822, il fonde un groupe de discussions philosophiques et politiques, la Utilitarian Society. Ainsi, comme l'affirme l'économiste Lionel Robbins,

L'aspect le plus frappant de l'extraordinaire précocité de Mill était probablement sa capacité de comprendre et de formuler des idées abstraites ayant trait à l'économie ainsi qu'à certains domaines philosophiques et scientifiques lorsqu'il avait entre douze et quinze ans. Beaucoup d'enfants doués ont une mémoire remarquable, un talent surprenant pour les langues étrangères et,

1. James Mill (1773-1836), auteur notamment de *History of British India* (1818) et d'une série d'essais dont *Essay on Government* (1828).
2. Philosophe majeur du début du XIX^e siècle, Jeremy Bentham (1748-1832) est notamment connu pour ses écrits sur l'utilitarisme et sa conception d'une prison idéale, le panopticon.
3. Auteur de *Illustrations and Proofs of the Principles of Population* (1822), Francis Place (1771-1854) s'illustre notamment dans sa campagne pour le contrôle des naissances et son soutien au syndicalisme ouvrier.

surtout, font des prouesses en mathématiques. Mill possédait toutes ces qualités mais aussi une maturité incroyable, comme en témoignaient ses divers débats avec son père et d'autres, ses études auto-dirigées, ses commentaires concernant ses études classiques et enfin l'écrit principal dont nous disposons encore et qui témoigne de cette époque, le « traité de logique », rédigé en France. De plus, et sans trop s'attarder sur cette question, à moins de vingt ans, Mill réussit l'exploit de diriger la publication du *Rationale of Judicial Evidence* [...] de Bentham.⁴

L'enfance de Mill est une période célèbre de sa vie qui fait l'objet de nombreux commentaires qui font moins l'éloge de la réussite de l'entreprise sur le plan intellectuel que la critique d'une enfance volée : Isaiah Berlin parle d'un « succès consternant »⁵, McClelland écrit qu'on ne saurait dire si l'auteur eut de la chance d'être le fils aîné de James Mill⁶ et de recevoir, par conséquent, une telle attention. Son père préside toujours à sa destinée lorsqu'il use de son influence à la Compagnie des Indes orientales (East India Company) pour lui obtenir un poste : Mill commence alors une carrière qui dure trente-cinq ans pour s'interrompre lorsque la compagnie à charte fondée en 1600 finit par se voir retirer toutes ses attributions en 1858. Il occupe des postes de plus en plus élevés dans le service de la Correspondance indienne (Indian Correspondence), où l'on rédige tous les documents officiels qui encadrent la gestion des affaires indiennes avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration et de les envoyer au gouverneur général des Indes. Il est nommé à la direction du service et occupe le même poste que son père peu de temps avant son départ. Toutefois, Mill prend assez rapidement ses distances avec son père, notamment à la suite de ce qu'il semble convenir d'appeler une dépression nerveuse en 1826, que lui-même attribue d'ailleurs, dans son *Autobiography* (« Autobiographie »), à son enfance très particulière, du moins à son éducation, sans pour autant nier le bénéfice de celle-ci. À vingt ans cependant, sa crise psychique se double d'une crise intellectuelle qui le pousse à explorer d'autres courants philosophiques que celui dans lequel il a grandi. Dès lors, la singularité de la pensée de Mill s'affirme, pour se caractériser comme une remarquable synthèse de courants de pensée

4. L. Robbins, « Introduction », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. I – Autobiography and Literary Essays*, p. 11.
5. I. Berlin, cité par R. Reeves, *John Stuart Mill : Victorian Firebrand*, p. 12.
6. J.S. McClelland, *A History of Western Political Thought*, p. 451.

apparemment contradictoires, s'inspirant des romantiques allemands, de Samuel Coleridge et Thomas Carlyle, de divers Français comme Alexis de Tocqueville, Auguste Comte, Saint-Simon, et aussi des problématiques politiques de son époque auxquelles il s'intéresse, ne serait-ce que parce qu'il s'y trouve confronté à la Compagnie des Indes, au fur et à mesure de l'évolution de sa carrière.

C'est aussi à la suite de cette rupture avec un utilitarisme intransigeant que Mill semble chercher à fréquenter de nouveaux cercles et qu'à l'occasion d'un dîner il passe une soirée de l'été 1830 en compagnie d'éminents représentants de la secte des unitariens⁷. Or, ce soir-là, son hôtesse n'est autre que Harriet Taylor, née Hardy. La jeune femme n'a que vingt-trois ans lors de cette première rencontre, mais elle est déjà mère de deux enfants, enceinte de sa fille et mariée à John Taylor, un pharmacien de vingt et un ans son aîné. À l'époque, la situation du couple Taylor n'est aucunement inhabituelle, en revanche la passion que John Stuart Mill et Harriet Taylor conçoivent dès lors l'un pour l'autre, et surtout la relation profonde (dont on ne connaît pas la nature exacte) qui s'établit immédiatement et dure toute une vie, est tout à fait remarquable.

John Stuart Mill et Harriet Taylor s'écrivent quasi quotidiennement et, après son travail, John Stuart Mill rend visite à Harriet Taylor plusieurs fois par semaine. L'époux légitime fait, quant à lui, preuve d'une rare tolérance : il passe ses soirées dans son club et ne s'oppose pas aux fréquentations de sa femme. En 1833, elle s'installe toutefois dans une résidence séparée et ne vivra plus avec son époux, sauf pendant les derniers mois de la vie de celui-ci où elle prend soin de lui. Dans l'ensemble, John Taylor n'exige qu'une certaine discrétion de son épouse : il s'oppose, par exemple, à la publication de la dédicace de *Principles of Political Economy* (« Principes d'économie politique ») de John Stuart Mill à Harriet Taylor. Mais il reste qu'il s'agit là d'une conduite considérée comme scandaleuse. Par manque de sources, il est difficile de se prononcer sur les circonstances personnelles qui poussent, dans cette première moitié du siècle, d'une part une jeune femme à risquer sa réputation, d'autre part un pharmacien réputé à ne pas interdire à son épouse de fréquenter un autre homme. Jo Ellen Jacobs a avancé l'hypothèse

7. Partisans d'un christianisme particulièrement éclairé qui fait une grande place à la raison et à la philosophie de même qu'aux femmes. On trouve d'ailleurs beaucoup d'unitariens parmi les premiers défenseurs de la cause féminine, Mary Wollstonecraft (1759-1797) étant certainement la plus connue.

selon laquelle John Taylor aurait transmis la syphilis à Harriet Taylor, ce qui permet d'expliquer à la fois l'attitude conciliante du mari coupable, l'amertume d'Harriet Taylor et la prétendue abstinence des futurs époux⁸.

Il ne s'agit cependant que de spéculations : pour s'en tenir aux certitudes, on ne peut que se contenter de signaler le fait que Harriet Taylor appartient, elle aussi, à un milieu très progressiste, notamment en matière de la place accordée aux femmes, ce qui permet probablement d'expliquer à la fois l'attitude tolérante qu'adopte John Taylor et la liberté dont Harriet Taylor fait preuve. Chez les unitariens, une femme peut prétendre à l'exercice de son intellect, être invitée à publier des articles dans le journal de la secte, *The Monthly Repository*, lequel ne se contente pas d'être un simple organe de presse consacré à la diffusion d'un credo religieux et destiné aux seuls adeptes, mais devient, sous la direction de William Johnson Fox⁹, une voix radicale¹⁰ bénéficiant d'un certain écho¹¹. Si l'on ajoute à cela les écrits conservés de la jeune Harriet Taylor, particulièrement ceux qui dénoncent l'institution du mariage (voir dans l'anthologie « Du mariage [2] »), on est tenté, en outre, de supposer que la réflexion sur la condition des femmes a été un facteur de rapprochement avec le jeune Mill dont l'esprit d'ouverture en la matière n'était pas typique de son époque. Il est, en tout cas, certain que la relation se fonde sur une proximité intellectuelle, le radicalisme philosophique¹² de Mill étant politiquement assez proche des idées répandues dans les cercles unitariens, et sur un échange soutenu, rythmé par les travaux de John Stuart Mill qui est un auteur prolifique, dont l'œuvre, trop importante pour être citée ici, marque son époque et dont certains écrits, notamment *On Liberty* (« De la liberté ») et *Utili-*

8. J.E. Jacobs, *The Voice of Harriet Taylor Mill*.

9. William Johnson (1786-1864), rédacteur en chef du *Monthly Repository* à partir de 1827 et député libéral.

10. Dans le contexte britannique ce terme (« radical ») fait écho à une tradition politique contestataire et progressiste, en faveur de réformes constitutionnelles, élargissement du droit de vote. etc.

11. À ce sujet on peut lire l'article de N. Davie « William Johnson Fox et “la religion des femmes” », *Ces hommes qui épousèrent la cause des femmes. Dix pionniers britanniques*, M. Monacelli et M. Prum éd., p. 81-96.

12. Les « Philosophic Radicals » auxquels appartient Mill veulent contribuer à un renouvellement politique dans le sens du radicalisme, ils rejettent l'alignement du paysage politique selon les classes sociales, renvoyant dos à dos les whigs et les tories à cet égard. Ils s'inspirent de l'utilitarisme de Bentham et s'expriment dans leur organe de presse : la *Westminster Review*.

tarianism (« L'utilitarisme »), deviendront des classiques. Aujourd'hui encore, de nombreuses œuvres de Mill figurent au panthéon de la théorie politique anglo-saxonne, aux côtés d'un Locke ou d'un Hobbes¹³. En 2009, la *Stanford Encyclopedia of Philosophy* le décrit comme « le philosophe de langue anglaise le plus influent du XIX^e siècle »¹⁴. La question de l'égalité des sexes n'est donc que l'un des nombreux aspects de la philosophie de Mill, dans laquelle elle s'intègre d'ailleurs parfaitement.

La participation de Harriet Taylor à l'œuvre de John Stuart Mill

Si l'on ne peut dissocier les enjeux de la pensée féministe millienne du reste de l'œuvre, on ne peut pas plus prétendre que la notoriété de l'auteur n'influe pas sur la réception et l'interprétation des textes consacrés à l'égalité des sexes. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer la polémique au cœur de nombreux débats historiographiques : doit-on attribuer les écrits féministes qui furent publiés sous le nom de John Stuart Mill seulement au philosophe ou sont-ils le produit d'un travail conjoint, auquel cas le nom de celle qui devait devenir la femme de Mill doit désormais figurer à ses côtés ? Depuis environ quarante ans, les éditions qui mentionnent Harriet Taylor comme coauteur de ces textes sont de plus en plus fréquentes, surtout si elles comportent une sélection de textes plutôt que le seul *The Subjection of Women* (« L'asservissement des femmes »¹⁵), le texte le plus achevé et le plus réputé, cet ouvrage ayant été écrit en 1861 et publié en 1869, deux dates postérieures à la mort de Harriet Taylor. Néanmoins, pour les textes moins tardifs, comme pour *The Subjection* lui-même, de nombreux indices semblent indiquer une coopération des époux ou futurs époux. Si l'on ajoute que ces mêmes indices signalent aussi la collaboration de Taylor à d'autres ouvrages de Mill, et non des moindres, on devine la complexité de cet enjeu : il s'agit d'abord, dans le cadre des études portant sur Mill

13. S. Collini, « Introduction », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*.

14. F. Wilson, « John Stuart Mill », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Edward N. Zalta éd., printemps 2012. En ligne : [<http://plato.stanford.edu/archives/spr2012/entries/mill/>] (consulté le 21 octobre 2013).

15. L'ouvrage a aussi été traduit sous les titres de « De l'assujettissement des femmes » ou « L'assujettissement des femmes ».

et son œuvre, de tenter de déterminer la mesure de la participation, ou influence, de Taylor. Si l'on ajoute ici que les études récentes tendent à montrer que les biographes de Mill ont longtemps sous-estimé le rôle de Taylor, précisément parce qu'elle était une femme, on voit qu'au-delà de la lecture des textes, c'est la biographie millienne elle-même qui devient un objet d'études féministes. Ainsi se trouvent entremêlées une question biographique et une critique de l'objectivité desdits biographes. En d'autres termes, refuser ou diminuer le rôle qu'aurait joué Taylor dans la conception des œuvres de Mill, notamment celles qui défendent les droits des femmes, se présente, involontairement peut-être, comme une mise en abyme de la critique millienne de l'inégalité des sexes, et apparaît par là comme une ironie de l'histoire. Il faut cependant considérer avec la même méfiance l'autre écueil interprétatif, tout aussi partisan, qui consisterait à se saisir de la biographie millienne pour construire une Harriet Taylor qui ne serait rien de moins qu'une John Stuart Mill au féminin.

Il est vrai qu'à première vue, on pourrait s'étonner que la question de l'influence de Taylor fasse débat, tout simplement parce que Mill s'est exprimé sur le sujet et que l'on pourrait finalement s'en tenir là. Le dernier texte reproduit dans le présent ouvrage, extrait de *Autobiography* est, en effet, à la fois explicite et détaillé sur la participation de Taylor à l'œuvre de son deuxième époux. Toutefois, d'autres témoignages contemporains ou études postérieures font montre de circonspection, voire de méfiance, à l'égard de la reconnaissance de Mill quant au rôle qu'aurait joué son épouse dans le progrès de sa pensée. Friedrich Hayek lui-même fait part de sa prudence face à l'engouement du philosophe pour le prétendu génie de son épouse :

Si Harriet Taylor (nous employons le nom qu'elle porta pendant la majeure partie de sa vie) était, de près ou de loin, semblable à l'image que Mill voulait en donner, il faudrait la considérer comme l'une des femmes les plus remarquables de tous les temps ; mais même si l'on s'en tient seulement à l'influence que Mill lui attribue sur son œuvre, alors, en cette fin de l'ère victorienne, elle aurait été l'une des influences les plus importantes sur l'opinion de ses contemporains. Jusqu'à ce jour pourtant, nous ne disposons que du témoignage de Mill pour nous faire une idée. Or les termes qu'il emploie pour son éloge sont si extraordinaires qu'ils ont, au lieu de convaincre, souvent donné lieu à de l'incrédulité.¹⁶

16. F. A. Hayek, *John Stuart Mill and Harriet Taylor : Their Correspondence and Subsequent Marriage*, p. 13. (« John Stuart Mill et Harriet Taylor : leur correspondance et le mariage qui s'en suivit »).

Et encore Hayek est-il plutôt, dans le contexte de son époque, un partisan de la reconnaissance de Taylor, ne serait-ce que parce que l'ouvrage qu'il publie en 1951 marque un tournant dans la controverse. Jusqu'à ce qu'il dévoile la correspondance au public, accompagnée de textes inédits de Taylor, le débat ne reposait que sur des sources secondaires : témoignages de l'entourage de Mill, opinion des descendants, avis des admirateurs, certains ayant choisi de s'en remettre entièrement à la dévotion exprimée par Mill, d'autres, dans la lignée du mépris notoire des Carlyle pour Taylor, la considérant comme insignifiante, voire la soupçonnant d'être une influence malfaisante¹⁷ sur Mill. Désormais, on dispose de certaines lettres, poèmes et articles de la main même de Taylor qui fournissent aux biographes et autres chercheurs des éléments objectifs. Hayek conclut, même s'il demeure circonspect, que l'on ne peut nier l'ascendant de Taylor et que c'est d'ailleurs « moins l'élément sentimental que l'élément rationaliste de la pensée de Mill qui fut encouragé par son influence »¹⁸. Le débat est cependant loin d'être clos : Jo Ellen Jacobs, probablement la meilleure spécialiste actuelle de Taylor, le retrace avec minutie dans son article « The lot of gifted ladies is hard »¹⁹ et montre à quel point il a déclenché les passions. Il faut attendre les années 1980 pour qu'émerge un consensus, au moins en termes de politique éditoriale, puisque se multiplient les ouvrages qui, avec le début des travaux de John M. Robson et à la suite de la pionnière Alice Rossi²⁰, proposent un regroupement des textes féministes attribués à Mill et à Taylor sous leurs deux noms. Ainsi, les deux textes majeurs des deux auteurs sur l'égalité des sexes, *The Subjection of Women* et « Enfranchisement of women » (« L'affranchissement des femmes »), et d'autres textes non publiés du vivant des auteurs sont rendus disponibles, de même qu'est indiquée la double paternité de la pensée féministe que l'on avait jusque-là attribuée exclusivement à Mill. Dans quelques pays non anglophones, des

17. La correspondance des Carlyle témoigne de leur antipathie pour Taylor. Par exemple, Jane Carlyle écrit : « La maladie de Mill, c'est les nerfs, et je suppose que Mme Taylor en est la cause principale. » (« *Mill's malady is of the nerves, and Mrs Taylor I imagine has a good deal to do with it* »), Lettre à Susan Hunter, 11 septembre 1836, *The Carlyle Letters Online* [CLO], 2007. En ligne : [<http://carlyleletters.org>] (consulté le 4 décembre 2012).

18. F. A. Hayek, *John Stuart Mill and Harriet Taylor : Their Correspondence and Subsequent Marriage*, p. 17.

19. J. E. Jacobs, « The lot of gifted ladies is hard », p. 215-247. Le titre de l'article est explicite : « Comme il est dur d'être une dame de talent ».

20. Voir A. Rossi, *Essays on Sex Equality*.

traductions sont aussi publiées qui signalent les différents auteurs. En 1991, l'édition allemande de *The Subjection*²¹ inclut même un troisième auteur, Helen Taylor, fille de Harriet Taylor, qui continua de vivre avec John Stuart Mill après la mort de sa mère et devint sa collaboratrice, notamment dans la campagne pour le droit de vote des femmes que Mill mena lorsqu'il devint député aux Communes et après son mandat. Elle prit aussi une part importante dans le courrier de John Stuart Mill au fur et à mesure qu'il vieillissait. Notre édition ne comporte toutefois pas de textes d'Helen Taylor et peu de textes écrits après la mort de Harriet Taylor, qui auraient pu recevoir son concours.

Il semble donc impensable de publier aujourd'hui une sélection des textes milliens qui dénoncent l'inégalité des sexes en omettant de signaler leur double « autorité ». Que celle-ci résulte d'une influence réciproque, de conversations préalables à l'écriture, de relectures mutuelles, d'une production commune sciemment mise en place, voire qu'elle nécessite, comme le prétend Jo Ellen Jacobs, que l'on révisé notre conception de l'identité individuelle pour y inclure la notion d'un « être collaboratif » (*collaborative self*²²), on admet généralement aujourd'hui que la relation d'Harriet Taylor et de John Stuart Mill, leurs années de vie commune, d'avril 1851 jusqu'au décès précoce de Harriet Taylor, sont à l'origine des écrits qui figurent parmi les textes fondateurs du féminisme. Il reste qu'il est difficile d'établir une fois pour toutes si Mill aurait été féministe sans Taylor. À cet égard une seule chose est certaine : Mill s'est intéressé très tôt aux droits des femmes (ce que les détracteurs de « l'autorité » de Taylor tiennent souvent pour la preuve que Mill n'aurait pas eu besoin de son épouse pour penser l'égalité des sexes), et cet intérêt est devenu de plus en plus présent dans ses œuvres au fur et à mesure de sa vie (ce que les défenseurs de la place de Taylor choisissent d'expliquer par la présence de cette dernière aux côtés de Mill). C'est notamment le point de vue de son dernier biographe en date :

Mill avait plus de soixante ans quand il révéla la pleine mesure de son féminisme, mais il défendait les droits des femmes depuis son plus jeune âge. Adolescent, il était en fort désaccord avec la position de son père, qui affirmait que les femmes n'avaient pas besoin du droit de vote ; plus tard Harriet lui avait insufflé un zèle supplémentaire en soulignant « les grandes questions morales

21. J. S. Mill, H. Taylor Mill, H. Taylor, *Die Hörigkeit der Frau*.

22. J. E. Jacobs, *The Voice of Harriet Taylor Mill*.

et sociales que soulève la cause [des femmes] ». La part des traités politiques consacrée au vote des femmes s'accrut régulièrement, passant d'une note dans « Rationale of representation » [« Les raisons de la représentation »], en 1835, à un paragraphe dans *Thoughts on Parliamentary Reform* [« Pensées sur la réforme parlementaire »], en 1859, jusqu'à un solide développement de trois pages dans le *Considerations on Representative Government* [« Considérations sur le gouvernement représentatif »] de 1861.²³

Il reste que l'on ne peut régler ici le différend entre les points de vue qui se déclinent essentiellement selon trois positions mutuellement exclusives. La première consiste à nier la participation de Taylor : Mill, aveuglé par son amour pour elle, en aurait fait un génie alors qu'elle n'était qu'un esprit médiocre. À la suite de la publication de l'ouvrage de Hayek, les tenants de cette position sont devenus plus rares car les écrits de Taylor sont là pour les contredire. Pourtant plusieurs critiques, par exemple Helmut Otto Pappé²⁴, s'en tiennent à ces positions et jugent les inédits de Taylor tout à fait quelconques, minorant même la valeur de « Enfranchisement of women ». La deuxième position peut aussi être décrite comme hostile à la reconnaissance de Taylor, mais, cette fois, l'influence de cette dernière n'est pas réduite à néant ; elle est au contraire la cause des errements de la pensée de Mill comme sa sympathie pour le socialisme voire pour le féminisme. C'est, notamment, la célèbre analyse de Gertrude Himmelfarb²⁵. Enfin, les défenseurs du troisième point de vue qui, comme Jacobs, considèrent que l'œuvre millienne, du moins la partie ayant trait à la philosophie politique, dont le féminisme fait partie intégrante, est en fait une œuvre commune. Il va sans dire que ces trois pôles ne sont que les bornes extrêmes de nombreuses positions intermédiaires.

S'il apparaît étrange qu'il ait fallu attendre la fin du XX^e siècle pour que la double « auteurité » soit, non pas unanimement, mais au moins généralement admise, la retenue de Taylor à l'époque s'explique plus facilement. Deux facteurs contextuels doivent être retenus : d'une part, le fait que la voix d'une femme était très souvent perçue comme dérisoire et pouvait desservir la cause défendue ; étant donné, en outre, la notoriété de Mill, la

23. R. Reeves, *John Stuart Mill : Victorian Firebrand*, p. 415. Le premier passage entre guillemets cite une lettre de Mill à Paulina Wright Davies, datée du 11 décembre 1869.

24. Voir H. O. Pappé, *John Stuart Mill and the Harriet Taylor Myth*, Melbourne, Melbourne University Press, 1960.

25. Voir G. Himmelfarb, *On Liberty and Liberalism*.

publication de pamphlets féministes sous le seul nom de celui-ci permettait d'assurer la crédibilité des écrits pour placer le débat critique sur le seul plan des arguments, alors même qu'une double signature revenait à prêter le flanc aux diatribes des tenants de l'infériorité intellectuelle des femmes. D'autre part, les circonstances particulières de la relation des deux auteurs qui se fréquentèrent assidûment alors que le premier époux de Harriet Taylor était encore en vie. Le parfum de scandale qui les entourait les obligeait à la discrétion, à la demande expresse de John Taylor et plus largement à cause de l'opprobre dont on accablait alors les époux infidèles. Même leur mariage en 1851 fut l'occasion de critiques émanant notamment de leur entourage le plus proche, au prétexte qu'il intervenait trop rapidement après la mort du premier époux en mai 1849. Est-ce après cette longue expérience de commérages que Harriet Taylor devint à ce point méfiante face à l'opinion qu'elle demanda à John Stuart Mill de détruire beaucoup de ses lettres après sa propre mort ? Ou était-elle déjà encline à l'anonymat comme le suggère l'un de ses premiers écrits, l'essai sur la tolérance²⁶ ? Toujours est-il que même « Enfranchisement » fut d'abord publié sous le nom de Mill. Pour qui se souvient de la sulfureuse réputation de Wollstonecraft ou garde à l'esprit les incertitudes concernant le ou les véritables auteurs de *The Appeal*²⁷, un autre texte majeur du féminisme paru en 1825, l'attitude de Taylor n'est pas une surprise. C'est bien l'objet même des écrits des Mill de dénoncer l'injustice d'une société qui ne permet ni aux femmes d'être libres ni à celles qui le désirent de devenir des « penseuses ». L'ironie du sort veut que nous continuions cependant d'analyser l'histoire du débat sur « l'auteurité » sous l'angle si millien de la condition faite aux femmes qui pensent. En effet, si les circonstances évoquées ci-dessus semblent de prime abord désuètes en ce début du XXI^e siècle, on doit admettre que ce qu'il faut bien appeler du sexisme n'a pas été étranger au débat ultérieur et

26. Hayek se contente de le nommer « An Early Essay by Harriet Taylor », voir F. A. Hayek, *John Stuart Mill and Harriet Taylor : Their Correspondence and Subsequent Marriage*, p. 275-279. Le même texte est appelé « Sources of Conformity » par Jo Ellen Jacobs, voir J. E. Jacobs éd., *The Complete Works of Harriet Taylor Mill*.

27. Le titre complet de l'ouvrage est le suivant : *Appeal of One Half the Human Race, Women, Against the Pretensions of the Other Half, Men, to Retain Them in Political, and thence in Civil and Domestic Slavery*. Il est publié en 1825 sous le seul nom de William Thompson, lequel signale sa dette à Anna Wheeler dans la préface de l'ouvrage. Ce dernier est désormais plutôt attribué à William Thompson et Anna Wheeler, dans la mesure, au moins, où l'ouvrage semble être le résultat des conversations entre Thompson et Wheeler.

affleure parfois aujourd'hui encore. Que penser d'autre, par exemple, de l'analyse proposée par Bruce Mazlich²⁸ en 1975, que commente ironiquement Jacobs dans les lignes qui suivent :

Bruce Mazlich adopte une tactique freudienne : John a choisi Harriet non pas parce qu'elle était intelligente ou provocatrice mais parce qu'elle s'appelait Harriet. Vous dites « Harriet » ? Oui parce que c'était le nom de la mère et de la sœur de John. Mazlich suggère que parce que John aimait une Harriet qui portait le même nom que la mère de John mais avait la même personnalité que son père, il pouvait ainsi « posséder non seulement sa mère mais aussi son père ».²⁹

Plus près de nous, on peut lire ce jugement malheureusement empreint des mêmes préjugés et participant de la même approche teintée de psychologie :

En vérité, l'influence de Harriet Taylor sur John Stuart Mill, n'est pas, à proprement parler, d'ordre intellectuel. Bien que Mill répète souvent qu'il n'avait fait, concernant aussi bien *De la liberté* que la partie sur l'avenir de la classe ouvrière dans les *Principes*, que traduire la « pensée noble » de son amie et épouse Harriet, à en croire même cette exagération, il est impossible d'imaginer que Mill le philosophe puisse accepter le rôle de traducteur si la pensée à traduire contredisait la sienne. [...] En revanche, sur le registre affectif, il est évident que Mill avait trouvé dans la personne de Harriet Taylor la femme providentielle (amie, épouse, et je dirais même « mère »).³⁰

Ainsi, l'influence de Taylor serait-elle tout bonnement impossible, du moins sur le plan intellectuel. Certes, dans ce dernier passage cité, le propos se nuance et propose une reconnaissance partielle du rôle joué par Taylor. Il s'agit d'affirmer (contre Himmelfarb) que Mill n'aurait pas accepté de subir une influence contraire à sa pensée. Pourquoi conclure pour autant que l'intellect n'avait rien à voir là-dedans, et ne pas déduire, au contraire, que l'influence de Taylor a pu s'exercer précisément parce que les deux époux partageaient les mêmes convictions ? Mais certains préfèrent mettre en avant le registre affectif et expliquer que l'influence de Taylor n'est due qu'au prétendu manque de maturité de Mill : l'analyse psychologisante consiste à affirmer que Mill recherchait une mère, et à tenir son soi-disant désintérêt pour la sexualité pour suspect. La relation d'Harriet Taylor et John Stuart Mill se retrouve à nouveau au cœur des accusations : tout se passe

28. Voir B. Mazlich, *James and John Stuart Mill : Father and Son in the Nineteenth Century*, New York, Basic Books, 1975.

29. J.E. Jacobs, « The lot of gifted ladies is hard », p. 230.

30. R. Chaibi, *Liberté et paternalisme chez John Stuart Mill*, p. 86.

comme s'il fallait absolument expliquer les louanges de Mill à l'égard de son épouse autrement que par la justesse de son jugement. On en vient donc inévitablement à un paradoxe : le philosophe serait trop brillant pour avoir besoin de la contribution d'une femme qui n'est en outre pas connue pour ses écrits, mais son discernement n'est pas tel qu'il pourrait lui-même juger de la valeur de cette contribution. Or, rien ne semble réellement justifier une telle défiance par rapport à Taylor ou à l'opinion que Mill a d'elle et qu'il affirme à de nombreuses reprises. Il semble plus défendable de voir dans le travail de réhabilitation d'Harriet Taylor que John Stuart Mill effectue après la mort de son épouse une stratégie délibérée : la reconnaissance de la valeur intellectuelle d'une femme participe du projet féministe par ailleurs défendu dans les essais, discours, articles et motions aux Communes. Mill est, en effet, loin de répugner à l'intervention politique que ce soit en tant qu'élu ou en tant que militant : il a sans nul doute conscience de l'estime dont il est l'objet et, par conséquent, de son influence sur la société. En d'autres termes, il sait pouvoir jouer un rôle actif dans le progrès de la cause des femmes, même s'il ne sous-estime pas les résistances. Dans cette perspective, Mill, en témoignant de la possibilité d'une relation conjugale entre deux égaux, d'un enrichissement mutuel qui correspond à ses yeux à l'essence même du mariage, comme il l'exprime notamment dans sa déclaration préalable à son mariage « Statement on marriage » (voir dans l'anthologie « Déclaration de John Stuart Mill à l'occasion de son mariage avec Harriet Taylor »), se sert de son expérience comme d'un modèle de relation égalitaire.

Il serait néanmoins malvenu de balayer le débat sur l'auteurité d'un revers de main. Il ne semble pas illégitime de s'interroger sur l'objectivité que peut avoir un homme face à la femme de sa vie, même après son veuvage. Mais inversement, conclure systématiquement que tout éloge de Taylor est nécessairement infondé n'apparaît pas justifié. On peut aussi s'arrêter sur la nature du projet autobiographique millien, qui se veut être celui d'une autobiographie intellectuelle qui laisse délibérément le reste de l'histoire de la vie de Mill dans l'ombre. Plus généralement, les études littéraires ont mis au jour l'ambiguïté du genre autobiographique qui, sous couvert de fidélité aux faits, demeure forcément une mise en intrigue. Il est donc évident que les enjeux biographiques sont très complexes et invalident une position aussi simpliste que celle qui consiste à décrire la démesure dont Mill ferait preuve lorsqu'il évoque son épouse et à l'attribuer à son aveuglement amoureux. Michèle Le Dœuff a longuement et magistralement analysé la stratégie à l'œuvre dans une telle approche, en distinguant au

demeurant entre le traitement réservé à Mill (et à Taylor) dans la sphère francophone et le monde anglophone. Selon elle, il y a trois Mill en France. Le premier est l'auteur de lectures convenables (*On Liberty, Considerations on Representative Government* [« Considérations sur le gouvernement représentatif »]); le deuxième, moins connu, est l'auteur de *The Subjection*, œuvre mineure mais néanmoins toujours convenable; et enfin, le troisième Mill, qui a écrit *The Subjection* des années après que sa compagne eut écrit « Enfranchisement », et qui affirme en outre que celle-ci aurait contribué aux chefs-d'œuvre de philosophie politique :

Loin d'être offerts ensemble, de sorte que chacun-e puisse choisir, ces trois Mill s'ordonnent selon un système d'occultation non réciproque. M₁ est construit par l'occultation de M₂ et M₃; vous ne soupçonneriez pas l'existence de ceux-ci en ingurgitant le stock d'idées relevant de M₁; pour que soit constitué un Mill acceptable, il faut enlever au rasoir M₂ et M₃ car un père fondateur doit *ne pas* s'être intéressé à la liberté des femmes et ne pas reconnaître une dette vis-à-vis de la sienne. M₂ à son tour est constitué grâce à l'occultation de M₃, car l'idée qu'il existe un « féminisme au masculin » tient mal quand on s'aperçoit que celui de Mill – telle sera ma lecture – est une version appauvrie de, ou un mode de résistance à, celui de Harriet Taylor.³¹

Comme nous l'avons déjà indiqué, le monde anglophone accepte plus facilement de faire le lien entre la pensée politique « généraliste » et les écrits sur l'égalité des sexes de Mill, même si d'après Le Dœuff, « M₃ » est aussi rejeté. Avant de revenir sur la critique de cette dernière, qui fait écho à d'autres positions du même ordre parmi les spécialistes des études féministes, quelques mots pour conclure sur la polémique.

Mill a reconnu publiquement sa dette envers Taylor, dans une autobiographie qui a, justement, pour origine explicite un « désir de reconnaître ce que [son] développement intellectuel et moral doit à d'autres personnes dont certaines ont acquis un grand renom, d'autres sont moins connues qu'elles ne le méritent ou, pour celle à qui [il] doit le plus, n'a pas eu l'occasion de se faire connaître du monde »³². Il fut ainsi l'un des rares auteurs de l'époque à admettre la participation d'une femme à l'élaboration de sa pensée³³, ce qui constitue en soi un acte féministe qu'il faut pleinement admettre plutôt que

31. M. Le Dœuff, *Le sexe du savoir*, p. 314.

32. J.S. Mill, *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. I – Autobiography and Literary Essays*, p. 5.

33. Voir S. Groag Bell, « The Feminization of John Stuart Mill », p. 81-92.

de tenter d'en réduire la portée en l'assimilant à un aveuglement amoureux. Ce témoignage reflète, en outre, l'idéal d'une relation homme-femme conçue comme la relation de deux égaux, que les deux auteurs appellent souvent de leurs vœux dans leurs écrits, comme en témoignent les textes rassemblés ci-dessous. Enfin, Mill souligne surtout la supériorité que possède son épouse quand il s'agit de penser le monde de la pratique (par opposition à la spéculation abstraite) ; or, c'est bien la rencontre avec cette dernière qui semble lui avoir permis de prendre la mesure de l'oppression concrète qui frappait les femmes. Par exemple, les deux textes sur le mariage (voir dans l'anthologie « Du mariage [1] » et « Du mariage [2] »), particulièrement celui de Taylor (« Du mariage [2] »), laissent entendre toute la dimension personnelle que prit soudain, dans la vie des deux jeunes adultes, l'interdiction de divorcer. Il nous semble donc que Taylor, en tant que femme, a pu transmettre à Mill une conscience accrue de l'inégalité des sexes, de l'état de subordination des femmes, voire de la violence qui s'exerce sur l'individu ainsi assujéti. Si tel est le cas, il est bien normal de considérer que l'exigence de liberté formulée dans *On Liberty*, notamment, doit beaucoup à une collaboration du couple. Il ne s'agit pas pour autant de réduire le rôle de Taylor à celui d'une initiatrice au réel, ce qui reviendrait à nier à notre tour l'influence intellectuelle de Taylor. Capaldi, dans sa remarquable « biographie intellectuelle », propose une autre généalogie du lien entre Taylor et *On Liberty*, basée, elle, sur la comparaison avec l'essai sur la tolérance qu'écrivit Taylor, alors qu'elle est encore une toute jeune femme³⁴. D'après Capaldi, en effet, « Mill commença cet essai [*On Liberty*] en retournant à l'essai sur la tolérance qu'Harriet Taylor avait écrit plus tôt et il exposa tous les thèmes qui avaient été si importants à leurs yeux, compte tenu particulièrement de leur lecture de Humboldt »³⁵. Cet essai ne fait pas partie de notre sélection parce qu'il ne traite pas directement de la question des femmes. Nous en proposons néanmoins ce court extrait afin d'aller dans le sens l'analyse de Capaldi.

Il y a plus de deux cent ans, Cecil a dit « personne parmi nous ne cultive suffisamment la tendresse et la sympathie : on n'est ni assez gentil, ni assez doux, ni

34. Voir note 26 : F. A. Hayek éd., *John Stuart Mill and Harriet Taylor : Their Correspondence and Subsequent Marriage*.

35. N. Capaldi, *John Stuart Mill : A Biography*, p. 266. La même généalogie est mise en avant par Jo Ellen Jacobs qui signale que l'essai préfigure particulièrement l'éloge de l'excentricité que contient *On Liberty*, voir J. E. Jacobs éd., *The Complete Works of Harriet Taylor Mill*.

assez patient ou clément ». Depuis deux siècles, nous avons connu de nombreux progrès et avancées, pourtant, si l'auteur de ces mots « revenait ainsi revoir les clairs de lune »³⁶, il trouverait que la tolérance en est au même point que lors de son départ : sa délicate complainte s'applique tout autant aujourd'hui qu'à l'époque des puritains aux visages durs et aux cœurs froids. Notre manque d'indulgence a changé d'objet mais reste aussi fort. L'origine de toute intolérance, l'esprit de conformité, est encore vivace et tant qu'il ne sera pas détruit, la jalousie, la haine et l'inclémence et les hypocrisies corollaires ne disparaîtront pas non plus. Qu'il s'agisse de conformisme religieux, politique, moral ou social, l'esprit est le même ; le conformisme, sous toutes ses formes, est hostile au caractère individuel. Il est très rare qu'un caractère individuel, si tant est qu'il en existe, puisse s'exprimer ouvertement sur des questions importantes, et il en sera ainsi tant que perdurera une norme établie par la multitude d'esprits indolents et gardée par l'opinion, constituée, à la manière des faisceaux romains, d'éléments qui, pris isolément, sont les brindilles les plus fragiles, mais qui forment, une fois réunis, une masse à laquelle on ne peut résister impunément.

Ce que l'on appelle l'opinion de la société est un pouvoir fantôme, mais les fantômes exercent souvent plus d'ascendant sur les esprits irréfléchis que tous les arguments de chair et d'os qu'on peut leur opposer. Les nombreux faibles, les esprits avachis, s'associent contre les quelques forts pour punir la moindre manifestation d'indépendance intellectuelle. Un seul remède : rendre chacun suffisamment fort pour qu'il se tienne debout, car celui qui a connu le plaisir de l'autonomie ne risque pas de retomber dans la servilité. Laissons les gens croire pour l'instant que leur dirigeant est effectivement un fantôme. La prochaine étape consiste à cesser tout simplement d'être dirigé ; chaque esprit se dirigera lui-même à la lumière de toute la connaissance dont il sera capable et de l'expérience impartiale.³⁷

Harriet Taylor livre ici une analyse très proche d'une thèse centrale de la pensée de John Stuart Mill, puisqu'elle dénonce la conformité comme l'ennemi du caractère individuel et érige l'autonomie au rang de rempart à la fois contre la tentation hégémonique de la médiocrité de « la masse » et contre l'annihilation de l'individualité qui surviendrait si l'esprit de conformité venait à régner en maître absolu. Elle considère que la conformité maintient la société dans un état de servilité et constitue le principal

36. W. Shakespeare, *Hamlet*, I, 4, « *What may this mean, That thou, dead corse, again in complete steel Revisit'st thus the glimpses of the moon...* » (« Pourquoi toi, corps mort, viens-tu tout couvert d'acier, revoir ainsi les clairs de lune... »).

37. F. A. Hayek éd., *John Stuart Mill and Harriet Taylor : Their Correspondence and Subsequent Marriage*, p. 275-276.

obstacle au progrès, pourtant en marche, qui est assimilé ici à une émancipation de l'individu face au pouvoir. Le parallèle avec l'inquiétude millienne de voir la médiocrité devenir despotique sous le règne de la majorité dans un cadre démocratique est manifeste. Une autre similitude avec l'approche millienne réside dans le fait que la situation particulière des femmes semble toujours englobée dans la dénonciation, plus générale, de l'absence d'autonomie individuelle. Dans l'extrait ci-dessus par exemple, l'individu opprimé par la médiocrité conformiste évoque tout particulièrement le cas des femmes bien souvent réduites à l'impossibilité de « s'exprimer ouvertement sur des questions importantes » par la menace de l'opprobre. Dès lors, on peut accorder un certain crédit à l'idée que la collaboration avec Taylor a joué un rôle dans la place centrale qui sera de plus en plus accordée à la préservation de l'autonomie de l'individu face à la masse.

Le féminisme libéral des Mill

Le libéralisme politique et l'égalité des sexes

On décrit traditionnellement le féminisme des Mill comme « libéral »¹. Cette définition se fonde sur l'idée, répandue à l'époque, que l'égalité légale et civique, qui fonde le libéralisme politique, est la condition suffisante à l'égalité des sexes. Le libéralisme est en effet porteur de ce formidable espoir selon lequel le droit, ainsi qu'une mesure de partage du pouvoir politique, permet de mettre fin à l'oppression tyrannique. Toutefois, si cette définition du libéralisme apparaît à la fois courante et incontestable dans le monde anglo-saxon, (et encore existe-il des variations entre les pays et les périodes), il n'en va pas de même pour la France où le libéralisme est, de nos jours tout particulièrement, généralement associé au libéralisme économique, voire à sa forme extrême, le néolibéralisme. Il faut donc préciser que, dans la tradition anglo-saxonne dont John Stuart Mill fait partie intégrante, le libéralisme dépasse le cadre économique qui rejette l'intervention de l'État et fait la part belle à la propriété privée, car il constitue bien une philosophie politique. De plus, il s'agit d'une tradition idéologique que l'on pourrait qualifier de dominante du XVIII^e siècle à nos jours, en passant par le XIX^e siècle britannique pendant lequel elle a atteint sa suprématie.

Cette théorie [normative du libéralisme] définit ce qu'est la société « bonne » ou « juste », celle où chacun est le meilleur juge de ses intérêts et de la conduite de sa vie, est laissé aussi libre que possible, tant qu'il ne nuit pas à autrui et n'attente pas aux intérêts vitaux de personne. Il en découle l'obligation de respecter

1. Certains chercheurs préfèrent distinguer entre plusieurs formes de libéralisme correspondant à une période historique donnée. Ainsi, Wendy Donner précise-t-elle « féminisme libéral classique » (voir W. Donner, « Sexual Equality and the Subjection of Women », p. 106).

l'égalité de dignité de chacun en tant qu'il est capable d'une conception de son bien et de ses intérêts dont il peut être tenu pour responsable. En conséquence, chaque vie humaine compte également et ce qui fait qu'une vie est proprement humaine, c'est-à-dire ses choix de valeurs, doit compter de manière égale – ce qui implique la liberté de conscience, enjeu central du libéralisme. Le seul pouvoir politique légitime est celui qui respecte ces deux fondements normatifs de la théorie libérale ; les principes de liberté et d'égalité des personnes.²

Le libéralisme incarne donc le respect des libertés individuelles de chacun, condition nécessaire de l'égalité légale et civique. La « deuxième vague » du féminisme a fortement remis en question la validité du projet féministe libéral, ne serait-ce que parce qu'elle a fait le constat qu'une fois l'égalité obtenue dans ces domaines, les inégalités réelles persistent. À l'époque des Mill, ce constat des limites de la solution libérale aux inégalités entre les sexes n'a pas encore été fait. De fait, les obstacles les plus visibles sont bien d'ordre légal ou constitutionnel³. Les femmes ne peuvent pas voter, même si elles remplissent les mêmes conditions que les hommes sous le régime censitaire. L'accès à l'emploi et l'éducation est restreint, voire impossible dans le cas de l'enseignement universitaire, puisque ce n'est qu'au début des années 1870 que les verrous commencent à être levés avec la création de Newnham College et Girton College. Même lorsque les diplômes et compétences sont acquis, la plupart des corps de métiers demeurent fermés aux femmes, comme en témoigne le cas d'Elisabeth Garrett Anderson⁴ qui fait grand bruit. La première femme médecin du pays n'obtient le droit d'exercer qu'après un parcours semé d'obstacles. La situation des femmes mariées est tout particulièrement inégalitaire à cause du statut de *feme covert* qui leur interdit, notamment, d'être propriétaire de tout ou partie des biens acquis avant ou pendant le mariage. Ce statut permet de comprendre la fameuse comparaison entre la situation de la femme et celle de l'esclave que l'on trouve souvent sous la plume des Mill (voir dans l'anthologie « L'asservissement des femmes »). Il reste que, par rapport à certains des féminismes de la même période, comme celui de

2. C. Audard, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, p. 10.

3. Voir, dans la même collection que le présent ouvrage, N. Davie, *L'évolution de la condition féminine en Grande-Bretagne à travers les textes juridiques fondamentaux de 1830 à 1975*, Lyon, ENS Éditions, 2011.

4. Mill évoque le cas de Garrett Anderson lors d'un discours à la Chambre des communes (voir dans l'anthologie « L'octroi du droit de vote aux femmes »).

Thompson et Wheeler⁵, le féminisme millien ne voit pas dans la concurrence économique du capitalisme un obstacle à l'égalité des sexes : au contraire, la levée des interdictions, lesquelles semblent tout droit descendues d'un monde qui n'aurait pas connu Adam Smith, doit permettre la libre concurrence des individus, conçue comme un pas décisif vers l'égalité, puisqu'elle permettra à chacun de faire ses preuves, mettant ainsi fin au règne des préjugés. L'autre grand progrès que réclament les Mill est le plein accès au statut de citoyen, notamment la participation au pouvoir législatif. Ce projet est à la fois une fin en soi et le moyen de changer les mentalités car, hormis l'éventuelle émergence d'une science qui permettrait de vraiment connaître la nature de l'individu (que John Stuart Mill nomme « éthologie » et à laquelle il espère se consacrer un jour), la seule façon dont on peut éprouver le caractère et les capacités des femmes, pour distinguer ce qui résulte d'une éducation oppressive des caractéristiques intrinsèques au sexe féminin, est de cesser d'entraver leur développement et leurs actions par des restrictions légales. On trouve chez Mill une conscience du dynamisme de l'histoire, à laquelle sont soumises les mentalités et les idées, interdisant des conceptions trop arrêtées. À cet égard, le féminisme millien insiste sur ce que l'on pourrait appeler une double ignorance : la *doxa*, qui émane à l'époque essentiellement des esprits masculins, repose sur une ignorance de l'identité féminine, tandis que les femmes sont amenées par le carcan de leur éducation à se méconnaître elles-mêmes. On ne peut donc prédire les évolutions qu'engendrera à terme la levée des discriminations. Si l'on garde cette réserve à l'esprit, on peut néanmoins s'en tenir à la description du féminisme libéral millien par Himmelfarb :

Dans les faits, l'égalité était le moyen, la liberté la fin : c'était pour assurer une liberté parfaite que l'égalité parfaite était nécessaire. Le but de l'égalité politique civile et sociale était d'établir les conditions qui permettraient un fonctionnement plus libre des individus, hommes ou femmes, afin qu'ils parviennent à un développement plus accompli de leur individualité, ne rencontrent pas d'obstacle en cultivant leur intelligence, leurs compétences et leur

5. Voir note n° 27. En effet, Thompson, « l'un des principaux chefs de file du mouvement coopératiste britannique et l'une des sources d'inspiration théorique de Marx voit dans le principe de concurrence qui régit le système économique un obstacle de taille à l'égalité des sexes. » Voir M. Monacelli et M. Prum éd., « William Thompson (1775-1833) : aux sources du féminisme socialiste », *Ces hommes qui épousèrent la cause des femmes. Dix pionniers britanniques*, p. 69-79.

personnalité. En ce sens, l'égalité était l'égalité des chances, la possibilité d'une concurrence libre et égale avec les hommes.⁶

La liste des incapacités légales, préjugés sociaux et moraux, arguments scientifiques, qui constituent et renforcent l'infériorité des femmes à l'époque, est très longue. Or, au XIX^e siècle en Grande-Bretagne, on considère généralement que les êtres humains sont *a priori* égaux et que seules des situations particulières peuvent légitimer la suspension ou la restriction des droits d'un citoyen. La situation des femmes est unique, elles forment le seul groupe dont le statut est si différent du reste de la population et si défavorable. Dans ce contexte idéologique, on ne peut justifier une telle exception politique que si elle reflète effectivement une différence certaine et profonde entre la nature de chacun des deux sexes. Mais puisque l'on ignore presque tout des femmes, du moins de ce qu'elles seraient si elles pouvaient devenir elles-mêmes librement, on ne peut affirmer que cette différence existe. Dans une perspective libérale, la position *a priori* des citoyens est celle de la plus stricte égalité juridique car la justice exige l'impartialité. Une fois représentées dans les organes politiques et juridiques, les femmes pourront s'assurer d'elles-mêmes que leurs semblables sont traitées avec l'équité et la justice dont elles sont privées par une organisation politique exclusivement masculine. Ainsi, l'une des préoccupations des Mill, qu'ils dénoncent dans plusieurs écrits, la violence faite aux femmes, perdure parce qu'elle n'est pas traitée avec la sévérité qu'elle mérite, et ce parce que les législateurs, les jurés et les juges sont tous des hommes.⁷ En ce sens, les propositions des Mill n'ont rien de révolutionnaire et s'inscrivent à la fois dans le militantisme naissant que l'on nomme à l'époque « mouvements de femmes » et dans la continuité de l'évolution vers une société débarrassée des privilèges.

La modernité en marche

Toute l'œuvre millienne est travaillée par la notion de la modernité en marche : John Stuart Mill considère que cette dernière est déjà partiellement advenue puisque la naissance ne détermine plus systématiquement le statut civil ou politique, pas plus que le rôle social, de l'individu. Mais ce

6. G. Himmelfarb, *On Liberty and Liberalism*, p. 171.

7. Voir dans l'anthologie « Coups et blessures » et « La stabilité de la société ».

qui semble désormais acquis pour les hommes ne l'est pas encore pour les femmes. Pourtant, avec les réformes intérieures auxquelles il faut ajouter des événements internationaux tels que le progrès inexorable de l'abolitionnisme aux États-Unis, le cas des femmes fait de plus en plus figure de relique d'un autre temps. Le concept de progrès au cœur de la pensée millienne suppose donc une dose d'historicisme⁸ que reflète la stratégie argumentative des écrits. Cette dernière repose en effet sur deux tendances, parfois entremêlées, que l'on peut décrire respectivement comme analytique et historique.

En ce qui concerne la première tendance, les arguments mis en avant par les tenants de l'inégalité des sexes sont passés minutieusement en revue, disséqués un à un avec une rigueur méthodique admirable, caractéristique de Mill, pour conclure à l'irrecevabilité des arguments en question. Ce « *reductio ad absurdum* »⁹ procède généralement de l'une des deux approches suivantes : soit l'argument se fonde sur une vision des femmes telles qu'elles sont, c'est-à-dire telles qu'elles ont été maintenues dans une ignorance artificielle, et ne peut pas prétendre qu'il en serait effectivement ainsi si les femmes connaissaient un développement sans entraves. Par exemple : les femmes sont moins intelligentes que les hommes. Soit l'argument défend une vision des femmes qui correspond peut-être effectivement à leur vraie nature, mais démontre qu'il est, dans ce cas, absurde d'encadrer leur nature par la loi. Par exemple : les femmes sont naturellement portées vers leur rôle au foyer, c'est pour cela qu'il faut leur interdire toute autre activité. La deuxième tendance, que nous appelons historique, relève parfois aussi de la réfutation, surtout quand le type d'argument contrecarré prétend se fonder sur la tradition, ce qui est dénoncé comme absurde soit parce qu'il postule une société figée dans le temps alors même que l'époque est le résultat de nombreux bouleversements historiques évidents, soit parce qu'il est basé sur une méconnaissance de l'histoire. Par exemple : les femmes ne doivent pas recevoir d'éducation car il en a toujours été ainsi, ou bien : les femmes ne peuvent pas diriger une nation comme le montre l'histoire qui n'a connu que des dirigeants masculins.

8. Pour être précis, John Stuart Mill n'a pas adopté l'historicisme, malgré ses accointances hégéliennes ou comtiennes, notamment parce que la conception d'un individu libre, principe millien fondamental, s'accompagne mal de cette doctrine.
9. Selon les termes de S. Collini, « Introduction », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*.

La rigueur de la méthode permet certes de la résumer en quelques lignes, mais les préjugés sont, eux, si profondément ancrés qu'il faut décliner patiemment, minutieusement, parfois de manière répétitive si l'on considère l'ensemble des écrits, chaque contre-argument aux nombreuses idées reçues sur les femmes. Cette démarche explique pourquoi « Mill [...] consacre tant de temps à ce qui est essentiellement un argument négatif »¹⁰. Il demeure cependant des arguments qui affirment plutôt que de réfuter. C'est d'ailleurs le cas de la notion de modernité en marche déjà évoquée. Le lecteur qui n'envisagerait pas les évolutions sociales et politiques récentes comme un réel progrès ne saurait être sensible aux exigences féministes des Mill. Sur ce point, les écrits des Mill sont très explicites : ils ne prétendent pas convaincre ceux qui souhaitent sciemment l'injustice faite aux femmes.¹¹ Au contraire, les Mill s'adressent à un lecteur libéral ou sensible aux idées du libéralisme, car celui-ci adhère à sa valeur centrale, c'est-à-dire l'autonomie de l'individu. Ce lecteur est pour les progrès historiques récents, l'extension de la démocratie, la récente abolition de l'esclavage, la fin de la monarchie absolutiste, le droit des non-conformistes à pratiquer leur religion sans être privés de leurs droits civiques. Il s'agit donc de lui faire prendre conscience de l'injustice du traitement social et politique des femmes et de la légitimité des revendications égalitaires. S'il s'obstinait, en revanche, à refuser que l'égalité libérale s'applique aussi aux femmes, il lui faudrait alors admettre qu'il apporte son soutien à une forme de tyrannie incompatible avec ses idéaux philosophiques.

Mill inscrivait ses différences face à la majorité de ses contemporains dans une dimension historique rassurante. L'humanité était une gigantesque caravane déployée sur la route du temps, marchant lentement, péniblement et souvent avec réticence sur le sable. En particulier, les classes dirigeantes anglaises rechignaient à quitter leur oasis de privilèges. Mill était, lui, en avance sur le peloton ce qui lui permettait de voir plus loin. Sa tâche consistait à convaincre les plus réceptifs d'avancer dans le bon sens et à leur montrer que la direction conseillée n'était que la continuation de la route empruntée jusqu'alors. Contrairement à plusieurs des plus grands penseurs en sciences humaines du XIX^e siècle, il n'a pas élaboré une théorie entièrement téléologique de l'histoire, mais il a souvent mis en avant l'idée d'un progrès moral visible, semblable à ce que

10. G. Himmelfarb, *On Liberty and Liberalism*, p. 175.

11. Voir, par exemple, dans l'anthologie « L'affranchissement des femmes » : « Nous ne désirons pas nous adresser aux lecteurs qui ont besoin d'être convaincus qu'il faut mettre fin à de telles situations. »

T.H. Green devait appeler « l'extension du domaine d'application du bien commun », ce qui suppose que ceux qui étaient jusqu'alors laissés de côté ou exclus, les travailleurs anglais, les esclaves noirs ou, de manière très convaincante, les femmes, devaient accéder à la pleine reconnaissance morale. On a toujours avantage à décrire ses adversaires comme voulant mettre arbitrairement fin au processus de progrès, surtout lorsqu'on s'adresse à des lecteurs du milieu du XIX^e siècle pour qui le progrès moral représentait le plus grand prodige de leur temps.¹²

Dans l'ensemble de l'œuvre de Mill, en effet, le libéralisme s'ancre dans une philosophie de l'histoire, inspirée en l'occurrence des romantiques allemands et de Coleridge, de Carlyle, de Saint-Simon, d'une partie de la philosophie de Comte et de Tocqueville. Cette philosophie suppose d'abord qu'une connaissance de l'histoire est possible, comme Mill l'a d'ailleurs montré dans le livre VI de *A System of Logic Ratiocinative and Inductive* (« Système de logique déductive et inductive »), justement intitulé *On the Logic of the Moral Sciences* (« De la logique des sciences morales »)¹³. Elle suppose ensuite que le cours de l'histoire ainsi appréhendée est inévitablement soumis à des changements, ce qui permet en premier lieu de rejeter un conservatisme absolu. En outre, l'histoire oscille entre phases organiques, lors desquelles règne une harmonie fondée sur une adhésion collective aux mêmes principes ou croyances et phases critiques, caractérisées par le scepticisme et l'égoïsme, reliées entre elles par des périodes transitoires, dans l'une desquelles il pensait justement se trouver¹⁴. À ses yeux, l'heure est donc particulièrement propice à la mise en place de changements dans l'organisation sociale. Ceux-ci pourront alors être pérennisés par la phase organique qui va suivre. En d'autres termes, l'enjeu de l'époque est celui de l'accès à la pleine mesure du libéralisme, qui pourrait susciter une adhésion générale dans l'avenir proche, et il s'agit, en l'occurrence, de faire comprendre à ses partisans que celui-ci doit aussi s'appliquer aux femmes.

12. S. Collini, « Introduction », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*, p. 13.

13. Voir plus particulièrement le chapitre X intitulé *Of the Inverse Deductive, or Historical Method* (« De la méthode déductive inverse ou historique »).

14. Voir J. Robson, « Civilization and culture as moral concepts », p. 338-371.

Le féminisme comme exigence morale

À première vue, le féminisme millien n'est donc rien d'autre que la conséquence de l'égalité libérale appliquée au deuxième sexe. Le cas des femmes n'est pas particulier en soi, il participe de toutes les questions économico-sociales et politiques que Mill (et Taylor) a étudiées dans ses ouvrages : les extraits des grands traités reproduits ci-dessous (voir dans l'anthologie « De la liberté », les « Considérations », les « Principes ») en témoignent. Le discours sur les femmes n'est subordonné à rien d'autre qu'aux valeurs milliennes : stricte garantie de l'égalité, primauté de l'autonomie individuelle, libre développement intellectuel et moral des personnes, exigence démocratique, préservation de la liberté des grands esprits, forcément minoritaires mais nécessaires au progrès moral.¹⁵ Ces derniers mots laissent néanmoins apparaître que le libéralisme millien ne consiste pas seulement en une organisation de la société qui permet la coexistence de ses membres : il est sous-tendu par une exigence morale que l'on pourrait décrire comme la primauté du développement de l'individu rationnel. Au plan collectif, le développement de chacun contribue à l'enrichissement de la société. En ce sens, l'égalité entre les sexes est en elle-même facteur de progrès moral. En effet, les écrits des Mill, qui se concentrent à de nombreuses reprises sur la situation des femmes mariées, le rappellent souvent : l'homme a tout à gagner à trouver une égale en sa compagne. La levée de l'exclusion politique et de la discrimination éducative ou professionnelle est susceptible de faire sortir les femmes de leur irresponsabilité ou passivité, de leur cantonnement à la médiocrité intellectuelle pour leur permettre de devenir les amies de leurs époux plutôt que leurs servantes. Les femmes aideraient ainsi au développement moral et intellectuel des membres masculins de leur entourage plutôt que de contribuer à les maintenir dans leurs insuffisances, ce qu'elles ne peuvent manquer de faire si elles sont elles-mêmes réduites à l'indigence intellectuelle. Cette même élévation du caractère pourrait aussi affecter les

15. Mill s'est beaucoup penché sur la tension qu'il entrevoyait entre ces deux dernières (l'exigence démocratique d'une part et la liberté des grands esprits, qui devait être préservée, d'autre part) : son œuvre témoigne de sa crainte de la tyrannie de la majorité, et, par là, du règne de la médiocrité qui pourrait étouffer les hommes remarquables. Or, son féminisme reflète aussi cette inquiétude car il conçoit l'existence de femmes remarquables dont l'absence de liberté pourrait entraver le développement.

enfants qui grandiraient dans une famille égalitaire. Au plan individuel, les Mill constatent que les femmes ne peuvent connaître le même progrès rationnel que les hommes parce qu'on n'a de cesse de décourager leur autonomie en les obligeant à une dépendance constante mais aussi en leur enseignant à se sacrifier pour autrui. Il s'agit là d'un aspect important du discours sur la nécessaire égalité des sexes : parce qu'il permet d'abord de répondre à ceux qui font part de l'absence de sens civique des femmes et craignent qu'elles ne soient incapables de comprendre les prérequis du libéralisme et finissent par lui nuire si elles devaient accéder à plus de responsabilités politiques.¹⁶ Les Mill ne nient pas un certain retard des femmes en matière de conscience politique mais insistent sur sa cause artificielle et imposée.

L'émancipation de l'individu féminin est utile pour toute la société : à l'époque, la situation réservée aux femmes contrevient en tout point à l'idéal d'un individu libre; elle engendre la négation de l'individualité, ou pour reprendre la terminologie millienne, de la personnalité, du caractère. Or, l'être de progrès, celui aux capacités supérieures, issu de ce processus de développement, acquiert nécessairement la conscience de l'exigence morale que constitue la liberté de l'autre, de même qu'il comprend l'avantage de faire le bien d'autrui. Autrement dit, il prend conscience du devoir de « bienfaisance positive » (*positive beneficence*). Cette idée est détaillée dans *Utilitarianism* :

Alors que je conteste les prétentions d'une théorie qui établirait un critère de justice qui serait imaginaire plutôt que fondé sur l'utilité, je considère que la partie principale, la plus sacrée de toute moralité, celle qui nous engage plus que toute autre, est la justice fondée sur l'utilité. Le terme de justice désigne certains types de règles morales qui concernent, plus directement que toutes les autres règles de vie, ce qui est fondamental au bien-être des êtres humains; elles constituent donc un impératif plus absolu [*absolute obligation*]; et la notion que nous avons trouvée être l'essence de l'idée de justice [*the essence of the idea of justice*], celle d'un droit qui réside dans l'individu, implique cet impératif et en témoigne.

Les règles morales qui interdisent aux êtres humains de se nuire mutuellement (parmi lesquelles il ne faut jamais omettre l'ingérence illégitime dans la liberté d'autrui) sont plus vitales pour le bien-être que les autres préceptes, aussi importants soient-ils, qui ne font qu'indiquer la meilleure manière d'organiser tel ou tel domaine des affaires humaines. Elles ont aussi cette particularité d'être l'élément principal qui détermine l'ensemble des sentiments sociaux

16. Voir dans l'anthologie la « Lettre à Herbert Spencer ».

de l'humanité. Seul leur respect préserve la paix parmi les êtres humains. Si l'obéissance à celles-ci n'était pas la règle et la désobéissance l'exception, chacun verrait autrui comme un ennemi contre lequel il devrait perpétuellement se protéger. De manière tout aussi importante, les hommes ont toutes les raisons de vouloir bien faire comprendre ces règles aux autres. Ils n'ont rien à gagner à se donner simplement des instructions ou exhortations de prudence ; ils ont indéniablement tout intérêt à inculquer le devoir de bienfaisance positive, mais les conséquences en seront moindres : il est possible qu'une personne n'ait pas besoin des bienfaits des autres tandis qu'elle a toujours besoin d'être préservée du mal que les autres pourraient lui faire. Ainsi, les règles morales qui protègent chaque individu en évitant qu'on lui nuise directement, ou indirectement en faisant obstacle à sa liberté de rechercher son propre bien, sont celles qui lui tiennent le plus à cœur et qu'il a le plus fort intérêt à rendre publiques et à faire respecter par la parole et par l'action.¹⁷

17. J. S. Mill, *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. X – Essays on Ethics, Religion, and Society*, p. 255.

Les textes et les critiques

Modernité et spécificité du féminisme millien

L'enjeu moral de l'égalité des sexes peut donc être considéré comme un impératif en ce sens qu'il participe des principes de la justice et que la philosophie millienne ne peut être conçue sans celle-ci. C'est d'ailleurs peut-être grâce à cette interdépendance du féminisme et de la conception libérale, au sens philosophique et moral comme au sens politique examiné plus haut, que les écrits sur les femmes conservent une actualité alors que les droits revendiqués sont acquis depuis longtemps désormais. En effet, l'obligation morale de concevoir l'intégrité et la liberté de chacun et chacune comme inaliénable et l'enrichissement qui découle nécessairement de l'application de ce principe sont encore susceptibles d'éclairer les débats contemporains sur l'égalité des sexes. À l'époque, c'est ce même enjeu moral qui donne sa spécificité au féminisme millien, puisque sans le lien avec la philosophie globale, les propositions de John Stuart Mill en matière d'émancipation féminine n'étaient pas particulièrement originales, du moins lors de la parution de *The Subjection* auquel on réduit souvent la pensée de Mill sur ces enjeux :

En un sens, c'est la personne de Mill, plus que les idées, qui explique la portée de son féminisme. Comme l'a dit Josephine Butler, ses positions sur les femmes n'étaient guère en avance sur leur temps au contraire, elles incarnaient « l'expression quelque peu tardive d'une conviction qui, depuis vingt ans, est de plus en plus partagée [...] ». En effet, Wheeler et Thompson, et, dans une moindre mesure, Marion Reid, Harriet Taylor ainsi que les féministes américaines avaient déjà mis en avant pratiquement tous les arguments contenus dans *The Subjection*.¹

1. V. Bryson, *Feminist Political Theory : An Introduction*, p. 54.

Dans la pratique, les recommandations du féminisme des Mill sont évidemment adressées à leurs contemporains. Dans la mesure où elles ont fini par être suivies, même très tardivement, le féminisme millien sorti de son contexte est un féminisme *a minima* qui ne remet pas en question la différence des rôles féminins et masculins, du moins parmi les gens ordinaires puisque seuls les esprits supérieurs sont appelés à occuper des rôles qui dépassent le cadre des occupations traditionnelles des classes et des sexes. Or, c'est là un des aspects les plus critiqués aujourd'hui. En outre, c'est aussi l'une des rares divergences constatées entre Taylor et Mill. Pour ce dernier au moins, une femme doit certes pouvoir choisir librement de se marier et d'avoir des enfants, mais une fois cette décision prise, il ne fait guère de doute qu'elle choisira « librement » de rester au foyer et d'élever ses enfants. *The Subjection*, mais aussi les discours prononcés après la mort de Taylor semblent clairs sur ce point. Toutefois, comme toujours lorsqu'on se penche sur des pamphlets, on peut certes supposer qu'il existe un écart entre le fond de la pensée de l'auteur et ce qu'il s'autorise à exprimer dans le but de convaincre. Dès lors, il semble qu'imputer à Mill un certain traditionalisme quant aux fonctions que doivent remplir les représentants des deux sexes est non seulement une négation du contexte historique mais aussi un risque de contresens. Le reproche fait à Mill de sembler ne jamais avoir pensé qu'un homme pouvait prendre part aux corvées ménagères apparaît non seulement anachronique (cette position était après tout partagée par la grande majorité des contemporains dont la plupart des féministes), mais revient peut-être à mal interpréter le propos de l'auteur et à lui faire attribuer un caractère prescriptif à ce qui n'est finalement qu'une constatation de sa part. On peut, par exemple, interpréter différemment le fameux passage de *The Subjection*, si souvent cité pour étayer la position critique.

Quand le revenu qui permet à la famille de vivre provient d'un salaire et non de biens, la disposition courante par laquelle l'homme gagne l'argent et la femme supervise les dépenses du foyer me semble être, pour ces deux personnes, la division du travail la plus appropriée. Si, en plus des souffrances physiques liées aux grossesses et l'entière responsabilité des soins et de l'éducation des jeunes enfants, l'épouse entreprend la gestion prudente et économe du salaire du mari pour le bien de l'ensemble de la famille, alors elle fait sa part, même plus que sa part, des efforts physiques et intellectuels que nécessite leur vie commune.²

2. J. S. Mill, *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*, p. 297.

L'une des lectures de ce passage consiste, en effet, à déclarer que la place de la femme mariée, qui est, plus que la femme célibataire, au cœur des pré-occupations milliennes, se situe idéalement au foyer, même s'il s'agit d'un foyer issu du mariage de deux égaux. C'est dans cette veine que s'inscrit la critique rappellée par Bryson :

Sa conclusion semble reposer sur la conviction que seules les femmes peuvent s'acquitter des tâches afférentes au foyer, si bien que si une femme travaille hors du foyer « elle ne peut plus s'occuper des enfants et du foyer et personne ne peut le faire à sa place » (*The Subjection*) : Mill ne suggère pas que l'homme pourrait partager ces responsabilités avec son épouse. Il n'évoque pas la question des raisons qui justifieraient le fait que des individus autonomes devraient remplir des fonctions qu'on leur a prescrites : nous ne pouvons que supposer que Mill craignait de contrarier des partisans potentiels d'une réforme modérée ou bien que la situation lui semblait aller de soi à tel point qu'elle ne méritait pas de faire l'objet d'un examen. Or cette dernière interprétation semble surprenante étant donné qu'il a, par ailleurs, insisté systématiquement sur la prévalence de la raison face à la coutume en matière d'organisation de la société.³

On peut cependant penser qu'il s'agit pour Mill de défendre la reconnaissance des fonctions traditionnellement féminines et maternelles : il affirmerait alors que, dans les dispositions dominantes de l'époque, les tâches d'une femme au foyer sont aussi importantes que celles de son mari, méritent au moins une égale considération, doivent être revendiquées comme un « travail », et, pour finir, justifient pleinement l'égalité des époux.

Si l'épouse, en plus de mettre des enfants au monde, avec ce que cela entraîne de souffrance physique, de pourvoir entièrement à leurs besoins et à leur éducation tant que ceux-ci sont encore jeunes, a la charge de gérer les revenus de l'époux avec parcimonie et minutie pour le bien de toute la famille, alors elle fait certainement sa part de l'effort physique et mental que nécessite leur vie commune, et bien souvent elle fait bien plus que sa part.⁴

Comme le fait remarquer Donner⁵, on trouve effectivement en filigrane la reconnaissance de la fameuse double journée à laquelle sont soumises les femmes ayant une famille et un travail. Or, si Mill n'en vient

3. V. Bryson, *Feminist Political Theory : An Introduction*, p. 47.

4. J.S. Mill, *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*, p. 297.

5. W. Donner, « Sexual Equality and the Subjection of Women ». Donner est une spécialiste de J.S. Mill et enseigne la philosophie à Ottawa.

pas à la conclusion que l'époux devrait partager ces tâches ménagères (il était, au demeurant, lui-même peu doué pour les choses pratiques), il semble considérer que le rôle traditionnel de l'épouse et mère constitue en soi ce partage équitable des tâches familiales plutôt qu'une dépendance de la femme par rapport à l'homme. Toujours selon cette deuxième interprétation, Mill n'aurait pas ici pour but de prescrire le rôle de la femme pour l'éternité, mais plutôt de s'adresser à ses contemporains et de les enjoindre à réhabiliter la valeur de la participation des femmes à la gestion quotidienne du foyer.

En tout état de cause, on voit au travers de cet exemple que l'interprétation de la pensée féministe des Mill n'est pas un débat clos. Il faut garder à l'esprit que le féminisme libéral demeure un courant toujours présent aujourd'hui : les polémiques sur l'interprétation des écrits milliens font par conséquent l'objet d'enjeux actuels qui consistent à interroger encore la possibilité d'une égalité réelle, c'est-à-dire de la disparition de la détermination sexuelle de la fonction sociale des individus et le dépassement possible ou impossible de l'alliance du patriarcat et du capitalisme qui sous-tend le libéralisme. Pour reprendre les termes de la politiste Zillah Eisenstein⁶, il s'agit de se demander si le féminisme libéral offre une solution à l'inégalité « extralégale » qui continue d'exister après la fin des inégalités légales. C'est donc à l'aune des recherches féministes contemporaines qu'il faut envisager les critiques du féminisme libéral dont les Mill sont les premiers théoriciens.

Un autre aspect du féminisme millien a fait l'objet de critiques récentes : il s'agit de l'éventuelle différence « naturelle » entre les hommes et les femmes. On doit admettre à cet égard que l'œuvre complète laisse planer une certaine ambiguïté⁷. D'un côté, l'idée selon laquelle les individus sont le résultat de leurs déterminations historiques s'y trouve maintes fois affirmée, mais d'autres passages laissent entendre qu'il existe aussi une détermination biologique puisque les femmes seraient plus intuitives et réalistes tandis que les hommes auraient une plus forte tendance à la logique et à l'abstraction. Il est donc difficile d'affirmer ou de nier que Mill était « différentialiste ». De fait, cette position n'exclut pas l'égalitarisme et était certainement plus répandue à l'époque, même parmi les partisans

6. Z. Eisenstein, *The Radical Future of Liberal Feminism*.

7. Celle-ci est discutée notamment dans l'article de Julia Annas, « Mill and the Subjection of Women ».

et les partisans les plus déterminés de l'égalité des sexes. Toutefois, pour mieux comprendre Mill, il faut garder à l'esprit la distinction qu'il opère entre le poète et le logicien, l'artiste et le scientifique, qui constitue l'un des aspects essentiels de sa philosophie. Chez Mill, l'artiste incarne l'un des pôles de la connaissance, il est celui dont l'imagination lui permet d'« expliciter les normes inhérentes à la pratique sociale qui évolue »⁸ :

Les relations qu'entretiennent les règles artistiques et les doctrines scientifiques peuvent être caractérisées de la manière suivante : l'art propose la fin à atteindre, définit cette fin et la fait passer à la science. La science la reçoit, l'envisage en tant que phénomène ou effet qui devient objet d'étude, puis, après avoir examiné ses causes et conditions, la renvoie à l'art accompagnée d'un théorème de la combinaison des circonstances permettant sa production. L'art considère celui-ci et dit si les êtres humains sont capables de les atteindre, donc si la fin peut être réalisée. Ainsi l'art ne fournit qu'une seule prémisse, l'originale, qui affirme que la fin proposée est désirable.⁹

Mill se percevait lui-même comme un scientifique alors qu'il voyait en Taylor l'esprit de l'artiste qui lui faisait défaut ; s'il en conclut, peut-être un peu hâtivement, une généralisation sur les caractéristiques des deux sexes, il demeure qu'il ne s'agit en aucun cas d'une infériorisation. En premier lieu, l'alliance de l'homme et de la femme est une nouvelle fois conçue comme un enrichissement, on serait même tenté d'employer le terme de « complétude » faisant écho au mythe d'un être androgyne absolu composé de ses deux moitiés. De plus, Mill rappelle trop souvent l'origine culturelle des caractéristiques du tempérament féminin pour ne pas douter qu'il le tienne pour figé et définitif.

Les critiques contemporaines soulèvent aussi la question d'une certaine différence de vues entre John Stuart Mill et Harriet Taylor, dont les citations de Bryson et de Le Dœuff se sont déjà fait l'écho. De nombreux spécialistes ont souligné l'écart entre « Enfranchisement » de Taylor et les écrits de Mill après la mort de cette dernière : dans le texte de Taylor, l'auteur souhaite le travail des femmes mariées, et ce même si le revenu cumulé du couple ne devait pas en être augmenté. Le travail reste préférable au rôle de « femme au foyer ». Ainsi, les termes qu'elle emploie pour décrire le rôle maternel sont peu engageants : il est question d'une « fonction animale »

8. N. Capaldi, *John Stuart Mill : A Biography*, p. 182.

9. J.S. Mill, *A System of Logic* (1843), cité par N. Capaldi, *John Stuart Mill : A Biography*, p. 182-183.

que beaucoup ne choisiraient pas si seulement elles avaient le choix. Enfin, « On Marriage » (voir dans l'anthologie « Du mariage (2) ») affirme : « Je ne doute pas que, quand tout le monde sera vraiment éduqué, les lois qui encadrent le mariage, si elles existent toujours sous leur forme actuelle, tomberont en désuétude, parce que personne ne se mariera. » Mill, pour sa part, n'a jamais exprimé son souhait de voir disparaître l'institution du mariage. Ces éléments discordants expliquent la tendance des critiques à considérer que Taylor était sans doute plus radicale que Mill, encore qu'il faille admettre, d'une part, que ces différences sont peu nombreuses, surtout si on les compare aux nombreux points communs, et rendent difficile une conclusion définitive, d'autre part, que c'était peut-être la crainte de s'aliéner des sympathisants en exprimant des idées trop différentes de celles de l'opinion générale qui guidait la plume de Mill lorsqu'il en restait à des positions plus conservatrices.

Les textes

Cette dernière hypothèse est certes plus ou moins défendable en fonction de la nature des textes étudiés. Un discours ou un opuscule a avant tout une visée propagandiste et l'auteur ne peut ignorer que certaines idées sont susceptibles de desservir cette fin. À l'inverse, lorsqu'il s'agit d'un échange épistolaire entre Mill et Taylor, comme dans les deux textes intitulés « On Marriage », il est probable que la parole des auteurs était plus libre : nul besoin dans une correspondance privée de redouter que la radicalité du propos ne nuise à la cause défendue et de choisir la modération afin de convaincre le lecteur. Mais, même dans ce cas, on peut soupçonner ce qu'il faut bien appeler un travail d'édition : les lettres en question sont des lettres qui ont été jugées publiables, tandis qu'au contraire une partie de la correspondance a été sciemment détruite par Mill à la mort de son épouse. Une sélection a donc été opérée, ce qui semble indiquer qu'une partie de ce qui avait été écrit contenait des éléments qui ne pouvaient, selon les auteurs, être révélés à leurs contemporains. Par conséquent, les documents « privés » dont nous disposons ont été jugés effectivement dignes d'être rendus publics.

Si l'on considère l'intention à l'origine de chaque texte, son lectorat prévu, on peut, pour certains d'entre eux, postuler un éventuel processus de filtrage, voire d'autocensure. À ce titre et aussi pour des raisons déjà

évoquées, *Autobiography* possède un statut à part : les extraits présentés ici donnent la version de Mill quant à la double « auteurité » des textes généralement publiés sous son seul nom. Pour le reste des textes proposés, on peut distinguer trois groupes. Le premier contient la correspondance, dans laquelle l'identité du destinataire influe forcément sur le contenu de la lettre. Y figurent les textes, déjà signalés, écrits par l'un des auteurs pour l'autre (voir dans l'anthologie « Du Mariage »), ainsi que les lettres de Mill à d'autres philosophes (voir dans l'anthologie « Lettres à Auguste Comte » et « Lettre à Herbert Spencer ») ou à des disciples (voir dans l'anthologie « Lettres à Lord Amberley »), les lettres à des dirigeants politiques (voir dans l'anthologie « Lettre à Sir George Grey » et le texte « Les droits des femmes » dédié à la reine Victoria). On peut supposer que, lorsqu'il écrit à un penseur ou à un partisan, Mill ne ressent pas le besoin de simplifier ou de taire certaines conclusions de son raisonnement. Comte met d'ailleurs fin à sa correspondance avec Mill à la suite de la dernière lettre (voir dans l'anthologie « Lettres à Auguste Comte », lettre du 30 octobre 1843), signe que Mill n'a guère fait de concessions dans le désaccord qui les oppose, même si Taylor trouve que son futur mari manque de fermeté face à Comte¹⁰. De la même manière, Mill demande à Amberley de ne pas montrer sa lettre à Lecky, probablement parce que celle-ci contient des éléments ou un ton que Mill ne veut pas rendre publics. En revanche, les lettres ou dédicaces aux personnalités publiques sont plus didactiques, au moins parce qu'elles procèdent du désir de convaincre le destinataire d'agir en faveur de l'égalité des sexes. On peut donc les distinguer des précédentes en ce qu'elles comportent plus de concessions à la pensée dominante ou taisent des convictions moins recevables. Ainsi, la visée de la lettre à Grey est explicitement réduite à la question de l'interdiction de vente d'arsenic aux seules femmes, tandis que « Rights of women and—especially with regard to the elective franchise—by a woman—dedicated to Queen Victoria » (« Les droits des femmes, tout particulièrement en ce qui concerne le droit de vote, écrit par une femme, dédié à la Reine Victoria »¹¹) constitue plutôt un document de travail, qui, d'après les Robson¹², préfigure « Enfranchisement ». La dédicace à Victoria souligne toutefois

10. J. E. Jacobs, « The lot of gifted ladies is hard », p. 236.

11. « Les droits des femmes » dans l'anthologie.

12. J. S. Mill, H. Taylor Mill et H. Taylor, *Sexual Equality*, A. P. Robson et J. M. Robson éd., p. 161.

ironiquement, implicitement seulement, le paradoxe qui veut que les femmes n'ont pas droit au pouvoir politique alors qu'elles sont admirées en tant que souveraines. Peut-être même est-ce une critique indirecte de la reine dont le mépris des militants pour l'égalité des sexes était notoire : celle-ci devait notamment déclarer que Kate Amberley, l'épouse radicale du correspondant de Mill et l'amie de Helen Taylor, méritait d'être fouettée pour avoir pris la parole en faveur du vote des femmes dans une réunion publique en 1868¹³.

Les articles de journaux et discours forment le deuxième groupe. On peut à son tour le subdiviser en deux sous-ensembles. L'un contient des écrits publiés dans des quotidiens ou hebdomadaires de la presse généraliste. La majeure partie traite des affaires judiciaires liées à des cas de femmes victimes de violence, auxquels les Mill se consacrent de la fin des années 1840 jusqu'au début des années 1850. Ces éditoriaux ou courriers des lecteurs, parus dans le *Morning Chronicle* ou, plus rarement, le *Daily News*, tous deux de tendance libérale, insistent sur le manque de sévérité de la loi et des magistrats envers les auteurs de tels actes, comme l'illustre le texte « The law of assault » (« Coups et blessures »). « Stability of society » (« La stabilité de la société ») appartient aussi à ce groupe bien que traitant cette fois du divorce. Les discours publics sont certes de nature différente sur le plan textuel et rhétorique, mais ils partagent la même visée et la même intention puisqu'ils ont en commun le fait d'être une tribune pour la diffusion d'un aspect particulier du féminisme. On peut réserver un deuxième sous-ensemble pour les articles longs ou essais comme « Auguste Comte and positivism » (« Auguste Comte et le positivisme »), paru dans la *Westminster Review* en 1865. Il faut, à cet égard, souligner la particularité de « Enfranchisement » : lors de sa parution en 1851 dans la *Westminster Review*, le texte se présente comme un article plutôt que comme un essai, dans la mesure où il prétend informer le lecteur

13. « Quand le pays fut assourdi par les huées en faveur des "droits des femmes", qui n'ont pas encore tout à fait cessé aujourd'hui, la reine m'écrivit (29 mai) : "La reine veut absolument obtenir le soutien de quiconque pourrait écrire ou participer de manière à arrêter cette folie pernicieuse des 'droits des femmes' avec tout son cortège d'horreurs, qui séduit son malheureux, faible sexe lequel en oublie toute notion des sentiments et convenances dignes des femmes. Lady Amberley devrait recevoir quelques bons coups de fouet." » Sir T. Martin, *Queen Victoria As I Knew Her*, Édimbourg et Londres, Blackwood and Sons, 1901, p. 70. En ligne : [<http://www.gutenberg.org/files/38627/38627-h/38627-h.htm>] (consulté le 8 Janvier 2013).

de la tenue de la Convention des femmes aux États-Unis, ce qui lui vaut de figurer ici. À cette époque, Mill semblait considérer que l'opinion n'était pas prête à recevoir favorablement une critique globale de l'inégalité des sexes comme l'indique sa lettre à William Hickson, le directeur de la publication de la *Westminster Review*, le 19 mars 1850 :

Je n'ai pas eu l'intention de m'engager fermement à remettre un article à la *Westminster* sur le sujet que vous proposez. Je ne suis pas prêt à écrire un article se limitant à la question du divorce. Je n'aborderai cette question que dans un contexte bien plus vaste, celui de la position que les lois et coutumes actuelles attribuent aux femmes. J'ai, sur le sujet, des idées si opposées à l'avis dominant qu'il est probablement inopportun de les exprimer toutes : il me faut me demander quelle partie d'entre elles valent la peine qu'on les exprime étant donné l'état de l'opinion, et s'il y aurait là assez de substance pour que le projet me convienne et me satisfasse. Pour prendre ma décision il faut que je réfléchisse quelque temps. Quand j'en saurai plus je vous écrirai à nouveau. En attendant, ne comptez pas sur moi pour le numéro de juillet. Si j'accepte le projet, je refuserai d'être payé, ou je consacrerai cet argent à promouvoir ce qui fera l'objet de l'article.¹⁴

Ce passage indique bien la volonté de Mill de ne pas livrer toute sa pensée : s'agit-il d'un souci d'efficacité ou de la crainte de voir sa réputation souffrir d'une prise de position que la majorité désapprouverait sans doute ? Reeves suggère que Mill laissa l'article à son épouse justement pour échapper à la vindicte¹⁵, et peut-être faut-il penser que la Convention des femmes¹⁶ fournissait un prétexte à l'article et permettait ainsi aux auteurs d'afficher une certaine distance toute journalistique. Par la suite, « Enfranchisement » fut publié en tant qu'opuscule, sans la permission des Mill qui furent agacés du remplacement du pluriel *women* par le singulier *woman* opéré par l'éditeur Holyoake en 1857, puis réédité à nouveau sous le nom de Taylor en 1868. Préalablement, le texte fut inclus par Mill dans *Dissertations and Discussions* en 1859, précédé d'une note qui spécifiait que le texte était tout particulièrement celui de Taylor.

Le troisième et dernier groupe rassemble les extraits d'ouvrages. Nous ne

14. J.S. Mill, *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XIV – The Later Letters of John Stuart Mill, 1849-1873*, Part I.

15. R. Reeves, *John Stuart Mill : Victorian Firebrand*, p. 219.

16. Le texte semble être écrit à l'occasion de la première Convention nationale des droits des femmes (National Women's Rights Convention), qui se tient à Worcester, Massachusetts, en 1850.

reviendrons pas sur le fait que la philosophie millienne fait du féminisme ni plus ni moins que l'exigence centrale de l'autonomie de l'individu déclinée autour de la question de la représentation politique dans *Considerations on Representative Government*, de la participation à la vie économique et sociale dans *Principles of Political Economy* (dont la troisième édition de 1852 comporte un texte où le masculin a été systématiquement évité au profit du neutre ou du pluriel), et enfin de la théorie morale et politique dans *On Liberty*. On pourrait ajouter *Utilitarianism* dont un court extrait est cité plus haut et dont des passages impliquent le féminisme sans en traiter explicitement. Les ouvrages procèdent d'une volonté d'analyse et d'exposition exhaustives des sujets traités. Ils sont, plus que les textes des deux groupes précédents, le dernier mot de l'auteur, un jugement définitif destiné à résister au temps, comme l'espérait explicitement Mill pour *On Liberty*¹⁷, quitte à être réécrits ou complétés, comme ce fut le cas de *Principles of Political Economy*. On conçoit mal, dans ces conditions, que les textes se soient accommodés d'une autocensure : Mill est là dans son rôle principal, celui de philosophe politique qui influence non seulement la pratique mais aussi la pensée de son temps. Dès lors, il ne s'agit plus de se servir de l'estime dont il est l'objet pour faire progresser telle ou telle cause provisoire, mais bien de construire la cohérence de sa pensée et d'en pérenniser la réputation. C'est pourquoi les extraits des œuvres majeures semblent si essentiels pour qui veut comprendre le féminisme millien. C'est aussi pourquoi *The Subjection of Women*, que l'on peut inclure dans ce troisième groupe parce que c'est un ouvrage et qu'il participe aussi de cette volonté d'exhaustivité, peut être néanmoins classé à part dans ce dernier regroupement. Car lorsqu'on lui propose, dans un premier temps, de publier un texte entièrement consacré à la condition des femmes, Mill juge ne pouvoir tout dire, et s'il écrit *The Subjection* dix ans plus tard mais renonce à le publier immédiatement, il pense qu'en 1869 le moment est enfin venu. Dix-huit ans après « Enfranchisement » et alors que d'autres textes¹⁸ féministes ont été diffusés, Mill connaît un regain d'optimisme pensant que l'obtention du droit de vote, qui, dans sa conception libérale, sera forcément suivi de la levée des autres discriminations, est imminente, et ce malgré le revers rencontré lors du passage de la deuxième loi promulguant l'élargissement de l'électorat, le *Reform Act* de 1867, qui n'autorise finalement

17. Mill fait part de cet espoir dans son *Autobiography*.

18. Notamment les écrits qui émanent du groupe de Langham Place, dont ceux de Barbara Leigh Smith Bodichon.

pas de femmes parmi les nouveaux électeurs. *The Subjection* possède donc à la fois les caractéristiques des grands ouvrages et un but propagandiste : on est tenté d'y voir le dernier mot de Mill sur l'égalité des sexes, donc le texte qui serait le plus représentatif du féminisme millien, et la continuation de l'activité militante des dernières années de sa vie. Mill jouit désormais d'une telle considération que sa position en faveur des droits des femmes ne peut que rencontrer plus d'écho que les écrits qui émanent de militants plus ou moins inconnus, *a fortiori* de militantes. Mill n'a accepté de devenir parlementaire en 1865 qu'à la condition expresse que soit rajouté le vote des femmes dans son manifeste électoral. Se présentant comme un « libéral avancé », il ne cache pas ses opinions en matière d'extension du droit de vote aux femmes, ainsi, d'ailleurs, qu'à une partie des classes populaires. Néanmoins, il attend que le gouvernement libéral tombe et soit remplacé par les conservateurs¹⁹ pour parler librement aux communes et se prononcer contre la ligne officielle du parti libéral à plusieurs occasions. De fait, l'époque est plus favorable aux réformes en faveur des femmes, puisqu'outre l'accès à l'éducation supérieure déjà mentionné, elles obtiennent le droit de vote aux élections locales en 1869 et un an plus tard, avec la loi sur la propriété des femmes mariées (*Married Women's Property Act*) de 1870, les épouses pourraient conserver la jouissance de leur salaire. La même année, un projet de loi à l'initiative de Jacob Bright, frère du célèbre John²⁰, qui propose d'abolir l'incapacité politique des femmes, est rejeté, non sans remporter un certain succès avant le vote final. La campagne contre les lois sur les maladies contagieuses, menée par Josephine Butler²¹, contribue aussi à alerter l'opinion sur la discrimination des femmes, même si on peut admettre que l'association des droits des femmes et de la défense des prostituées dessert aussi la cause en créant un certain scandale. C'est d'ailleurs l'avis de Mill qui s'oppose clairement à un regroupement des deux revendications, montrant une nouvelle fois l'attention qu'il porte à la stratégie. Toujours est-il que les revendications des femmes ont fait irruption sur le devant de la scène et ne font plus l'objet d'une condamnation ou d'un mépris quasi unanime, comme c'est le cas encore dans les années 1840, voire 1850. John Stuart Mill participe à ces années de militantisme, soit

19. En juin 1866, le premier ministre Derby remplace Russell.

20. John Bright (1811-1889), homme d'État libéral, est notamment connu pour avoir combattu le protectionnisme avec Richard Cobden et pour sa critique de la politique étrangère britannique.

21. Voir, dans la même collection, l'ouvrage de Frédéric Regard consacré à Butler (déjà cité).

directement, soit par l'entremise d'Helen Taylor, sa belle-fille. Quand on sait que Millicent Fawcett²² conduira une délégation de femmes pour un dépôt de gerbe devant la statue de John Stuart Mill en 1928, date à laquelle l'égalité politique fut enfin acquise, on imagine la place symbolique de l'auteur dans les rangs des partisans de l'égalité des sexes.

Réception

À sa publication, *The Subjection* est un texte controversé, d'abord parce que c'est généralement le cas des écrits dénonçant l'oppression des femmes, ensuite parce qu'il est publié dans un contexte particulier d'agitation politique en faveur des droits de celles-ci. Mill a tout à fait conscience que son livre suscitera la polémique : l'anticipation de celle-ci a-t-elle guidé sa plume ? On ne peut répondre que par des suppositions. En revanche, la vigueur des réactions montre que sa prudence préalable n'est pas infondée. Comme tous les livres de Mill, celui-ci se vend bien : il fait l'objet de trois éditions en un an, est traduit presque immédiatement dans nombre de pays européens et devient souvent le livre de chevet des premières féministes. Il est évidemment la cible de critiques sévères de la part de ceux qui ne croient justement pas à l'égalité des sexes, ou du moins prétendent pouvoir concilier cette égalité avec une différence de rôle social et de statut légal, qui reflète à leurs yeux la différence profonde des sexes. L'examen des arguments auxquels ils ont recours permet de mesurer à quel point de nombreux intellectuels étaient pénétrés de préjugés sexistes. Si la tendance générale est à la reconnaissance de la qualité du livre et à la rigueur de l'argumentation, qui ne surprennent pas de la part de Mill, les désaccords sont nombreux sur le fond. En préalable à ce rapide examen de la réception, il faut ajouter qu'il est frappant de constater que l'auteur avait parfaitement anticipé toutes les réponses et s'était efforcé d'en démontrer l'inanité, à tel point qu'on est tenté de considérer que *The Subjection* contient (et défait) sa propre critique. Il explique même les raisons de l'insuccès de ses propositions dès

22. Millicent Fawcett (1847-1929), militante féministe de renom, dirigeante de la National Union of Women's Suffrage Societies (NUWSS), sœur de Elisabeth Garrett Anderson, proche d'un certain nombre de dirigeants politiques. Elle est le témoin des premières luttes pour le droit de vote, de la période suffragiste, de la loi de 1918 qui donne le droit de vote aux femmes de plus de trente ans et de la loi de 1928 qui accorde le vote aux femmes et aux hommes selon les mêmes critères.

les premières pages en examinant la nature même des préjugés, qui sont par essence hermétiques à tout raisonnement. Il ne reste que quelques rares angles d'attaque qui ne sont pas déjà réfutés. Ainsi, le compte rendu de la *Saturday Review*, revue d'un conservatisme pourtant modéré qui s'illustre néanmoins par son opposition à l'émancipation féminine, déplace-t-il le débat sur le plan de la « pureté » des femmes que Mill n'a pas souhaité aborder, commettant ainsi une grave omission d'après l'auteur anonyme :

Si les femmes étaient simplement des hommes vêtus différemment, si elles ne différaient que par quelques détails de leur tempérament et de leur constitution physique, les restrictions actuelles seraient tout à fait indéfendables. Nous serions alors les premiers à dire qu'il faut lever tous les obstacles, se débarrasser de tous les privilèges injustes et laisser la libre concurrence régler l'attribution des fonctions sans distinction de sexe. Mais les femmes ne sont pas des hommes et cette vérité indéniable nous rappelle que M. Mill a négligé un aspect qui est loin d'être négligeable pour ce qui concerne les lois sur le mariage. Il a débattu de ce dernier sans presque jamais faire référence à ses effets sur la moralité sexuelle. Il n'a pas apporté de réponse à l'argument capital qu'on peut lui opposer : nous pouvons admettre qu'il est souhaitable que les femmes puissent exercer leurs facultés le plus largement possible ; on espère que ces facultés s'avéreront être à la hauteur des anticipations de M. Mill. Mais il est tout aussi important que le niveau de pureté ne soit pas abaissé : il se peut que l'état de notre organisation sociale soit bien injuste, mais au moins elle permet en général que les femmes soient sur certains points moralement supérieures aux hommes de la même classe sociale.²³

Il s'agit ici de se prémunir contre la promiscuité, dont l'auteur ne dit pas si elle serait intrinsèque à la nature féminine, nécessitant une surveillance accrue, ou si, au contraire, elle serait le fait de l'appétit sexuel des hommes dont il faudrait protéger les femmes, apparemment incapables d'y résister. Quand on connaît le débat victorien autour de la prostitution, on sait que l'idée selon laquelle une femme qui découvrirait la tentation sexuelle serait perdue était assez répandue.²⁴ Mais la pudeur ou le puritanisme de l'époque limitait la possibilité de débattre ouvertement de ces questions, si bien que les sous-entendus tels que ceux présentés ici étaient la norme. En tout état de cause, l'affirmation d'une différence morale entre les sexes traverse la

23. A. Pyle éd., « The Subjection of Women », *The Saturday Review* [juin 1869], *The Subjection of Women : Contemporary Responses to John Stuart Mill*, p. 43.

24. Voir, notamment, J. R. Walkowitz, *Prostitution and Victorian Society. Women, Class, and the State*, Cambridge, CUP, 1982.

pensée de l'époque, y compris celle de nombreuses militantes pour la cause des femmes ou de certaines femmes.²⁵ Mais contrairement à ces dernières qui désignaient l'homme comme étant de moindre vertu et soulignaient l'injustice qui consistait à entraver les femmes pour les mettre hors de portée des pulsions ou complaisances qui n'étaient pas les leurs, nombre de contemporains ne voyaient pas là de contradiction. Le féminisme millien ne partageait pas cette conviction, il n'est pas surprenant que *The Subjection* la passe effectivement sous silence. On peut toutefois trouver dans la lettre à Amberley sur la prostitution (voir dans l'anthologie « Lettres à Lord Amberley ») une réponse au moins partielle aux objections soulevées par la *Saturday Review*. Cette même inquiétude sous-tend des critiques d'ailleurs moins sévères : les opposants modérés, qui concèdent à Mill certains points, mais s'opposent à d'autres, mettent ainsi en garde contre les effets délétères de la mixité dans certaines professions, notamment parce que les hommes seraient alors soit déconcentrés soit « dé-moralisés »²⁶. Il faut néanmoins distinguer entre le rejet catégorique de toute réforme en faveur des droits des femmes et les compromis que proposent ces « réformateurs modérés » que Taylor avait identifiés presque vingt ans plus tôt.²⁷ Ceux-ci ont le mérite de reconnaître que toutes les femmes ne se destinent pas au mariage, ne serait-ce d'ailleurs que parce que les recensements ont clairement établi que les femmes auraient été presque un million de plus que les hommes en Grande-Bretagne.

Les femmes célibataires, veuves ou jamais mariées, sont d'ailleurs au cœur de la campagne en faveur des droits des femmes. Leur cas permet finalement de formuler des revendications minimales, susceptibles de rencontrer l'assentiment de la majorité : par exemple, le droit de vote pour les chefs de famille, y compris les femmes qui remplissent les mêmes conditions que les hommes. On réparerait ici une injustice plus criante encore et, sur le plan pratique, on ne modifierait guère l'électorat. De la même manière, permettre à une femme de travailler dans le métier de son choix semble plus urgent si cette femme ne peut compter sur le revenu d'un mari. Certes, la position modérée a pour faiblesse son incompatibilité avec la conception féministe du caractère systématique de l'oppression des

25. Sur cette question, voir B. Caine, *English Feminism (1780-1980)*, Oxford, OUP, 1997.

26. Ainsi, M. Oliphant et Sir H. Taylor sont-ils prêts à admettre que certaines professions soient ouvertes aux femmes, mais n'en conçoivent aucun enthousiasme. Voir A. Pyle, *The Subjection of Women : Contemporary Responses to John Stuart Mill*, p. 27.

27. Voir dans l'anthologie « L'affranchissement des femmes ».

femmes ou, au contraire, avec la position naturaliste et conservatrice, mais elle tolère la réforme tout en s'accommodant des inquiétudes de l'opinion. En outre, ce « centrisme » conduit, comme toujours, à dénoncer les adversaires comme extrémistes, s'employant notamment à rappeler que Mill est issu des rangs du radicalisme philosophique. Il s'agit de préserver les fondamentaux du patriarcat en l'aménageant. Pour certains, c'est le mariage qui est conçu comme l'instrument légal permettant au couple et à la famille de ne faire qu'un qui doit être protégé. Or, la fin de l'assujettissement, c'est, par définition, l'émergence de deux sujets là où il n'y en avait qu'un. Le mariage deviendrait alors le lieu de querelles où s'opposeraient éventuellement deux volontés de force égale. De la même façon, donner le droit de vote aux femmes revient à encourager le couple à ne pas parler que d'une seule voix, sans compter les disputes qui se tiendraient au foyer, ce havre de paix désormais transformé en arène politique. Mais *quid* alors de la justice ? Certains n'y accordent pas trop d'importance : toute entité sociale a besoin d'un dirigeant, personne ne propose évidemment que la femme règne sur le couple, c'est donc à l'homme que revient la fonction. D'autres entreprennent de nuancer les notions proposées par Mill. Les hommes et les femmes ne sont pas inégaux mais complémentaires ; les hommes ne dominent pas leurs épouses, ils les protègent ; l'égalité est impossible puisque les sexes ne sont pas égaux, car l'homme est plus fort : il faut donc rechercher l'équité. Il ne faut pas non plus confondre égalité dans la différence avec identité ou assimilation. On fait grand cas des différences physiques, les seules qui demeurent indéniables après la lecture du livre, pour rappeler la différence irréductible voire l'infériorité des femmes. En effet, prétend *The Christian Observer*²⁸, si l'on accepte l'idée millienne que les femmes et les hommes sont moralement et intellectuellement égaux, on constate néanmoins la supériorité de la force physique des hommes : la somme totale reste donc en faveur de l'homme, à moins que l'on ne trouve une différence morale ou intellectuelle chez la femme qui compense l'infériorité physique. Mais dans ce cas, on aura fait la preuve de leur différence réelle. Ce raisonnement spécieux s'accompagne dans le même article d'un argument bien plus expéditif puisqu'extraît de l'Épître aux Éphésiens :

Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Église, qui est son corps, et dont il

28. A. Pyle, *The Subjection of Women : Contemporary Responses to John Stuart Mill*, p. 75-88.

est le Sauveur. Or, de même que l'Église est soumise au Christ, les femmes aussi doivent l'être à leurs maris en toutes choses.²⁹

Il n'est guère surprenant de voir l'influence de la religion transparaître dans le conservatisme des critiques qui refusent de concéder que les lois sur le mariage encouragent le despotisme domestique : de la même manière que l'injonction d'obéissance faite aux épouses par saint Paul était suivie de l'injonction d'amour aux maris, on rappelle beaucoup que le cadre légal existant oblige l'homme autant que la femme. Sa suppression, ou son relâchement par un divorce facilité, causerait d'ailleurs bien des tragédies quand les hommes abandonneraient leurs épouses vieillissantes. L'utilité du mariage est de permettre et de pérenniser le bonheur conjugal, une réalité que les élucubrations milliennes semblent perdre de vue :

Cela [la description que fait Mill de l'histoire passée et présente de la femme] ressemble à une histoire qu'aurait contée un ménestrel à la cour de Gloriana et qui aurait suscité la réaction des chevaliers. On imagine les cris de Sire Artegal : « Où est ce pays lugubre ? », le bruit d'une armure, des éperons, des épées sorties de leurs fourreaux, une foule de guerriers furieux se dressant l'un après l'autre tant ils seraient émus par la fable. Même quand c'est nous qui la racontons aujourd'hui, dans une période bien éloignée des temps chevaleresques, on sent les respirations s'accélérer, les regards sont douloureux... Mais quand le nuage de tristesse créé par le conte se disperse pour s'éloigner vers la lumière du jour, l'enthousiasme retombe quelque peu. Encore sous le choc nous nous interrogeons : « Où une telle cruauté peut-elle exister ? Quoi ! Serait-ce ici dans ce monde ordinaire qui sourit, pleure, aime, se démène ? Ici même, où il y a des orages et des temps de trouble parfois, où la rosée se dépose chaque nuit, où le soleil se lève tous les jours et où des millions d'inconscients se prennent par la main et se sourient sans savoir qu'ils sont des maîtres et des esclaves ? »³⁰

Donc « toutes les femmes heureuses sont conservatrices »³¹ et seules les insatisfaites s'expriment, d'où le danger de donner le vote aux célibataires car c'est l'amertume des femmes qui s'exprimerait. La sauvegarde de l'organisation traditionnelle de la famille et du couple n'est néanmoins pas

29. Saint Paul, Épître aux Éphésiens 5, 22-24, cité dans « Mill on the condition of women », *The Christian Observer* [août 1869], *The Subjection of Women : Contemporary Responses to John Stuart Mill*, A. Pyle éd., p. 87.

30. M. Oliphant, « Mill on the Subjection of Women », *The Edinburgh Review* [octobre 1869], *The Subjection of Women : Contemporary Responses to John Stuart Mill*, A. Pyle éd., p. 113.

31. W.H. Dixon, « The Subjection of Women », *The Athenaeum* [juin 1869], *The Subjection of Women : Contemporary Responses to John Stuart Mill*, A. Pyle éd., p. 47.

incompatible avec des réformes légales qui rendraient à la femme une partie de sa propriété. La publication de *The Subjection* coïncide d'ailleurs presque avec le passage du *Married Women's Property Act* de 1870. De même, les pires effets de l'inégalité institutionnalisée par le droit, par exemple en cas de violence conjugale, peuvent-ils être compensés par des lois plus sévères à l'égard des coupables ? Mais il est vrai que dans ces deux cas les revendications se sont fait entendre. Pour le reste, assurent la plupart des critiques, les femmes sont contentes de leur sort : elles ne se plaignent pas, à l'exception de quelques extrémistes dont, par exemple, les militantes des conventions américaines. La grande majorité des femmes préfère être protégées plutôt que de devenir les rivales des hommes. Cet argument de l'assentiment silencieux est au cœur de toutes les attaques contre la conception de Mill. Dans son expression la plus intransigeante, elle conduit à dire que Mill méprise les femmes puisqu'il refuse d'entendre leur voix et prétend parler à leur place. On retrouve très logiquement cet argument dans les articles écrits contre le vote des femmes, ce dernier thème étant celui qui semble rencontrer le plus de résistance. En effet, même les progressistes qui suivent Mill dans son analyse de l'injustice des lois discriminatoires peuvent être réticents, car convaincus que les femmes sont plus souvent conservatrices, royalistes, légitimistes et sous l'influence des prêtres que les hommes : « Si le pouvoir était placé aux mains des femmes, le gouvernement libre tomberait, et avec lui, la liberté d'opinion. »³² Rappelons en outre que les femmes sont plus nombreuses, considération pratique qui suffit à les priver du vote : « Une loi parlementaire qui autoriserait l'accès de la population féminine au pouvoir politique ne leur donnerait pas une participation au gouvernement mais le gouvernement entier. Rien n'est plus clair. »³³ Ces mêmes progressistes entvoient la possibilité de la participation politique mais la conditionnent à une meilleure autonomie intellectuelle. Enfermé dans sa tour d'ivoire théorique, Mill n'aurait pas l'expérience nécessaire des femmes pour voir l'évidence, c'est-à-dire leur infériorité intellectuelle. Cette défaillance est, explicitement ou non, attribuée à ses circonstances personnelles :

[...] les circonstances particulières de son mariage, l'hallucination (car c'est bien de cela qu'il s'agit) du génie incomparé de sa femme et un caractère et

32. S. Goldwin, « Female Suffrage », *Macmillan's Magazine* [juin 1874], *The Subjection of Women : Contemporary Responses to John Stuart Mill*, A. Pyle éd., p. 276.

33. W. H. Dixon, « The Subjection of Women », *The Athenaeum* [juin 1869], *The Subjection of Women : Contemporary Responses to John Stuart Mill*, A. Pyle éd., p. 49.

tempérament particuliers tels qu'il était inévitable qu'il soit incapable d'apprécier pleinement le pouvoir des influences qui, quoiqu'en dise notre philosophe, règnent et continueront de régner sur ces questions. Pour lui, le mariage est l'union de deux philosophes à la recherche de la vérité. Dans son travail sur la place et le sort des femmes, il mentionne à peine les enfants, semble avoir oublié le sexe et ses influences. Quant à l'excellence particulière et à la beauté du caractère des femmes, il semble qu'il n'y a pas réfléchi, alors qu'il s'étend longuement sur les qualités distinctes de l'esprit des femmes.³⁴

Une fois de plus, la relation des Mill invalide la valeur et l'universalité de la thèse féministe qu'ils défendent. L'admiration incongrue d'un génie reconnu pour une femme anonyme lui vaut mépris ou compassion, et son texte est rétrogradé : il passe du statut d'analyse philosophique à celui d'expression subjective des sentiments. Anne Mozley³⁵ pardonne ces errements car ils sont à ses yeux la démonstration triomphante de l'intense subjectivité des rapports entre les sexes qui les place hors de portée de l'analyse :

Quand un auteur écrit *in memoriam*, ses lecteurs éprouvent une compassion, une tendresse qui atténue même la plus forte opposition à ses vues. Car ici l'auteur ne défend pas une cause mais une personne. La force de ses arguments vient d'une autre instance que la raison. Il plaide pour une cause déjà perdue, doit rendre justice à quelque chose qui lui est plus cher que la vérité abstraite. Voilà qui explique largement la rudesse et la malhonnêteté dont nous nous sommes plaints, et aussi, peut-être, en partie l'arrogance affichée, comme s'il était le seul détenteur de la vérité, s'il avait le monopole de la réalité, sur toute cette question.³⁶

Comme nous l'avons déjà évoqué, Mill avait anticipé la critique dont *The Subjection* ferait l'objet et pratiquement réfuté celle-ci par avance. Pour qui s'étonnerait de voir que les attaques présentées ici furent parfois écrites par des femmes, aussi éminentes qu'Oliphant³⁷ ou Mosley, on peut aisément laisser le dernier mot à Mill en citant son ouvrage :

34. S. Goldwin, « Female Suffrage », *Macmillan's Magazine* [juin 1874], *The Subjection of Women : Contemporary Responses to John Stuart Mill*, A. Pyle éd., p. 268.

35. Anne Mozley (1809-1891), auteur de nombreux articles, livres d'enfants, éditrice de recueils de poésie, elle préfère souvent garder l'anonymat, d'où son relatif manque de notoriété.

36. A. Mozley, « Mr Mill on the Subjection of Women », *Blackwood's Magazine* [septembre 1869], *The Subjection of Women : Contemporary Responses to John Stuart Mill*, A. Pyle éd., p. 106.

37. Margaret Oliphant (1828-1897), écrivain écossaise, auteur de nombreux livres et articles.

[...] nous pouvons aisément affirmer que la connaissance que les hommes ont des femmes, même s'il ne s'agit que des femmes telles qu'elles ont été par le passé et telles qu'elles sont dans le présent, sans même parler de ce qu'elles pourraient être à l'avenir, est lamentablement imparfaite et superficielle et qu'il en sera ainsi jusqu'à ce que les femmes elles-mêmes aient dit ce qu'elles ont à dire. Or, nous n'en sommes pas là, et nous ne parviendrons à cette situation que très progressivement. La société ne reconnaît le talent littéraire et n'autorise la parole des femmes, leur donnant ainsi l'occasion de s'adresser au grand public, que depuis très peu de temps. Et encore sont-elles rares celles qui osent exprimer quoi que ce soit qui pourrait déplaire aux hommes dont dépendent leurs carrières littéraires. Rappelons-nous le genre de réaction que rencontrait en général, hier encore, et continue, dans une moindre mesure, de rencontrer aujourd'hui l'expression d'opinions inhabituelles ou de sentiments considérés excentriques, par un auteur, même de sexe masculin, et nous pourrions avoir une vague idée des obstacles qu'une femme, élevée dans la croyance que la coutume et l'opinion sont ses maîtres suprêmes, doit franchir pour réussir à exposer sa nature profonde dans un livre. La plus grande femme de lettres qui a laissé de tels écrits à la postérité qu'ils lui valent d'être parmi les grands auteurs de son pays a jugé nécessaire de commencer sa plus grande œuvre avec cette maxime : « Un homme peut braver l'opinion ; une femme doit s'y soumettre »³⁸. La plupart des écrits de femmes se résume à de la flagornerie envers les hommes.³⁹

38. Madame de Staël, extrait de *Delphine*.

39. J.S. Mill, *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*.

Anthologie

Du mariage (1)

« On Marriage », 1832

Ce texte est un exposé des idées de Mill sur le mariage, rédigé à la seule intention de Taylor, qui doit s'acquitter de la même tâche (voir dans l'anthologie « Du mariage (2) »). Il date de la fin de l'année 1832 ou du début de l'année 1833¹ et fait partie de la collection Taylor Mill de la London School of Economics. Il est écrit de la main de Mill mais n'est ni daté ni signé. En ce début de siècle, le statut de la femme mariée, n'ayant pas connu la moindre des réformes légales successives qui marquent le XIX^e², fait de celle-ci et de ses biens la propriété de son époux. Le divorce n'est possible que par intervention du Parlement qui peut consentir à « un projet de loi d'intérêt privé ». Cette procédure est exceptionnelle et s'il existe d'autres recours permettant la séparation, ils sont tous fortement inégalitaires et dissuasifs pour la femme, d'autant qu'ils privent généralement les mères de leurs enfants, même si ces derniers sont très jeunes, du moins jusqu'à la loi de 1839 relative à la garde des enfants. Étant donné le caractère privé des deux textes et le fait que les auteurs viennent de se rencontrer, on peut être tenté de faire le rapprochement avec la situation personnelle de Taylor qui ne pouvait mettre fin à son mariage.

Celle à qui j'ai dévoué ma vie m'a demandé d'exposer mes opinions sur le sujet qui, de tous ceux qui touchent aux institutions humaines, a le plus d'impact sur son bonheur. Tout ce que je peux écrire sur la question, sans l'aide de ses suggestions et de ses décisions, est contenu dans ces pages. Elle-même n'a pas craint de se livrer au même exercice, si bien que ses pensées et ses sentiments me seront communiqués et me permettront de retrouver les idées évoquées ci-dessous, ainsi que celles auxquelles je n'ai pas pensé. Dans la recherche de la vérité,

1 A. P. Robson et J. M. Robson éd., *Sexual Equality*, p. 3.

2 Voir N. Davie, *L'évolution de la condition féminine en Grande-Bretagne à travers les textes juridiques fondamentaux de 1830 à 1975*.

comme dans toute chose, « il n'est pas bon que l'homme soit seul »³ : ceci est d'autant plus vrai dans le domaine des rapports entre les hommes et les femmes et les lois qui les régissent devraient, sans nul doute, être écrites par eux deux et non pas, comme ce fut toujours le cas, par celui qui est le plus fort.

Comme il serait facile pour chacun d'entre nous d'apporter une réponse qui ne vaudrait que pour nous deux ! Mais le problème comporte des difficultés de l'ordre de celles qui compliquent toutes les grandes questions qui se posent pour l'humanité entière, à savoir qu'il ne concerne pas uniquement les natures qui se ressemblent, mais les natures, du moins les personnalités, les plus diverses sur le plan moral. La morale populaire, comme je vous l'ai déjà dit, n'est jamais qu'un compromis entre des natures antagonistes : chacun renonce en partie à ce qu'il désire pour éviter les conséquences néfastes d'une guerre perpétuelle avec les autres. La meilleure morale populaire est celle qui permet d'atteindre un état de paix général tout en sacrifiant le moins possible le bonheur de ceux qui possèdent une nature supérieure, qui sont ceux qui souffrent le plus, ou plutôt les seuls qui souffrent vraiment, de par ce compromis. En effet, ils doivent renoncer à ce qui les rendrait vraiment heureux, tandis que pour les autres, il ne s'agit que de limiter des désirs dont la satisfaction ne serait pas synonyme de véritable bonheur. En outre, ceux qui possèdent une nature supérieure ne comptent qu'en fonction de leur nombre, bien faible, ou du nombre de ceux qu'ils peuvent influencer, alors même que le compromis pèse lourdement sur eux, étant donné leur plus grande capacité à être heureux et en conséquence, leur plus grande capacité à éprouver le manque et la déception, lorsqu'on leur refuse le bonheur auquel ils savent qu'ils auraient accès sans l'intervention de fâcheuses circonstances extérieures.

Ce que j'entends par « nature supérieure », c'est la personnalité de ceux chez qui le mélange d'avantages naturels et acquis engendre la plus grande capacité à être et à rendre heureux. Il y a deux manières de rendre heureux : en étant beau à regarder, par conséquent, un

3. La Genèse 2, 18-24.

objet naturel d'admiration et d'amour, et en possédant des qualités de l'esprit et du cœur qui permettent d'être à la fois apte et prêt à encourager par ses actions et par tout ce qui dépend de la volonté, le plus grand bonheur possible de tous ceux qui se trouvent dans notre sphère d'influence.

Si l'ensemble des gens était ainsi, ou acceptait de se faire guider par ceux qui sont ainsi, alors la morale serait peut-être bien différente de ce qu'elle doit être aujourd'hui ; ou plus exactement, il n'y aurait pas de morale puisque morale et inclination seraient confondues. Si tout le monde vous ressemblait, ma délicieuse amie, il ne servirait à rien d'établir des règles. En suivant leurs élans, en se laissant guider par leur propre jugement, les gens seraient eux-mêmes plus heureux et rendraient les autres plus heureux que s'ils n'obéissaient à un quelconque principe moral ou à une quelconque maxime ; parce qu'il est impossible que ces derniers soient, à l'avance, adaptés à chaque circonstance particulière qu'un intellect solide et vigoureux *animé* par une volonté forte, guidé par ce que Carlyle appelle « un cœur ouvert et aimant », est capable d'entrevoir. Là où existe un désir authentique et fort de rendre tous les autres le plus heureux possible, les règles générales ne sont rien de plus qu'une aide à la prudence, au choix des moyens ; elles ne constituent pas des obligations catégoriques. Si les désirs sont justes, si l'imagination est « noble et raffinée »⁴ et si l'on dédaigne les faux-semblants, alors « tout est pur pour ceux qui sont purs »⁵.

Quelles sont les conséquences morales de notre question sur de telles personnes ? On le devine aisément : les natures supérieures sont, bien sûr, des natures passionnées et pour elles le mariage, s'il est dénué d'affection, se réduit à un sacrifice continu de soi. Pour elles donc, chaque lien qui leur interdit de rechercher la personne pour laquelle elles éprouveront un amour parfait et de s'unir à elle, est une sujétion qui engendre nécessairement leur oppression. De plus, s'il leur est

4. Il s'agit d'une citation d'un vers de William Wordsworth, extrait du sonnet « Weak is the will of man, his judgment blind » : « L'imagination est ce pouvoir sacré, l'imagination noble et raffinée » (« *Imagination is that sacred power, Imagination lofty and refined* »).

5. Saint Paul, Épître à Tite, 1, 15.

donné de trouver une telle personne, naturellement, elles ne pourront que mépriser l'idée de se lier à elle autrement que par un choix délibéré et libre, sauf par superstition. Si ces natures ont eu, par ailleurs, une formation saine, elles seront animées de sentiments bons et dignes qui seront assez fermes pour éviter que la recherche de leur bonheur ne se fasse au prix d'une plus grande souffrance d'autrui, ce qui constitue la limite de l'indulgence que devrait exiger la morale dans ce cas.

Mais la morale qui convient aux natures supérieures pour le sujet qui nous occupe serait-elle aussi la plus appropriée pour les natures inférieures ? Je réponds à cette question par l'affirmative, mais je soutiens toutefois qu'il ne s'agit que d'une heureuse coïncidence. Toutes les difficultés qui se posent en matière de morale, dans n'importe lequel de ses domaines, proviennent du conflit permanent entre la morale supérieure d'une part, et, d'autre part, la morale populaire, même sous sa meilleure forme, c'est-à-dire celle que la nature de la majorité des êtres humains peut atteindre en fonction du degré actuel d'évolution.

Si chacun, ou, du moins, si la majorité d'entre nous, n'était guidé dans son choix d'un compagnon de l'autre sexe que par sa conscience du bonheur qu'une telle compagnie, dans sa forme la plus accomplie, peut donner aux natures les plus accomplies, voire n'aspirait qu'à cela, la loi ou l'opinion n'aurait jamais eu de raisons de limiter la plus grande liberté d'union ou de séparation. Il est aussi probable que la morale populaire n'aurait jamais tenté de restreindre cette liberté si elle était l'émanation d'un peuple civilisé et raffiné. Mais comme je vous l'ai déjà dit, la loi qui régit le mariage est l'œuvre de sensualistes, elle s'adresse aux sensualistes et unit les sensualistes. L'objet et le dessein de cette loi consistent soit à enchaîner les sens en espérant enchaîner l'âme aussi, soit à enchaîner les sens parce que l'on ne se soucie pas de l'âme. Ceux à qui la nature a donné une âme capable d'atteindre les degrés supérieurs du bonheur n'auraient jamais pu concevoir un tel dessein. À l'inverse, cette loi n'aurait pu exister si elle n'avait convenu à la nature de certains et si elle n'était donc moins inadaptée que ce que les personnes dont la nature est entièrement différente pourraient penser *a priori*.

Je crois que l'on ne peut pas douter du fait que l'indissolubilité de mariage a été un facteur de taille dans l'élévation de la position sociale

des femmes. En effet, dans l'immense majorité des pays où elle est en vigueur, elle a remplacé une situation où le pouvoir de répudiation était l'apanage de l'un des époux seulement : le plus fort pouvait renvoyer le plus faible, mais le plus faible ne pouvait échapper au joug du plus fort. Pour une femme au caractère passionné, la différence entre cette situation et la situation actuelle ne constitue guère un progrès : elle préférerait être répudiée plutôt que de rester mariée uniquement parce qu'on ne peut se débarrasser d'elle. Mais la plupart des femmes n'ont pas des aspirations aussi élevées. Elles préfèrent conserver leur union avec un homme qu'elles n'aiment pas moins qu'un autre et pour lequel elles éprouvent ce mode inférieur d'affection souvent créé par l'habitude de l'intimité. Or, en admettant ce qu'il faut bien admettre pour la majorité des hommes, à savoir que leur attirance envers les femmes est d'ordre strictement sensuel, ou repose, dans le meilleur des cas, sur une *inclination* passagère, il est certain que le vœu irrévocable permet aux femmes de garder une emprise durable sur les hommes qui les auraient renvoyées sitôt le feu de paille éteint. Quelque chose, voire *beaucoup* de ce qui s'apparente à un intérêt commun, naît ainsi de l'indissolubilité de l'union ; le mari s'intéresse à l'épouse, à défaut d'un meilleur sentiment, au moins parce qu'elle est *son* épouse. La respectabilité de ce dernier dépend essentiellement du fait que sa femme soit aussi respectée et en général, lorsque la première phase de dégoût des sentiments que produit la satiété s'estompe, le simple fait de continuer ensemble, si la femme est un tant soit peu aimable et l'homme pas complètement bestial, ne peut qu'engendrer un sentiment d'estime et d'attachement. De plus, l'épouse obtient ce qui compte le plus à ses yeux, à savoir la garantie de ne pas être séparée de ses enfants.

Or, si c'est là tout ce que la vie peut offrir aux femmes, c'est les cantonner à bien peu : toute femme qui se sent capable de connaître un grand bonheur, et dont les aspirations n'ont pas été artificiellement limitées, revendiquera d'être libérée de ce carcan et de rechercher plus que cela. Mais les femmes en général, comme j'en ai déjà fait la remarque, sont plus aisément satisfaites. Et c'est pour cela, je pense, que les femmes ont généralement une aversion pour l'idée de rendre le divorce plus facile. Elles croient habituellement que leur pouvoir sur les hommes est simplement issu de la sensualité de ces derniers, et

que cette même sensualité pourrait se tourner vers d'autres, dans la recherche de son assouvissement, s'ils n'étaient restreints par la loi et par l'opinion. Elles, pour la plupart, se marient essentiellement parce qu'elles recherchent un foyer et l'état ou la condition d'épouse, auxquels s'ajoute parfois, selon les cas, un magnifique train de vie etc., etc. Une fois ces choses obtenues, c'est le caractère indissoluble du mariage qui garantit qu'elles pourront les garder. Et la plupart des femmes, soit parce que ces choses leur procurent tout le bonheur dont elles sont capables, soit à cause des barrières artificielles qui réduisent tous les élans spontanés vers la recherche d'une plus grande félicité, tiennent généralement plus à ne pas mettre en péril le bien qu'elles possèdent qu'à tenter d'en trouver un plus grand. Elles pensent que si l'on pouvait dissoudre le mariage, elles ne pourraient conserver la situation qu'elles ont acquise, du moins pas sans avoir à cultiver l'affection des hommes avec l'habileté à laquelle répugnent les femmes simples, mais dont use parfois une maîtresse rusée pour établir et garder son ascendance.

Ces considérations n'ont aucune valeur pour un caractère passionné, mais elles sont intéressantes pour les personnalités dont elles émanent, ne pensez-vous pas ? Toutefois la seule conclusion que l'on puisse en tirer, qui serait justifiée, même si la loi actuelle sur le mariage était parfaite, est l'absurdité et l'immoralité d'une société et d'une opinion pour laquelle la position sociale d'une femme dépend, dans la moindre mesure, du fait qu'elle soit ou ne soit pas mariée. Il est sûrement injuste, tout à fait injuste, quelles que soient nos convictions morales, même la plus vulgaire, qu'il puisse exister d'autres raisons de se marier que le bonheur que deux personnes qui s'aiment trouvent lorsqu'elles associent leurs existences.

Le moyen par lequel on rend la condition des femmes mariées artificiellement désirable n'est pas un accroissement de leurs droits légaux, parce que, dans ce domaine, surtout en matière de droits à la propriété, ce sont les célibataires qui ont l'avantage, les incapacités légales étant plus étendues dans le cas des épouses. Ce n'est pas la loi mais l'éducation et l'usage qui font la différence. On élève les femmes de manière à les rendre incapables de subsister, au sens physique du terme, sans l'aide d'un homme. Leur éducation est telle qu'elles ne sont pas capables de se protéger contre des préjudices ou des insultes sans l'aide d'un homme

auquel elles sont liées et qui les protège. Leur éducation est telle qu'elles n'auront ni vocation ni fonction utile dans ce monde si elles demeurent célibataires, car toutes les femmes qui reçoivent une éducation n'ayant pas pour seul objet de trouver un mari, sont néanmoins élevées pour être mariées : en temps normal elles ne pourront faire vraiment usage des rares choses réellement utiles qu'on leur enseigne que lorsqu'elles seront mariées, si elles le sont un jour. Ainsi, une célibataire se perçoit et est perçue par les autres comme une sorte d'excroissance de la société, dans laquelle elle ne peut être d'aucune utilité, n'exercer aucune fonction ou charge. Ce n'est pas qu'on l'empêche de s'employer de différentes manières utiles ou honorables, mais une femme mariée, elle, est *supposée* être un membre utile à la société jusqu'à preuve du contraire : une femme célibataire doit elle-même faire valoir son utilité, ce que très peu d'hommes ou de femmes font jamais.

Cet état de fait, bien qu'il n'en soit pas moins absurde ou immoral même s'il est régi par la loi sur le mariage actuel, est le produit évident de cette même loi et découle de l'état général de la société dont participe cette loi. Il ne pourrait perdurer si la loi était changée et si le mariage ne formait plus un contrat ou si ce contrat était aisément dissoluble. Le caractère indissoluble du mariage constitue la clé de voûte du sort actuel de la femme, qui s'écroulerait et devrait être reconstruit s'il était supprimé.

Et, en vérité, on ne peut considérer cette question du mariage de manière isolée. La question n'est pas ce que le mariage devrait être, mais une question bien plus large : ce que la femme devrait être. Si l'on répond d'abord à cette dernière, la question du mariage se résoudra d'elle-même. Il faut déterminer si le mariage doit être une relation entre deux êtres égaux ou entre un supérieur et un inférieur, entre un protecteur et une personne dépendante de lui et ainsi toutes les autres interrogations seront levées sans difficulté.

Mais, même pour cette question, il n'y a certainement pas de difficulté. Il n'y a pas d'inégalité naturelle entre les sexes, sauf peut-être pour ce qui est de la force physique, et on peut même douter de *cela*. De plus, si la force physique doit être la mesure de la supériorité, alors les hommes ne valent pas mieux que des sauvages. Chaque étape franchie par le progrès de la civilisation a eu tendance à diminuer les

égards dus à la force physique jusqu'à ce que l'on en arrive à la situation présente où cette qualité ne confère guère que ses avantages naturels : un homme fort n'a pas ou que peu le pouvoir d'employer sa force physique comme moyen d'acquérir des avantages sur celui dont le corps est plus faible. Chaque étape franchie par la civilisation a été, de la même manière, caractérisée par une meilleure prise en compte de l'égalité de conditions des deux sexes, et si ces derniers sont toujours loin d'être égaux, l'obstacle réside non plus dans la différence de force physique mais dans des sentiments et préjugés artificiels.

Si la nature n'a pas fait les hommes et les femmes inégaux, la loi devrait encore moins les rendre tels. En avançant une de ces propositions que toute tentative de la prouver, dans la mesure où elle n'aboutirait qu'à l'affaiblir, exposerait au ridicule, on peut admettre que les hommes et les femmes doivent être parfaitement égaux et qu'une femme ne devrait pas plus dépendre d'un homme qu'un homme d'une femme, si ce n'est dans la mesure où leur dépendance est le fruit de leur affection réciproque, qu'ils consacrent de leur plein gré, la renouvelant à chaque instant par leur choix libre et spontané.

Mais cette indépendance parfaite, hormis les liens de l'affection, ne peut exister, s'il y a dépendance financière ; et cette dépendance est inévitable dans l'immense majorité des cas, si la femme n'est pas capable, comme l'homme, de gagner sa vie.

Donc la première étape vers l'affranchissement des femmes réside dans leur éducation, pour qu'elles soient élevées non pas pour dépendre de leurs pères ou de leurs maris quand il s'agit de leurs moyens de subsistance, car dans neuf cas sur dix, elles deviennent alors le jouet ou l'esclave de l'homme qui les nourrit, et dans le dernier cas, leur humble amie seulement. Qu'il ne soit pas dit qu'on leur accorde un avantage équivalent et compensatoire en les dispensant de travailler : les hommes pensent qu'il est bas et servile que des hommes acceptent de la nourriture en échange de leur dépendance, pourquoi ne pensent-ils pas de même pour les femmes ? Uniquement parce qu'ils ne veulent pas que les femmes soient leurs égales. Là où il y a une forte affection, la dépendance en est alors la récompense, mais elle doit être exclusivement volontaire, et plus sa nature volontaire s'affirme, ou, en d'autres termes, plus c'est à l'affection de celui qu'on

aime et à rien d'autre que l'on doit ce que l'on a, plus le bonheur est grand. Quand il n'y a pas d'affection, la femme qui accepte d'être dépendante pour que l'on paie son entretien fait montre d'un esprit aussi bas qu'un homme dans le même cas, ou plutôt, elle se *montrerait* telle, si son éducation ne lui avait trop souvent laissé d'autre choix, ne lui avait pas appris à ne pas considérer la situation qui consiste à échanger une personne contre du pain et qui est l'essence de toute prostitution comme dégradante.

Il ne s'ensuit pas qu'une femme devrait effectivement gagner sa vie, juste parce qu'elle en serait capable ; en temps ordinaire ce ne sera *pas* le cas. Il n'est pas souhaitable d'encombrer le marché du travail en doublant le nombre des concurrents. Dans un bon ordre des choses, le mari devrait pouvoir gagner par ses seuls efforts tout ce qui est nécessaire aux deux, et il ne serait pas nécessaire que l'épouse joue un rôle pour subvenir aux besoins matériels. Tous deux seraient plus heureux si le rôle de cette dernière consistait plus à parer et à embellir leur vie. Hormis la catégorie des ouvriers journaliers, ce sera là sa tâche naturelle, si tant est que le terme convienne quand il s'agit essentiellement d'être plutôt que d'agir.

Nous avons tous entendu cet argument vulgaire selon lequel le métier qui convient à une femme consiste à superviser le foyer et à éduquer les enfants. Pour ce qui est du foyer, s'il s'agit juste de surveiller que les domestiques fassent bien leur travail, ce n'est pas un métier. Toute femme capable d'accomplir cette tâche peut n'y consacrer qu'une demi-heure par jour. Ce n'est pas là le travail du directeur d'un bureau auquel les subordonnés soumettent leur travail quand il est fini ; les défauts d'un travail domestique se présentent d'eux-mêmes à l'inspection. Pour être un bon superviseur, il faut savoir comment reconnaître une erreur quand elle est commise et donner des conseils et des instructions raisonnables pour permettre de l'éviter ; il s'agit d'établir, dès le début, un bon *système* plutôt qu'une perpétuelle surveillance appliquée. En revanche, s'il s'agit pour la maîtresse de maison de faire elle-même le travail des domestiques, alors l'argument est valable et réaliste, puisque c'est bien ce qui se passera chez ceux dont la condition est telle qu'ils n'ont pas les moyens d'employer des domestiques : mais cela ne vaut seulement que dans ce cas.

Quant à l'éducation des enfants, s'il s'agit de l'instruction portant sur tel ou tel art ou champ de connaissance, alors il est doublement absurde de l'exiger des mères : il est absurde de demander à la moitié de l'humanité de faire à petite échelle, ce qu'un bien plus petit nombre d'enseignants pourrait effectuer pour tous en s'y consacrant entièrement et il est absurde de faire faire à toutes les mères ce pour quoi certaines personnes sont bien plus aptes que d'autres, alors que la mère moyenne ne peut être aussi apte que des personnes qualifiées. Ici encore, lorsque l'on n'a pas les moyens d'employer un enseignant, la mère occupe naturellement ce rôle. Mais il n'y a nul besoin de prévoir une disposition particulière pour ce cas. Que la mère soit censée enseigner ou pas, il est souhaitable qu'elle *sache*, parce que le savoir est souhaitable en soi : pour l'usage que l'on en fait mais aussi pour les plaisirs qu'il procure et parce qu'il embellit quand il n'est pas cultivé au détriment d'autres talents. Ce savoir, elle pourra l'enseigner à ses enfants si cela s'avère nécessaire, mais faire de cet enseignement son travail, qu'elle puisse occuper un meilleur emploi ou pas, est absurde.

L'éducation, qu'il appartient effectivement aux mères de donner, et qui est rarement parfaite si elle n'est pas obtenue d'elles, est la formation des sentiments, et par là, de la conscience et de l'être moral tout entier. Mais cette part-ci de l'éducation, qui est la plus précieuse et la plus indispensable, ne prend pas de *temps*, elle ne nécessite point que la mère s'asseye avec son enfant pour une, deux ou trois heures à chaque occasion. La mère l'accomplit en *étant* avec son enfant, en le rendant heureux et, ainsi serein en toute chose, en empêchant que ne naissent les mauvaises habitudes, en aimant l'enfant et faisant croître l'amour que celui-ci lui porte. Elle n'a pas besoin de faire des efforts particuliers, puisque c'est imperceptiblement, inconsciemment que son propre caractère est transmis à l'enfant, en ce que l'enfant se met à aimer ce qu'elle aime, à vénérer ce qu'elle vénère et à l'imiter, autant que ce qu'un enfant le peut. Tout cela ne peut être l'œuvre d'un enseignant que l'on aurait employé, et c'est considérablement plus important que tout le reste. En revanche, imposer aux mères ce que des enseignants employés peuvent effectivement accomplir n'est que gaspillage de la brillante existence d'une femme apte à la plus

grande des destinées. En ce qui concerne ces choses, son rôle consiste à s'assurer qu'elles sont bien faites et non pas de les faire elle-même.

La fonction éminente de la femme devrait être *d'embellir* la vie : de cultiver, pour son bien propre comme pour le bien de ceux qui l'entourent, toutes ses facultés intellectuelles, spirituelles, corporelles, toutes ses aptitudes à éprouver et à donner du plaisir. Pour répandre en tout lieu la beauté, l'élégance et la grâce. Si elle est de nature active, et qu'elle a besoin de dépenser son énergie en se consacrant à un emploi plus défini, elle n'aura que l'embarras du choix puisque le monde n'en manque jamais. Si elle éprouve de l'amour, alors son élan naturel l'amènera à associer son existence avec celui qu'elle aime et à partager son occupation, car, s'il l'aime (avec ce souci d'égalité qui seul mérite d'être appelé amour), elle s'y intéressera autant que lui et deviendra tout aussi capable qu'il saura lui faire confiance.

Telle sera l'occupation d'une femme qui a accompli ce qui semble être le but de son existence et atteint l'état le plus heureux, en s'unissant à l'homme qu'elle aime. Mais qu'elles soient en couple ou pas, les femmes ne seront jamais ce qu'elles doivent être et n'atteindront jamais la position sociale qui devrait être la leur tant qu'elles ne pourront gagner leur vie, aussi couramment que les hommes, donc jusqu'à ce que tous les parents leur donnent les moyens de subvenir à leurs besoins ou leur donnent une éducation qui leur permettra de subvenir à ceux-ci par elles-mêmes. La seule différence entre les métiers des hommes et ceux des femmes sera que les emplois particulièrement tournés vers la beauté, ou ceux qui nécessitent délicatesse et goût plutôt qu'efforts musculaires seront naturellement offerts aux femmes, en particulier ceux ayant trait aux beaux-arts.

Dans notre recherche de ce que serait la meilleure loi sur le mariage, nous devons supposer que les femmes sont déjà ce qu'elles seraient dans la meilleure des sociétés : pas moins capables de mener sans homme une existence indépendante et respectée qu'un homme sans femme. Le mariage, quel que soit son statut, serait entièrement une affaire de choix et non, comme c'est le cas aujourd'hui pour les femmes, une quasi-nécessité, du moins un état que chaque femme désire fortement pour des raisons artificielles et dont on dit qu'elle a raté sa vie si elle ne l'atteint pas.

Ces hypothèses étant formulées, et une fois que les femmes n'auraient plus rien à gagner à être mariées juste pour être mariées, pourquoi y aurait-il encore des femmes qui tiendraient à l'indissolubilité du mariage, comme s'il pouvait être de l'intérêt de l'un des deux époux que le mariage continue alors que l'autre époux désire qu'il y soit mis fin ?

Personne ne nie que, dans de nombreux cas, les deux époux verraient leur bonheur augmenter grâce à la dissolution de leur mariage. On peut ajouter que quand la position sociale de chacun restera tout à fait identique, un divorce qui a lieu pour permettre le bonheur d'un des deux époux permettra celui des deux. Il n'y a qu'un sensualiste qui voudrait garder ce qui n'est qu'un rapport animal avec une personne de sexe opposé, s'il n'est pas absolument certain que cette personne le préfère à toutes les autres personnes du monde. On ne peut d'ailleurs atteindre un tel degré de certitude en l'état de la loi sur le mariage, puisque seul un lien fondé sur la simple volonté serait propice à une certitude proche de l'absolu.

Il y a d'innombrables cas dans lesquels la première union formée devrait être et serait effectivement dissoute si c'était possible, et il est, en outre, vain d'espérer qu'il n'en sera pas toujours ainsi. On a remarqué il y a déjà très longtemps que de toutes les actions importantes que peut commettre un être humain, il n'y en a pas une qui ne soit couramment accomplie avec si peu de considération et de prévoyance que celle qui est si irrévocable et qui s'avérera si néfaste si elle tourne mal. Cela n'est pas si surprenant qu'il y paraît : tant que le contrat est indissoluble, l'imprudence consiste à se marier tout court. En admettant que l'on se marie, il n'y a pas de sagesse à réfléchir longuement et soigneusement à l'avance. Le mariage est réellement, comme certains l'ont dit, une loterie : celui qui a à cœur de calculer ses chances calmement et de les évaluer correctement n'achètera probablement pas de billet : ceux qui se marient après une intense période de réflexion n'auront finalement que payé plus cher le fait d'être déçu. Car les échecs des mariages sont de l'ordre de ceux qui sont liés à une première tentative : les parties concernées manquent d'expérience et ne sont pas en mesure de juger. Il ne semble pas non plus qu'il y ait de remède : une femme a le droit de se donner pour la

vie à un âge où elle n'a pas le droit de disposer de la moindre propriété foncière⁶. Que faut-il alors penser ? Si les gens ne doivent pas se marier jusqu'à ce qu'ils aient appris la prudence, ils se marieront rarement avant leurs trente ans : est-ce cela qu'il faut prévoir et est-ce même souhaitable ? Pour orienter les opinions immatures, il y a certes les parents et les tuteurs... En voilà une sécurité ! La seule chose que puisse faire une jeune fille qui soit pire que de se marier pour son plaisir est de se marier pour faire plaisir à n'importe qui d'autre. Aussi paradoxal que cela puisse paraître à celui dont la sagesse s'est, comme le vin, bonifiée avec le temps, il est pourtant vrai qu'une personne normale que nous nommerons A, peut mieux juger de ce qui convient à son propre bonheur qu'une personne normale, que nous nommerons B, ne peut juger de ce qui convient au bonheur de A. Dans le monde tel qu'il est, les pères et les mères ne sont pas de meilleurs juges que les fils et les filles. Ils jugent de manière différente, voilà tout. Leurs jugements étant tous de force ordinaire ou plutôt de faiblesse ordinaire, c'est le jugement exprimé sur soi-même qui a l'avantage d'être le plus informé, et l'avantage supplémentaire d'être le principal intéressé. Les imbéciles diront qu'être l'intéressé constitue une incapacité à juger : il est bizarre qu'ils ne fassent pas la différence entre le cas d'une partie intéressée devant un juge, c'est-à-dire qui a intérêt à ce que la décision aille dans un certain sens qu'il soit le bon ou pas, et le cas d'une personne qui est intéressée à la direction de ses propres affaires, c'est-à-dire qui a intérêt à ce que la décision soit la bonne. Certes, les époux putatifs ne désirent que faire le plus possible pour leur propre bonheur ; mais les membres de leur famille peuvent avoir toutes sortes d'intérêts égoïstes à défendre lorsqu'ils les encouragent au mariage ou s'y opposent. Ce premier choix donc, s'effectue dans des circonstances désavantageuses très complexes. Comme c'est bien le premier, les personnes concernées sont nécessairement inexpérimentées en la matière. Elles sont en général jeunes (surtout celle des deux pour qui un mauvais choix implique le plus de risques), et, par là, manquent de connaissance et de jugement concernant les hommes et eux-mêmes en général ; et, pour

6. L'âge du mariage était fixé à seize ans, tandis que l'âge de la majorité était de vingt et un.

finir, n'ont que rarement eu ne serait-ce que l'occasion de connaître vraiment l'autre, puisque dans neuf cas sur dix, ils n'ont jamais été, même une seule fois, librement en compagnie l'un de l'autre, sans avoir consciemment ou inconsciemment joué un rôle.

Il y a donc peu de chances que quelqu'un qui a besoin ou qui est capable d'un grand bonheur réussira à le trouver lors d'un premier choix. Dans un très grand nombre de cas, ce dernier est tel que si l'on ne peut s'en dédire, il ne fera que rendre l'existence amère. Il existe donc de très bonnes raisons d'autoriser un changement à la suite du premier choix.

Ce que l'on peut dire en faveur de l'indissolubilité, et qui ne relève par de la superstition, tient en ces quelques mots : il est hautement souhaitable que les changements ne soient pas fréquents, et souhaitable que le premier choix fasse très généralement l'objet, sans que cela ne revête un caractère obligatoire, de persévérance. Il faut donc faire attention à ce que la possibilité de revenir sur un mauvais choix ne soit pas si aisée qu'elle rende le choix plus facile qu'à présent, puisqu'on saurait pouvoir, au besoin, se rétracter.

Il convient d'affirmer fortement les arguments que l'on peut avancer en faveur de ce point de vue sur la question.

Lorsque le bonheur rencontre des épreuves répétées et des échecs répétés, les effets sur l'esprit sont pernicieux. Les esprits les plus raffinés s'écroulent et sont écœurés de toute chose, ils deviennent tout à fait insensibles ou amers et ils perdent la capacité d'être jamais *contentés*. Les effets produits sur les natures plus communes ne sont pas moins déplorables. Non seulement la capacité à être heureux s'éténue, mais leur moralité se déprave. Tout raffinement, toute délicatesse de caractère s'éteint. Toute notion de devoir particulier ayant trait à la relation entre les sexes, ou toute notion du caractère sacré de celle-ci s'effacent et l'on se met à considérer de telles alliances avec les mêmes sentiments que ceux qui sont en jeu dans une liaison éphémère.

Voilà pour les personnes concernées. Mais au-delà, on doit aussi prendre leurs enfants en considération. Ces êtres dont le bonheur et l'excellence dépendent entièrement de leurs parents, et qui, mis à part les pires cas de débauche véritable ou de constantes chamailleries et

disputes, recevront forcément une meilleure éducation dans ces deux domaines si leurs parents restent ensemble.

Ce dernier point est si important que je suis convaincu que s'il était facile de dissoudre le mariage, deux personnes de sexe opposé qui unissent leur destin considéreraient, si elles étaient sages, qu'il est de leur devoir d'éviter d'avoir des enfants jusqu'à avoir longtemps partagé leur vie et trouvé en l'autre un bonheur à la hauteur de leurs attentes. Si l'on s'en tenait à ce principe moral, combien de difficultés afférentes au sujet dont nous débattons seraient résolues ! Être conjointement parents d'un être humain devrait constituer l'ultime engagement de l'affection la plus profonde, sacrée et durable. Car il s'agit d'un lien qui, en dehors de toute convention, est effectivement indissoluble ; un lien extérieur, supplémentaire, si précieux quand les âmes partagent déjà une indissoluble union, mais si encombrante quand il semble possible à chacun d'avoir un jour le désir de se séparer.

On ne peut, cependant, s'attendre à voir cette attitude être adoptée par d'autres que ceux qui possèdent la plus grande noblesse et délicatesse de sentiments auxquelles s'ajoute le pouvoir d'une réflexion des plus volontaires. Si les sentiments sont obtus, alors on ne pourra prendre la mesure de ces considérations ; et si c'est le jugement qui est faible ou précipité, soit intrinsèquement, soit par manque d'expérience, les gens s'imagineront qu'ils vont être amoureux d'un être parfait pour le reste de leur vie alors que la vérité est toute autre, et croiront ne rien risquer à créer un nouveau lien avec cette personne, dont ils ne pourront plus être débarrassés. Il sera donc très courant qu'en des circonstances ayant conduit les parents à se séparer, il y aura des enfants pour souffrir de cette séparation. Je ne vois pas comment ce problème peut être entièrement résolu avant que les conventions sociales n'autorisent qu'on organise une communauté de vie entre intimes qui permettrait d'éviter la séparation totale des parents même après la disparition de tout attachement autre qu'une bonne volonté mutuelle et un intérêt commun pour leurs enfants.

Il y a encore un autre argument qui peut être opposé à un divorce facile. Le voici : la plupart des gens n'ont qu'une capacité au bonheur modérée, mais c'est une vérité à laquelle on ne peut avoir accès sans expérience et que très peu d'individus expérimentés comprennent. La

plupart des gens ne cessent de projeter ce mécontentement, qui est d'origine intérieure, sur des choses extérieures. Ils attendent donc du mariage beaucoup plus de bonheur qu'ils ne peuvent généralement y trouver et ne savent pas que c'est leur propre maigre capacité au bonheur qui en est la faute. Ils se figurent alors qu'ils auraient pu être plus heureux avec quelqu'un d'autre : ou au moins ils associent leur déception à la personne en qui ils avaient placé leurs espoirs, et ainsi éprouvent de l'antipathie l'un pour l'autre pour un temps, et pendant cette période ils ont envie de se séparer. Mais s'ils restent ensemble la déception s'amenuise par la suite et ils passent leur vie ensemble, étant tout aussi heureux qu'ils auraient pu l'être seuls ou dans n'importe quelle autre union, sans avoir eu à subir la lassitude que procure les échecs des tentatives répétées.

Voilà les arguments sur lesquels repose l'adhésion à l'indissolubilité du contrat ; et pour les personnalités qui composent la plupart du genre humain, il est indéniable que ces arguments ont beaucoup de poids.

Néanmoins, ce poids n'est pas aussi grand qu'il semble. Car dans tout ce qui précède, on suppose tacitement que le choix réside entre l'interdiction absolue de divorcer et un état de choses dans lequel les personnes se sépareraient au moindre sentiment d'insatisfaction. Or, ce n'est pas véritablement l'alternative. Même si le divorce était si libre, il demeurerait soumis au même sens de responsabilité morale et aux mêmes contraintes de l'opinion que toutes les autres actions de notre vie. Il n'y a aucune société, à l'exception de celle où l'opinion tolérerait des rapports de promiscuité (et, par conséquent, qui n'aurait pas de considération pour le lien indissoluble) où les personnes concernées, surtout les femmes, ne risqueraient pas leur réputation à changer fréquemment ou pour des raisons superficielles. Je crois que, dans une société qui resterait suffisamment morale, on s'en tiendrait à son premier choix, surtout s'il a déjà donné lieu à la naissance d'enfants, à moins que les tempéraments soient si désagréables qu'il ne devienne tout à fait pesant pour l'une ou pour les deux personnes de vivre ensemble, ou à moins que l'une d'entre elles ne nourrisse une forte passion pour un tiers. Or, je ne peux, dans aucun de ces deux cas, concevoir un argument si implacable qu'il pourrait me convaincre qu'il faut préserver à tout prix la première union.

Je ne vois pas pourquoi l'opinion ne pourrait pas parvenir à la même efficacité lorsqu'il s'agit de faire appliquer les vraies règles morales que lorsqu'il s'agit d'appliquer les fausses. La définition que donne Robert Owen⁷ de la chasteté et de la prostitution* est tout aussi simple et s'enracine dans l'esprit aussi fermement que celle, vulgaire, qui associe la vertu et le vice avec le fait de se livrer ou pas à un cérémonial arbitraire.

Par conséquent, les arguments en faveur de l'indissolubilité du mariage ne sont rien en comparaison des arguments bien plus convaincants qui veulent que l'on laisse la perpétuation du mariage dépendre, comme c'est le cas des autres relations dans lesquelles on entre volontairement, du souhait des personnes concernées. Le plus fort de tous ces arguments est celui qui consiste à affirmer que c'est là le seul moyen pour que la condition et la personnalité des femmes deviennent ce qu'ils devraient être.

Quand les femmes n'étaient que des esclaves, leur procurer une permanence de l'attachement à leurs maîtres constitua un premier pas vers leur élévation. Ce pas est désormais franchi : dans l'histoire du progrès de la civilisation, il est désormais temps que les femmes aspirent à autre chose qu'à se contenter de trouver un protecteur. La condition des femmes célibataires a cessé d'être dangereuse et précaire : la loi et l'opinion générale suffisent, il n'est nul besoin de tutelle spéciale pour les protéger, dans des circonstances normales, des insultes ou d'autres affronts. En bref, la femme n'est plus une simple possession, elle est une personne qui compte non seulement de par son père ou son mari mais en elle-même. Elle est mûre pour l'égalité. Mais parler d'égalité alors que le mariage est un lien indissoluble est absurde. L'évolution vers la condition actuelle d'égalité de nom a été

7. « L'invention du mariage contre nature est entièrement à l'origine de tous les délits sexuels. C'est lui qui a rendu la prostitution inévitable, en érigeant une chasteté artificielle et fallacieuse (*spurious*), et en détruisant la connaissance que l'on avait de la véritable chasteté. Car la vraie chasteté repose sur un lien d'affection, et la prostitution est la conséquence d'un lien sans affection. » A. Campbell, R. Owen, *Debate on the evidences of Christianity*, p. 119-120. Le livre est tiré d'un débat entre Robert Owen et Alexander Campbell à Cincinnati en 1829. Owen était connu pour sa pensée socialiste utopique et ses efforts pour soutenir le mouvement coopératif et le syndicalisme.

tout à fait positive par rapport à la situation qui voulait que toutes les obligations fussent du côté du plus faible et tous les droits du côté du plus fort sur le plan physique. Mais cette égalité de nom n'est pas une égalité réelle. Le plus fort garde toujours la possibilité de se dégager entièrement, ou au moins dans une grande mesure, des obligations qui lui pèsent : le plus faible ne peut faire la même chose. Le mari peut maltraiter sa femme, la négliger, fréquenter d'autres femmes, peut-être pas sans conséquences, mais quelles sont les conséquences que l'opinion lui impose comparées à celles à laquelle une épouse doit faire face si elle s'avise ne serait-ce que de répondre à tant de provocations ? Il est vrai, peut-être, que si le divorce était autorisé, l'opinion, de manière tout aussi injuste, jugerait plus durement l'épouse qui aurait recours à ce remède que le mari. Mais cela porterait moins à conséquence. Une fois séparée, celle-ci serait relativement indépendante de l'opinion, alors que tant qu'elle est forcée à rester unie à l'un de ceux qui *font* l'opinion, elle doit d'autant plus en être l'esclave.

* La chasteté : des rapports sexuels avec affection. La prostitution : des rapports sexuels sans affection.

Du mariage (2)

« On Marriage », 1832

Ce texte, ou ébauche, de Taylor a été écrit approximativement en 1832-1833, c'est-à-dire à la même date que le texte de Mill (voir dans l'anthologie « Du mariage (1) »). Il figure aussi dans la collection Taylor Mill de la London School of Economics, n'est ni daté ni signé, mais est écrit de la main de Taylor.

Si j'étais, pour un temps, la providence et réglais les affaires du monde à la seule fin d'élever la condition des femmes, c'est vers vous que je me tournerais pour connaître les *moyens* de cette entreprise dont la *fin* serait de lever tous les obstacles à l'attachement, ainsi qu'à tout ce qui constitue une manifestation d'affection ou peut être supposée telle. Étant donné l'état dans lequel se trouvent les esprits des femmes actuellement, n'ayant reçu aucune instruction, et vu que la dépendance totale dans laquelle elles vivent multiplie par mille la timidité et dépendance qui sont peut-être inhérente à leur nature, il serait probablement néfaste de lever toutes les barrières d'un seul coup. Elles devraient alors payer un tribut plus important encore pour se procurer des protecteurs, sans que leurs natures en soient aucunement élevées ; il me semble qu'une fois qu'on aura transmis aux femmes le désir d'élever leur condition sociale, elles auront un pouvoir qui dans l'état actuel de la société et des caractères des hommes, aurait un effet considérable. Que la nature ait fait une différence entre la nature des hommes et celle des femmes ou pas, il semble qu'aujourd'hui tous les hommes, à l'exception de quelques nobles esprits, soient plus ou moins adeptes de la volupté. En revanche, ce trait de caractère se rencontre très rarement chez une femme, même si les apparences peuvent être trompeuses dans certains cas. Il peut paraître étrange qu'il en soit ainsi, à moins que l'on ait pensé possible d'en tirer du pouvoir à ce stade de demi-civilisation qui est le nôtre ; mais peut-être n'est-ce pas le cas, peut-être est-ce seulement que les garçons sont habitués à

la liberté et à une certaine complaisance et que la notion contraire, dite de pureté chez les filles, a conduit à une apparence de nature distincte selon les sexes. Aussi sûrement qu'il n'y a présentement aucune espèce d'égalité (puisque tous les plaisirs qui existent sont pour les hommes et que tout ce qui est désagréable et douloureux échoit aux femmes), tous les plaisirs sortiraient grandis à la fois en quantité et en qualité s'il y avait une parfaite égalité des sexes. On éduque les femmes dans un seul but, celui de gagner leur vie grâce au mariage¹ (pour certaines malheureuses ce but est atteint sans même passer par l'église; elles ne me semblent pas pires que leurs sœurs que l'on honore). Être mariées : voilà l'objet de leur existence, et une fois ce dessein accompli, leurs vies prennent fin, véritablement, du moins une vie qui mérite ce nom ou qui n'est pas vaine. Peu de mariages reposent sur une réelle sympathie entre les époux et un véritable plaisir mutuel. La femme est consciente de son pouvoir et s'en sert pour obtenir ce qui, d'après l'éducation qu'elle a reçue, convient à son statut : la femme qui acquiert le pouvoir de la sorte n'est pas apte au pouvoir, mais elles *utilisent* néanmoins ce pouvoir pour de dérisoires avantages et je suis étonnée qu'il ne leur soit jamais venu à l'idée d'en faire usage pour servir des ambitions moins limitées; mais leurs esprits sont dégénérés parce que trop habitués à la dépendance. Je crois que dans cinq cents ans les gens penseront que toutes les bêtises de leurs ancêtres, les plus incroyables et les plus méprisables auront été les lois contraignant les sentiments ou plutôt l'expression de ceux-ci. Quand le législateur entreprend de dire comment et auprès de qui on peut exprimer ses sentiments, il semble assez absurde de ne pas légiférer sur *toutes* ces manifestations; dire combien peuvent être vues, entendues, quel genre et quel degré de sentiment autorisent de serrer une main... Seuls les Turcs sont cohérents...

1. C'est, en effet, une des caractéristiques de l'éducation des filles à l'époque. D'après l'historienne Joan Perkin : « Malgré les contraintes légales liées au mariage, la plupart des femmes ont comme première ambition de se marier et fuient le célibat comme la peste. "Le mariage nous donne une position qui ne peut nous être donnée par rien d'autre" écrit la reine Victoria à l'une de ses filles en 1858. Cette remarque peut surprendre de la part d'un monarque héréditaire à la tête du plus grand empire que le monde ait jamais connu. » J. Perkin, *Victorian Women*, p. 75.

Je ne doute pas que, quand tout le monde sera vraiment éduqué, les lois qui encadrent le mariage, si elles existent toujours sous leur forme actuelle, tomberont en désuétude, parce que personne ne se mariera. Pour se débarrasser de ces calamités, le moyen qui toucherait le plus de gens et qui serait peut-être le plus rapide consiste à encourager l'éducation, qui est le remède de tous les maux, mais en attendant il est difficile d'accepter que ceux qui souffrent le plus de ces calamités et qui sont toujours les meilleurs d'entre nous, soient laissés sans solution. Est-ce que le meilleur remède ne serait pas le divorce auquel *chacun* aurait véritablement droit *sans avoir à fournir aucune espèce de justification*, en s'acquittant d'une somme modeste, mais qui ne pourrait être prononcé qu'au terme d'une longue période ? Il est certain qu'il faudrait un délai de deux ans *au moins* entre la demande de divorce et l'autorisation de se remarier, mais qu'il n'y ait, au moment de la demande, *pas* de doute quant à la décision finale, *sauf*, bien sûr, si l'on retire la requête entre-temps.

(À force de parler de cela, j'ai l'impression d'être juriste ! Oh tout cela est si petit et si absurde !)

Selon les usages et les opinions en vigueur, les filles se lient par un soi-disant contrat dans la plus stricte ignorance des clauses de celui-ci, et cet état d'ignorance est conçu comme une condition tout à fait essentielle de leur admissibilité au dit contrat ! Mais, après tout, il y a un argument à ce propos qui peut, je pense, frapper tous les esprits, de nature noble ou basse : qui peut souhaiter avoir la personne sans son affection ? Quiconque aurait recours à une loi sur le divorce serait quelqu'un qui penche vers la séparation, et qui diable pourrait bien vouloir retenir une personne contre ses penchants ? Personne me semble-t-il. Les gens spéculent aujourd'hui et pensent que « personne au monde ne voudrait vraiment réellement partir ». Peut-être est-ce qu'au lieu de l'appeler la loi sur le divorce, faudrait-il l'appeler « la preuve de l'affection » ? Elle plairait plus dans ce cas...

Quel mal y aurait-il actuellement, à ce stade de la civilisation, à donner la plus parfaite égalité aux femmes, pour tous les droits et privilèges, civiques et politiques, et puis à se débarrasser de toutes les lois sur le mariage ?

Si une femme avait des enfants, il faudrait qu'elle en ait la charge ;

ainsi, les femmes n'auraient pas d'enfants avant de s'être demandé comment subvenir à leurs besoins. Pas plus que les hommes, les femmes n'auraient de raisons d'échanger leur personne contre du pain ; la fonction publique serait également accessible aux deux sexes, les métiers seraient répartis naturellement. Les pères s'occuperaient de leurs filles comme de leurs fils.

Toute la difficulté du divorce réside dans la prise en compte des enfants ; mais telles que j'envisage les choses, il ne serait pas utile aux femmes d'avoir des enfants, alors que maintenant on pense que c'est l'*intérêt* des femmes d'en avoir pour renforcer les *liens* avec l'homme qui la nourrit.

Il semble que le véritable plaisir charnel, dans ce qu'il a de meilleur, soit le moyen d'exprimer ce qu'il y a de plus beau et de plus élevé dans la nature humaine ; seuls les poètes sont proches de percevoir la beauté du monde matériel, le spirituel étant plus éloigné encore, et un poète ne peut tirer son inspiration que du sentiment qu'insuffle la beauté, perçue sous toutes ses formes et par tous les moyens possibles, la *vue* n'étant que l'un d'entre eux. N'avons-nous pas reçu *cinq* sens à notre naissance qui sont comme les couleurs primaires dont on se sert pour enrichir la palette des sens ? Respecter la Création, c'est savoir les faire grandir et les perfectionner à l'infini ; en bref, *celui qui jouit le plus est assurément le plus vertueux* ; c'est à vous qui êtes le plus digne d'être l'apôtre des vertus les plus honorables qu'il revient d'enseigner, autant que faire se peut, que plus la *forme* de jouissance est noble, plus le plaisir sera *fort* ; peut-être n'y a-t-il qu'une certaine catégorie de personnes qui peut le *comprendre* et l'assimiler... Celles dont la nature poétique est aux prises avec la superstition : c'est *vous* seul qui êtes en mesure d'être le sauveur de tels...

Lettres à Auguste Comte

« To Auguste Comte », 1843

Ces lettres sont écrites en français et sont reproduites sans correction.

India House
le 13 juillet 1843
Mon cher Monsieur Comte

J'espère que cette lettre vous atteindra avant le commencement de votre tournée officielle, qui du reste ne suspendra pas sans doute notre correspondance, et je ne doute pas qu'à quelque temps d'ici je serai plus en état de vous écrire convenablement. Le dérangement passager que je vous ai annoncé dans ma dernière lettre, de ma santé morale et physique, ne s'est pas encore terminé, tandis que le remède que vous jugez avec raison être le mieux assorti à cette situation, celui d'un voyage de quelques mois, me semble plus éloigné que jamais. Il ne s'ensuit point cependant que je ne puisse pas me permettre une absence de quelques jours, et si mes espérances, à cet égard, ne sont pas trompées, je compte toujours passer auprès de vous un court intervalle vers la fin d'octobre. Quant au conseil amical que vous me donnez, de me distraire autant que possible, ce conseil est un peu difficile à suivre, par la raison que j'ai le malheur, si c'en est un, d'être très peu amusable. Je ne suis guère capable de goûter longtemps aucun délassement, à moins qu'il ne se rattache, et même assez directement, à un grave intérêt quelconque, et surtout à l'ensemble de mes occupations sérieuses : j'ajouterai même que le demi-travail intellectuel qui a toujours été mon principal amusement, n'a le pouvoir de m'intéresser longtemps qu'à la condition d'une alternation rapide avec le travail complet. Dans un état de faiblesse chronique qui m'empêche de sérieusement travailler, ma nature et mes habitudes ne comportent guère d'autre remède efficace qu'un voyage, et celui-là

n'est pas à ma portée. Cependant il n'y a pas là de quoi vous inquiéter sur ma santé à venir car dans le cas où ce mal chronique viendrait à s'empirer beaucoup, les obstacles cesseraient probablement, et je pourrais m'éloigner pour un temps plus ou moins prolongé. A présent même, tout irait mieux si je me trouvais dans l'état normal de mes occupations intellectuelles, c.à.d. occupé à suivre un travail commencé, ou même une série de travaux homogènes ; mais je ne me sens pas momentanément la vigueur d'esprit et de volonté nécessaire pour entrer dans un nouvel ordre quelconque de travaux.

Cette même raison me défend aussi d'entamer dès à présent, comme je l'aurais désiré, la discussion sérieuse des graves questions sociales sur lesquelles nos opinions ne s'accordent pas encore. La confiance que vous m'exprimez que cette divergence d'opinion ne sera que passagère est pour moi un nouveau témoignage de la haute estime que j'ai eu le bonheur d'obtenir de vous et dont il me serait très pénible de voir la moindre diminution. En effet, nous qui sommes si pleinement d'accord sur l'ensemble de la méthode scientifique et qui sommes, j'ose le dire, également émancipés à l'égard des préjugés quelconques, soit révolutionnaires, soit conservateurs ; si nous ne devons pas nous accorder finalement sur les questions dont il s'agit, notre dissentiment serait presque une preuve que les principes biologiques dont dépend en dernier ressort la solution de ces questions, ne sont pas encore suffisamment mûris, ce qui assurément ne serait pas fort étonnant, vu la positivité si récente et si imparfaite des hautes études biologiques. Je crains pourtant que notre dissidence n'ait des racines plus profondes que celles que vous me signalez dans votre lettre. Je partage complètement votre manière de penser sur la tendance de notre époque à régler par les lois ce qui ne devrait dépendre que des mœurs, aberration fort naturelle dans une époque de transition sociale, où l'on respecte si peu les institutions qu'on les crée ou les détruit avec la même légèreté, tandis que le défaut de croyances communes prive l'opinion générale de sa force normale de répression morale. Je ne crois pas être atteint, dans le cas dont il s'agit, de cette tendance irrationnelle, et je ne prétends nullement à décider quelles devraient être les lois sur l'association domestique, ni que ces lois doivent être autres qu'elles ne sont. Ce que nous aurions à vider entre nous serait précisément la question de

mœurs : si nous pouvions nous accorder là dessus, je crois que nous nous rencontrerions bien facilement à l'égard des institutions. En attendant, ce que j'aurais à dire à l'appui de mon hérésie principale serait tiré tout entier de principes biologiques, très imparfaits sans doute, ce qui peut tenir à l'insuffisance de mes connaissances en biologie, mais peut être aussi à l'insuffisance actuelle de la théorie biologique elle même, dans sa partie la plus directement applicable aux spéculations sociologiques. Il se peut même que je mérite d'être rangé parmi ceux que vous avez caractérisés par une phrase de votre lettre, celle où vous parlez de ceux dont le cœur est complice des déviations intellectuelles. Quant à cela, vous en jugerez ; toujours est-il que, tout en repoussant, de toutes les forces de mon esprit, l'anarchique doctrine des temps révolutionnaires, hautement contradictoire à l'ensemble de l'expérience humaine, que l'attachement, même passionné, exige l'absence d'autorité, et croyant comme je le crois fermement que dans l'état normal des relations humaines une sympathie réelle et réciproque peut et doit exister entre le protecteur et le protégé, et peut exister même entre l'esclave et le maître, je ne trouve pourtant pas que toutes les sympathies doivent être d'inégalité : je ne crois pas que ce soit là leur dernier mot et je crois qu'il y a place aussi pour l'égalité dans les affections humaines. Je ne la crois incompatible avec l'harmonie que chez les natures inférieures, les plus livrées aux penchants égoïstes, ou au moins lorsque l'une des deux natures est de cette espèce. Sans aucune vaine sentimentalité, je trouve que l'affection qu'une personne d'une nature un peu élevée peut éprouver pour un être réellement subordonné à son autorité, a toujours quelque chose d'imparfait, dont on ne se contente qu'à désespoir de pouvoir placer ailleurs une sympathie plus complète. Il est très possible qu'en ceci je juge trop la nature humaine d'après la mienne propre, qui, à plusieurs égards, est peut-être exceptionnelle. Mais voici en quoi je ne crois pas que je puisse me tromper : c'est que pour décider cet ordre de questions la philosophie a besoin de l'expérience des femmes autant que de celle des hommes, et cette expérience elle ne l'a pas encore. Ce n'est guère que d'avant-hier que les femmes pensent, ce n'est que d'hier qu'elles disent leurs pensées, et, ce qui est plus important encore, leur expérience de la vie : le plupart de celles qui écrivent, écrivent pour les hommes, ou du moins ont peur de leur désapprobation, et on ne

peut pas plus se fier au témoignage de celles-là qu'à celui du très petit nombre de celles qui sont en état de rébellion ouverte. Or il me semble que l'influence sur la vie intime et morale, d'une relation quelconque de dépendance ne peut pas se décider uniquement sur les idées et sur l'expérience des supérieurs. Ceci ressemble, je le sais, à une idée émise par les saint-simoniens, à qui, en effet, je reproche surtout qu'après avoir proclamé leur propre incompetence à décider les grandes questions sociales qu'ils ont soulevées, ils ont eu la folie ou la charlatanerie d'en offrir une prétendue solution, dont ils avaient ainsi eux mêmes reconnu d'avance l'absurdité. Je n'avais pas, en commençant cette lettre, l'intention d'y tant dire sur ce sujet, mais je compte vous soumettre petit à petit tout ce que je trouve à dire là dessus, comme à mon frère aîné, pour ne rien dire de plus, en philosophie. [...]

India House
le 30 août 1843
Mon cher Monsieur Comte

[...]

Pour reprendre notre importante discussion sociologique, je crois comprendre ce que vous voulez dire en comparant la constitution organique du sexe féminin à un état d'enfance prolongée. Je n'ignore pas ce qu'ont dit à ce sujet beaucoup de physiologistes, et je sais que non seulement par les systèmes musculaire et cellulaire mais encore par le système nerveux, et très probablement par la structure cérébrale, les femmes sont moins éloignées que ne le sont les hommes, du caractère organique des enfants. Cela pourtant est bien loin d'être décisif pour moi. Afin qu'il le fût, il faudrait prouver que l'infériorité des enfants par rapport aux hommes dépendît de la différence anatomique de leur cerveau, tandis qu'elle dépend évidemment en majeure partie, sinon entièrement, au seul défaut d'exercice. Si l'on pouvait garder toujours son cerveau d'enfant, pendant qu'on en développerait les fonctions par l'éducation et par un exercice soigné et réglé, on ne resterait certainement pas enfant, on serait homme, et on pourrait devenir homme très supérieur, tout en offrant, sans doute, des déviations notables du type ordinaire de l'humanité.

De même je ne nie pas que le type moral féminin ne présente, en terms moyen, des divergences considérables du type masculin. Je ne prétends pas définir au juste en quoi consistent ces divergences naturelles et je ne sais pas si le temps est encore venu pour cela, mais je sais que des physiologistes très éminents prétendent que le cerveau des femmes est moins grand, moins fort par conséquent, mais plus actif que celui des hommes. D'après cela les femmes devraient être moins capable de travail intellectuel continu et prolongé, mais propres à plus faire en peu de temps que les hommes, et à faire mieux qu'eux tout ce qui exige une grande promptitude d'esprit. Elles seraient donc moins propres à la science, et plus propres au moins par leur organisation, à la poésie et à la vie pratique. Ceci me semble s'accorder assez bien avec ce qui s'observe dans la vie. Cependant on risquerait d'exagérer beaucoup le degré de diversité réelle, si on ne tenait pas compte de la différence d'éducation et de position sociale : car, que les femmes soient ou ne soient pas naturellement inférieures en capacité d'effort intellectuel prolongé, il n'est pas douteux que rien dans leur éducation n'est arrangé de manière à développer en elles cette capacité, tandis que chez les hommes l'étude des sciences, et même celle des langues mortes, a certainement cette tendance. D'ailleurs chez un grand nombre d'hommes, surtout dans les classes supérieures des travailleurs, leurs occupations journalières exigent, ou du moins permettent, un travail suivi de la pensée, tandis que chez la grande majorité des femmes l'obsession perpétuelle des soins minutieux de la vie domestique, chose qui distrait l'esprit sans l'occuper, ne permet aucun travail intellectuel qui ait besoin soit d'isolement physique, soit même d'attention suivie. Parmi les hommes eux-mêmes on ne reconnaît certainement pas une grande aptitude pour le travail de l'intelligence chez ceux dont l'enfance a été étrangère à toute étude tandis que les nécessités de leur vie postérieure n'ont pas remplacé à cet égard ce qui avait manqué à leur éducation primitive. Je trouve aussi que dans les choses ordinaires de la vie, sur lesquelles l'intelligence des femmes s'exerce autant ou plus que celle des hommes, les femmes, même médiocres, montrent ordinairement plus de capacité que les hommes médiocres. Un homme ordinaire n'a guère d'intelligence, que dans sa spécialité propre, au lieu qu'une

femme en a pour des intérêts plus généraux. Vous me direz que la vie affective prédomine plus chez les femmes sur la vie intellectuelle : mais vous avouerez vous-même que ceci ne doit s'entendre que de la vie sympathique : l'égoïsme pur prédomine beaucoup plus chez les hommes : et si la sympathie devient le plus souvent chez les femmes un égoïsme à plusieurs personnes, elle le devient de même chez tous les hommes, sauf ceux qui une éducation, jusqu'ici très rare, a développé à un haut degré le point de vue d'ensemble et l'habitude d'envisager les effets les plus généraux d'une conduite quelconque. Vous savez que c'est là précisément ce qui manque plus que tout le reste à l'éducation des femmes, au point qu'on ne compte même pas comme vertu à leur sexe de donner la préférence à l'intérêt général sur celui de leur famille ou de leurs amis. Je ne veux pas pour cela nier que les femmes, comme tous ceux dont l'excitabilité nerveuse dépasse le degré ordinaire, ne doivent naturellement ressembler plus pour le caractère aux hommes jeunes qu'aux hommes âgés, ni qu'elles n'aient naturellement plus de difficulté que les hommes du premier ordre à faire abstraction des intérêts présents et individuels ; mais je crois que ce défaut-là trouve une compensation spontanée dans l'absence d'un autre défaut particulier aux philosophes, qui souvent font abstraction non pas seulement d'intérêts immédiats mais de tout intérêt réel ; au lieu que les femmes, toujours placées au point de vue pratique deviennent très rarement des rêveurs spéculatifs, et n'oublient guère qu'il s'agit d'être réels, de leur bonheur ou de leurs souffrances. N'oublions pas qu'il n'est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes que par les hommes seuls. Au reste il est peut-être très naturel qu'à cet égard vous et moi soyons d'opinion différente. Vous êtes français, et l'on a remarqué de tout temps que le caractère français tient déjà un peu des défauts, ainsi que des qualités, propres aux jeunes gens et aux femmes ; vous pouvez donc penser qu'en faisant aux femmes une part plus large, on donnerait plus de force à ce qui déjà en a trop ; au lieu que les défauts du caractère anglais sont plutôt en sens contraire. Sans entrer plus loin dans cette discussion subordonnée, je vous ferai observer cette seule circonstance qu'on a toujours reconnu dans les français, jusqu'à

un certain point, l'organisation qu'on regarde comme féminine, et cependant quel peuple a produit de plus grands philosophes et des hommes d'Etat plus distingués ?

En voilà assez pour le moment sur cette grande question biologique et sociologique. [...]

India House

le 30 octobre 1843

Mon cher Monsieur Comte,

Notre dissidence sur la question que vous caractérisez avec raison comme la plus fondamentale que puissent présenter les spéculations sociales ne doit certainement faire naître aucune inquiétude sur la possibilité finale d'une suffisante convergence d'opinion parmi les gens instruits, sur des bases purement rationnelles. Mais cette dissidence, et la manière de penser que la discussion dévoile de part et d'autre, me confirme dans l'opinion que les bases intellectuelles de la sociologie statique ne sont pas encore suffisamment préparées. Les fondements de la dynamique sociale sont aujourd'hui, à mon gré, pleinement constitués : mais, quant à la statique, l'histoire n'y tenant plus la première place, et n'y pouvant servir qu'à titre d'éclaircissement en quelque sorte accessoire, quoique je ne me dissimule pas l'importance de ce rôle secondaire ; le passage de la statique sociale à l'état vraiment positif exige par conséquent, comparativement à la dynamique, une bien plus grande perfection de la science de l'homme individuel. Il suppose surtout un état très avancé de la science secondaire que j'ai nommée Ethologie, c.à.d. de la théorie de l'influence des diverses circonstances extérieures, soit individuelles, soit sociales, sur la formation du caractère moral et intellectuel. Cette théorie, base nécessaire de l'éducation rationnelle, me paraît aujourd'hui la moins avancée de toutes les spéculations scientifiques un peu importantes. Une certaine connaissance réelle, même empirique, de cet ordre de rapports naturels, me semble on ne peut plus rare, et les saines observations ne le sont pas moins, soit par la difficulté du sujet, soit par la tendance qui prévaut le plus souvent dans cet ordre de recherches, à regarder comme inexplicable tout ce qu'on n'est point parvenu à expliquer.

Le genre d'étude biologique commencé, quoique avec une grande exagération, par Helvétius¹, n'a trouvé personne pour le poursuivre ; et je ne puis pas m'empêcher de croire que la réaction du 19^{me} siècle contre la philosophie du 18^{me} a déterminé aujourd'hui une exagération en sens contraire, tendant à faire aux diversités primitives une part trop large, et à dissimuler, sous plusieurs rapports, leur vrai caractère. Je trouve très naturel que vous expliquiez chez moi cette opinion par mon insuffisante connaissance de la théorie physique de la vie animale, et surtout de la physiologie cérébrale. Je fais, et je continuerai à faire mon possible pour faire disparaître toute objection semblable. J'ai fait des études consciencieuses sur ce sujet ; j'ai même lu avec une attention scrupuleuse les six volumes de Gall². J'ai trouvé fort juste une grande partie de sa polémique contre la psychologie de ses devanciers, dont au reste j'avais dès longtemps dépassé le point de vue : mais vous savez déjà que les principes généraux qui seuls selon vous sont jusqu'ici constatés dans la science phrénologique, ne me paraissent nullement prouvés par son livre, qui, au contraire, s'il prouvait quelque chose, tendrait plutôt, il me semble, conformément à l'intention de l'auteur, à déterminer l'organe cérébral de certains instincts spéciaux, soit animaux, soit particulièrement mentaux. J'admets la nécessité de prendre en sérieuse considération tous les rapports qu'on peut espérer d'établir entre la structure anatomique et les fonctions intellectuelles ou morales : je saisirai avec empressement tout moyen de m'éclairer davantage sur ce sujet ; si vous m'indiquez dans ce but quelques nouvelles lectures à faire, je les ferai : mais tout ce que j'ai lu ou pensé jusqu'ici me porte à croire que rien n'est vraiment établi, que tout est encore vague et incertain dans cet ordre de spéculations. Il me semble même très difficile qu'elles sortent de cet état, tant que l'analyse éthologique de l'influence des circonstances extérieures, même générales, est aussi peu avancée qu'elle l'est ; les diversités anatomiques ne devant répondre qu'à des *résidus* (pour me servir ici de ma terminologie logique), après qu'on a soustrait du phénomène total, tout ce qui comporte une autre explication

1. Claude-Adrien Helvétius (1715-1771), philosophe dont les thèses développent un sensualisme matérialiste.
2. Frantz Joseph Gall (1758-1828), fondateur de la phrénologie.

quelconque. Si, dans notre discussion sur les tendances caractéristiques des deux sexes, j'ai cité une opinion que je savais être celle de plusieurs physiologistes éminens, et qui ferait croire les femmes moins propres que les hommes aux travaux cérébraux de longue haleine, partant aux sciences et à la philosophie, ce n'est pas que ce soit là mon opinion propre ; je la donnais comme la seule parmi les théories de ce genre qui ne me semblait pas en contradiction flagrante avec les faits : encore si on l'admettait, elle n'indiquerait de la part des femmes, aucune incapacité pour la science, mais seulement une moindre vocation spéciale pour elle. Maintenant, que cette théorie physiologique soit vraie ou non, c'est ce que je ne prétends pas décider ; les progrès scientifiques le décideront probablement un jour. J'écarterai donc, dans la suite de notre discussion, les considérations anatomiques en me tenant disposé à accueillir tout renseignement nouveau que vous puissiez m'indiquer ou qui se présente de toute autre part. Vous pensez d'ailleurs qu'indépendamment de ces considérations, une analyse exacte de l'expérience générale, tant usuelle qu'historique, suffit pour établir vos conclusions.

Quant à l'expérience usuelle, j'avoue que la mienne ne s'accorde pas, en ce qui est en question, avec la vôtre. Ne croyez pas que je me flatte aucunement de bien connaître les femmes ; il est très difficile de connaître intimement qui que ce soit ; et la difficulté pour tout être mâle de connaître réellement, je ne dis pas les femmes, mais une femme quelconque, est le plus souvent insupérable [*sic*]. Celui qui les connaît le mieux à certains égards, ne les connaît pas du tout à d'autres. Cependant je crois le milieu anglais plus favorable, à tout prendre, pour les connaître, que le français. D'après tout ce que j'ai pu apprendre, soit par les livres, soit par ma propre observation ou par celle des autres, l'éducation des jeunes filles est beaucoup plus sexuelle, pour ainsi dire, en France, qu'elle ne l'est en Angleterre. Je ne dis pas ceci dans le sens physique, quoique à cet égard aussi ce soit vrai : je veux dire que l'effet à produire sur l'autre sexe leur est habituellement présent, pour ne pas dire habituellement proposé, comme but principal de leur conduite, et même dès l'enfance. Cela est beaucoup moins vrai ici, cela n'est même pas vrai du tout, en thèse générale, et cette différence a des résultats immenses, non seulement sur le développement propre de leurs facultés mais sur la possibilité aux hommes de les bien

connaître, puisqu'en France elles sont constituées en état permanent de simulation : ici, au contraire, il y a seulement, en général, de la dissimulation, effet de la compression sociale, encore celle-là même est essentiellement involontaire, les femmes, le plus souvent, n'en ayant, elles-mêmes presque pas conscience. Elles se regardent certainement chez nous, et les hommes les regardent aussi, moins comme femmes, et beaucoup plus comme des êtres humains en général. Leur éducation leur impose bien, en leur qualité de femmes, quelques règles spéciales de bienséance, mais comme préceptes généraux, et sans qu'elles les rapportent à leur position envers les hommes, ou envers un homme quelconque. Leur dépendance sociale gêne beaucoup leur développement mais ne l'altère pas autant qu'en France.

Quoi qu'il en soit de cela, mes propres observations ne m'indiquent rien qui puisse justifier le jugement absolu que vous portez sur les femmes, d'incapacité pour toute direction des affaires quelconques. D'abord à l'égard du gouvernement domestique, il est, je crois, généralement reconnu que les ménages sont mieux gouvernés en Angleterre que partout ailleurs, du moins en ce qui regarde la discipline et l'obéissance, tant à l'égard des enfants qu'à celui des domestiques. Ces derniers ont en général (si on excepte l'Ecosse) moins d'intelligence qu'en France ou en Italie, mais ils font leur tâche avec beaucoup plus d'exactitude et de perfection matérielle, qui pourtant ne s'obtiennent qu'au prix d'une surveillance intelligente et continue. Or le gouvernement domestique appartient ici exclusivement à la femme : le mari se croirait ridicule s'il s'en mêlait : il est très souvent d'une ignorance et d'une incapacité souveraine dans tout ce genre de détails. Pour la direction industrielle, les femmes ne l'ont jamais exercée jusqu'ici qu'en des établissements d'une étendue très modérée, où pourtant on n'a pas remarqué quelles s'en soient plus mal acquittées que les hommes, ni que l'esprit de suite leur ait manqué : effectivement quand on veut s'entendre sur le sens des mots, je ne trouve pas que ce soit du tout ce qui leur manque. L'esprit de suite qui vous paraît avec raison la principale condition du succès prolongé dans les entreprises industrielles de premier ordre, ne peut pas être la capacité de soutenir une forte contention intellectuelle pendant huit ou dix heures par jour : s'il en était ainsi, fort peu d'hommes s'en tireraient avec succès.

Ce qui fait l'esprit de suite, c'est sans doute la persévérance dans un dessein arrêté ou dans un plan donné, jusqu'à ce que l'essai en soit suffisamment fait. Or je ne crois pas qu'on puisse contester cela aux femmes, comparativement aux hommes. Je ne crois pas que le caprice, que la mobilité, dont on les accuse (quoiqu'on soit bien loin de les en accuser en Angleterre) s'exercent dans les choses qui regardent leurs intérêts permanents ; je crois qu'on ne trouve nulle part, dans les desseins importants, plus de patience et de longanimité que chez elles : d'ailleurs je trouve leur caprice, même dans les cas les plus caractérisés, beaucoup plus apparent que réel, quoiqu'elles sachent quelquefois très bien s'en servir comme moyen d'agir sur ceux parmi les hommes qui les envisagent, pour citer vos paroles, comme de charmans jouets. Vous les jugez moins aptes que les hommes à la prépondérance de la raison sur la passion, c'est-à-dire, plus portées à suivre l'impulsion présente de tout désir énergique. Je pourrais dire au contraire qu'elles le sont beaucoup moins, si je voulais juger cette question d'après l'expérience journalière ; car le renoncement aux choses qu'elles désirent est chez elles l'ordre usuel de la vie, au lieu que chez les chefs de famille mâles ces sacrifices n'arrivent guère que dans les grandes occasions, et que ces chefs se montrent ordinairement très peu patients à les supporter dans les choses où ils ne s'en sont pas fait une habitude. Mais je ne veux rien fonder là dessus, parce que je reconnais dans la patience des femmes ainsi que dans l'impatience des hommes en ce qui froisse leurs inclinations, l'effet naturel de la puissance d'une part et de la dépendance de l'autre. Il faut donc décider cette question par des considérations *à priori*. Or il me semble que la prépondérance de la raison sur l'inclination est proportionnée à l'habitude qu'on a de s'examiner soi-même, et de se rendre compte de son caractère et de ses défauts. Celui qui n'est point parvenu à avoir la conscience exacte de son propre caractère, ne saura pas diriger sa conduite d'après sa raison. Il continuera d'obéir à ses habitudes, soit d'action, soit de sentiment ou de pensée. Je crois que cet examen de soi-même, malheureusement trop rare partout, l'est pour le moins autant chez le sexe mâle que chez les femmes. Une conscience intime de soi-même, et l'empire sur soi qui en résulte, sont des faits très exceptionnels chez les uns et les autres : mais si vous demandiez à la plupart des Anglais leur jugement sur ce

point, vous trouverez chez eux, quelle que soit d'ailleurs leur opinion sur le compte des femmes, un préjugé tout contraire à la doctrine que vous soutenez ; beaucoup d'entre eux seraient portés à croire les mâles incapables d'exercer sur eux-mêmes une force de répression morale égale à celle qu'ils regardent comme le propre des femmes. Sans partager cette idée exagérée, je l'admets au moins comme indice que le témoignage de l'expérience n'est pas exclusivement de l'autre côté. D'ailleurs, l'opinion générale accorde aux femmes une conscience ordinairement plus scrupuleuse que celle des hommes : or qu'est-ce que la conscience, si ce n'est pas la soumission des passions à la raison ?

Je viens maintenant à l'argument fondé sur la persistance, jusqu'à notre temps, de la subalternité sociale des femmes, comparée à l'émancipation graduelle des classes inférieures dans les nations les plus avancées, quoique ces classes aient partout commencé par être esclaves. Cette différence historique ne vous paraît explicable que par une infériorité organique de la part des femmes. Je crois pourtant voir à cet argument une réponse suffisante. Il est vrai que les esclaves sont parvenus, dans les populations d'élite, à s'élever jusqu'à la liberté, et même quelquefois à l'égalité sociale. Mais je ne crois pas que cela ait jamais eu lieu à l'égard des esclaves domestiques. Ceux-là ne se sont, je crois, jamais émancipés eux-mêmes : ils y sont parvenus à la suite des autres esclaves, sans y avoir contribué par leurs propres efforts. C'est qu'il y a dans la dépendance continue, dans celle de tous les instants, quelque chose qui énerve l'âme, et qui arrête dès le commencement tout essor vers l'indépendance. Le serf est dans une tout autre position : il a des devoirs plus ou moins fixes à remplir envers son maître ; ces devoirs remplis, il est à peu près libre : il a de la propriété à lui ; il est forcé à la prévoyance ; il ne reçoit pas le pain d'autrui, il est chargé du soin de sa propre subsistance : il a même du pouvoir sur les autres ; il est maître chez lui ; il a femme et enfants, il est responsable pour eux, il s'exerce dans le commandement, il apprend à se croire quelque chose. Tout cela était déjà vrai, jusqu'à un certain point, chez les esclaves agricoles des anciens ; et pourtant, le premier pas dans leur émancipation, celui de leur transformation en serfs, n'a pas, je crois, résulté de leurs propres efforts, mais de l'intérêt des maîtres, secondés par l'autorité morale de l'église. C'est seulement

depuis l'état de servage que leur élévation sociale a été essentiellement due à eux-mêmes. Or il faut reconnaître que la position spéciale des femmes, quoique sans doute très supérieure en Europe à ce que furent jamais les serfs, est dépourvue de cette demi-indépendance, de cette habitude de diriger, entre certaines limites, leurs propres intérêts, sans aucune intervention supérieure, qui a toujours appartenu aux serfs, et qui a été, ce me semble, la principale source de l'essor par lequel ils se sont peu à peu élevés à la liberté. La servitude des femmes, quoique bien plus douce, est une servitude sans intermission, et qui s'étend à tous les actes, et qui les décharge, bien plus complètement que les serfs de toute haute prévoyance et de toute vraie direction de leur propre conduite, soit envers la société, soit même dans le sens de l'intérêt individuel. Cela étant, la douceur comparative de cette servitude est une raison de plus pour qu'elle se prolonge. Je ne crois pas qu'il y ait un homme sur cent mille, qui, n'ayant jamais joui de la liberté, soit capable de la préférer à l'état d'esclave caressé, état si conforme à la paresse qui est universelle et à la lâcheté qui est très générale dans notre espèce. Jamais d'ailleurs des esclaves quelconques n'ont été si soigneusement élevés, dès la première enfance, dans la ferme croyance qu'ils doivent toujours être assujettis à d'autres hommes, et que les affaires réelles de la vie ne sont pas du tout de leur ressort, que le sont et l'ont toujours été les femmes. Tous les ressorts sympathiques de leur nature particulière sont employés à leur faire chercher le bonheur non pas dans leur vie propre, mais exclusivement dans la faveur et dans l'affection de l'autre sexe, ce qui ne leur est accordé qu'à condition de dépendance : peu importe alors qu'un grand nombre d'entr'elles vivent et meurent sans se lier à aucun homme, puisque la direction exclusive de leur esprit et de leur ambition dans ce sens pendant leur jeunesse doit empêcher plus tard, si ce n'est dans des cas tout à fait exceptionnels, tout élan réel dans une autre direction, même en supposant une suffisante indépendance pécuniaire, et le milieu social le plus favorable. Il est inutile de vous parler de l'influence que doit exercer l'intimité toute particulière de cette classe de dépendants avec leurs maîtres, intimité si au-delà de celle qui peut exister dans tout autre cas ; je ne parle pas non plus de l'influence morale de l'infériorité en force physique, qui, même en ne supposant, du côté des mâles,

aucun abus direct de leur puissance musculaire, doit nécessairement amener un certain respect involontaire, et une certaine habitude de dépendance, qui finit même souvent par s'établir entre deux mâles dont l'un est plus faible que l'autre, s'ils sont très liés ensemble.

Ces considérations me paraissent plus que suffisantes pour expliquer un retard presque indéfini de l'émancipation sociale des femmes, sans qu'on puisse induire de là qu'elle ne doive jamais arriver. Au moins vous avouerez qu'elle ne pouvait avoir lieu que longtemps après celle des serfs, qui n'est pas elle-même un fait très ancien. Il me semble, au reste, que l'élévation des femmes est déjà aussi avancée, et qu'elle s'avance aussi vite, qu'on pourrait s'y attendre, d'après la théorie de l'égalité naturelle. Elles ne peuvent pas faire comme les serfs, qui ne se sont affranchis qu'en formant des sociétés à part, c'est-à-dire les villes, où même, le plus souvent, ils ont eu à soutenir une longue lutte militaire avec leurs seigneurs : lutte dans laquelle leur supériorité en nombre, accompagnée d'égalité en forces physiques, fut une compensation puissante de leur infériorité en éducation militaire. Les femmes, au contraire, ne pouvaient s'élever socialement qu'en prouvant de plus en plus, par des efforts individuels, dans toutes les carrières qui ne leur sont pas interdites, qu'elles sont capables de plus grandes choses qu'on ne leur accordait auparavant. Il me semble qu'à cet égard elles font de rapides progrès, et que par ce moyen, le seul possible, leur affranchissement s'opérera par elles-mêmes. Depuis un siècle chaque génération a dépassé la précédente quant au nombre et au mérite de leurs écrits : ce mouvement progressif est surtout devenu très accéléré en France et en Angleterre depuis 50 ans. Plusieurs femmes se sont même élevées, dans leurs écrits, jusqu'au génie créateur ; quoique les facultés qui le constituent ne dussent servir le plus souvent, chez le sexe qui ne fait pas d'ordinaire des études sérieuses et qui n'a pas à vivre de son travail, qu'à titre d'ornement, ou tout au plus au bonheur de la vie intérieure. Ce qui leur a principalement manqué jusqu'ici en littérature comme dans les beaux-arts, c'est une forte originalité ; mais il est très naturel que cela manque, surtout dans les commencemens, à ceux qui viennent les derniers : ce sont les romains qui viennent après les grecs. La littérature féminine a nécessairement commencé par imiter la masculine ; elle s'est conformée

aux types et aux idées reçues, et ce n'est que d'aujourd'hui qu'on voit des femmes qui écrivent comme femmes, avec leurs sentimens et leur expérience féminine. Elles feront cela, je crois, de plus en plus, et je ne doute pas qu'alors on ne voie cesser le reproche qu'on leur a fait de n'avoir rien su créer de premier ordre, car toute grande création suppose nécessairement une conception originale.

Je ne dirai qu'une chose de plus. Dans la haute direction des affaires humaines, le rôle de reine est le seul qui ne soit pas fermé aux femmes. Ce rôle seul, par une anomalie accidentelle que vous qualifiez de ridicule, et qui l'est en effet par son contraste bizarre avec l'ensemble de leur position sociale, leur est resté ouvert dans la plupart des pays européens. Or, à partir du tems où la royauté a cessé d'exiger surtout la capacité militaire, jusqu'à celle [*sic*] où elle a commencé à ne plus exiger, ni même en quelque sorte comporter, aucune capacité quelconque ; dans cet intervalle d'à peu près deux siècles, les reines n'ont-elles pas honorablement rempli leur fonction sociale ? et l'histoire ne montre-t-elle pas dans ce temps tout autant de grandes reines, proportion gardée, que de grands rois ? Je le crois du moins, et cette expérience, faite en des circonstances qui sont très loin d'être favorables, ne doit pas avoir peu de poids, à ce qui m'en semble, dans la question de leur capacité gouvernementale. Je vous envoie, comme vous voyez, mon cher Monsieur Comte, un traité au lieu d'une lettre. Je ne m'en excuse pas, car sans doute vous pensez comme moi qu'une question si fondamentale mérite qu'on la retourne de tous les côtés, et qu'on ne perd pas son temps à la discuter longuement. Je tiens d'ailleurs beaucoup à ce que vous ne croyiez pas que ce soit ici de ma part une idée légèrement adoptée : il y a peu de questions que j'aie plus méditées, et bien qu'en général je sois connu pour ne pas tenir à des opinions une fois admises, dès qu'on me prouve qu'elles sont mal fondées, celle-ci a résisté chez moi à tout ce qu'on lui a opposé jusqu'ici. Comme vous avez aussi de votre part une opinion très arrêtée, il n'est guère probable qu'une discussion épistolaire, ou même orale, fasse disparaître notre dissentiment, mais elle peut, sans cela, nous être, de plus d'une manière, très utile.

Il me reste peu de place pour vous parler d'autre chose.

[...]

Les droits des femmes

« Rights of women and—especially with regard to the elective franchise—by a woman—dedicated to Queen Victoria », 1847

La date exacte de ce texte n'est pas certaine. Selon les Robson, « ces documents sont de la main de Mill et comprennent des corrections de la main de Harriet Taylor ; ils n'ont pas fait l'objet d'une publication. Tout indique qu'ils ont été écrits entre 1847 et 1850 et semblent donc avoir été, au moins partiellement, une préparation à "Enfranchisement" de Taylor »³.

Les affaires et les idées de l'homme sont l'objet d'énormément de progrès et de changements constamment à l'œuvre mais qui échappent à l'attention de ceux qui ne réfléchissent pas et qui sont trop lents. Parce qu'il faut une ou plusieurs générations pour procéder au changement engendré par chacun de ces progrès, et que cela ne s'effectue que pas à pas, des situations qui sont, en réalité, tout à fait changeantes restent figées pendant des périodes suffisamment longues pour donner l'impression erronée qu'elles sont en fait immuables et permanentes... Et ce n'est qu'avec le recul de nombreuses générations que l'on se rend compte qu'elles sont toujours en mouvement, allant toujours dans la même direction.

Les privilèges et les exclusions légales fournissent un exemple remarquable de ce procédé. La majeure partie de chaque génération se figure que les privilèges et les interdictions, d'ordre légal ou coutumier, sont naturels, opportuns et appropriés, voire nécessaires, sauf ceux qui se trouvent contestés à ce moment-là, et sont pris au beau milieu d'un combat qui va justement mener à leur abolition, sachant qu'il n'arrive que très rarement que soit concerné plus d'une portion ou d'un groupe d'entre eux en même temps. Mais si l'on observe

3 A. P. Robson et J. M. Robson éd., *Sexual Equality*, p. 161. Le texte provient de la collection Taylor Mill qui se trouve à la London School of Economics.

l'histoire dans son ensemble, on distingue une trajectoire générale qui consiste à mettre fin à tous les privilèges et interdictions. Autrefois tout n'était que privilèges et interdictions. Il n'existait aucun individu isolé ou groupe de personnes qui ne fussent entourés d'une ligne qu'ils n'avaient en aucun cas le droit de franchir. Dans la société, il n'existait aucune fonction ou activité, suffisamment désirable pour qu'elle vaille d'être protégée, qui ne fût strictement réservée à un groupe ou un corps d'individus clairement circonscrit. Certaines fonctions étaient réservées à des familles spécifiques, d'autres à des guildes, des corporations ou des sociétés particulières. Quiconque connaît ces temps passés sait que non seulement le privilège et l'interdiction étaient la règle générale mais aussi qu'ils reflétaient les idées de l'humanité. Quand on imaginait une action ou une occupation, privée ou publique, tout le monde trouvait naturel que celle-ci fût l'apanage de certains, et que d'autres en fussent exclus. Personne ne se demandait jamais pourquoi il fallait qu'il en fût ainsi, ou si la nature de la dite action ou de la dite occupation nécessitait que ce fût le cas. Les gens s'interrogent rarement sur ce qui reflète l'esprit général de ce qui les entoure, mais réservent leurs questions pour ce qui ne s'accorde pas avec l'esprit de leur milieu. Même la liberté de disposer de son corps, le droit de percevoir les fruits de son propre travail constituait autrefois un privilège et l'écrasante majorité des hommes en était exclue. Pour nos contemporains cela semble monstrueux et anormal ; mais pour les gens de l'époque, c'était la plus normale des choses. Ce n'est que très progressivement que l'on s'est débarrassé de cet état de fait, en passant par des conditions intermédiaires : celle du serf, celle du vilain etc. Dans d'autres lieux, il y avait un système de castes, qui nous semble si anormal à nous, mais que les Hindous considèrent si normal qu'ils n'y ont pas encore renoncé. Chez les premiers Romains, les pères avaient le droit de vie ou de mort sur leurs fils, ils pouvaient aussi les réduire en esclavage, ce qui leur semblait très normal et nous semble tout à fait anormal. La propriété de la terre était, dans l'Europe féodale, le privilège du noble. L'exclusivité n'a été que partiellement levée et en Allemagne encore, beaucoup de terres sont réservées à la noblesse. Jusqu'à la Réforme, l'enseignement de la religion était le privilège exclusif d'un certain groupe d'hommes et la lecture même de la Bible

était un privilège. Ceux qui vivaient à l'époque de la Réforme ont cessé de reconnaître ces privilèges et ces interdictions mais d'autres, par conséquent, n'ont pas été remis en question. Partout sur le continent le pouvoir politique et le statut d'officier militaire étaient le privilège de la noblesse héréditaire, jusqu'à ce que la Révolution française mît fin à ces privilèges. Presque partout, les métiers et les professions ont cessé d'être des privilèges. Ainsi les interdictions ont disparu, l'une après l'autre jusqu'à ce que le privilège ne soit plus la règle générale pour devenir, de plus en plus, une exception. On ne pense plus systématiquement qu'il devrait y avoir des interdictions, et l'on concède que la liberté et l'admissibilité¹ devraient l'emporter, lorsqu'il n'y a pas de raison spéciale qui justifierait qu'elles soient limitées. Quiconque mesure à quel point cette évolution constituait un changement colossal par rapport aux opinions et sentiments primitifs ne peut que conclure qu'il ne s'agissait de rien de moins que le progrès le plus important que la société eût connu jusque-là. Ce n'est, en effet, rien de moins que le commencement du règne de la justice, ou, au moins, l'aurore de celui-ci. C'est à ce moment qu'on a introduit le principe selon lequel les distinctions et les inégalités de droits ne sont pas, en elles-mêmes, de bonnes choses et qu'il s'ensuit qu'aucune ne devrait subsister pour laquelle il n'existe pas de justification spéciale, fondée dans le bien public, commun à tous, privilégiés et exclus.

Étant donné le temps qu'il a fallu pour que cette évolution ait lieu et vu que le changement est tout récent, il aurait été étonnant que ne subsistent pas de nombreuses interdictions, qui ne correspondent en rien à l'exigence de fondement dans le bien public qui est, elle aussi, très récente. De la simple existence, présente ou passée, d'une telle interdiction, on ne peut présumer qu'elle devrait effectivement exister. Au contraire, il nous faut plutôt supposer que c'est une relique d'un ordre ancien, dominée par les privilèges et les interdictions. Que l'opinion n'y ait pas encore mis fin ne signifie en rien qu'elle n'aurait pas dû l'abolir, ou qu'elle ne va pas le faire à l'avenir.

1. Le terme est employé dans le même sens que dans la Déclaration des droits de l'homme, article 6 : « Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics. »

Nous voulons donc examiner si tel n'est pas le cas de l'un des principaux privilèges qui continuent d'exister, à savoir le privilège du sexe, afin de déterminer si l'incapacité civile et politique des femmes est, plus que pour toutes les interdictions qui ont successivement disparu, juste et fondée par l'intérêt de la société.

Il doit d'abord être observé que l'incapacité des femmes est précisément du même ordre que celles dont l'époque moderne est le plus fière de s'être débarrassée : l'incapacité de naissance. C'est l'orgueil de l'Angleterre qu'ici, même si certaines personnes ont un privilège de naissance, au moins il n'y a pas d'interdiction de naissance : n'importe qui peut devenir pair, membre du parlement ou ministre ; le chemin qui mène aux plus hautes fonctions est ouvert à tous, même aux plus humbles. Mais il est irrévocablement fermé aux femmes. Une femme naît frappée d'interdiction et ne peut, malgré tous ses efforts, mettre fin à son incapacité. Sa situation est ainsi tout à fait unique dans toute l'Europe moderne et semblable à celle du nègre en Amérique. Elle est pire que celle du roturier dans l'Europe d'autrefois, puisque celui-ci pouvait parfois recevoir ou acheter un titre de noblesse. L'incapacité des femmes est la seule qui soit sans appel.

Une autre caractéristique de la situation des femmes, c'est que l'interdiction frappe des êtres qui sont de la même race, du même sang, des mêmes parents que les privilégiés et ont parfois même été élevées et éduquées à leurs côtés. On ne peut donc pas prétexter l'appartenance à un autre groupe ou à une autre classe sociale. Les exclues jouissent donc des mêmes avantages en matière de savoir-vivre et de culture que ceux auxquels des droits sont accordés, et ont ou pourraient avoir les mêmes avantages en matière d'éducation au sens large du terme.

Il est donc nécessaire de protester tout d'abord contre une manière de penser les interdictions politiques, qui, bien que moins courante que par le passé, demeure très courante, à savoir qu'une interdiction, une exclusion, une incapacité, n'est pas en soi néfaste et cause légitime de plainte. Cette opinion est celle de nombreux personnages solennels et dignes qui se figurent que lorsqu'ils l'expriment, ils font preuve de bon sens, de sagesse, de raison, et montrent leur supériorité face à la stupidité et la sentimentalité. « Quelle raison a-t-on de se

plaindre de ne pas être autorisé à voter ? », disent-ils, « Quel bénéfice trouveriez-vous à voter ? Pourquoi voudriez-vous avoir ce droit ? » Ils vous demandent toujours de citer une privation, une souffrance, un désagrément concret qui vous touche en tant que conséquence de ce dont vous vous plaignez. Ces gens sont les ennemis de toute forme de liberté. À ceux qui protestent, ils disent « N'êtes-vous pas suffisamment libres ? Que voulez vous faire que vous ne faites déjà ? » Il est très étrange de constater qu'ils croient ainsi faire montre de bon sens et de sérieux. Toutefois ils n'aiment pas appliquer leur doctrine à leurs propres libertés. Imaginons une loi qui leur interdirait de quitter les îles britanniques, et qu'à leurs plaintes on répondrait ainsi : « La Grande-Bretagne n'est-elle pas assez grande pour vous ? L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande ne sont-elles de merveilleux pays ? N'offrent-elles pas assez de diversité pour satisfaire toute personne raisonnable ? Pourquoi donc vouloir aller à l'étranger ? C'est ici qu'est votre place. Ici que sont vos devoirs. Vous n'avez rien à faire à l'étranger : vous n'êtes ni marin ni marchand ni ambassadeur. Restez chez vous. » Ne répondraient-ils pas : « Cher ami, il est bien possible que je ne veuille jamais me rendre à l'étranger, ou que je ne puisse pas le faire même si j'en ai le désir : mais cela ne vous donne en aucun cas le droit de dire que je n'irai pas. Il est injuste de me priver ainsi, en me disant que même si j'ai envie d'aller à l'étranger, je n'en ai pas le droit. La perspective de passer toute ma vie dans cette maison, et très différente de celle d'y être retenu prisonnier. » Or, c'est exactement ce que ces gens (qui estiment leurs idées sages parce qu'elles sont limitées) considèrent pouvoir supprimer de la vie de tout un chacun, à l'exception d'eux-mêmes, sans causer de tort à ce qui fait toute la valeur de la vie. Ils pensent qu'on ne perd rien tant que l'on n'est pas privé de quelque chose que l'on possède déjà ou qu'on ne nous interdit pas de faire quelque chose que l'on fait déjà : mais la valeur de la vie n'est pas faite de ce que l'on a ou que l'on fait déjà, elle consiste en ce que l'on pourrait avoir ou faire. C'est la liberté, le pouvoir et l'espoir qui donnent son charme à la vie. Du moment que vous avez l'air à votre aise, ça ne les dérange pas de mettre fin au possible, de décréter que vous n'aurez pas de carrière, d'émotions fortes, que ni le hasard ni vos efforts ne pourront faire de vous plus que ce que vous n'êtes déjà.

Voilà l'essentiel de la doctrine de ceux qui font les lois pour les autres. Personne ne fait de telles lois pour les appliquer à soi-même. Quand ils sont eux-mêmes concernés personnellement, ces messieurs savent bien que c'est précisément l'*inconnu*², l'indéfini dont il est insupportable d'être privé. Ils savent que ce ne sont pas les choses qu'ils veulent faire mais le pouvoir de faire comme ils veulent qui constitue la différence entre le mécontentement et la satisfaction. Sur le plan personnel, tout le monde estime sa situation en proportion de la liberté qui la définit. Pourtant ces mêmes gens pensent que l'on peut soustraire la liberté de la situation des autres sans leur porter préjudice. À ceux qui s'en plaindraient ils répondent que leur grief est uniquement théorique ; mais quand ils sont eux-mêmes concernés, ils se rendent compte qu'untel grief est on ne peut plus réel. « Le domaine qui convient aux femmes est la vie de famille. » Laissons de côté le terme « convient » qui élude la question et demandons-nous ce que signifie cette affirmation : qu'aucune femme n'est apte à la moindre fonction sociale, mise à part la vie de famille ? Il est difficile de s'en tenir à cette position non seulement face aux nombreuses femmes qui se sont distinguées en temps qu'écrivains, mais aussi si l'on considère le grand nombre de souverains qui étaient des femmes, ce non seulement en Europe mais aussi en Orient, où elles sont enfermées dans des harems. L'affirmation ne peut donc que signifier qu'une large proportion de l'humanité doit se consacrer essentiellement à la bonne gestion du foyer, l'éducation des enfants etc., et que ce genre de tâche convient particulièrement aux femmes. En admettant que l'on accepte la validité de cette notion, il faut alors demander s'il existe d'autres cas où l'on pense nécessaire d'assigner, dès leur naissance, une multitude d'individus à une fonction exclusive, par peur de manquer de gens, ou au moins de gens qualifiés, pour l'exercer ? Les charbonniers, paveurs, laboureurs, marins, cordonniers, employés de bureau, et ainsi de suite sont tous nécessaires, mais s'ensuit-il qu'il est nécessaire que ces fonctions soient attribuées à la naissance, et qu'il soit ensuite interdit de les quitter ? De plus, y a-t-il un lien nécessaire entre le fait que des personnes soient

2. En français dans le texte.

employés de bureau ou cordonniers, et le fait qu'elles ne puissent avoir une pensée ou une opinion sur un autre sujet que le travail de bureau ou la fabrication des chaussures ? C'est bien pourtant ce qu'on sous-entend quand on refuse aux femmes le droit de voter.

Les hommes qui ont un métier, aussi prenant qu'il soit, ne sont pas censés s'intéresser moins à la bonne conduite des affaires publiques, ou être moins en droit d'exercer leur part d'influence sur celles-ci au travers de leurs votes. Personne ne pense que seuls les oisifs devraient voter. Un cordonnier, un charpentier, un fermier, peuvent tous voter. Ceux qui jugent que les éboueurs ou les charbonniers ne devaient pas avoir le droit de vote ne fondent pas leur jugement sur le métier mais sur la pauvreté ou le manque d'éducation. Il faut étendre ce principe d'interdiction aux deux sexes dans la même mesure. Pour toute classe d'hommes admise au suffrage, il faut admettre la classe correspondante chez les femmes.

Si l'emploi habituel d'une femme, qu'elle l'ait choisi elle-même, ou qu'il ait été choisi pour elle, est de s'occuper d'une famille, elle ne sera pas plus distraite de son travail par le fait de participer à une élection que son voisin sera distraité de sa fonction ou de son commerce.

Cependant, le sentiment que l'on exprime par des phrases telles que « pour les femmes, la sphère appropriée est la vie privée », « les femmes n'ont rien à faire en politique » et d'autres du même genre, est moins lié aux femmes en tant que femmes qu'à la peur de voir des nouveaux venus revendiquer leurs droits politiques, contre toute attente. En Angleterre tout particulièrement, on est réticent face à ceux qui s'expriment soudain sur les questions politiques ou plus généralement qui se mettent à avoir des opinions sur d'autres choses que leurs affaires propres. On a toujours tendance à dire : « En quoi cela vous concerne-t-il ? » Quand des gens entendent leurs ouvriers ou leurs commerçants parler politique, ils font toujours une remarque désobligeante. Tout se passe comme si ça les contrariait qu'il y ait plus de gens que prévu qui soient à même de leur poser des problèmes de ce côté-là. Les hommes éprouvent le même sentiment face à leurs fils, à moins que les opinions des fils ne soient que le reflet des leurs et si les femmes et les filles se mettaient à revendiquer le même privilège, ils auraient l'impression d'un désagrément supplémentaire, d'une provenance inattendue.

La vérité, c'est que tout le monde se figure qu'il est plus difficile de savoir comment s'y prendre avec des individus ou des groupes qui ont leurs propres opinions. De plus, tout le monde sait que la valeur intrinsèque des opinions, sauf quand il s'agit de la sienne propre, ne compense pas cette difficulté. Mais c'est bien ce que ressentent aussi les ministres des souverains despotes face à l'opinion populaire dans son ensemble. C'est même exactement ce que pense Metternich³, ce qui, dans son cas, est logique. Il dit, ou aimerait dire, qu'il faut laisser la politique à ceux que cela regarde. Mais ceux que ça ne regarde pas disent : non, ceux dont ce n'est pas l'affaire en particulier, peuvent et devraient tout de même avoir une opinion, tandis que d'autres, les femmes par exemple, ne devraient pas en avoir. Les constitutionnalistes et les libéraux ont raison contre Metternich, mais leur position se base sur des arguments qui leur donnent tort face à ceux qu'ils voudraient eux-mêmes exclure. Metternich a tort parce que si seuls ceux dont la politique est le métier pouvaient avoir une opinion politique et le droit de vote, le reste des gens seraient livrés aux mains des professionnels de la politique et n'auraient aucun droit de regard sur leur sort. Cet argument permet d'affirmer qu'il ne faut exclure personne et surtout pas une classe ou un groupe entier d'individus. Il serait en effet très néfaste qu'une partie intégrale de la société soit laissée sans aucun moyen politique de se défendre. En tout cas, pour justifier une telle interdiction, il faudrait montrer qu'il serait encore plus néfaste de permettre à ce groupe de s'armer d'opinions et de votes. Il est possible de prétendre que tel serait effectivement le cas si l'on donnait le droit de vote à ceux qui sont très ignorants, voire, dans certaines éventualités, à ceux qui sont très pauvres. Mais il est impossible de montrer qu'accorder le droit de vote aux femmes du même rang social que les hommes qui ont déjà ce droit serait en effet néfaste.

Objection : « Vous passeriez votre temps à vous disputer. » Affirmer que les gens ne peuvent pas être en désaccord sur des questions importantes tout en continuant de vivre ensemble sans se quereller, équivaut à la plus complète condamnation du mariage. En effet, si deux personnes ne peuvent vivre ensemble à moins que l'un d'entre eux ne soit qu'un

3. Ministre autrichien (1773-1859), réputé pour être très conservateur.

pantin qui aurait abdiqué ses opinions et sa volonté en faveur de l'autre, alors le mariage ne vaut que pour les tyrans et les moins que rien.

Mais la proposition est erronée. Les époux ne vivent-ils pas en parfaite harmonie, bien qu'ils aient des opinions ou mêmes des sentiments différents sur des choses bien plus intimes que la politique ? Ne trouve-t-on pas, par exemple, des couples qui ont des opinions religieuses différentes ? Et les époux n'ont-ils pas continuellement des opinions divergentes sur d'innombrables questions d'ordre privé, sans pour autant se disputer ? Les gens qui ne supportent pas que la personne avec qui ils vivent puisse penser autrement qu'eux en matière de politique ou de religion, ont tendance à se marier, s'ils se marient, soit avec quelqu'un qui n'a pas d'opinions, soit avec quelqu'un qui a les mêmes opinions qu'eux. De plus, si l'on essaye de dissuader les femmes de se former leurs propres opinions politiques, on ne peut que parvenir à empêcher que se forment des opinions indépendantes et désintéressées. Car, pour une femme, ne pas avoir d'opinions politiques, revient à épouser l'opinion politique qui représente au mieux les intérêts pécuniaires ou la vanité sociale de la famille. Si des opinions honnêtes, mais divergentes, peuvent être à l'origine de dissensions, n'en va-t-il pas de même entre un homme qui a une opinion et une conscience politique et une femme qui voit ce qu'elle considère être les intérêts de sa famille sacrifiés au nom de causes qui l'indiffèrent ? Sauf qu'effectivement, le sens de l'intérêt public est rarement assez fort chez l'homme pour ne pas céder à la résistance de la femme, surtout s'il l'aime vraiment. Or, quand les femmes et les hommes vivent vraiment ensemble, et sont les partenaires les plus intimes (ce qu'ils n'étaient pas dans les républiques antiques), les hommes ne peuvent avoir le sens de la patrie ou de l'intérêt commun que si leurs femmes ne l'ont pas aussi. Il est difficile de préserver des sentiments nobles, lorsque vos proches ne les partagent pas. L'épouse est l'incarnation de l'égoïsme familial jusqu'à ce qu'elle s'habitue à entretenir des sentiments plus généreux et tienne compte d'enjeux plus larges. Lorsque c'est le cas, cependant, parce qu'elle est généralement plus sensible aux émotions et possède une conscience plus délicate, elle devient l'inspiration principale de ces sentiments nobles chez les hommes qu'elle côtoie.

L'idée que les femmes fassent de la politique déplaît à beaucoup

d'hommes, ce qui s'explique, à mon sens, parce que l'on considère la politique comme un mal nécessaire, qui donne lieu à des sentiments querelleurs et peu aimables, dont il faut restreindre la portée autant que possible afin que les foyers et les relations sociales en soient entièrement dégagés, et restent régis par des principes qui neutralisent l'influence de celle-ci. Si l'on considère cette façon d'aborder le sujet, on en vient à penser que la menace qui pèse sur les temps modernes provient de ce que l'on accorde trop de sérieux à la politique ; les gens seraient en général si véhéments en la matière qu'il faudrait les freiner afin qu'ils ne se disputent pas lorsqu'ils se rencontrent. Or, nous savons qu'en vérité les gens sont pour la plupart peu enthousiastes quand il s'agit de politique, sauf si leurs intérêts personnels ou la position de leur classe sociale sont en jeu, et, dans ce cas, les femmes sont déjà tout aussi véhémentes que les hommes. De plus, cette volonté de ne pas penser à l'intérêt supérieur de l'humanité, ou de ne pas l'évoquer, quand les gens se réunissent à titre privé, n'empêche pas la rancune ou l'animosité de s'exprimer en société : elle permet juste que ces dernières ne surgissent pour des raisons insignifiantes.

À quoi sert de tout faire pour éviter que les gens ne se déplaisent en raison de questions ayant trait à la liberté ou au progrès de l'humanité, pour qu'ils se détestent finalement par jalousie, mesquinerie ou dépit ? Les esprits vifs et sensibles ont besoin de s'intéresser à quelque chose et finiront toujours par le faire. S'ils doivent s'en tenir exclusivement à des problèmes personnels, alors leurs sujets d'intérêts se cantonnent à des enjeux dérisoires, et la vanité sociale et personnelle devient leur seule motivation : les rivalités entre personnes causant bien plus de haine et de méchanceté que les divergences d'opinions politiques.

Comme il est absurde de prétendre que l'on peut rendre l'homme aimable en s'assurant qu'il ne s'intéresse qu'à lui-même et à son cercle de connaissances. L'expérience ne montre-t-elle pas que, lorsque les gens ne s'intéressent qu'à eux-mêmes et à leur famille, alors la main de chacun sera contre tous⁴, et que ce n'est que dans la mesure où

4. Référence à La Genèse, 16, 12.

l'on s'intéresse à la chose publique ou à des principes abstraits que se forme un quelconque sens social ? Si, en Angleterre, chaque homme vit retranché dans son foyer et éprouve une forme d'antipathie et de répugnance à l'égard des autres, et ce au détriment du sens social, c'est parce qu'en Angleterre, on ne se préoccupe guère des grandes idées et de l'intérêt général de l'humanité. Dès que l'on suscite de l'intérêt pour cet aspect des choses, que ce soit à propos des nègres ou des détenus en prison, la nature des individus s'en trouve à la fois élevée et adoucie, parce qu'une dimension compassionnelle est alors créée, par le simple fait que l'on éprouve de la commisération ensemble, même si cela ne concerne qu'un sujet très limité. Pourtant, vous préférez interdire que la compassion des femmes n'influe sur les grandes questions de ce monde. Il faut noter, à ce propos, que presque tous les mouvements populaires qui ont mené avec succès à des progrès sociaux dans ce pays sont ceux auxquels les femmes ont participé activement, dans un esprit de fraternité avec les hommes engagés dans ledit mouvement : l'abolition de l'esclavage, la construction des écoles, l'amélioration des prisons... Pour ce dernier, on sait qu'un des principaux dirigeants était une femme⁵ et l'on sait aussi que ces trois mouvements doivent leur réussite aux quakers chez qui les femmes participent tout autant que les hommes aux actions publiques. Il est probable qu'aucun de ces progrès n'aurait été accompli si les femmes ne s'y étaient pas autant investies ; si les hommes concernés n'avaient pas été constamment motivés par les sentiments des femmes qu'ils côtoyaient, et ne s'étaient pas sentis obligés de se justifier auprès des femmes pour tout défaut ou tout échec. De plus, qui peut prétendre que l'harmonie de la vie de famille ou des rapports sociaux s'est trouvée dégradée parce que les femmes s'étaient intéressées à ces sujets ? On dira qu'il s'agissait là de questions qui relevaient de la compassion et qu'elles convenaient, en ce sens, aux femmes. Mais dans la mesure où ces questions étaient liées aux intérêts d'individus, elles étaient tout autant sources d'aversion que de compassion : peu de sujets ont, en effet, rencontré une opposition politique si véhémement et une telle

5. Elizabeth Fry (1780-1845).

démonstration d'esprit partisan que l'esclavage aux Antilles et les écoles de Bell et de Lancaster⁶.

« À quoi sert de donner le droit de vote aux femmes ? » Avant de répondre à cette question, il faudrait peut-être en poser une autre : À quoi sert le droit de vote tout simplement ? Quelle qu'en soit son utilité en effet, celui-ci est valable pour les femmes. Le vote sert-il à protéger les intérêts particuliers des électeurs ? Alors les femmes doivent avoir le droit de voter parce que la loi sur la propriété des femmes, leurs droits envers leurs enfants, leurs droits concernant leur propre personne, auxquels il faut ajouter le fait que les cours de justice sont extrêmement mal dirigées lors des affaires de violence, parfois des plus atroces, de maris envers leurs femmes, contribuent tous à un ensemble de griefs qui n'a pas d'équivalent pour une autre classe ou un autre groupe de personnes. Est-ce que le droit de vote est un moyen d'encourager l'intelligence des électeurs et de les sensibiliser à un ensemble d'intérêts plus large ? Ceci serait aussi salubre pour les femmes que pour les hommes. Le fait de donner le droit de vote peut-il élever la position et la considération sociale ? Permet-il d'éviter que les électeurs ne soient l'objet d'un traitement différent, insultant et désavantageux ? Ceci s'applique particulièrement au cas des femmes et constituerait une raison suffisante s'il n'y en avait pas d'autres. Les femmes doivent avoir le droit de vote parce que sinon elles ne sont pas les égales des hommes mais leurs inférieures.

Tout cela est si clair que quiconque affirme qu'il est juste d'exclure les femmes du suffrage ne le fait que dans le but précis de les étiqueter comme inférieures.

6. Au début du XIX^e siècle, ces deux systèmes pédagogiques pourtant proches furent l'enjeu d'un débat qui agita le pays ; l'affaire prit notamment une dimension religieuse en opposant les anglicans et les non-conformistes.

Principes d'économie politique

*The Principles of Political Economy with Some
of Their Applications to Social Philosophy, 1848*

La première édition de Principles of Political Economy date de 1848, les textes proposés ici sont traduits de la septième édition (1871).

LIVRE I, CHAPITRE VIII, §5 [p. 127-128] – Trois causes
rendent la division du travail productive

[...]

Si un genre de travail, qu'il fasse appel aux muscles ou à l'intellect, diffère d'un autre, par cette raison même l'un sert, pour ainsi dire, de repos à l'autre. Certes, les premiers instants consacrés à la nouvelle tâche ne se feront peut-être pas au meilleur rythme, mais, à l'inverse, le rythme atteint dans la première besogne ne pourra être maintenu indéfiniment. L'expérience a mille fois démontré qu'un changement de travail apporte à l'esprit et au corps un soulagement que, sans cela, l'ouvrier eût trouvé seulement dans le repos absolu, et qu'une personne peut prolonger son travail plus longtemps si elle le varie. Des occupations variées mettent en action des muscles différents ou diverses facultés de l'esprit, et pendant que les uns travaillent, les autres se reposent. Le travail du corps lui-même est un repos pour le travail de l'esprit, et réciproquement. La variété a même un effet stimulant sur ce que, faute d'une expression plus convenable, nous appelons esprits animaux, si nécessaires à tout ce qui n'est pas travail mécanique. L'importance de ces considérations varie avec les individus. Quelques-uns sont plus aptes à une besogne uniforme, ils aiment peu le changement. Il leur faut plus de temps pour se mettre en train, pour nous servir d'une expression devenue familière. Le désagrément de se mettre en train dure pour eux plus longtemps, leurs facultés ne se développent pas tout d'un coup ; une fois donc que ces premiers pas sont faits et que les difficultés sont surmontées, ils ne se soucient guère

de s'arrêter pour recommencer ; ils vont même au détriment de leur santé. Le tempérament des gens n'est pas étranger à cette question. Il est certains hommes lents à concevoir, lents à rendre, et à qui le temps est indispensable. Il en est d'autres, au contraire, qui sont prompts à saisir, prompts à se mettre au courant des choses, à une tâche donnée, mais qui ne sauraient continuer longtemps sans s'épuiser. Mais si les facultés naturelles ont de l'influence sur ces résultats divers, l'habitude n'en a pas moins. Par une culture convenable, l'esprit et le corps apprennent à passer rapidement d'une occupation à une autre, et lorsque l'habitude est prise, il n'y a pas de temps perdu, comme le croit Adam Smith. Il n'y a pas défaut d'énergie et d'intérêt à sa tâche, mais au contraire, l'ouvrier attaque sa nouvelle besogne avec plaisir, et avec une fraîcheur vigoureuse qu'il n'eût pas conservée, s'il eût continué sans changer. Les femmes, du moins dans les circonstances où les a placées l'état social actuel, sont en général beaucoup plus versatiles que les hommes, et le sujet qui nous occupe fournit une preuve du peu de poids qu'ont eu jusqu'ici les idées et l'expérience des femmes dans la formation des opinions du genre humain. Il est peu de femmes qui ne rejettent bien loin d'elles l'idée que le travail est d'autant plus vigoureux, qu'il est plus longtemps prolongé, et qu'en changeant de tâche, ce travail perd de son efficacité. Mais en ce cas même, je le pense, l'habitude fait plus que la nature. Les occupations de neuf hommes sur dix sont spéciales ; celles de neuf femmes sur dix, au contraire, sont variées à l'infini, embrassent une multitude de détails dont chacun exige à peine quelques instants. Les femmes, par nécessité, passent d'une opération à une autre, soit mentale, soit physique, et cela sans effort et sans la moindre perte de temps. Mais les positions peuvent être renversées, et, en même temps qu'elles, les aptitudes reconnues en général. Ainsi, les femmes n'ont pas moins d'aptitudes que les hommes pour la besogne uniforme des manufactures, puisqu'elles y sont recherchées, et un homme qui a l'habitude de travaux divers, loin d'être, comme le dit Adam Smith, paresseux et lâche, est au contraire recherché pour son intelligence et son activité. Il est clair qu'il ne faut pas pousser cet argument à l'extrême et regarder le changement perpétuel comme utile au travail ; le changement continu est même plus fatigant que l'uniformité d'occupation. [...]

LIVRE II, CHAPITRE XIII, §2 [p. 371-373] – Les raisons d’espérer un progrès

[...]

Mais essayons d’imaginer ce qui arriverait si l’idée que la concurrence d’un trop grand nombre de bras est la cause principale de la misère venait à prévaloir dans la classe laborieuse, de telle sorte que chaque ouvrier estime, suivant l’expression de Sismondi¹, que tout homme qui a plus d’enfants que les moyens d’existence dont il dispose dans la société ne lui permettent d’en nourrir, lui fait tort personnellement et remplit seul une place qu’il devrait partager. Il faudrait bien méconnaître la nature humaine pour supposer que cet état de l’opinion n’aurait pas une grande influence sur la conduite des classes laborieuses ; il faudrait ne pas songer combien les motifs qui portent la plupart des hommes, même à prendre soin de leur intérêt, sont tirés de considérations d’opinion, de la crainte d’être déconsidérés ou méprisés pour leur négligence. Sur le sujet qui nous occupe, on peut dire que cet excès de complaisance est autant un effet du poids de l’opinion que de l’instinct animal ; car en général, l’opinion, surtout dans les classes peu éclairées, attache l’idée de vigueur et de puissance à la force de l’instinct, et l’idée d’infériorité à l’absence d’instinct ou à la modération ; cette corruption de l’opinion vient de ce qu’elle voit, dans la puissance de l’instinct, le moyen et le signe de la puissance exercée sur d’autres êtres humains. Dès lors que l’on sera parvenu à se débarrasser de cette notion factice, on cessera de stimuler l’instinct ; l’opinion ayant pris une autre direction, une révolution ne tardera pas à s’opérer dans la conduite des hommes. Certes, on nous dit souvent que même si le lien entre les salaires et la taille de la population est fermement établi, le travailleur ne changera pas sa conduite parce que ce ne sont pas ses propres enfants qui occasionnent effectivement l’effondrement du marché du travail. Cela est vrai, mais il est vrai aussi que la fuite d’un soldat ne fait pas perdre une bataille ; aussi n’est-ce pas par cette considération que le soldat garde son rang. C’est

1. Jean-Charles Léonard Simonde de Sismondi (1773-1842), économiste et historien suisse.

le sentiment du mépris naturel et inévitable qui règle la conduite de tout individu et qui aurait une force irrésistible s'il était ressenti par la majorité. Les hommes bravent rarement l'opinion générale de la classe à laquelle ils appartiennent, à moins qu'ils ne soient soutenus par quelque principe plus élevé que la crainte de l'opinion ou par une force d'opinion qui vient d'ailleurs.

Il faut bien considérer aussi que l'opinion dont il est ici question serait soutenue, dès qu'elle aurait pris quelque force, par la grande majorité des femmes. Ce n'est jamais par la volonté de la femme que les familles deviennent trop nombreuses ; c'est la femme qui supporte, outre les douleurs physiques et sa part des privations, l'intolérable labeur domestique qui résulte du trop grand nombre des enfants. Une multitude de femmes, qui n'osent aujourd'hui réclamer, accueilleraient comme une bénédiction une opinion qui les soulagerait d'un grand fardeau dès qu'elles se verraient soutenues par le sentiment public. Entre tous les usages barbares que la loi et la morale n'ont pas encore cessé de sanctionner, il n'en est point de plus dégoûtant que celui qui permet à un être humain de penser qu'il a des droits sur la personne d'un autre.

Si la classe laborieuse dans son ensemble adoptait une bonne fois pour toutes l'opinion selon laquelle son bien-être exige la limitation du nombre des familles, les ouvriers respectables et de bonne conduite se conformeraient à cette opinion, et on ne verrait s'en affranchir que ceux qui font habituellement bon marché des devoirs sociaux. Alors il y aurait lieu de transformer l'obligation morale de ne pas avoir trop d'enfants en obligation légale : comme il est arrivé plusieurs fois après un progrès de l'opinion, la loi finirait par imposer à la minorité récalcitrante des obligations qui, pour produire leur effet, doivent être générales et auxquelles la majorité, les jugeant utiles, s'est volontairement soumise. Il n'y aurait pas besoin toutefois de sanction légale si les femmes étaient admises, comme il serait évidemment juste, à jouir des mêmes droits que les hommes. Qu'elles cessent d'être réservées par l'usage à une seule fonction physique dont elles tirent leurs moyens d'existence et leur influence, et elles auront voix, pour la première fois, aussi bien que les hommes, sur tout ce qui se rapporte à cette fonction : de toutes les améliorations réservées à

l'espèce humaine et qu'il est aujourd'hui possible de prévoir, aucune, dans mon opinion, n'aurait des conséquences morales et sociales plus avantageuses que celle-ci.² [...]

LIVRE II, CHAPITRE XIV, §5 [p. 394-396] – Pourquoi le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes ?

Le fait que les salaires des femmes sont généralement moins, voire beaucoup moins, élevés que ceux des hommes mérite considération. Ce fait est général. Lorsque les hommes et les femmes travaillent dans le même métier, pour lequel les uns et les autres ont la même aptitude physique, ils ne sont pas toujours inégalement rétribués. Dans les fabriques, les femmes gagnent quelquefois autant que les hommes, et il en est de même dans le tissage au métier où l'ouvrage étant à la pièce, la capacité des femmes se trouve soumise à une épreuve certaine. Lorsque la capacité est égale et le salaire inégal, le seul motif de cette inégalité que l'on puisse donner est la coutume, fondée sur le préjugé ou sur cet arrangement de la société actuelle, qui fait de chaque femme l'appendice de quelque homme, ce qui permet aux hommes de se tailler la part du lion dans tout ce qui est commun à l'un et à l'autre sexe. La question principale est celle relative à l'emploi spécial des femmes. Leur rémunération est toujours, à ce que je crois, bien au-dessous de celle qu'obtiennent les hommes dans des emplois également désagréables et qui exigent une égale habileté. Dans quelques-uns de ces cas, le fait s'explique par les considérations développées plus haut ; comme lorsqu'il s'agit des domestiques, dont les gages, en général, ne sont point mesurés par la concurrence, mais très supérieurs au cours du marché. Dans ces salaires supérieurs, comme dans tout ce qui est réglé par la coutume, les hommes obtiennent la plus belle part. Dans les métiers où les entrepreneurs tirent tout l'avantage qu'ils peuvent de la concurrence, la médiocrité des salaires des femmes, comparés

2. La question du contrôle des naissances (on pense alors plutôt à retarder l'âge du mariage et à l'abstinence ou du moins la modération) et de son lien avec la pauvreté des classes laborieuses est très polémique à l'époque ; les malthusiens la soutiennent mais elle heurte les sentiments religieux. Mill la défendra toute sa vie.

à ceux des hommes, prouve que les métiers sont encombrés ; que, bien que le nombre des femmes vivant de salaires soit moindre que celui des hommes salariés, les professions que la loi et l'usage rendent accessibles aux femmes sont relativement si peu nombreuses que ces professions sont encore plus encombrées que les autres. On peut observer que, dans l'état où sont les choses, un encombrement ordinaire suffit pour faire baisser les salaires des femmes à un minimum bien inférieur à celui des hommes. Le salaire, au moins pour une femme célibataire, doit être suffisant pour l'entretenir : le minimum de ce salaire est l'équivalent de la nourriture absolument nécessaire pour conserver la vie d'un être humain. Actuellement, aussi bas que l'excès de la concurrence fasse tomber le taux courant du salaire d'un homme, ce salaire est toujours un peu supérieur à ce minimum. Lorsque la femme de l'ouvrier n'est point appelée par la coutume à contribuer au gain commun, le salaire de l'homme doit être au moins suffisant pour le nourrir, lui, sa femme et le nombre d'enfants nécessaire pour maintenir le chiffre de la population, car autrement ce chiffre diminuerait. Lors même que la femme gagne quelque chose, le salaire réuni des deux époux doit être suffisant non seulement pour les entretenir, mais pour entretenir, au moins durant quelques années, leurs enfants aussi. Donc le dernier terme de l'abaissement des salaires, hors le cas d'une crise temporaire ou d'un métier qui décline, ne peut se rencontrer dans aucune profession destinée à faire vivre ceux qui l'exercent, excepté les professions des femmes.

LIVRE IV, CHAPITRE VII³, §I [p. 758-761] – La théorie de la dépendance et de la protection n'est plus applicable aux sociétés modernes

[...]

Lorsque je parle ici et dans d'autres passages des « classes laborieuses » ou des travailleurs comme « classe » j'emploie ces locutions pour me conformer à la coutume et parce qu'elles expriment un état

3. Mill a écrit dans son autobiographie que ce chapitre était tout particulièrement dû à Taylor.

de relations sociales qui n'a rien de permanent. Je ne reconnais ni comme juste ni comme bon un état de société dans lequel il existe une « classe » qui ne travaille pas, où il y a des êtres humains qui, sans être incapables de travail et sans avoir acheté le repos au prix d'un travail antérieur, sont exempts de participation aux travaux qui incombent à l'espèce humaine. Mais tant que subsistera cette grande maladie sociale, une classe qui ne travaille pas, les travailleurs formeront, eux aussi, une classe, et on pourra en parler, provisoirement, comme d'une classe.

L'état des travailleurs considéré au point de vue de la morale et de la société a été dans ces derniers temps l'objet de beaucoup plus d'études et de discussions que dans les temps antérieurs et l'opinion que cet état n'est pas ce qu'il doit être est devenue générale. Les projets qui ont été proposés, les discussions auxquelles ils ont donné lieu, sur des détails plutôt que sur le fonds même de la question, ont mis en lumière l'existence de deux théories opposées sur la position qu'il conviendrait que les travailleurs occupent. L'une peut être appelée la théorie de dépendance et de protection, et l'autre la théorie de l'indépendance.

D'après la première de ces théories, le sort des pauvres, en tant que classe, devrait être réglé *pour* eux et non *par* eux. Il ne faudrait pas les encourager à penser par eux-mêmes, à donner à leur réflexion et à leur prévoyance une autorité dans le règlement de leur destinée. On suppose que le devoir des classes supérieures est de penser pour eux et de prendre la responsabilité de leur sort, comme le général et les officiers d'une armée sont responsables du sort des soldats qui la composent. Les classes supérieures, dit-on, doivent se préparer à remplir ce devoir consciencieusement, et leur attitude doit être propre à inspirer la confiance aux pauvres, afin que, pendant qu'ils acceptent d'obéir activement et passivement aux règles qu'on leur impose, ils s'abandonnent en toute autre chose à une *insouciance*⁴ confiante et se reposent à l'ombre de leurs protecteurs. D'après cette théorie (que l'on applique aussi aux rapports entre les hommes et les femmes), les rapports du riche avec le pauvre ne seraient qu'en partie des rapports

4. En français dans le texte.

de subordination ; ils auraient un caractère amiable, moral et sentimental ; ils constitueraient d'une part une tutelle bienveillante, de l'autre une déférence respectueuse et reconnaissante. Le riche serait une sorte de père pour le pauvre ; il le guiderait et le contiendrait comme un enfant. Il n'y aurait pas besoin que le pauvre agisse spontanément : on ne lui demanderait rien d'autre que son travail de chaque jour ainsi que d'être honnête et de vivre selon les préceptes religieux. La morale et la religion lui seraient aussi fournies par son supérieur, qui aurait soin de le faire enseigner convenablement et ferait ce qu'il faudrait pour qu'en retour de son travail et de son attachement, le pupille fût convenablement nourri, vêtu, logé, pieusement instruit et innocemment amusé. [...]

Je sens tout ce qu'il y a de séduisant dans le tableau que cette théorie fait de la société. Même si un tel état de fait n'a jamais existé, c'est bien dans le passé que les sentiments qui sont le fondement de cette théorie trouvent leur origine et lui confèrent ainsi quelque chose de réel. Comme l'idée d'une société qui n'est soutenue que par les rapports et les sentiments qui naissent de l'intérêt pécuniaire a quelque chose qui repousse, il y a quelque chose d'attrayant dans cette société remplie de forts attachements et de dévouements désintéressés. Les rapports de protecteur à protégé ont jusqu'à ce jour été la source principale de ces sentiments. Les affections les plus fortes des hommes, en général, sont pour les personnes ou les choses qui les séparent de quelque mal redouté. C'est pourquoi dans un temps de violence sans loi et d'insécurité, de mœurs grossières et dures, où la vie était à tout instant entourée de dangers et de souffrances pour ceux qui n'avaient ni pouvoir par eux-mêmes ni titre à la protection de quelqu'un, la protection généreusement accordée et reçue avec reconnaissance fut le lien le plus fort entre les hommes, et les sentiments issus de ces rapports furent les plus forts qu'ils connurent : tout l'enthousiasme, toute la tendresse des âmes les plus sensibles se sont définis par rapport à ce lien social et les principes de fidélité d'une part, de générosité chevaleresque de l'autre, sont devenus des passions. Je ne veux pas déprécier ces qualités. Mais l'erreur vient de ce qu'on n'aperçoit pas que les vertus et les sentiments de ce temps, comme les sentiments du clan et l'hospitalité de l'Arabe nomade,

tiennent à un état social grossier et imparfait, et que les sentiments de protecteur et de protégé entre rois et sujets, riches et pauvres, hommes et femmes, cessent d'avoir cette beauté et tendresse pour caractéristiques du jour où il n'y a plus de dangers sérieux contre lesquels la protection soit nécessaire. Quels motifs y a-t-il pour que, dans l'état actuel de la société, des êtres humains de force moyenne et de moyen courage éprouvent une chaude reconnaissance et éprouvent du dévouement en retour d'une protection ? Les lois les protègent, lorsqu'elles ne manquent pas criminellement à leur devoir. Autrefois, pour être en sûreté, il fallait être sous la dépendance de quelqu'un : aujourd'hui, c'est la seule condition où, généralement parlant, l'on soit exposé à l'injustice. Les soi-disant protecteurs sont aujourd'hui, sauf exception, les seules personnes contre lesquelles on a besoin de protection. Les actes de brutalité et de tyrannie dont nos rapports de police sont remplis sont commis par des maris contre leurs femmes ; par des parents contre leurs enfants. Que la loi ne prévienne pas ces atrocités, qu'elle essaie, depuis peu, à peine de les réprimer ou de les punir sérieusement, c'est là la honte de ceux qui font et appliquent les lois et en aucune manière une nécessité. Tout individu de l'un ou de l'autre sexe qui possède ou qui peut gagner de quoi vivre sans le secours d'autrui n'a pas besoin d'une autre protection que celle que lui donne ou que devrait lui donner la loi. Ceci étant, on prouve que l'on connaît bien peu la nature humaine lorsqu'on tient pour démontré que les relations fondées sur la protection subsisteront toujours ; lorsqu'on refuse de voir que le rôle de protecteur et le pouvoir qui y est attaché, sans qu'aucune nécessité le justifie, doivent inévitablement inspirer des sentiments contraires à la loyauté. [...]

LIVRE IV, CHAPITRE VII, §3 [p. 765-766] – Effets probables du progrès intellectuel sur un mouvement plus réglé de la population

Il me semble impossible que le progrès de l'intelligence, de l'éducation, de l'amour de l'indépendance chez les classes laborieuses ne soit pas accompagné d'un progrès correspondant du bon sens qui se manifeste par les habitudes de prévoyance ; par conséquent il est

probable que la population diminue peu à peu proportionnellement à l'emploi et au capital. Ce résultat si désirable serait bien plutôt atteint s'il était accompagné d'un autre changement qui est bien dans l'esprit de notre temps, l'ouverture d'occupations industrielles libres pour les deux sexes. Les mêmes motifs qui font qu'il n'est plus nécessaire que les pauvres dépendent des riches font qu'il n'est plus nécessaire que les femmes dépendent des hommes. Le moins qu'exige la justice, c'est que la loi et la coutume n'établissent pas la dépendance, lorsque la protection corrélative est devenue inutile, en faisant qu'une femme à laquelle le hasard n'a pas donné de biens patrimoniaux n'ait guère d'autres moyens de vivre que d'être épouse et mère. Que les femmes qui préfèrent cet état l'adoptent, mais c'est une injustice flagrante qu'il n'y ait pas d'autre choix, d'autre *carrière* possible pour la grande majorité des femmes, à l'exception des professions les plus humbles. Les idées et les institutions d'après lesquelles l'accident du sexe est le point de départ d'une inégalité de droits et d'une différence nécessaire de fonctions sociales seront bientôt reconnues comme un des grands obstacles à tout progrès moral, social et même intellectuel*. Ici, je n'indiquerai parmi les effets qu'aurait probablement l'indépendance industrielle et sociale des femmes qu'une grande diminution des maux à l'excès de population. C'est en employant exclusivement à la fonction de faire des enfants la moitié de l'espèce humaine, c'est parce qu'un sexe tout entier n'a pas d'autre occupation et que l'autre y est constamment mêlé que l'instinct animal dont il s'agit a pris les proportions démesurées et l'influence énorme qu'il a exercée jusqu'à ce jour dans la vie des hommes.

* Il est réellement honteux que, sous le règne d'une femme, la législation n'ait rien fait pour diminuer le moins du monde l'injustice dont les femmes sont victimes. La populace brutale peut encore battre et presque tuer les femmes, sans, pour ainsi dire, être punie pour cela : quant à l'état civil et social, lorsqu'on a proposé un nouveau projet de réforme destiné à étendre les franchises électorales⁵, on n'a pas

5. Mill fait ici allusion au *Great Reform Act* de 1832, qui stipule que sont autorisés à voter les hommes qui vivent dans des logements d'une valeur annuelle de 10 livres au moins. Les conditions sont différentes dans les campagnes, mais le suffrage reste lié à la propriété. Environ un homme sur sept est admis au vote, cette proportion augmente un peu avec

eu l'idée de reconnaître quelque chose comme une égalité de droits, par exemple en admettant à voter les femmes de la même classe, ayant les mêmes propriétés et les mêmes qualifications que les hommes appelés par le projet de loi à l'exercice des droits électoraux.

LIVRE V, CHAPITRE XI, §9 [p. 952-953] – Protection
des enfants et des jeunes personnes, des animaux,
le cas des femmes n'étant pas analogue

[...]

Au nombre des membres de la société dont la liberté de contracter devrait être contrôlée dans leur propre intérêt par la législature, à cause, dit-on, de leur position dépendante, on propose souvent d'inclure les femmes, et dans la loi qu'on vient de faire sur les manufactures (*Factory Acts*⁶), leur travail, comme celui des jeunes personnes, a été mis sous l'empire de restrictions spéciales. Mais il me semble insoutenable en principe et dangereux en pratique de classer ensemble, sous ce rapport et sous quelques autres, les femmes et les enfants. Les enfants au-dessous d'un certain âge ne peuvent juger ou agir pour leur compte et jusqu'à un âge beaucoup plus avancé, ils en sont inévitablement plus ou moins incapables. Mais les femmes sont aussi capables que les hommes d'apprécier et d'administrer leurs intérêts et la seule chose qui les en empêche est l'injustice de leur position sociale actuelle. Tant que la loi comptera dans les biens du mari tout ce que la femme acquiert, tandis qu'en la forçant de vivre avec lui, elle la force à supporter toute la somme d'oppression morale et même physique qu'il lui convient d'imposer, il y a quelque motif de considérer tout acte fait par la femme comme un résultat de la contrainte dans laquelle elle vit : mais c'est une des grandes erreurs des philanthropes et des réformateurs de notre temps de critiquer les conséquences d'un pouvoir injuste au lieu de s'attaquer à l'injustice elle-même. Si les femmes avaient, au même degré que les

l'inflation, mais il faut attendre 1867 et le deuxième *Reform Act* pour que la valeur du logement donnant accès au vote soit baissée de manière significative.

6. Au XIX^e siècle, textes de loi successifs qui règlent les conditions de travail dans l'industrie britannique.

hommes, la liberté de disposer de leur personne et de leur patrimoine ou de leurs acquisitions, il n'y aurait aucun prétexte pour limiter le nombre des heures pendant lesquelles elles pourraient travailler pour elles-mêmes, afin de leur réserver le temps de travailler pour leur mari dans ce que les avocats de la restriction appellent son foyer. Les femmes employées dans les fabriques sont, de toutes les femmes de la classe laborieuse, les seules dont la position ne soit pas celle d'esclaves et de bêtes de somme ; précisément parce qu'il n'est pas facile de les forcer à travailler dans une fabrique et à y gagner un salaire contre leur volonté. Pour améliorer la condition des femmes, on devrait au contraire leur faciliter l'accès aux emplois industriels indépendants, au lieu de fermer totalement ou en partie ceux de ces emplois qui leur sont ouverts.

LIVRE V, CHAPITRE XI, §II [p. 955] – Administration déléguée

[...]

Les véritables motifs pour laisser aux associations particulières tout ce qu'elles sont en état de faire pèseraient de la même manière même s'il était certain que des fonctionnaires publics s'acquitteraient aussi bien, voire mieux qu'elles de la besogne. Ces motifs ont été déjà indiqués : c'est l'inconvénient de surcharger l'attention des principaux fonctionnaires et de les détourner de fonctions qu'eux seuls peuvent remplir, pour des choses qui peuvent être assez bien faites sans eux : c'est le danger de grossir sans nécessité l'autorité directe et indirecte du gouvernement, et de multiplier les occasions de conflit entre ses agents et les particuliers ; c'est l'inconvénient de concentrer dans une bureaucratie dominante toute l'habileté et l'expérience dans la gestion de grands intérêts, et toute la puissance d'action combinée qui existe dans la société ; habitude dont l'usage établit entre les citoyens et le gouvernement des rapports semblables à ceux qui existent entre un enfant mineur et son tuteur, et qui est la cause principale de l'infériorité politique qui a jusqu'à ce jour caractérisé les habitants des pays trop gouvernés du Continent, soit avec, soit sans gouvernement représentatif*. [...]

* On peut trouver un cas du même genre dans le peu de goût pour la politique et dans le défaut d'esprit public qui caractérisent les femmes, prises comme classe, dans l'état actuel de la société, et dont se plaignent souvent les réformateurs politiques sans qu'ils veuillent pour cela en reconnaître la cause ou du moins demander qu'on la fasse disparaître. Cela vient de ce que les institutions et l'éducation tout entière des femmes leur enseignent qu'elles sont complètement étrangères à la politique. Lorsqu'elles ont exercé des fonctions politiques, elles y ont apporté autant d'application et d'aptitude, eu égard à leur temps, que les hommes qui vivaient à la même époque : dans cette période, par exemple, Élisabeth d'Angleterre et Isabelle de Castille n'étaient pas de rares exceptions, mais de brillants exemples d'intelligence et de compétence très fréquentes en ce temps parmi les femmes cultivées d'un rang élevé.

Coups et blessures

« The law of assault », *Morning Chronicle*, 31 mai 1850

Cet article éditorial, paru dans le Morning Chronicle¹ le 31 mai 1850, fait partie d'une série d'articles² et de lettres publiées dans la rubrique courrier des lecteurs consacrée à la violence, notamment à la violence domestique subie par les femmes et les enfants. Selon les notes de Mill, il n'en a lui-même écrit qu'une petite partie.

Nous avons déjà attiré l'attention à plusieurs reprises sur les défauts de la loi et de l'administration judiciaire en ce qui concerne les agressions physiques individuelles, et nous avons insisté sur le fait que les femmes, les jeunes et toutes les personnes placées sous l'autorité de quelqu'un d'autre ne sont pas protégés contre les violences domestiques. L'affaire sur laquelle s'est prononcé le tribunal de Queen's Bench hier, aussi exceptionnelle qu'elle soit, vus certains détails matériels dont notamment l'apparente absence de cruauté habituelle ou délibérée de la part de l'accusé, nous renvoie à cette question cruciale et nous désirons donc faire part de certaines réflexions supplémentaires sur le problème plus large des torts causés à ceux qui sont sans défense dans notre pays, à la fois sur le plan légal et sur le plan social.

Il est évident pour chacun qui se donne la peine d'analyser les manifestations des sentiments du peuple, que les gens se figurent avoir le *droit* d'infliger presque autant de violence corporelle qu'ils

1. L'un des journaux progressistes les plus en vue de l'époque.
2. Les Mill ne sont pas les seuls à écrire en ce sens. Pour l'historien M. J. Wiener, ces articles participent de « nouveaux discours culturels sur le genre, la morale et la violence, qui pouvaient désormais compter sur une administration plus compétente pour mener une politique sociale renforçant le maintien de l'ordre et le châtement. Le mari ivre et violent était devenu un problème et peu à peu les violences conjugales allaient être rendues publiques, comme beaucoup d'autres choses dans les années 1840. En 1846, une suite d'articles de presse dénoncèrent la violence et les mauvais traitements envers les femmes ainsi que l'impuissance de la loi ». M. J. Wiener, *Men of Blood*, p. 154.

le désirent à *leurs* femmes et enfants. Ils sont véritablement surpris lorsque l'on prétend faire obstacle à ce prétendu droit : ne s'agit-il pas là de *leurs* femmes et enfants ? Ne leur est-il pas permis de faire ce qu'ils veulent de ce qui est à eux ?³ Ils ne conçoivent pas ces paroles dans leur sens métaphorique : les chaussures à leurs pieds, le gourdin dans leur main, le cheval ou l'âne qui porte leur fardeau et tout ce qui meurt d'une lente mort sous l'effet de leurs actes de cruauté, leurs femmes et enfants, tout est « à eux » de la même manière. De leur propre avis, ils ont les mêmes droits sur leurs êtres humains et sur leur propriété inanimée. Bien sûr, ils savent qu'ils ne sont pas libres d'infliger la mort ; mais quand ils le font et qu'ils sont inculpés de meurtre, ils prennent la nouvelle avec une sorte de stupéfaction imperturbable. Il semble alors qu'ils considèrent qu'il est anormal que, bien qu'on ait laissé un être sous leur autorité, pour qu'ils lui donnent des coups de pied ou qu'ils le battent au risque de sa vie, et ce au gré de leur humeur et de leur ivresse, on puisse, un jour où ils n'ont fait rien de pire que ce qu'ils ont déjà fait des centaines de fois, leur annoncer qu'ils sont passibles de pendaison. Non pas qu'ils encourent vraiment la pendaison pour ces énormités, même quand ils ont causé la mort de cet être. S'ils sont effectivement jugés (ce qui, en général, n'est pas le cas), le jury n'est pas convaincu qu'ils avaient l'intention de tuer et ils s'en tirent par conséquent avec un verdict d'homicide involontaire. C'est cette interprétation de la loi qui a prévalu aux yeux de baron Alderson⁴ dans l'affaire Alexander Moir⁵. S'il s'agit d'une interprétation correcte, alors c'est la loi qui est, dans ce cas, extrêmement contradictoire puisque cette même loi considère de nombreux délits, véniels

3. Cette remarque fait écho, de manière ironique, à une parole prononcée par Henry Clinton, duc de Newcastle, qui répondait à des critiques lui reprochant d'avoir expulsé des locataires : « Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux de ce qui est à moi ? » Clinton citait alors l'Évangile selon Matthieu, 20, 15 : « *Is it not lawful for me to do what I will with mine own ?* » (A. P. Robson et J. M. Robson éd., *Sexual Equality*, p. 82).
4. Le juge dans cette affaire.
5. Un homme ayant battu sa femme, Susan Moir, à mort, et ayant été inculpé d'homicide involontaire. Les Mill exprimèrent leur indignation dans la presse (*Morning Chronicle*, 23 mars 1850). L'homme finit par être condamné à la déportation à vie pour homicide involontaire avec circonstances aggravantes.

comparés aux agissements de Moir, comme des meurtres lorsqu'ils provoquent la mort alors qu'il n'y avait pas d'intention de la donner. Ainsi, Blackstone⁶ écrit « si un individu a l'intention de commettre un forfait et tue sa victime involontairement, cet acte constitue un meurtre ». Si quelqu'un tue un représentant de la justice ou même un particulier alors qu'il essayait de mettre fin à une rixe ou d'arrêter un criminel, il s'agit d'un meurtre. Blackstone ajoute : « On ne peut compter toutes les affaires d'homicide pour lesquelles le verdict a considéré qu'il y avait eu expressément ou implicitement intention malveillante » et qui sont, par conséquent, des meurtres du point de vue légal. Selon le juge Alderson, un misérable comme Moir est, pour la loi, moins criminel que quelqu'un qui n'aurait que l'intention de prendre la propriété d'un autre et causerait la mort de celui-ci involontairement. Pourtant, on ne peut imaginer qu'un tel individu, coupable de mauvais traitements qui entraînent naturellement la mort, même sans intention de la donner, commet un délit au moins aussi dépravé que la plupart des meurtres.

On aurait à gagner à ce que, même dans un cas aussi extrême que celui-ci, l'impression soit donnée qu'il n'y a pas d'immunité pour les brutes domestiques et que la loi est aussi sévère face à l'homme qui tue ceux qu'il doit particulièrement protéger que face à celui qui n'avait d'autres devoirs envers sa victime que ceux qui sont inhérents à l'humanité. Mais même si cela constituait un progrès, il est nécessaire d'aller beaucoup plus loin. Rendre l'auteur de violence quotidienne responsable des éventuelles conséquences effroyables de ses actes, en sachant qu'on ne pourra peut-être pas établir leur véritable origine, n'est qu'une faible contrainte. Le bras de la justice doit pouvoir frapper la tyrannie de la force physique chaque fois que celle-ci est révélée. Les affaires atroces que les magistrats expédient par des amendes de quarante shillings ou des peines de prison de deux mois devraient faire l'objet d'un procès solennel dans les tribunaux où sont jugés les autres délits graves et devraient être assorties de peines justes allant jusqu'à la peine maximale d'emprisonnement. S'il est besoin

6. Célèbre juriste et auteur des *Commentaries on the Laws of England* en 1765-1769.

de lois supplémentaires alors qu'on les fasse. Il faut aussi de nouvelles lois pour détromper les gens quant aux idées qu'ils se font de leurs droits. Actuellement, toute la classe ouvrière croit que la loi autorise la violence envers les épouses ; les épouses elles-mêmes partagent cette fausse opinion. Du moins supposons-nous qu'elle est fausse et partons-nous du principe que le vieux dicton⁷, que tout le monde a déjà entendu, est désormais caduc, si tant est qu'il fût jamais une loi à l'époque brutale de nos ancêtres. Si toutefois il subsiste un doute alors il faut, sans attendre, que les autorités y mettent fin. Il devrait y avoir une loi déclaratoire qui rappelle clairement qu'un homme n'a *pas* le droit de frapper sa femme, pas plus qu'il n'a le droit de frapper son frère ou son père. Cela reviendrait simplement à faire ce que firent les premiers colons de Nouvelle-Angleterre. Le XVII^e siècle n'était pas caractérisé par la douceur de ses manières, pas plus que les puritains n'étaient modérés dans leurs conceptions de la discipline et de l'autorité familiale. Leurs critères en matière de morale sociale venaient de l'Ancien Testament et des patriarches et non du Christ et du sermon sur la montagne. Pourtant, les règles fondamentales des premiers colons puritains de Nouvelle-Angleterre, comme l'on peut le lire dans la dernière histoire des États-Unis qui vient d'être publiée⁸, abrogèrent formellement cette disposition, ou prétendue disposition de la loi anglaise qui autorisait les hommes à battre leurs femmes. Nous espérons que ce n'est pas trop demander à la législation anglaise actuelle, que de faire preuve de la même justice et humanité que ses enfants exclus il y a deux cents ans. Il semble presque inconcevable que le moindre coup porté par un homme à un homme soit un délit sur le plan légal et que cela ne soit pourtant pas illégal, ou que cette illégalité ne soit pas connue, pour un homme de frapper une femme.

Il y a un autre aspect de la loi et de la façon dont elle est appliquée, toujours en lien avec ce sujet, dont nous espérons volontiers qu'il

7. Il s'agit ici probablement d'une allusion à l'idée reçue et très largement répandue selon laquelle un homme avait le droit de battre sa femme à condition que le bâton ne soit pas plus épais que son pouce.
8. Probablement Richard Hildreth, *The History of the United States of America, 1497-1789*, New York, Harper, 1849.

suffirait qu'elle soit désignée du doigt pour être condamnée par l'opinion publique de manière irrévocable. À l'heure actuelle, aucune violence, aussi forte soit-elle, même si elle émane d'une cruauté délibérée et qu'elle a été établie, n'a pour effet de priver le criminel du pouvoir dont il a abusé. Un homme est condamné et incarcéré pour la façon horrible avec laquelle il a maltraité sa femme, et pourtant, lorsque sa peine est effectuée, on lui livre la victime qui souffre alors de tout ce que peut infliger la brutalité doublée d'un esprit de vengeance, ou de malveillance rendue plus méfiante parce qu'elle a déjà été détectée. Aucun mot que l'on pourrait utiliser pour décrire le caractère de cette loi ne renforcerait l'impression que l'on devrait se former en en étant tout simplement informé. Outre ce qu'elle a de révoltant en elle-même, on ne peut, pour aborder la question le plus froidement possible, sous l'angle de la simple efficacité judiciaire, s'attendre à ce que les atrocités domestiques ne parviennent à la connaissance de la justice autrement que par accident, vues les conséquences dont les victimes feront l'objet si elles se plaignent. Il n'est donc pas surprenant que ces affaires ne soient presque jamais révélées par la partie lésée elle-même ; et lorsqu'elles sont portées devant un juge ou un tribunal par un tiers qui en a eu connaissance par hasard, l'accusation ne tient que très rarement, parce qu'il est impossible de convaincre la victime tremblante de dire la vérité de manière suffisamment claire pour mener à une condamnation ou pour confirmer celle-ci, si elle a été prononcée en première instance.

Tout le monde, y compris les justices de presque tous les pays qui agissent en conséquence, reconnaît que certains droits peuvent faire l'objet d'une suspension partielle ou définitive dans le cas de certains délits légalement établis. C'est une disposition raisonnable et juste en ce qui concerne les droits légaux d'un point de vue général, mais surtout pour ce qui concerne l'autorité que l'on peut avoir le droit d'exercer sur d'autres personnes. La loi confère ce droit à l'autorité parce qu'elle présume (bien qu'elle puisse se tromper) qu'il sera exercé pour le bien de ceux qui sont placés sous cette autorité, et c'est là sa seule justification possible. Que l'esclavage existe dans une vie civilisée, et que ses victimes puissent subir les pires brutalités sans pour autant être libérées, même lorsque les faits sont établis,

paraîtrait à peine croyable, si ce n'était notoirement vrai. Une telle situation ne peut plus être, nous l'espérons, tolérée, à moins que l'on considère que les lois actuelles sont plus sacrées que les fins qu'elles sont censées servir.

On peut mettre fin à ce fléau sans affecter le moindre autre aspect des institutions actuelles, ou déclencher un débat sur des enjeux plus généraux. Tout ce qu'il faut, c'est une petite loi qui stipulera qu'en cas de condamnation pour mauvais traitements, la victime sera libérée de l'obligation de vivre avec son oppresseur ainsi que de toute autorité qu'il pourrait exercer sur elle, tout en continuant d'exiger de ce dernier qu'il subvienne aux besoins de la victime si les circonstances l'exigent. Nous demandons instamment aux philanthropes qui désirent se distinguer par une contribution éminemment utile à l'œuvre d'allègement des souffrances et d'élévation des conditions morales des personnes pauvres et dépendantes de s'intéresser à cette question.

La stabilité de la société

« Stability of society », *Leader*, 17 août 1850

Cette lettre de Mill, envoyée au rédacteur en chef du Leader, un hebdomadaire radical (1850-1859), fut publiée le 17 août 1850, sous le pseudonyme « C », dans la rubrique « débat public » (Open Council) du journal. Elle répond à une lettre précédemment publiée intitulée « Speaking Out » (Leader, 13 juillet 1850, p. 374-375) et en cite des extraits. Il est probable que Taylor ait pris part à la rédaction, même si Mill ne l'a pas explicitement signalé.¹

[...]

Je suppose que votre rubrique « débat public » est consacrée non seulement au débat d'opinions mais aussi à l'examen des méthodes employées pour l'argumentation, sachant que peu de choses ont autant besoin d'être examinées. Je m'octroie donc cette liberté pour poser quelques questions à l'un de vos correspondants (W. Thomas) qui est lui-même très actif quand il s'agit de poser des questions aux autres et se plaint beaucoup que personne ne veuille bien être « clair » et « précis ». M. Thomas s'emploie à défendre l'indissolubilité du mariage pour la raison, claire et précise, suivante : « La stabilité de la société repose sur la permanence des liens du mariage, les défaire revient à placer la société sur un banc de sable. » Il semble que selon lui ces mots constituent une menace puisqu'il les écrit en italiques, mais je dois demander quel sens il a voulu leur attribuer. « La stabilité de la société » est une expression que j'ai souvent entendue, mais je ne peux pas dire qu'on ne m'ait jamais révélé sa signification. En effet, j'ai souvent remarqué que celle-ci est surtout employée par des gens qui n'ont guère l'habitude de donner un sens particulièrement défini à ce qu'ils disent. Si les fondations d'une maison cèdent, la maison tombe et ce n'est plus une maison. Mais que se passe-t-il si

1. A. P. Robson et J. M. Robson éd., *Sexual Equality*, p. 25.

la société tombe ? Et quelle est cette chose nommée « société » que l'on doit empêcher de tomber ? Est-elle liée à vous, à moi, au reste des hommes et des femmes de ce monde ? S'agit-il des hommes et des femmes en eux-mêmes ? Si tel est le cas, qu'entend-on par « la stabilité des hommes et des femmes » ? S'il ne s'agit pas des hommes et des femmes, s'agit-il alors de quelque chose qui leur appartient ? Si oui, quoi ? Et quelle est précisément la nature du malheur qu'il nous faudrait craindre si cette chose, dont je ne sais pas ce qu'elle est, devait se trouver sur un banc de sable ? Quand un bateau rencontre un banc de sable, je sais ce qui se passe : le bateau se brise en plusieurs morceaux et les passagers se noient. Je voudrais que l'on m'explique de manière tout aussi claire ce qui se passerait si, parce qu'on aurait autorisé que le divorce soit facilité, la « société » se retrouvait placée sur un banc de sable, comme l'avance M. Thomas.

Je désire d'autant plus que l'on m'éclaire sur ce sujet que je ne peux pas me souvenir d'un seul grand progrès de l'humanité ou d'une seule abolition d'un fléau historique bien implanté, qui n'ait pas été décrit, au moment de son avènement, comme un bouleversement des fondements de la société. La fin de l'esclavage : c'était la charpente même de la société qui se trouvait jetée au sol ! Il fut une époque où même les spéculateurs les plus hardis n'osaient l'envisager. Quand le christianisme fut introduit et les temples et autels des anciennes divinités détruits, les personnes les plus respectables pensèrent que c'était la société entière qui était détruite. La Réforme ! Encore un coup terrible porté à la stabilité de la société. La révolution de 1688 qui chassa le monarque de droit divin et établit la représentation populaire, ou pire encore, le *Reform Bill*² et même l'émancipation des catholiques³ : tous ont fissuré la société et l'ont faite trembler. Les journaux bon marché, l'alphabétisation à laquelle, disait-on, la société ne pourrait pas survivre. Les Turcs pensent, ou plutôt pensaient (puisque même les Turcs sont plus sages aujourd'hui) que la société serait placée sur un banc de sable si l'on acceptait que les femmes se promènent à

2. Réforme électorale de 1832, ayant institué un élargissement de la franchise électorale et donné le droit de vote à la bourgeoisie.

3. *Catholic Emancipation Act*, 1829, fin des discriminations légales contre les catholiques.

visage découvert dans les rues. M'inspirant de ces exemples et de beaucoup d'autres du même genre et jusqu'à ce que quelqu'un puisse enfin me donner une définition qui ne comporterait aucune ambiguïté, je considère que la notion de fragilisation des fondements de la société ne sert qu'à faire peur aux imbéciles. Tout au plus peut-on s'accorder à dire que les termes désignent un changement quelconque, de grande ampleur, qui peut s'avérer bénéfique ou pas. Il se trouve que je pense que non seulement le divorce mais aussi de nombreuses questions devraient faire l'objet de grands changements, et j'ai bon espoir que beaucoup d'autres bouleversements auront lieu, aussi radicaux que le christianisme, la Réforme et l'abolition de l'esclavage.

Je ne peux pas conclure sans dire un mot de l'égoïsme naïf d'une autre lettre, parue dans la même édition de votre journal et traitant du même sujet, mais de manière opposée, puisqu'elle est en faveur du divorce. Son auteur ne semble pas feindre l'inconscience avec laquelle il affirme que personne n'a intérêt au divorce à part l'*homme* qu'il voudrait sauver des conséquences d'un acte de « folie ou résultant d'un manque d'expérience ». Pas un mot sur la *femme* qui dans quatre-vingt-dix-neuf cas sur cent est celle qui souffre le plus, ce qui reste inévitable tant que la loi accorde toute l'autorité à l'homme, et dont, bien plus que pour l'homme, il faudrait alléger le fardeau. Mais chaque fois qu'on lit le résumé d'un discours ou un article de journal, on est frappé par une indifférence complète à leur égard, comme si leurs revendications qui visent à obtenir des droits égaux à ceux de l'autre moitié de l'humanité ne valaient même pas la peine d'être mentionnées. Ainsi, votre édition du 27 du mois dernier comporte une longue lettre d'un certain Homo qui revendique « *le droit du vote* » (« *the right of the suffrage* ») comme légitime pour chaque *homme*, alors qu'il n'y a pas une seule ligne de son argumentaire qui ne serait pas tout aussi exacte si le terme « femme » remplaçait celui d'« homme » : pourtant, cette idée ne l'a même pas effleuré. Ceci serait tout à fait compréhensible de la part d'un conservateur, partisan du règne du monopole, de l'interdiction et des privilèges, mais venant de quelqu'un qui fonde son exigence du droit de vote dans le droit abstrait, cette omission traduit un odieux manque de principe ou fait la preuve de son incompétence intellectuelle. Certes,

les femmes étant exclues du vote en tant que classe, l'insulte est moins patente que dans le cas des hommes qui sont majoritairement privés de ce droit, mais la répartition actuelle, aussi arbitraire qu'elle soit, apparaît plus juste et rationnelle qu'une loi qui accorderait le vote à tous les hommes et le refuserait à toutes les femmes.

Déclaration de John Stuart Mill à l'occasion de son mariage avec Harriet Taylor

« Statement on marriage », annonce du 6 mars 1851

Étant sur le point, si j'ai le bonheur de recevoir son consentement, de m'unir par les liens du mariage avec la seule femme que j'aie jamais voulu épouser et étant donné que nous sommes tous deux en désaccord complet et absolu avec la nature du mariage tel qu'il est défini par la loi, et ce pour de nombreuses raisons dont le fait qu'il confère juridiquement à l'une des deux parties signataires du contrat l'autorité et le pouvoir sur l'autre partie, c'est-à-dire sa personne, ses biens et sa liberté d'action, indépendamment de ses désirs et de sa volonté, et n'ayant à ma disposition aucun moyen légal de me soustraire à ces pouvoirs odieux (ce que je ferais assurément si un engagement en ce sens avait une valeur légale), je pense qu'il est de mon devoir de donner acte de ma protestation contre les lois régissant le mariage et qui confèrent ces pouvoirs et de faire la promesse solennelle que je n'en userai jamais, quelles que soient la situation ou les circonstances. Je déclare que mon intention, ma volonté et la condition même de notre engagement, si Madame Taylor et moi-même devons nous marier, sont qu'elle garde une liberté d'action la plus totale ainsi qu'une liberté de disposer d'elle-même et de tous ses biens actuels ou futurs, identique à celle qu'elle aurait sans ce mariage ; je nie et rejette absolument toute prétention à des *droits* que j'aurais prétendument acquis par cette union.

Lettre à Sir George Grey

« To Sir George Grey », 1851

Lord Grey (1799-1882) était ministre de l'Intérieur dans le gouvernement whig de 1846-1852 que dirigea John Russell. À l'occasion de l'affaire Sarah Chesham, surnommée « Sally arsenic », une empoisonneuse en série acquittée lors d'un premier procès et reconnue coupable dans une deuxième affaire, le comte de Carlisle avait déposé un projet de loi sur la réglementation de la vente de l'arsenic à la Chambre des lords, dont il était l'un des membres. Au cours de la troisième lecture le 24 mars, une clause supplémentaire visant à limiter la vente aux seuls hommes adultes fut ajoutée. Le projet de loi ainsi amendé fut voté sans débat préalable par les Communes le 23 mai 1851.

India House

Le 5 mai 1851

Monsieur

J'espère pouvoir être excusé de vous adresser ainsi, plutôt que par voie de presse, une remontrance concernant la grave insulte à toutes les femmes de ce pays qui est contenue dans le projet de loi visant à réguler la vente de l'arsenic que la Chambre des communes examine en ce moment. La disposition en question ne faisait pas partie du projet dans sa première version mais a été ajoutée lors du passage à la Chambre des lords, par l'un de ses membres, je ne sais lequel : elle prévoit l'interdiction de vendre une quantité d'arsenic de moins de dix livres à toute autre personne qu'un « homme majeur », les femmes étant, indépendamment de leur position sociale, considérées comme inaptes à la détention du poison par peur qu'elles ne commettent un meurtre. Il est impossible de croire que le gouvernement ait donné son accord à une proposition si monstrueuse autrement que par inadvertance, et, même sans avoir eu l'honneur de faire votre connaissance, j'espère être excusé de prendre le risque d'être vu comme un importun en usant des moyens à ma disposition pour

vous prier d'accorder votre attention à ce sujet, étant persuadé qu'il est impossible que vous l'ayez déjà considéré.

Si la loi est votée avec cette disposition, il s'agira d'un recul, d'un retour à des idées et des pratiques appartenant à une époque barbare. Si l'esprit des temps présents est meilleur qu'avant c'est parce qu'il se caractérise par la tendance à l'élévation progressive des femmes qui conduit à mettre fin à leurs incapacités légales, à leur accorder plus de reconnaissance, leur attribuer une position plus importante, dans la société comme dans les foyers. Mais cette disposition constitue un pas en arrière : elle singularise les femmes pour les dégrader. Elle établit une restriction spéciale, une interdiction particulière qui ne touche qu'elles. Elle part du principe que les femmes s'adonnent plus au meurtre que les hommes ! Est-ce que les archives des infractions criminelles ou les rapports des tribunaux de police font apparaître que les crimes les plus atroces sont majoritairement commis par des femmes ? Chacun sait que c'est en fait tout le contraire, qu'on trouve beaucoup plus d'hommes que de femmes dans les rapports pénaux, la proportion exacte étant de l'ordre de quatre pour un. Sur quoi se fonde l'idée que l'on peut confier du poison aux hommes mais pas aux femmes si ce n'est sur le fait que ces dernières sont particulièrement cruelles ? Contrairement à l'esprit du temps et au sens du progrès qui veulent que les femmes deviennent les égales des hommes, ce projet de loi les stigmatise de la manière la plus dégradante et les infériorise précisément là où l'humanité s'accorde à les trouver supérieures : leur bonté morale.

Si les restrictions que cette loi impose étaient appliquées à la fois aux hommes et aux femmes, cela reviendrait *bel et bien* à supprimer *purement et simplement* une des particularités – la plus précieuse – qui garantissent les libertés dont jouit le peuple anglais.

Tout le monde, à l'exception du gouvernement et de ses représentants, serait traité comme un enfant. Mais au moins on accorderait à chacun la même justice, sans insulter ou dénigrer quiconque. L'Assemblée législative refuse de déclarer qu'on ne peut confier du poison aux hommes dans ce pays mais ne craint pas d'affirmer que les femmes ne sont pas dignes de la même confiance. Une telle loi qui s'appliquerait aux deux serait le reflet d'une frilosité, d'une trop grande précaution,

mais si elle ne concerne que les femmes alors elle revient à déclarer que les Anglaises forment la classe des empoisonneuses par opposition aux Anglais. Et pour quelle raison sont-elles victimes d'une telle insulte ? Qu'est-ce qui a incité les législateurs ? Le simple fait que sur la douzaine d'assassinats commis dernièrement, deux ou trois ont reçu beaucoup d'attention parce qu'ils avaient été commis par des femmes qui avaient utilisé du poison. Est-ce le rôle de notre Parlement de modifier ses lois en fonction du hasard des détails du dernier meurtre dont il est question dans les journaux ? Si les deux ou trois derniers assassinats avaient tous été le fait d'hommes aux cheveux roux, les Chambres auraient aussi bien fait de voter aussitôt une loi interdisant aux rouquins d'acheter ou de posséder des armes mortelles.

Le silence qu'ont gardé ceux qui étaient en position de faire entendre leurs voix justifie, je l'espère, que j'aie dû vous adresser cet appel si tardif. [...]

Votre dévoué serviteur

L'affranchissement des femmes

« Enfranchisement of women », *Westminster Review*, 1851

Ce célèbre texte paraît pour la première fois dans la Westminster Review en 1851, puis dans le deuxième volume des Dissertations and Discussions de John Stuart Mill en 1859, pour être à nouveau publié en 1868 sous le seul nom de Harriet Taylor.

C'est probablement dans ces pages que la plupart de nos lecteurs découvriront qu'une protestation organisée est apparue aux États-Unis, dans la partie la plus civilisée et éclairée du pays, portant sur une nouvelle question ; nouvelle non pas pour les penseurs ou pour quiconque ressent et reconnaît les principes d'un gouvernement libre et populaire, mais nouvelle, et même tout à fait inconnue jusqu'ici, en tant qu'objet de réunions publiques et d'actions politiques concrètes. Cette question est celle de l'octroi du droit de vote aux femmes, leur admission, en droit et en fait, à la complète égalité avec les citoyens de sexe masculin de la population en matière de droits politiques, civiques et sociaux.

Beaucoup de lecteurs seront d'autant plus surpris lorsqu'ils comprendront que cette agitation naissante n'est pas un plaidoyer d'auteurs et d'orateurs masculins en faveur des femmes, les soi-disant bénéficiaires affichant soit de l'indifférence soit une hostilité apparente : il s'agit d'un mouvement politique ayant des buts réels, dont la mise en œuvre dénote une intention de persévérer. Et c'est un mouvement non seulement *pour* les femmes mais *par* les femmes. Il apparaît que sa première manifestation publique a eu lieu dans l'État de l'Ohio au printemps 1850, sous la forme d'une Convention des femmes. Nous n'avons pas lu de rapport de cette première réunion ; mais, les 23 et 24 octobre de cette année, à Worcester dans le Massachussetts, il s'est tenu une série de réunions publiques appelée « La Convention des droits des femmes »¹, présidée par une femme et dont les principaux

1. National Convention for Woman's Rights.

conférenciers étaient presque toutes des femmes avec le large soutien, cependant, d'hommes parmi lesquels on comptait les plus illustres chefs de file d'une cause similaire, celle de l'émancipation des nègres. Un comité général et quatre comités spéciaux ont été désignés afin de continuer l'entreprise jusqu'à la prochaine réunion annuelle.

Selon un reportage du *Tribune* de New York, plus de mille personnes ont assisté à toute la convention et « s'il y avait eu plus de places, plusieurs milliers de personnes supplémentaires auraient été présentes ». L'endroit est décrit comme « empli, dès le début, d'une foule d'auditeurs attentifs et intéressés ». Grâce à la qualité des discours, les actes de la Convention soutiennent favorablement la comparaison avec ceux des autres mouvements populaires que nous connaissons, que ce soit dans ce pays ou en Amérique. Il est très rare que les discours tenus dans des réunions publiques comprennent si peu de verbiage et de déclamation et tant de bon sens, de maîtrise et de raison. Les conclusions de la Convention sont en tout point encourageantes pour ceux qui l'ont organisée, et constituent probablement le début d'un des plus importants mouvements de réforme politique et sociale qui caractérisent notre temps.

On verra dans les résolutions adoptées par la Convention, que nous reproduisons en partie ci-dessous, que les tenants de ce nouveau mouvement prennent position sur des principes et ne craignent pas de les exprimer en allant jusqu'au bout de ceux-ci, sans opportunisme ou compromis.

Résolution : Tout être humain, majeur, résidant dans le pays depuis un certain temps, soumis à l'obéissance à la loi, peut légitimement participer à son élaboration. Toute personne ainsi définie dont la propriété ou le travail est soumis à l'impôt qui finance le gouvernement, peut légitimement contribuer directement à ce gouvernement. Par conséquent :

Résolution : La prétention des femmes à être admises au suffrage et à pouvoir se présenter aux élections est légitime, ... et chaque parti qui prétend représenter l'humanité, la civilisation et le progrès est tenu d'inscrire l'égalité devant la loi, sans distinction de sexe ou de couleur, sur sa bannière.

Résolution : En matière de droits politiques et civils, les personnes n'ont pas de sexe, par conséquent tous les États doivent faire disparaître le terme « masculin » de leur constitution.

Résolution : Étant donné que c'est la perspective d'un futur emploi utile et honorable qui constitue la meilleure stimulation pour faire des études et que la meilleure éducation est celle qu'on se donne à soi-même, au travers des efforts accomplis dans les situations difficiles, du travail et de l'autodiscipline, il est impossible pour les femmes de se servir pleinement de l'instruction qu'elles reçoivent déjà ou de faire une carrière reflétant la pleine mesure de leurs facultés jusqu'à ce que l'accès à la fonction publique et aux professions éminentes leur soit ouvert.

Résolution : Tout effort visant à éduquer les femmes, sans leur accorder ces droits, ou sans éveiller leur conscience en augmentant le poids de leurs responsabilités, est vain, voire une perte d'énergie inutile.

Résolution : Il faut procéder à une entière révision des lois sur la propriété des époux afin que ceux-ci aient les mêmes droits; que l'épouse dispose de son vivant du même droit de regard sur la propriété acquise par leurs labeurs et sacrifices communs, qu'elle soit l'héritière légale de son mari au même titre qu'il est son héritier à elle et qu'elle jouisse du même droit de disposer par testament d'une partie égale de leur propriété.

Voici un court résumé des exigences principales :

Droit à l'éducation dans les écoles primaires et secondaires, les universités, les écoles de médecine, les facultés de droit et de théologie.

Droit au partage du travail et de ses gains, des risques et des rémunérations issus du monde de l'industrie.

Droit à la même participation à la rédaction et à l'application des lois, ce à tous les niveaux : municipalités, États, nation; dans les assemblées législatives et les tribunaux, y compris leurs fonctions exécutives.

Il serait difficile de parvenir, comme dans ces résolutions, à exposer des idées aussi sensées, fondées, justes, rationnelles, dans un style aussi peu conçu pour convaincre. Toutefois, en dépit des objections que l'on pourrait formuler à l'encontre de l'expression, on ne peut rien reprocher, à notre avis, aux exigences elles-mêmes. Que l'argument soit juste ne fait aucun doute, et il est inutile d'en débattre. La question de son opportunité, toutefois, peut nécessiter qu'on l'examine afin d'en révéler toute la force.

Sur le plan des droits de l'individu, il semble difficile pour quiconque de nier la légitimité de l'exigence qu'ont les femmes de voter ou de siéger dans un jury. Pour la société ou le peuple américain, une telle posture est d'autant plus impossible que les institutions démocratiques des États-Unis reposent expressément sur le droit inhérent

de chacun à participer au gouvernement. La Déclaration d'indépendance, conçue par ceux qui font, encore aujourd'hui, autorité en matière de constitution, est un document qui constitue le fondement reconnu du régime depuis son origine ; or, il commence ainsi :

Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés.²

Nous ne pouvons nous figurer qu'un démocrate américain voudrait contourner ces phrases si capitales en ayant recours, par ignorance ou manque d'honnêteté, au subterfuge qui consiste à comprendre le terme « hommes » utilisé dans cet acte comme ne signifiant pas « êtres humains » mais seulement l'un des deux sexes ; que « la vie, la liberté et la recherche du bonheur » ne sont des « droits inaliénables » que pour la moitié du genre humain et lorsqu'il s'agit des « gouvernés » dont on affirme que le consentement constitue la seule origine du juste pouvoir, il n'est question en fait que d'une moitié de l'humanité, à savoir celle qui, jusqu'ici, a joué le rôle de gouvernant auprès de l'autre moitié. On ne peut pas justifier une telle contradiction entre principe et pratique. Les Américains se sont rendus ouvertement coupables de la même négligence des maximes fondamentales de leur credo politique dans le cas des nègres : ils apprennent à reconnaître leur turpitude en ce moment même. Après s'être livrés à un combat qu'on peut, de par nombreuses de ses péripéties, qualifier d'héroïque, les abolitionnistes sont désormais si nombreux et si puissants que ce sont eux qui font et défont les majorités politiques. Il est donc tout à fait approprié que les hommes dont les noms resteront synonymes de la fin de l'aristocratie de la couleur, arrachée du sol de la démocratie américaine telle une mauvaise herbe, se trouvent être parmi les initiateurs de la première protestation collective, aux États-Unis et dans le reste du monde, contre l'aristocratie du sexe, laquelle est une distinction aussi

2. La traduction de cet extrait de la Déclaration d'indépendance est empruntée à celle qu'avait écrite Thomas Jefferson lui-même.

peu pertinente que la couleur pour ce qui concerne les questions de gouvernement.

La revendication de l'égalité civile et politique des femmes est inéluctable, non seulement pour la démocratie en Amérique, mais aussi pour les radicaux³ et chartistes⁴ des îles britanniques et les démocrates du continent européen, puisque ceux-ci affirment que ce qu'on appelle le suffrage universel est un droit inhérent, dont la privation constitue une injustice et une oppression. En effet, comment pourrait-on véritablement et rationnellement désigner le suffrage comme universel si la moitié de l'humanité en est exclue ? Affirmer que la participation au gouvernement constitue un droit pour tous et exiger, en même temps, qu'il ne soit octroyé qu'à un sous-ensemble, auquel appartient celui-là même qui revendique ce droit, revient à renoncer au moindre semblant de principe. Le chartiste qui rejette le droit de vote des femmes n'est chartiste que parce qu'il n'est pas né seigneur, il est comme ces niveleurs qui ne voulaient niveler que jusqu'à leur propre niveau.

Même ceux qui ne considèrent pas la participation au gouvernement comme un droit individuel ou ne sont pas partisans de principes requérant qu'elle soit étendue à tous sont généralement adeptes de principes traditionnels en matière de justice politique qui sont inconciliables avec l'exclusion des femmes des droits communs du citoyen. Le fait que la taxation s'accompagne forcément de la représentation est un axiome de la liberté en Angleterre : or, malgré les lois qui attribuent la propriété des épouses à leurs maris, beaucoup de femmes qui ne sont pas mariées payent l'impôt. Le fait que chacun peut être jugé par ses pairs est une doctrine essentielle de la constitution britannique : pourtant, chaque femme qui passe en procès est jugée par des juges et des jurés de sexe masculin. La loi accorde aux étrangers le droit de demander que le jury

3. Le radicalisme britannique est un mouvement politique né à la fin du XVIII^e siècle, qui surgit à l'occasion du débat sur l'indépendance de l'Amérique et de la Révolution française. Profondément réformateur, il peut être décrit comme l'aile gauche du paysage politique jusqu'au milieu du XIX^e siècle, ses inspirateurs vont de Thomas Paine, célèbre auteur de *Rights of Man* (1791), à Jeremy Bentham.
4. Mouvement politique ouvrier qui réclamait, entre autres droits, le suffrage semi-universel à la fin des années 1830 et dans les années 1840.

soit composé pour moitié de compatriotes, mais refuse cette possibilité aux femmes. Un des préceptes reconnu de la justice, à l'exception de quelques règles particulières reflétant des conceptions locales ou nationales plutôt qu'universelles, impose qu'on ne pratique pas de distinctions dégradantes sans que celles-ci soient justifiées : il doit toujours y avoir présomption d'égalité et le fait d'autoriser à l'un cela même qu'on interdit à l'autre doit faire l'objet d'une explication préalable. Pourtant, quand ce qui est interdit comprend presque tout ce qui a de la valeur aux yeux des personnes à qui ces choses sont autorisées et dont la privation équivaut à la pire des insultes ; quand non seulement la liberté politique, mais aussi la liberté d'action individuelle est le privilège d'une caste ; quand même dans le secteur de l'économie, on dresse une barrière autour de tous les emplois qui requièrent les meilleures compétences dans un domaine particulier et qui mènent à la richesse, à la reconnaissance voire à l'indépendance pécuniaire pour les réserver exclusivement au groupe dominant, ne laissant ainsi presque aucune porte ouverte à celles qui forment le groupe dépendant, mises à part les portes devant lesquelles on passe son chemin avec mépris lorsqu'on a le droit d'entrer ailleurs, alors il s'agit d'une injustice flagrante que les misérables raisons de commodité, habituellement avancées pour excuser une telle contravention aux principes, une dérogation si visiblement partielle, ne suffiraient pas, même si elles étaient valables, à effacer. Nous pensons au contraire, que, loin d'être pratique, la division de l'humanité en deux castes, l'une née pour dominer l'autre, est ici, comme toujours dans de tels cas, source de bien des maux, de perversion, de démoralisation, à la fois du groupe privilégié et de ceux aux dépens desquels ils ont acquis leurs privilèges. Elle ne produit aucun des bienfaits que lui attribue la coutume et constitue, tant qu'elle est perpétuée, un obstacle presque insurmontable à tout véritable progrès essentiel de la nature humaine ou de la condition sociale.

Nous voulons ici apporter notre soutien à ces propositions : mais avant de procéder à leur examen, il nous faut dissiper les objections préliminaires susceptibles de se former dans l'esprit de ceux qui découvrent la question qui pourrait les empêcher de l'envisager réellement et en conscience. Le premier obstacle réside dans ce formidable frein qu'est la coutume. Les femmes et les hommes n'ont

jamais été égaux en droit : on considère que la pratique universelle interdit de céder à la revendication des droits communs du citoyen pour les femmes. À une époque telle que la nôtre, caractérisée par le changement, ce préjugé suprême qu'est celui qui s'oppose à la nouveauté et à l'inconnu a beaucoup perdu de sa vigueur : si tel n'était pas le cas, on ne pourrait espérer l'emporter contre lui. Dans les trois-quarts du monde habité, et ce encore aujourd'hui, la réponse « il en a toujours été ainsi » met fin à toute discussion. Mais les Européens modernes ainsi que leurs cousins américains se targuent de savoir et de faire ce que leurs ancêtres ne savaient ni ne faisaient pas : il s'agit peut-être là de la plus évidente des supériorités de cette époque sur les temps passés ; l'habitude ne règne plus en maître sur les opinions et les modes d'action, l'adoration de la coutume est une idolâtrie sur le déclin. Une pensée inhabituelle qui a trait aux grandes questions de la vie continue de surprendre lorsqu'on la découvre, mais si on la garde à l'esprit jusqu'à ce que le sentiment d'étrangeté disparaisse, alors on accepte de l'entendre et de l'examiner aussi rationnellement que n'importe quel autre sujet.

Dans le cas qui nous occupe, le préjugé de la coutume est sans nul doute du côté de l'injustice. Au travers des temps, de grands penseurs, de Platon aux plus grands noms actuels, en passant par Condorcet, ont livré des protestations véhémentes en faveur de l'égalité des femmes. Ce principe fut aussi admis par des associations volontaires, religieuses et laïques, dont la société des Amis⁵ est la plus connue. Mais aucune société ou nation n'a renoncé à l'infériorité politique et civile des femmes en droit et en usage. Pendant l'Antiquité, on faisait la même affirmation concernant l'esclavage, puis peut-être disait-on la même chose au Moyen-Âge de la forme atténuée de l'esclavage qu'était le servage. C'est cela aussi qu'on opposa à la liberté d'industrie, la liberté de conscience, la liberté de la presse : aucune de ces libertés n'était censée être conciliable avec l'ordre de l'État, jusqu'à ce que le simple fait de son existence fasse la preuve du contraire. Le fait qu'une institution ou qu'une pratique soit coutumière ne signifie pas

5. Autre nom donné aux quakers.

qu'elle soit bénéfique alors même qu'il existe quantité d'autres causes qui expliquent son origine. Il n'est ainsi pas difficile de comprendre pourquoi l'assujettissement des femmes est une coutume : la force physique fournit une explication tout à fait suffisante.

Que ceux en état de faiblesse physique aient été réduits à l'infériorité légale n'a rien de surprenant vu la façon dont le monde a été gouverné. Il n'y a pas si longtemps, le principe général régissant les affaires des hommes était celui de la loi du plus fort. Il y a tant d'exemples historiques de nations, de peuples, de classes qui, s'étant avérés les plus musclés, les plus riches ou possédant la meilleure discipline militaire ont conquis et assujetti les autres. Si, même dans les pays les plus avancés, la loi de l'épée est enfin discréditée, ce n'est que depuis le dix-huitième siècle, que certains ont tant calomnié. Les guerres de conquête n'ont pris fin qu'avec les révolutions démocratiques. Notre monde est encore très jeune et ne vient que de commencer à se débarrasser de l'injustice. Il se débarrasse de l'esclavage des nègres en ce moment même. Il se débarrasse du despotisme monarchique en ce moment même. Il se débarrasse de la noblesse héréditaire issue des temps féodaux en ce moment même. Il se débarrasse de la déchéance des droits pour raison religieuse en ce moment même. Il commence juste à traiter les *hommes* en citoyens, et non pas seulement les riches et une partie privilégiée de la bourgeoisie. Est-il donc étonnant qu'il n'ait pas encore fait de même pour les femmes ? Cela ne fait que quelques générations que la société n'est plus intrinsèquement fondée sur l'inégalité. Jusqu'alors il n'existait guère d'associations reposant sur l'égalité des droits et les égaux étaient ennemis : deux personnes pouvaient à peine coopérer, ou former une relation amicale sans que la loi fasse de l'un d'entre eux le supérieur de l'autre. L'humanité a dépassé cet état et dans toute chose la norme des rapports humains tend désormais à la juste égalité plutôt qu'à la domination du plus fort. Mais le rapport entre hommes et femmes étant le plus étroit, le plus intime et le plus lié à nombre d'intenses sentiments, il était prévisible qu'il serait le dernier à connaître cette évolution. En effet, plus un sentiment est fort, plus il est réticent à modifier les formes et les circonstances qu'il a adoptées avec le temps, même si celles-ci étaient à l'origine fortuites.

Lorsqu'un préjugé, pour peu qu'il ait la moindre emprise sur les sentiments, se trouve réduit à la déplaisante obligation d'expliquer les raisons de son existence, il se contente de réaffirmer exactement ce qui fait l'objet de la contestation, en usant de formules faisant appel aux sentiments déjà en place. Ainsi, lorsqu'on demande une justification à la limitation du champ d'action des femmes, beaucoup pensent qu'il suffit de répondre que les activités interdites aux femmes ne sont pas *féminines* et que la sphère qui *convient* aux femmes est celle du cadre familial et privé, plutôt que la politique ou la vie publique.

Nous rejetons l'idée qu'une partie de notre espèce, ou qu'un individu, pourrait décider, à la place d'une ou d'un autre, ce qui serait la sphère qui leur convient. Pour tout être humain, la sphère d'action la plus convenable est la plus grande et la plus élevée possible. On ne peut la connaître qu'une fois qu'on a exercé sa liberté de choix, sans aucune entrave. C'est pourquoi les orateurs de la Convention américaine ont bien fait lorsqu'ils ont sagement refusé de se prononcer sur la question des aptitudes spécifiques propres à chacun des deux sexes ou de se demander dans quelle mesure telle ou telle occupation serait mieux adaptée aux hommes ou bien aux femmes. Ils ont raison de soutenir que la seule réponse satisfaisante à ces questions est la liberté absolue. Que chacun puisse s'occuper comme bon lui semble, qu'il n'y ait ni favoritisme ni dissuasion, et grâce à l'expérience, chaque emploi sera attribué à un homme ou à une femme parfaitement à la hauteur de la tâche. Il ne faut pas craindre que les femmes prennent le travail des hommes, s'ils sont plus compétents qu'elles. Chacun montrera de quoi il est capable, de la seule manière qui soit possible, à savoir par la pratique : le monde pourra profiter des meilleures compétences de ses habitants. Mais se mêler de ce processus en fixant une limite arbitraire, en déclarant qu'un individu d'une certaine classe ou d'un certain sexe ne pourra, quel que soit son génie, talent, intelligence, énergie, exercer ses compétences que dans quelques-uns des nombreux modes d'action autorisés à d'autres, constitue non seulement une injustice et un handicap pour la société qui subit une perte qu'elle ne peut guère se permettre, mais aussi le meilleur moyen de s'assurer que la catégorie d'individus ainsi entravée ne pourra développer les qualités dont elle n'a pas le droit de se servir.

Nous suivrons donc l'exemple de la Convention en nous abstenant de soulever la question des prétendues différences physiques et mentales entre les deux sexes ; non pas parce que nous n'avons rien à en dire, mais, au contraire, parce qu'il faudrait consacrer à cet aspect toute la place dont nous disposons pour traiter de l'ensemble du sujet*. Cependant, si ceux qui prétendent que la sphère qui convient aux femmes est la sphère domestique, affirment par là qu'elles ne se sont jamais montrées capables d'autre chose, alors ils sont bien ignorants de la vie et de l'histoire. Les femmes ont montré qu'elles étaient aptes aux plus hautes fonctions sociales, même si elles y ont eu rarement accès. En effet, par une bien curieuse anomalie, les femmes ne peuvent exercer de fonctions officielles, même mineures, mais peuvent régner dans certains pays. Or, s'il est une fonction pour laquelle les femmes ont clairement une vocation, c'est certainement la fonction régaliennne. Sans remonter jusqu'à l'Antiquité, il semble difficile de trouver des souverains plus capables et plus fermes qu'Élisabeth, Isabelle de Castille, Marie-Thérèse, Catherine de Russie, Blanche, la mère du roi français Louis IX, Jeanne d'Albret, mère d'Henri quatre⁶. On se souvient de peu de rois qui, comme ces femmes, se trouvèrent face à de telles difficultés et en triomphèrent avec tant de brio. Même en Asie, ce continent à moitié barbare, on connaît des princesses sur lesquelles aucun homme, excepté les membres de la famille, n'a jamais posé son regard, ou auxquelles aucun homme n'a jamais parlé sans être séparé d'elles par un rideau, qui ont été régentes pendant la minorité de leur fils et ont, à cette occasion, fourni certains des exemples d'administration juste et rigoureuse les plus brillants. Au Moyen-Âge, quand la distance qui séparait les nobles du peuple était plus grande que celle qui séparait les sexes, les femmes issues de l'aristocratie se trouvaient être les plus proches des hommes de leur classe et même si elles subissaient par ailleurs leur tyrannie, elles devaient les représenter en leur absence : nombre de châtelaines héroïques assumèrent donc les fonctions et autorité des leurs maris, comme Jeanne de Montfort ou la célèbre comtesse de Derby sous le règne récent de Charles I^{er},

6. En français dans le texte.

et se distinguèrent par leurs talents politiques mais surtout par leurs compétences militaires. Pendant les siècles de la Réforme, les dames des maisons royales égalèrent les grands hommes d'État dans leurs fonctions de diplomates, gouverneurs de province ou conseillères privées du roi. Quant au traité de Cambrai, qui établit la paix en Europe, il fut négocié lors de réunions où n'assistèrent que la tante de l'empereur Charles Quint et la mère de François I^{er}.

L'aptitude des femmes à la politique est donc certaine ; le doute porte davantage sur le fait que la politique convienne aux femmes. Si, ayant écarté toute déclamation purement décorative, l'on se concentre sur le sens réel des prétendues raisons sur lesquelles se fonde l'interdiction faite aux femmes de participer aux sphères supérieures des affaires publiques, il semble qu'elles soient au nombre de trois : premièrement, les affaires publiques ne pourraient se concilier avec la maternité et la charge d'un foyer ; deuxièmement, les affaires publiques seraient facteur d'insensibilisation du caractère ; troisièmement, il serait peu opportun d'ajouter à la concurrence, déjà trop forte, qui pèse sur la fonction publique, les professions libérales, lucratives...

L'argument de la maternité est généralement le plus cité, même si (cela va sans dire) il ne s'applique qu'aux mères. Il n'est ni nécessaire ni juste d'imposer aux femmes le choix entre être mère ou n'être rien, pas plus que d'ordonner qu'une fois qu'elles ont été mères, elles doivent le rester pour toute leur vie. Aucune loi n'est nécessaire pour interdire aux femmes ou aux hommes de choisir une occupation s'ils en possèdent une autre et ne peuvent concilier les deux. Personne ne suggère d'interdire aux hommes de siéger au parlement sous prétexte qu'un homme peut être un marin ou un soldat en service actif, ou encore un marchand dont les affaires occupent tout son temps. Les neuf dixièmes des hommes sont exclus *de facto* des affaires publiques avec la même efficacité que si cette exclusion relevait de la loi : cela ne justifie pas qu'on légifère pour frapper effectivement les neuf dixièmes en question d'une interdiction légale et encore moins qu'on y inclue le dixième restant. Il en va de même pour les femmes : il n'est pas besoin d'inscrire dans la loi le fait qu'une femme ne peut s'occuper activement de son foyer ou de l'éducation de ses enfants tout en exerçant une profession libérale, haut placée, en occupant

un poste à responsabilités ou en étant élue au parlement. Là où les choses sont vraiment incompatibles, elles se régleront d'elles-mêmes. Mais il est très injuste de se servir de cette excuse pour exclure celles qui ne rencontrent pas de réelles incompatibilités. Or, celles-ci sont très nombreuses, du moins le seraient-elles si elles en avaient le choix. Dans le cas des femmes célibataires, l'argument de la maternité ne tient plus : elles sont pourtant de plus en plus nombreuses, ce qui constitue, au demeurant, un phénomène intéressant parce qu'il participe grandement à la prospérité de tous, en tendant à réduire la concurrence induite par une population excessive. Il n'y a pas de cause intrinsèque ou nécessaire qui pousserait les femmes à choisir de consacrer leur vie à une fonction animale ainsi qu'à ses conséquences. Nombre de femmes ne sont épouses ou mères que parce qu'elles n'ont pu se lancer dans une carrière et ne peuvent occuper leurs sentiments et leur énergie autrement. Vouloir que les femmes soient exclues des affaires publiques sous prétexte de la maternité revient en fait à soutenir qu'il faut leur interdire toute autre forme d'activité afin qu'elles n'aient pas d'autre choix que la maternité.

Le deuxième argument que l'on fait valoir est qu'il serait préjudiciable d'ajouter à la foule des concurrents qui encombrant déjà l'accès à toutes ces professions et en font diminuer les salaires, en accordant aux femmes la même liberté de choisir leur occupation. Il faut remarquer que cette thèse ne concerne pas la question politique. Elle ne légitime pas que l'on prive les femmes des droits du citoyen, ne porte pas sur le suffrage, la composition des jurys, la participation à la rédaction des lois et à leur application. Elle ne touche qu'à l'aspect économique de notre sujet. Supposons donc, du strict point de vue de l'industrie, que cet argument est entièrement pertinent, qu'en ouvrant les emplois actuellement monopolisés par les hommes, on tendrait, comme toujours quand on met fin à un monopole, à faire baisser les taux de rémunération. Mesurons cette terrible conséquence et comparons-la aux avantages induits : le pire qu'on ait jamais prévu si les femmes entraient en concurrence avec les hommes est probablement bien plus grave que ce qui se passerait réellement : on affirme qu'un homme et une femme ne pourraient à eux deux gagner plus que ce que gagne un homme seul aujourd'hui. Si l'on considère cette hypothèse la plus pessimiste

alors le revenu conjoint serait le même qu'auparavant tandis que la femme passerait de la position de servante à celle de partenaire. Même si toutes les femmes, comme c'est le cas actuellement, dépendaient financièrement d'un homme, il serait infiniment préférable qu'une partie du revenu provienne du salaire de la femme, même si le revenu total n'était guère augmenté, plutôt qu'elle soit obligée de se mettre de côté pour laisser les hommes être les seuls à gagner de l'argent et les seuls à en disposer. Même les lois actuelles sur la propriété** permettent à une femme qui contribue à entretenir la famille de ne pas être traitée avec le même mépris et la même tyrannie que celle qui est parfois une véritable bête de somme du foyer et qui est entièrement dépendante de l'homme, en dépit de son dur labeur. Quant à la baisse des salaires engendrée par la concurrence, on finira par trouver des expédients ; en attendant il existe des palliatifs auxquels on peut recourir dès à présent, par exemple, une plus stricte interdiction du travail des enfants tant qu'ils ont l'âge auquel on doit se préparer mentalement et physiquement à l'avenir. Les enfants sont forcément en état de dépendance et soumis au pouvoir d'autrui, leur travail profite à leurs parents et non eux : en ce sens il est bon que leur situation soit régie par la loi. Pour ce qui concerne l'avenir, nous ne pensons pas que l'accroissement démographique imprudent et son corollaire, la difficulté de subvenir à ses besoins, durera très longtemps, au contraire. Nous ne croyons pas non plus que l'humanité demeurera répartie en deux catégories, les capitalistes et les salariés, ni que les rémunérations seront toujours fixées par le jeu de l'offre et de la demande. Mais tant que la concurrence constitue une des règles de la vie, il est tyrannique d'exclure la moitié des concurrents et il est légitime que tous ceux qui ont atteint un âge autonome soient autorisés à vendre le travail utile dont ils sont capables, au prix qu'ils pourront obtenir.

La troisième objection à l'ouverture de la vie politique et professionnelle aux femmes repose sur la supposée insensibilisation du caractère qui s'opérerait alors. Il s'agit d'un argument obsolète que nos contemporains comprennent mal. Néanmoins, certains continuent de prétendre que le monde et ses distractions rendent les hommes égoïstes et insensibles, que les luttes, rivalités et conflits économiques et politiques font d'eux des êtres peu tendres et peu aimables, et que,

comme il est nécessaire que la moitié de l'humanité se consacre à ces choses et soit ainsi sacrifiée, il est d'autant plus indispensable de préserver l'autre moitié car c'est seulement en protégeant les femmes des mauvaises influences de ce monde que l'on peut espérer empêcher que les hommes ne soient tout à fait corrompus.

Cet argument aurait été plausible à l'époque du règne de la violence, quand les combats physiques étaient monnaie courante et que chaque homme ne pouvait obtenir réparation, pour lui ou pour d'autres, qu'à la pointe de son épée ou en montrant le poing. Les femmes, ainsi que les prêtres, étaient alors exemptées de telles responsabilités et d'une partie des dangers corollaires, et peut-être étaient-elles en mesure d'exercer une influence bénéfique. Néanmoins, dans les conditions de vie actuelles, nous ne voyons aucune cause d'insensibilisation, rien de la sorte qui pèserait sur les hommes et épargnerait les femmes. Les individus sont aujourd'hui rarement amenés à se battre physiquement, même avec des armes inoffensives ; les inimitiés et rivalités personnelles n'entrent guère en jeu dans les affaires de ce monde car c'est la contrainte des circonstances en général, non les désaccords individuels, qui constitue l'obstacle auquel se heurtent les hommes. Lorsque ladite contrainte s'avère trop grande, l'esprit peut sombrer, les sentiments s'inhibent et s'aigrissent : cela est vrai pour les femmes autant que pour les hommes puisqu'elles en subissent pareillement les effets adverses. S'il subsiste des querelles ou des antipathies, leur origine est désormais autre. Aux temps féodaux, le pire ennemi du seigneur était son puissant voisin, le ministre ou courtisan qui voulait sa place. De nos jours, les antagonismes d'intérêts matériels ne donnent plus lieu à des rapports d'animosité entre individus, ce sont, au contraire, les petites choses, plutôt que les grandes, ce que l'on dit plutôt que ce que l'on fait, qui donnent lieu à de l'hostilité : la haine, la méchanceté et le manque d'indulgence de ce monde se répartissent également entre les deux sexes. À ce stade de la civilisation, on ne pourrait préserver les femmes du danger de l'insensibilisation qu'en les isolant entièrement de la société. Une femme menant une vie ordinaire ne peut accomplir ses devoirs usuels si elle possède la moindre fragilité, mise à part une certaine faiblesse. D'ici peu, on cessera forcément de considérer qu'un esprit faible dans un corps faible peut être séduisant ou aimable.

En vérité, ces arguments et considérations n'abordent aucunement le fond du sujet : la vraie question consiste à savoir s'il est juste et souhaitable que la moitié des êtres humains soient assujettis, pour leur vie entière, à l'autre moitié ; que la société repose sur une division en deux groupes, l'un formé de personnes dont l'existence est libre et intéressante, l'autre composé de leurs humbles compagnes, chacune liée à l'un d'entre eux afin d'élever ses enfants, de lui rendre son foyer agréable. Si c'est là la place que l'on veut donner aux femmes, il serait bon de leur donner une éducation en ce sens, de les convaincre que leur plus grand bonheur serait d'être choisie par un homme à cette fin et que c'est la loi de la nature, non pas celle des institutions de la société et le destin qui veulent que toute autre voie, que l'on juge heureuse et honorable, leur demeure fermée.

En fait, quand on demande pourquoi la vie de la moitié des êtres humains se résumerait à servir l'autre moitié, pourquoi est-ce que toute femme doit être l'appendice d'un homme, ne pas être autorisée à avoir ses propres centres d'intérêts de manière à ce que rien ne la détourne des intérêts et plaisirs de l'homme, on ne trouve qu'une seule réponse : parce que cela plaît aux hommes. Ils aiment vivre pour eux-mêmes et aiment que les femmes vivent, elles aussi, pour eux. Or, les gouvernants s'arrangent toujours pour que les qualités et comportements qu'ils aiment trouver chez les gouvernés soient précisément celles que ces derniers tiennent pour vertueux. On a jeté l'opprobre sur Helvétius⁷ parce qu'il avait affirmé que chacun désigne habituellement comme vertus les qualités qui lui sont utiles et commodes. Il suffit de considérer que tout le monde était autrefois convaincu que la loyauté des sujets envers le roi était la vertu suprême, et reste encore persuadé que la vertu féminine la plus essentielle est la loyauté envers les hommes, pour mesurer à quel point Helvétius a dit vrai, à quel point le procédé selon lequel les puissants diffusent l'idée de vertu que les dominés absorbent et s'approprient fonctionne à merveille. D'après un code moral prétendument commun et reconnu par les deux sexes, on érige en vertus masculines la volonté et l'affirmation de

7. Voir dans l'anthologie « Lettres à Auguste Comte », lettre du 30 octobre 1843.

soi tandis que les devoirs et grâces que le consensus général attribue surtout aux femmes sont l'abnégation, la patience, la résignation, la soumission au pouvoir, sauf éventuellement lorsque la résistance sert des intérêts autres que les leurs. Tout cela s'explique assez facilement : le pouvoir se constitue en tant que siège de l'obligation morale et il se trouve qu'un homme aime agir comme bon lui semble mais n'aime pas que sa compagne ait une volonté propre, différente de la sienne.

Nous sommes loin d'estimer, qu'à notre époque moderne et civilisée, les puissants n'ont pas aussi d'obligation envers les plus faibles. Une telle position est très éloignée de la vérité. Pourtant, associée aux causes premières de la dépendance des femmes, cette réciprocité d'obligation, bien qu'ayant mis fin aux aspects les plus détestables de la tyrannie, au moins parmi les classes les plus aisées, est cependant à son tour génératrice de graves maux.

À l'origine, les femmes étaient, et sont encore dans les tribus primitives, les esclaves des hommes et accomplissaient tout le travail. Le dur labeur physique leur revenait. Le sauvage australien est oisif tandis que ce sont les femmes qui déterrent péniblement les racines qui les nourrissent. Lorsqu'un Indien américain tue un cerf, il le laisse sur place et envoie une femme le chercher. Dans des pays plus avancés, comme en Asie, les femmes étaient et sont toujours les esclaves sensuelles des hommes. En Europe, un troisième stade fut rapidement atteint, caractérisé par une domination plus feutrée : elle ne s'imposait pas par les coups, ni par la réclusion derrière des barreaux mais grâce à un procédé d'inculcation permanente. De plus, les relations entre les deux sexes ont graduellement été pénétrées de sentiments de bienveillance, de conceptions des devoirs du supérieur envers l'inférieur placé sous sa protection. Néanmoins, pendant longtemps, il ne s'agissait pas d'une relation de camaraderie entre deux compagnons, même inégaux : chacun vivait à part de l'autre. La femme faisait partie des meubles de la maison, l'endroit où l'homme rentrait après s'être consacré à ses affaires ou à ses divertissements. Il partageait généralement ses occupations et distractions avec d'autres hommes, ses pairs. Il était le patriarche, un tyran domestique dont le pouvoir irresponsable pouvait le conduire, dans le meilleur ou le pire des cas selon son caractère, à l'autoritarisme, l'exigence, l'adulation

de soi, voire la tyrannie capricieuse ou brutale. Pourtant, si sa nature était affectée moralement, ses capacités d'action et de réflexion pouvaient demeurer relativement indemnes. Peut-être conservait-il la vigueur d'esprit et de caractère que la nature lui avait léguée et que son environnement rendait possible. Peut-être parvenait-il à écrire *Le Paradis perdu*⁸ ou remporter la victoire à Marengo. Les Romains, les Grecs et les Modernes ont vécu ainsi. Les relations avec les inférieurs domestiques n'occupaient qu'une petite partie, certes précieuse, de leur vie et ne jouaient aucun rôle dans leur éducation d'homme, la formation de leur personnalité et de leurs aptitudes.

Depuis peu de temps, il en va autrement. Le progrès a eu pour effet d'imposer de plus en plus à tous les détenteurs de pouvoir, y compris de pouvoir domestique, une conscience accrue de l'obligation corrélative. Aujourd'hui, il n'est plus d'homme qui pense que sa femme n'a de droit de regard sur ses actions que celui qu'il veut bien lui accorder. Pour peu qu'ils soient consciencieux, les hommes tiennent leur devoir envers leurs épouses pour l'obligation suprême. Ils ne conçoivent pas celui-ci comme limité à la simple protection, dont les femmes n'ont presque plus besoin à notre époque : il leur faut aussi considérer le bonheur de leur épouse, la satisfaction de ses souhaits qui exige assez fréquemment un renoncement aux leurs. Le pouvoir des maris a atteint un stade équivalent au pouvoir régalien lorsque, sans aller jusqu'à remettre son arbitraire en question, on en questionnait en théorie, voire en pratique, l'usage égoïste. Cela constitue un progrès moral pour l'humanité. En outre, le fait que l'on soit désormais particulièrement conscient du respect que chaque homme doit à ceux qui dépendent de lui a contribué à faire du foyer le centre principal d'intérêt tandis que les questions domestiques et sociales occupent de plus en plus de place dans la vie, notamment dans les activités et les divertissements. Ce phénomène a été renforcé par les évolutions que connaît la société depuis deux ou trois générations en matière de goût et de comportement. Il n'y a pas si longtemps, les exercices physiques violents, les réjouissances bruyantes et l'intempérance constituaient

8. Ce poème épique de John Milton, publié en 1667, est l'une des œuvres littéraires britanniques les plus connues.

les distractions et passe-temps des hommes. Ceux-ci n'attirent plus aujourd'hui que les classes les plus déshéritées : les hommes n'ont guère conservé de goûts qu'ils ne partagent avec les femmes : ainsi, pour la première fois au monde, les deux sexes connaissent une véritable camaraderie. Il s'agirait d'un changement extrêmement positif si les camarades étaient égaux, mais parce que ce n'est pas le cas, il s'ensuit, comme l'ont observé de fins esprits sans pouvoir toutefois en expliquer la cause, une détérioration progressive de ce qui constituait l'excellence masculine parmi les hommes. Ceux qui craignent de voir les femmes devenir des hommes ne voient pas que les hommes se mettent à ressembler à leur propre vision de la femme et acquièrent eux-mêmes la faiblesse qu'ils ont longtemps désirée de la part de leurs épouses. Qui s'assemble finit par se ressembler : les deux sexes sont actuellement si proches l'un de l'autre que les hommes ne pourront garder leur virilité sans que les femmes ne l'adoptent aussi.

Vivre en compagnie de personnes moins intelligentes que soi et rechercher leur amitié en priorité est très probablement ce qui nuit le plus à l'entretien de la noblesse de caractère ou d'esprit. S'il arrive si fréquemment que des capacités intellectuelles et morales ne se réalisent pas, c'est parce que les prétendants ne se mesurent qu'à leurs inférieurs et ne cherchent pas l'amélioration ou la stimulation que leur procurerait la comparaison avec des pairs ou des personnes plus avancées. Ce phénomène social s'est tellement répandu qu'il constitue maintenant la norme. Les hommes se replient sur leur foyer, désirent de moins en moins l'amitié des autres et se placent de plus en plus rarement sous l'influence d'individus extérieurs. Pour éviter tout malentendu, il nous faut rejeter l'idée que les femmes seraient moins intelligentes que les hommes, que ce soit dans l'absolu ou même dans le contexte actuel. Certaines femmes ont égalé les plus grands esprits masculins, vivants ou morts, et si l'on considère les gens ordinaires, alors la variété des tâches, certes insignifiantes, accomplies par la plupart des femmes, demande autant de capacité de réflexion que la routine monotone des occupations de la grande majorité des hommes. Si la compagnie des femmes, telles que les circonstances présentes les ont façonnées, est très rarement propice à l'élévation des facultés et des aspirations de l'homme, ce n'est donc pas parce

qu'elles souffrent d'un manque d'intelligence mais parce que leur intellect n'est confronté à rien d'autre qu'à des enjeux insignifiants. Quand l'un des deux époux ignore tout des grandes idées et finalités qui font la grandeur de l'existence, ne se préoccupe de rien qui ne serve pas sa vanité et son avantage, alors elle poussera consciemment, mais surtout inconsciemment, son mari à réduire, voire à mettre fin à ces intérêts qu'elle ne peut ou ne veut partager.

Sur cette question de l'éducation des femmes, nous sommes en désaccord avec ceux qu'on pourrait appeler les réformateurs modérés, une catégorie de personnes systématiquement présentes dans les grands débats progressistes, qui désirent conserver les anciennes normes néfastes mais en atténuer les effets. Ils déclarent que les femmes ne doivent pas être esclaves ou servantes mais compagnes et instruites en ce sens (ils ne disent pas que les hommes doivent être instruits pour devenir les compagnons des femmes). Or, une ignorante ne peut faire une bonne compagne pour un homme cultivé ; un homme dont le désir de connaissance l'amène à regarder ailleurs, au-delà de son cercle familial, aime que sa compagne partage ses intérêts... Par conséquent, disent-ils, il faut laisser les femmes développer leur entendement et leur goût, acquérir une culture générale, se familiariser avec la poésie, l'art, voire flirter avec la science ; certains vont même jusqu'à dire qu'il faut que les femmes soient tenues informées de la politique. Les femmes posséderaient ces connaissances non pas pour s'en servir professionnellement, mais une fois leur curiosité éveillée, elles pourraient avoir des conversations sur ces sujets ou, à défaut, elles comprendraient leurs maris et profiteraient mieux de leur sagesse. Une telle situation serait, sans doute, plaisante pour les maris mais ne constituerait cependant pas un progrès. C'est parce que les hommes n'ont d'échanges intellectuels qu'avec celles auxquelles ils dictent la loi que si peu d'entre eux dépassent les premiers stades de la sagesse. Dès lors qu'ils ne s'associent qu'à des disciples, les hommes les plus remarquables cessent d'avancer : quand ils ont distancé les membres de leur entourage immédiat, il leur faut, s'ils désirent continuer de progresser, chercher à fréquenter des personnes de leur niveau. Un véritable compagnonnage intellectuel suppose que les personnes concernées soient toutes deux actives, il ne peut s'établir quand un

esprit est actif et l'autre demeure passif. Même à notre époque, il arrive qu'un homme brillant et une femme brillante aient la chance inouïe d'être unis et de jouir de cet avantage inestimable : de telles unions seraient bien plus fréquentes si l'on se souciait autant de former des femmes brillantes qu'on s'applique à les empêcher d'exister. Le mode d'éducation moderne des femmes, prétendument éclairé et meilleur, prétend refuser de s'en tenir à un simple semblant d'éducation et clame son intention de donner une instruction sérieuse, ce qui signifie en l'occurrence qu'il dispense un enseignement superficiel concernant des sujets sérieux. À part les talents de société, dont personne ne pense maintenant qu'un mauvais apprentissage ait la moindre utilité, on n'apprend rien aux femmes qui soit approfondi. Seule une petite partie de ce qu'on veut enseigner aux garçons en allant au fond des choses est destinée à l'éducation des femmes : on ne souhaite pas qu'elles apprennent plus.

L'intelligence n'est autre que la capacité de penser : c'est son développement, que l'on peut encourager grâce à l'éducation, laquelle fournit, en outre, l'occasion d'utiliser ses facultés à des fins concrètes, qui fonde son intérêt et sa dignité. Or ces deux motifs sont perdus pour celle qui entend depuis sa tendre enfance que la pensée et toutes les nobles choses auxquelles elle s'applique ne la concernent pas, puisque son rôle de femme consiste à se rendre agréable à autrui. Ainsi, seules des circonstances aussi exceptionnelles qu'accidentelles pourront permettre l'émergence d'une femme brillante, et ce jusqu'à ce que les femmes soient éduquées, comme les hommes, pour elles-mêmes et pour le monde, plutôt que pour l'autre sexe.

Jusqu'ici, notre analyse des effets de l'infériorité des femmes et de la vie conjugale sous son régime actuel ne nous a conduit qu'à évoquer le meilleur des cas : celui où le mariage repose sur une tentative de construire une véritable union, de réaliser cette alliance des personnes et des vies que l'on désigne comme l'état idéal d'une relation en théorie. Mais si nous examinons la majorité des cas, notre description des effets de l'infériorité légale des femmes sur leur caractère mais aussi sur celui des hommes sera inévitablement plus sinistre. Nous n'aborderons pas ici les violences les plus répugnantes ni la possibilité qu'ont les hommes de faire main basse sur l'argent

gagné par leurs épouses ou de forcer celles-ci à continuer de vivre avec eux alors qu'elles désirent partir. Nous ne désirons pas nous adresser aux lecteurs qui ont besoin d'être convaincus qu'il faut mettre fin à de telles situations. Nous nous en tenons, au contraire, à des conditions ordinaires, qui ne sont celles ni d'une union complète ni d'une parfaite désunion des sentiments et des personnalités et nous affirmons que, dans de tels cas, les conséquences de la dépendance de la femme engendrent la démoralisation de chacun des deux époux.

On pense généralement que si l'influence intellectuelle des femmes peut parfois laisser à désirer, l'influence morale est, elle, toujours salutaire : cette dernière est, dit-on, l'outil le plus efficace pour neutraliser l'égoïsme. Mais laissons les circonstances personnelles de côté pour ne considérer que la position de l'homme dans le couple : celle-ci constitue un net encouragement à l'égoïsme car l'homme le plus quelconque, celui qui ne jouit d'aucun prestige ni de la moindre estime, dispose au moins d'un endroit où il se trouve être le meneur, le chef ; et il y a, à ses côtés, une personne, souvent bien plus intelligente que lui, qui doit toujours le consulter, mais qu'il n'est pas, lui, forcé de consulter. Il est le juge, le magistrat, le dirigeant de leurs affaires communes, l'arbitre de tous leurs différends. Pour les questions de conscience, pour les appels à la justice, elle doit s'adresser à lui : c'est lui qui tient la balance et décide de l'équilibre entre ses propres désirs et revendications et celles d'un autre ; il est le seul tribunal de ce monde civilisé où l'on peut être à la fois juge et partie. Certes, dans un tel cas, les esprits généreux tendent à juger contre leurs intérêts, accordant à l'autre plus, non pas moins, qu'une stricte égalité ; c'est ainsi que le plus faible des deux parvient parfois à transformer sa situation de dépendance en un instrument de pouvoir, et, en l'absence de justice, à tirer avantage de la générosité de son conjoint si bien que le pouvoir illégitime en question devient un fardeau et un tourment pour celui qui se refuse à en faire un usage égoïste. Mais que se passe-t-il quand un homme tout à fait ordinaire reçoit un tel pouvoir, sans contrepartie et sans avoir de comptes à rendre ? On lui suggère que sa loi et son opinion prévalent, que son rôle consiste à vouloir tandis que celui de sa femme est de se soumettre : croire que cette idée ne fait que l'effleurer, qu'elle ne

s'enracine pas dans son esprit, n'atteint pas ses sentiments, n'affecte pas son comportement, est proprement absurde. La propension qui consiste à s'intéresser d'abord à soi-même, puis peut-être aux autres dans un deuxième temps, est assez répandue ; il n'est guère surprenant de voir qu'on s'y laisse aller quand tout semble y encourager : pour peu que l'homme soit doué de volonté, il deviendra, consciemment ou non, un tyran domestique, tandis que l'épouse finira pas obtenir les objets qu'elle désire mais uniquement en recourant à certaines des nombreuses et diverses stratégies indirectes.

Par conséquent, la position de pouvoir du mari est source de corruption pour les deux époux : à l'un elle enseigne les vices du pouvoir, à l'autre l'usage de l'artifice. Les femmes étant plus impulsives, vu leur état moral et physique actuel, elles devraient être plus franches, plus directes que les hommes. Pourtant, les vieux dictons et traditions les décrivent comme rusées et dissimulatrices. Pourquoi ? Parce que, pour obtenir ce qu'elles veulent, elles n'ont d'autres choix que d'emprunter des voies détournées : c'est là une conséquence nécessaire de la situation des femmes, surtout dans les pays où elles possèdent une volonté forte et un esprit vif. Si, en Angleterre, les femmes semblent un peu moins touchées, c'est seulement parce que la forte volonté ou l'esprit vif sont devenus de rares exceptions parmi les Anglaises.

Nous n'incluons pas les cas où les deux époux sont liés par ce qui s'apparente à une forte affection, car celle-ci constitue un élément suffisamment important pour modifier profondément les influences néfastes qui s'exercent sur la situation, même si elle ne parvient que rarement à les faire disparaître complètement. Il est beaucoup plus fréquent de voir les influences néfastes étouffer l'affection et la détruire. On rencontrerait cent fois plus d'attachements, de la nature la plus élevée, durables et heureux, si chacun des deux sexes attendait de l'autre une affection de l'ordre de la véritable amitié, telle qu'elle n'existe qu'entre deux partenaires égaux en privilèges et en facultés. Mais ce qu'on appelle communément l'affection conjugale, un sentiment bienveillant presque réduit à une habitude mécanique, un plaisir à être ensemble qui s'amplifie entre deux personnes partageant leur quotidien, à moins qu'il n'existe d'antipathie effective, n'est pas de nature à annuler ou diminuer les effets maléfiques du déséquilibre.

Comme le montre l'exemple du sultan et de ses favorites, du maître et de ses valets, la nature humaine est malléable et s'accommode toujours dans une certaine mesure des pires conditions, surtout lorsqu'elle est des plus ordinaires.

En ce qui concerne les circonstances personnelles de la relation entre époux, l'influence des femmes a sans doute pour effet de rendre les hommes moins durs et brutaux : en des temps plus rigoureux, il s'agissait là souvent du seul facteur permettant d'adoucir leurs caractères. Pour autant, l'assertion selon laquelle l'influence de l'épouse rend le mari moins égoïste est, en l'état actuel des choses, aussi fautive que vraie. Certes, l'épouse tend à contrecarrer l'égoïsme envers elle-même et ceux qui comptent à ses yeux, à savoir les enfants, même s'il est favorisé par la situation de dépendance. Mais dans la mesure où elle s'intéresse essentiellement à la famille, elle ne parvient en général qu'à remplacer l'égoïsme individuel par un égoïsme familial aux apparences plus aimables parce qu'il se présente comme un devoir. Il est bien rare que l'influence de l'épouse permette un plus grand civisme ; bien rare aussi qu'elle ne dissuade pas les velléités de comportement moral si celui-ci s'avère nuisible pour les intérêts privés et l'orgueil matériel de la famille. Le sens civique, l'idée de devoir envers le bien public représentent les vertus que l'on trouve le plus rarement chez les femmes, étant donné leur éducation et situation présente ; il est même exceptionnel qu'elles possèdent ce qui chez la plupart des hommes tient plus ou moins lieu de civisme, à savoir un sens personnel de l'honneur qui se manifeste lorsqu'ils s'acquittent d'un devoir civique. Il est courant qu'un homme qui ne se serait pas laissé corrompre par de l'argent ou par la flagornerie troque ses opinions politiques contre un titre, des invitations à sa femme, et plus fréquent encore qu'il se mette puérilement en quête de frivolités mondaines, parce que celles-ci ont de la valeur aux yeux de son épouse. Quant à l'influence sur les opinions, prenons l'exemple des pays catholiques où la voix des femmes n'est autre que celle des prêtres, parce que c'est auprès d'eux qu'elles trouvent l'espoir et autres émotions liés à la perspective d'une autre vie à venir, se consolant ainsi de leurs souffrances et déceptions habituelles dans leurs vies actuelles. Ailleurs, elles se rangent à l'avis soit des gens les plus ordinaires, afin de se

prémunir contre toute condamnation publique, soit du côté des plus prospères, qui sont les plus susceptibles de leur procurer des avantages matériels. En Angleterre, l'influence des femmes est généralement défavorable au libéralisme et au peuple : l'autre bord est plus propice à l'intérêt personnel et à la vanité. Et pourquoi une femme prendrait-elle parti pour la démocratie et le libéralisme qui ne lui réservent aucune place, qui la maintiendront dans la condition de paria dans laquelle ils l'ont trouvée ? L'homme aussi tombe en général dans le conservatisme après son mariage, il commence à comprendre les détenteurs du pouvoir plus que leurs victimes et considère qu'il doit se ranger du côté de l'autorité. De plus, le mariage avec une femme moins intelligente sonne le glas du perfectionnement intellectuel ; peut-être l'homme acquerra-t-il quelques connaissances vulgaires qui serviront son orgueil et son ambition, à moins qu'il ne soit malheureux ou ne devienne indifférent. L'observateur avisé ne s'attend pas à ce qu'un homme de vingt-cinq ou trente ans ne connaisse de progrès de ses sentiments ou de son esprit après s'être marié ; il est rare qu'il ne régresse pas. L'étincelle de *mens divini* qui aurait peut-être pu enflammer l'esprit ne survit que rarement avant de s'éteindre tout à fait. En effet, un esprit qui apprend à se satisfaire de ce qu'il est, qui ne cherche pas sans cesse à parvenir à un nouveau stade de développement, se relâche inévitablement, devient complaisant, perd l'endurance et la tension qui lui permettait de se maintenir au niveau déjà atteint. Or, comme l'expérience ne cesse de le confirmer, l'une des caractéristiques de la nature humaine veut que l'entourage élève ou abaisse l'individu : s'il ne permet pas la stimulation et l'exaltation de l'esprit alors il le rend vulgaire.

Par conséquent, dans l'intérêt non seulement des femmes mais aussi des hommes et du progrès de l'humanité dans son sens le plus large, l'émancipation des femmes, que les Modernes se vantent parfois d'avoir permis, dont on attribue le mérite parfois à la civilisation parfois au christianisme, ne peut s'en tenir là. S'il est juste ou nécessaire que la moitié de l'humanité demeure dans un état de semi-développement, il aurait fallu prévoir d'éloigner le plus possible l'autre moitié pour permettre son développement. Au lieu de quoi, leur intimité s'est renforcée au point où les femmes sont désormais les seuls partenaires

intimes des hommes, par rapport auxquels elles sont néanmoins obstinément maintenues dans une situation d'infériorité tout en étant suffisamment proches d'eux pour les rabaisser à leur niveau.

Nous avons laissé bon nombre d'objections classiques de côté, soit parce qu'elles ne valent pas la peine qu'on leur réponde, soit parce qu'elles ont été abordées au cours de notre exposé. Il nous faut toutefois dire quelques mots d'un argument auquel on a souvent recours en Angleterre pour donner une apparence altruiste à la défense de privilèges égoïstes et auquel les gens qui manquent d'esprit d'observation ou de réflexion accordent beaucoup plus d'importance qu'il n'en a réellement. Les femmes, affirme-t-on, ne veulent pas et ne cherchent pas leur prétendue émancipation. Au contraire, en général elles désavouent ces revendications qui sont faites en leur nom et critiquent avec *acharnement*⁹ celle d'entre elles qui prennent partie pour la cause.

En admettant que ce fait soit aussi avéré qu'on le prétend, il faut reconnaître que s'il prouve que la condition des femmes en Europe doit demeurer en l'état, alors il prouve la même chose pour les femmes en Asie, puisqu'au lieu de s'en plaindre, elles sont fières de leur isolement et de leurs entraves, sont choquées de l'effronterie des femmes qui reçoivent la visite d'un homme de leur connaissance et se promènent dans les rues sans voile. Les femmes, comme les hommes, deviennent serviles lorsqu'elles sont habituées à se soumettre. L'immense population asiatique n'accorde aucune valeur à la liberté politique et ne l'accepterait probablement pas ; il en va de même pour les sauvages de la forêt et la civilisation : cela ne prouve pas que la liberté politique ou la civilisation ne sont pas souhaitables pour ces peuples et qu'ils ne finiraient pas par les apprécier. Les coutumes endurecissent les hommes, ils s'habituent à l'avilissement parce que la partie de leur nature qui serait susceptible de résister est étouffée. Ici, les femmes sont un cas particulier parce qu'il n'existe pas, à notre connaissance, d'autre caste inférieure à laquelle on a enseigné que leur avilissement est leur honneur. Remarquons néanmoins que l'argument suppose une conscience inavouée du fait que la prétendue préférence des

9. En français dans le texte.

femmes pour leur état de dépendance n'est qu'une apparence et provient de l'absence de choix qu'on leur impose. En effet, si c'était là leur tendance naturelle, il n'y aurait nul besoin de l'autorité de la loi. Il n'est jamais venu à l'esprit d'un législateur qu'il était nécessaire de légiférer pour forcer les gens à obéir à leurs penchants naturels. La thèse selon laquelle les femmes récusent le changement est la même que celle qu'on a opposée, un nombre incalculable de fois, aux propositions de réformes sociales : « Personne ne s'est plaint. » Non seulement cette affirmation est généralement fautive, mais dans les rares cas où elle est vraie, elle est imputable à la conviction qu'il n'y a aucun espoir que les choses changent, ce qui signifie qu'il est peu probable que la plainte parvienne aux oreilles des réticents. Comment les tenants de cette objection savent-ils que les femmes ne désirent pas l'égalité et la liberté ? Ils n'ont jamais rencontré de femme qui ne la désire ou ne la désirerait pas au moins pour elle-même. Il est bien sûr facile de croire que si les femmes veulent de ces changements, elles le diront. Mais elles se trouvent dans une situation similaire à celles des locataires, métayers ou employés qui votent contre leurs propres intérêts politiques pour plaire à leur bailleur ou patron, à cette différence près : on leur a inculqué leur soumission depuis l'enfance en leur laissant croire que la grâce et le charme de leur caractère en dépendait. Elles ont appris à penser que s'opposer activement à une injustice, même reconnue, dont elles seraient victimes, n'est pas féminin, et qu'il vaut mieux laisser un ami ou protecteur masculin s'en occuper. On leur apprend à considérer que l'accusation de rébellion contre ce qui s'assimile à une règle de société est grave car il s'agit là, dans le meilleur des cas, d'une sérieuse infraction aux convenances propres à leur sexe. Il faut qu'une femme soit douée à la fois d'abnégation et d'un courage moral inhabituel pour qu'elle exprime des opinions favorables au vote des femmes et il en sera ainsi jusqu'à ce que cette perspective soit réellement envisageable. Leur bien-être individuel, la considération sociale dont elles jouissent reposent en général sur la bonne volonté de ceux qui détiennent tant de pouvoir et qui tiennent tout grief, aussi virulent qu'il soit, concernant leurs abus pour un acte d'insubordination moins grave que la dénonciation directe du pouvoir en question. Les déclarations des femmes en ce

sens nous rappellent les anciens coupables de trahison envers l'État, qui, dans les minutes précédant leur exécution, protestaient de leur amour et de leur dévouement pour le souverain dont ils subissaient l'autorité injuste. Griselda¹⁰ elle-même pourrait être évoquée avec les mêmes mots que ceux contenus dans les tirades des héros shakespeariens victimes du caprice et de la tyrannie des rois, comme le duc de Buckingham ou Wosley dans *Henri VIII*¹¹. Les personnages littéraires féminins sont, en Angleterre, prompts à clamer leur refus de l'égalité et de la citoyenneté et leur entière satisfaction de la place que la société leur attribue : il s'agit là d'un des nombreux moyens d'exercer l'influence la plus nocive sur les sentiments et opinions des hommes qui confondent naïvement flagornerie servile et vérité et ne soupçonnent pas que si les femmes sont prêtes à toutes les concessions qu'elles croient susceptibles de plaire aux hommes, c'est par intérêt personnel. Il est vain de chercher à recruter les meneurs du mouvement démocratique parmi les hommes talentueux issus du peuple que l'aristocratie prend sous son aile et s'emploie à flatter : les femmes qui connaissent le succès littéraire sont tout aussi peu susceptibles de prendre parti pour la cause des femmes et de risquer ainsi de perdre les faveurs du public. Leur réussite en tant qu'auteur, tout autant que leur réussite en tant que femme, est liée à l'avis des hommes. Or, elles ont de ceux-ci une opinion si mauvaise qu'elles ne peuvent croire qu'il en est plus d'un sur dix mille qui ne craigne et ne rejette la force, la sincérité ou un esprit supérieur chez une femme. Elles tiennent donc tant à ce qu'on excuse et tolère ces qualités quand elles se manifestent dans leurs écrits et s'appliquent à d'autres sujets, qu'elles affichent une soumission complète sur celui-ci, pour éviter de susciter la critique vulgaire (qui finira pourtant toujours par s'exprimer) selon laquelle le savoir prive les femmes de leur féminité et les écrivains font souvent de mauvaises épouses.

10. Personnage apparaissant notamment dans les célèbres *Contes de Cantorbéry* de Geoffrey Chaucer, au XIV^e siècle, où elle est décrite comme une épouse particulièrement soumise à un mari jaloux et autoritaire.
11. Buckingham et Wosley sont deux personnages de la pièce de Shakespeare qui tombent en défaveur.

Mais il n'est pas nécessaire de continuer, d'autant que l'événement qui a donné lieu à cet exposé rend aujourd'hui caduque l'affirmation d'un consentement universel, à de rares exceptions individuelles, des femmes à leur condition de dépendance. Il existe, au moins aux États-Unis, des femmes, nombreuses de toute évidence, désormais prêtes à agir sur l'opinion publique, qui exigent l'égalité dans tous les sens du terme, qui en appellent directement au sens de la justice des hommes et ne se contentent pas de l'implorer avec le timide espoir de ne pas leur déplaire.

Comme tout autre mouvement populaire, toutefois, celui-ci pourrait être retardé par les erreurs de ses partisans. Comparés à ce qui se fait généralement dans les réunions publiques, les discours de la Convention sont remarquables en ce qu'ils font la part belle à la rationalité et délaissent la déclamation. On peut toutefois trouver quelques exceptions, notamment parmi les résolutions dont certaines n'ont aucun sens rationnel. Ainsi, celle qui présente les revendications des femmes énumère quatre points, dont, dans l'ordre, l'égalité éducative, l'égalité industrielle, et l'égalité des droits politiques pour finir sur une quatrième exigence qui concerne quelque chose décrit dans les termes suivants : « union sociale et spirituelle » et « une voix exprimant une conception hautement morale et spirituelle de la justice », auquel s'ajoute plus de verbiage du même ordre. Tout cela ne peut que desservir les autres revendications écrites avec tant de simplicité et de raison et faire écho à ceux qui n'ont pour autre ambition que d'obtenir, sous prétexte d'égalité entre les sexes, une distinction accrue de leurs privilèges et fonctions respectives. Il faut donner aux femmes les mêmes droits, le même accès aux privilèges sociaux et non pas une position à part qui les transformerait en un clergé des sentiments. C'est vers ce principe, le seul qui soit juste et rationnel, que tendent les résolutions et les discours pour la plupart. On n'y relève que très rarement des passages absurdes à l'image de ce qui vient d'être cité, ce qui mène à penser que celui-ci est l'œuvre d'une autre plume que celles qui ont écrit la plupart des résolutions. La cause tire sa force du soutien de ceux pour qui comptent la raison et les principes ; si on cherche à y adjoindre des sentimentalités, absurdes et en flagrante contradiction du principe sur lequel se

fonde le mouvement, alors on abaisse une grande cause au niveau d'une mauvaise cause.

Quelques signes semblent indiquer que l'exemple de l'Amérique sera suivi de ce côté-ci de l'Atlantique. Les régions industrielles du nord de l'Angleterre où sont nés tous les grands mouvements de revendication de progrès politique ont déjà fait un premier pas. Le 13 février 1851, le comte de Carlisle a présenté à la Chambre des lords une pétition de femmes, lancée lors d'une réunion publique à Sheffield¹², qui revendique le droit de vote.

* Nous ne pouvons nous empêcher de citer cet excellent passage d'un article de Sydney Smith dans la *Edinburgh Review*¹³ : « On a beaucoup parlé des différences originelles entre les aptitudes de chacun des sexes : les femmes seraient plus rapides et les hommes plus judicieux, on ne pourrait manquer de remarquer que les femmes sont charmantes dans leurs relations tandis que les hommes seraient plus doués pour l'observation. Nous devons admettre que cela nous semble bien fantaisiste : certes, tout le monde perçoit très probablement les différences qui existent entre les hommes et les femmes que l'on croise tous les jours, mais aucune d'entre elles ne peut être imputée à la différence des conditions qu'on leur a imposées et il n'est nul besoin de se référer à une hypothétique différence originelle de structure de l'esprit. Tant que les garçons et les filles s'amuse dans la boue et font rouler leurs cerceaux, ils se ressemblent parfaitement. Mais si l'on prend la moitié de ces êtres pour les instruire sur des activités et opinions spécifiques alors que l'autre groupe reçoit une éducation opposée, alors bien sûr ils acquerront un discernement différent, relatif aux talents éveillés par telle ou telle occupation. Il est certainement inutile de se plonger dans des raisonnements abstrus pour expliquer un phénomène aussi simple. » (Sydney Smith's *Works*, vol. I, p. 200)

** Les affaires de femmes ayant subi d'abominables sévices de la part de leurs maris sont légion dans les journaux, les rapports de police : elles démontrent les conséquences terribles de la loi, dans son état actuel, sur certains milieux ouvriers déshérités. Des scélérats qui ne devraient avoir strictement aucune autorité sur autrui ont à leur disposition une esclave domestique en la personne de leur épouse. Les femmes ne connaîtraient pas de telles exactions si elles pouvaient gagner, et posséder, une partie du revenu de la famille.

12. Ladite pétition émane de la Sheffield Female Political Association.

13. Ce périodique était proche des whigs.

De la liberté

On Liberty, 1859

Ce texte, auquel Mill a refusé d'apporter des modifications parce qu'il le considérait comme une œuvre commune (voir dans l'anthologie « Auto-biographie »), est largement reconnu comme l'un des textes fondateurs du libéralisme en ce sens, notamment, qu'il valorise la sphère de l'individu face à toutes les atteintes à sa liberté (y compris celles portées par la majorité). Les quelques courts extraits reproduits ici montrent que pour l'auteur, la domination masculine compte parmi celles-ci.

CHAPITRE I [p. 220-221] – Introduction

[...]

Se protéger contre la tyrannie du magistrat ne suffit donc pas. Il faut aussi se protéger contre la tyrannie de l'opinion et du sentiment dominant, contre la tendance de la société à imposer, par d'autres moyens que les sanctions pénales, ses propres idées et ses propres pratiques comme règles de conduite à ceux qui ne seraient pas du même avis. Il faut encore se protéger contre sa tendance à entraver le développement, voire à empêcher la formation de toute individualité qui ne serait pas en harmonie avec ses us et coutumes et à forcer tous les caractères à se façonner sur un modèle préétabli. Il existe une limite à l'ingérence légitime de l'opinion collective dans l'indépendance individuelle : trouver cette limite et la défendre contre tout empiètement éventuel est tout aussi indispensable à la bonne marche des affaires humaines que se protéger contre le despotisme politique.

Mais si cette question n'est guère contestable en théorie, celle de savoir où placer cette limite dans la pratique (c'est-à-dire trouver le juste milieu entre indépendance individuelle et contrôle social) est un domaine où presque tout reste à explorer. Tout ce qui donne sa

valeur à notre existence repose sur les restrictions posées aux actions d'autrui. Il est donc nécessaire d'imposer certaines règles de conduite, par la loi d'abord ; puis, pour les nombreuses questions qui ne sont pas de son ressort, par l'opinion. Ce que doivent être ces règles est le problème majeur des sociétés humaines. C'est un problème qui, à de rares exceptions près, n'a pas encore trouvé de solution véritable. Il n'y a pas deux époques, voire deux pays, qui l'aient tranché de la même façon ; et la solution adoptée par une époque ou un pays donné a toujours été une source d'étonnement pour les autres. Pourtant, l'humanité n'a jamais accordé à ce problème qu'une attention limitée, comme s'il y avait toujours eu consensus sur la question. Les règles qui ont cours dans les différents pays sont si évidentes pour leurs habitants qu'elles semblent naturelles. Cette illusion universelle est un exemple de l'influence magique de l'habitude qui, comme le dit le proverbe, devient non seulement une seconde nature, mais se confond constamment avec la première. La coutume, qui neutralise toute critique éventuelle des règles de conduite que l'humanité s'impose à elle-même, est une arme d'autant plus efficace que nul n'éprouve généralement le besoin de la remettre en question, que ce soit collectivement ou individuellement. Les gens ont pris l'habitude de croire que, sur ce genre de questions, leur sentiment personnel prévaut sur la raison, rendant tout raisonnement superflu ; d'ailleurs, certains qui passent pour des philosophes les ont encouragés dans ce sens. Dans la pratique, le principe qui détermine leur opinion sur la conduite que chacun devrait adopter provient du sentiment que l'humanité entière devrait se conduire comme il leur plaît à eux ou à leurs proches. Certes, personne ne reconnaît qu'un tel jugement est le fruit de son inclination personnelle. Pourtant, lorsqu'on a une opinion sur la conduite à adopter qui n'est pas fondée dans le raisonnement, il faut bien admettre qu'il s'agit d'une inclination personnelle. Si, lorsqu'on a effectivement recours à des raisons pour justifier ce choix, on se contente d'évoquer les inclinations d'autres personnes, il s'agit bien toujours d'inclination personnelle, celle de la multitude plutôt que celle d'une seule personne. Cependant, que l'inclination de l'homme ordinaire soit régie par celle du plus grand nombre est pour lui non seulement un critère tout à fait

satisfaisant, mais c'est, en général, le seul qui détermine toutes ses notions de moralité, de goût ou de convenance (autant de questions qui ne sont pas expressément abordées par sa religion), voire le critère qui détermine même l'interprétation de sa foi. En conséquence, les opinions des hommes sur ce qui est louable ou blâmable sont le produit de causes multiples : tantôt la raison, tantôt les préjugés ou les superstitions, souvent la sociabilité, assez fréquemment les penchants antisociaux, l'envie ou la jalousie, l'arrogance ou le mépris ; mais surtout l'ambition ou la peur de perdre, l'intérêt, légitime ou illégitime, autant de causes qui influencent leurs désirs concernant la conduite d'autrui ou toute autre question. Partout où existe une classe dominante, c'est, dans une large mesure, de ses intérêts et de son sentiment de supériorité qu'émane la moralité du pays. Spartiates et Ilotes, planteurs et esclaves, princes et sujets, nobles et roturiers, hommes et femmes : la morale est d'abord issue des intérêts et des sentiments de classe. Et les sentiments ainsi engendrés agissent à leur tour sur les conceptions morales de la classe dominante dans les relations entre ses membres. En revanche, lorsqu'une classe autrefois dominante perd son influence ou lorsque cette position dominante devient impopulaire, la morale qui prévaut porte fréquemment l'empreinte d'une vive aversion de toute supériorité. [...]

CHAPITRE III [p. 269-271] – De l'individualité comme l'un des Éléments du bien-être

[...]

J'ai dit qu'il était important de laisser le plus de champ possible aux choses contraires à l'usage afin qu'on puisse voir en temps voulu lesquelles méritent de passer dans l'usage. Mais l'indépendance d'action et le dédain de l'usage ne méritent pas seulement d'être encouragés pour la chance qu'ils donnent de découvrir de meilleures façons d'agir et des coutumes plus dignes d'être adoptées par tous. Il n'y a pas que les gens dotés d'un esprit supérieur qui puissent prétendre à mener la vie qui leur plaît. Il n'y a pas de raisons pour que toute existence humaine doive se construire sur un modèle unique ou sur un petit nombre de modèles.

Pour quiconque possède une dose suffisante de sens commun et d'expérience, le meilleur projet de vie possible est celui qu'il dessine lui-même, non pas parce qu'il est le meilleur en soi, mais parce qu'il est le sien. Les êtres humains ne sont pas des moutons ; et même les moutons ne sont pas rigoureusement identiques au point qu'on ne puisse pas les distinguer entre eux. Un homme ne trouve un habit ou une paire de bottes qui lui vont que s'ils sont faits sur mesure ou s'il dispose d'un magasin entier pour faire son choix. Trouve-t-on plus facilement chaussure à son pied que vie à sa convenance ? Ou se peut-il qu'il y ait moins de diversité dans la conformation physique et intellectuelle des hommes que dans la forme de leurs pieds ? Ne serait-ce que parce que les hommes n'ont pas tous les mêmes goûts, il ne faut pas tenter de les fabriquer tous sur le même modèle. Il y a autant d'hommes que d'itinéraires intellectuels : de même que les plantes ne peuvent pas toutes vivre sous le même climat ou dans le même milieu, les hommes ne peuvent pas tous prospérer dans la même morale. Les mêmes choses qui aident une personne à cultiver sa nature supérieure peuvent, au contraire, constituer des obstacles pour une autre. Le même mode de vie est pour l'une une stimulation salutaire qui entretient au mieux ses facultés d'action et de jouissance, tandis que pour l'autre il est un fardeau gênant qui suspend ou détruit la vie intérieure. Il y a de telles différences entre les hommes, dans leurs sources de plaisir, dans leurs degrés de sensibilité à la souffrance et dans leur manière de ressentir l'effet des diverses influences physiques et morales, qu'à moins que leurs modes de vie ne reflètent ces différences, ils ne pourront jamais prétendre à leur part de bonheur ni s'élever à la stature intellectuelle, morale et esthétique dont leur nature est capable. Pourquoi donc la tolérance devrait-elle seulement se limiter, dans le sentiment du public, aux goûts et aux modes de vie qui sont si répandus qu'ils ne peuvent manquer de recueillir l'assentiment ? La diversité des goûts n'est complètement niée nulle part (si ce n'est dans les institutions monastiques). Une personne peut, sans encourir de blâme, aimer ou ne pas aimer le canotage, le cigare, la musique, la gymnastique, les échecs, les cartes ou l'étude, et cela parce que ceux qui aiment l'une de ces choses et ceux qui la détestent sont trop nombreux pour être réduits au silence. Mais les hommes, et

plus encore les femmes, qui peuvent être accusés soit de faire « ce que personne ne fait », soit de ne pas faire « ce que tout le monde fait », peuvent se voir autant dénigrés que s'ils avaient commis quelque grave délit moral. Il faut que les gens aient un titre ou possèdent quelqu'autre rang, ou encore qu'ils bénéficient de la considération des personnes de rang pour qu'ils puissent se permettre un tant soit peu le luxe de faire ce qui leur plaît, sans nuire à leur réputation. Se le permettre un tant soit peu, je le répète, car quiconque se permet trop ce luxe risque bien pire que l'injure, à savoir d'être traduit devant une commission *de lunatico* et de se voir enlever ses biens au profit de sa famille.* [...]

* Il y a quelque chose de méprisable et de terrifiant à la fois dans le genre de témoignage ou preuve sur lesquels on peut, depuis quelques années, déclarer toute personne judiciairement incapable de diriger ses affaires et, après sa mort, tenir pour non-avenue la disposition qu'elle a faite de ses biens, si l'on trouve de quoi payer les frais de justice qui sont d'ailleurs prélevés sur les biens eux-mêmes. On fouille dans tous les menus détails de sa vie quotidienne, et tout ce qu'on trouve qui, aux yeux et aux dires de la pire crapule, semble différer un peu de la banalité la plus stricte, est présenté au jury comme preuve de folie ; et cela réussit souvent, les jurés étant à peine moins vulgaires et ignorants que les témoins, tandis que les juges, avec cette extraordinaire ignorance de la nature humaine et de la vie qui ne cesse de nous étonner chez les juristes anglais, contribuent souvent à les induire en erreur. Ces procès en disent long sur l'état des sentiments et des opinions du vulgaire sur la liberté humaine. Loin de valoriser l'individualité, loin de respecter le droit de tout individu d'agir dans les choses indifférentes comme son jugement et ses inclinations l'y portent, les juges et les jurés ne peuvent même pas concevoir qu'une personne saine d'esprit puisse désirer une telle liberté. Jadis, quand on proposait de brûler des athées, des gens charitables suggéraient de les mettre plutôt dans une maison de fous. On ne s'étonnerait pas de voir faire la même chose aujourd'hui et de voir les acteurs s'applaudir d'avoir adopté une manière si humaine et si chrétienne de traiter ces infortunés au lieu de les persécuter pour raisons religieuses, non sans une satisfaction secrète de leur avoir fait un sort selon leur mérite.

Considérations sur le gouvernement représentatif

Considerations on Representative Government, 1861

Paru deux ans après On Liberty, l'ouvrage Considerations on Representative Government est l'occasion pour Mill de compléter l'exposé de sa philosophie politique. Il se prononce en faveur du suffrage universel, dans un contexte où le droit de vote est réservé à environ un homme sur cinq. Dans l'extrait proposé, Mill indique que l'esprit du suffrage universel exige l'octroi du vote aux femmes.

CHAPITRE VIII [p. 479-481] – De l'extension du suffrage

[...]

Dans l'argumentation qui précède, en faveur d'un suffrage universel mais gradué, je n'ai pas tenu compte de la différence des sexes : je considère qu'en matière de droits politiques, elle n'est en rien pertinente, pas plus que la différence de taille ou la couleur des cheveux. Un bon gouvernement présente le même intérêt pour tous les êtres humains : il affecte également le bien-être de tous, et chacun a le même besoin de pouvoir y faire entendre sa voix afin de garantir sa part des avantages qu'offre celui-ci. Si différence il doit y avoir, alors ce sont les femmes qui devraient en bénéficier plutôt que les hommes, puisque, étant physiquement plus faibles, elles dépendent plus de la société et de la loi pour ce qui concerne leur protection. L'humanité a depuis longtemps abandonné les seules prémisses qui permettent de conclure que les femmes ne devraient pas avoir le droit de vote. Personne n'affirme plus que les femmes doivent être asservies, qu'elles ne devraient avoir ni pensées, ni désirs, ni activités hormis leur rôle de bonne à tout faire au service de leurs maris, pères ou frères. Comme c'est le cas pour les hommes, on concède à celles qui ne sont pas mariées (et on n'est pas loin de l'accorder aux femmes mariées), le droit de propriété et le droit d'avoir des intérêts

pécuniaires et commerciaux. On considère qu'il est convenable et séant que les femmes puissent penser, écrire et enseigner. Dès lors que l'on admet tout cela, la disqualification politique ne repose plus sur rien. Le mode de pensée moderne se prononce entièrement et de plus en plus clairement contre l'idée selon laquelle la société aurait le droit de décider, en lieu et place des individus, de ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire, de ce qu'ils seront autorisés ou pas à entreprendre.

Si les principes de la politique et de l'économie politique moderne ont bien une utilité, c'est celle qui consiste à démontrer que seuls les individus eux-mêmes peuvent légitimement juger de ce qui leur convient et que, lorsqu'il y a liberté de choix, sans aucune restriction, alors, partout où il existe de réelles différences d'aptitudes, la grande majorité des individus se consacreront toujours aux tâches pour lesquelles ils sont généralement les plus capables et seules les exceptions auront des trajectoires exceptionnelles. Soit c'est toute la tendance du progrès social moderne qui s'est fourvoyée, soit il faut que ce dernier aille jusqu'à l'abolition complète de toutes les exclusions et de toutes les incapacités qui interdisent l'accès à toute forme d'emploi honnête à n'importe quel être humain.

Mais il n'est même pas nécessaire d'énoncer ces arguments pour prouver que les femmes devraient avoir le droit de vote. Fût-il aussi juste qu'il est injuste que les femmes constituent une classe subalterne, enfermées dans leurs foyers, cantonnées aux tâches ménagère et placées sous l'autorité du chef de famille, elles auraient toutefois besoin du droit de vote pour se protéger des abus de cette autorité.

Ce n'est pas pour gouverner que les hommes, comme les femmes, ont besoin de droits politiques, mais pour se prémunir contre les mauvais gouvernements. La plupart des hommes ne sont, et ne demeureront, que des travailleurs dans les champs de blé ou les usines. Mais ce fait ne rend pas leur droit au suffrage moins désirable, ni leur revendication d'en disposer (quand ils ne sont pas susceptibles d'en faire mauvais usage) moins convaincante.

Personne ne prétend penser que les femmes feraient un mauvais usage du suffrage. Le pire que l'on puisse dire c'est que leur vote serait celui d'un simple serviteur aux ordres des hommes de la famille. Si

ce doit être le cas, qu'il en soit ainsi. Il y a beaucoup à gagner si elles pensent par elles-mêmes et rien à perdre si ce n'était pas le cas.

Il est bon que les êtres humains se débarrassent de leurs fers, même s'ils ne désirent pas marcher. Ce serait déjà un grand progrès pour la situation morale des femmes, si, pour ce qui concerne des enjeux qui constituent les préoccupations principales du genre humain, la loi ne les déclarait pas incapables d'avoir une opinion et ne leur refusait le droit de disposer d'un choix. Sur le plan individuel, il serait salutaire qu'elles disposent de quelque chose que les hommes de leur famille ne pourraient leur prendre de force et qu'ils seraient néanmoins désireux d'avoir. Un autre avantage de taille réside dans le fait que le mari discuterait forcément de ces questions avec son épouse et qu'ainsi le vote ne serait pas seulement sa préoccupation à lui mais bien une affaire commune.

Les gens mesurent mal à quel point le fait que la femme puisse avoir une action sur le monde extérieur indépendamment de l'homme lui donne dignité et valeur aux yeux de l'homme du commun et fait d'elle l'objet d'un respect qu'il n'accorde jamais à celle dont il peut entièrement s'approprier l'existence sociale, quelles que soient au demeurant ses qualités individuelles. La qualité du vote n'en serait que meilleure : l'homme serait souvent obligé de trouver de bonnes raisons pour justifier son vote, de manière à convaincre un caractère plus droit et impartial de servir sous la même bannière. L'influence de son épouse le pousserait à rester fidèle à son opinion véritable. Bien sûr, on verrait fréquemment cette influence s'exercer en faveur, non pas du principe public, mais de l'intérêt personnel ou de la vanité temporelle de la famille. Mais les épouses qui auraient tendance à exercer leur influence en ce sens le font déjà pleinement dans la situation actuelle, et ce d'autant plus, qu'étant généralement tout à fait étrangères à la politique et au fait que celle-ci se fonde sur des principes, elles ne peuvent se rendre compte qu'elle inclut une question d'honneur. Or, en matière d'honneur, il en va de même qu'en matière de religion : pas plus qu'ils ne peuvent comprendre les sentiments religieux de ceux qui ont une religion différente de la leur, la plupart des gens ne comprennent que très mal les questions d'honneur des autres quand leur propre honneur n'est pas lui-même

concerné. Donnez le droit de vote aux femmes et elles seront sensibles à cette question d'honneur politique. Elles apprendront à considérer la politique comme un domaine sur lequel elles peuvent se forger une opinion et dans lequel le fait d'avoir une opinion oblige à agir en conséquence. Elles sentiront alors que leur responsabilité personnelle est engagée et n'auront plus l'impression, comme c'est le cas actuellement, qu'aussi mauvaise que puisse être leur influence, tout va bien du moment que l'homme se laisse persuader, puisque tout est du ressort de sa responsabilité. Ce n'est qu'en étant encouragée à se forger sa propre opinion et à parvenir à une compréhension intelligente des raisons que la conscience devrait préférer aux tentations de l'intérêt personnel ou familial, qu'une femme peut cesser de troubler la conscience politique de l'homme. On ne peut empêcher son intervention indirecte d'être malveillante en politique qu'en lui donnant la possibilité d'une intervention directe en échange.

Jusqu'ici, j'ai supposé que le droit de vote dépend, comme ce devrait être le cas dans un bon ordre des choses, de conditions personnelles. Mais lorsque le vote se fonde, comme dans ce pays et dans la plupart des autres, sur la propriété, la contradiction que j'ai évoquée est encore plus flagrante. En effet, lorsqu'une femme donne toutes les garanties requises d'un électeur masculin, que ce soit l'indépendance matérielle, un titre de propriété ou un bail à son nom, la position de chef de famille, le paiement d'impôts, ou quelque autre condition imposée, on met de côté le système et le principe même du suffrage basé sur la propriété et l'on crée une disqualification personnelle dérogatoire dans le seul but de l'exclure : il s'agit là d'un cas d'irrationalité tout à fait exceptionnel. Si l'on ajoute à ce constat que dans le pays où l'on pratique cette exclusion, c'est une femme qui règne en ce moment¹, et que le souverain le plus glorieux de toute l'histoire de notre pays fut aussi une femme², on apporte la touche finale à ce tableau de déraison et d'injustice à peine masquée. On ne peut qu'espérer qu'alors que sont abattus, un à un, les vestiges de ces édifices en décomposition

1. La reine Victoria régna de 1837 à 1901.

2. Il s'agit sans nul doute d'Élisabeth I^{re}, dont le règne de 1558-1603 fut marqué par la paix civile et l'enrichissement du pays.

que sont le monopole et la tyrannie, celui-ci ne sera pas le dernier à tomber ; que l'opinion de M. Jeremy Bentham³, de M. Samuel Bailey⁴, de M. Thomas Hare⁵ et de nombreux autres formidables penseurs politiques de notre temps et de notre pays (pour ne rien dire des autres) parviendra à toucher les esprits que l'égoïsme et les préjugés invétérés n'ont pas rendu tout à fait sourds, et que, sans attendre la prochaine génération, on considérera que le hasard du sexe, ne peut, pas plus que le hasard de la couleur de la peau, être une justification suffisante pour priver la personne concernée de l'égalité de protection et des justes privilèges dus à un citoyen.

3. Jeremy Bentham (1748-1832), philosophe et réformateur britannique.
4. Surnommé le « Bentham d'Hallamshire », ce philosophe britannique (1791-1870) appartenait aussi au courant utilitariste.
5. Mill accordait beaucoup de valeur au système de représentation proportionnelle inventé par Thomas Hare, juriste et théoricien politique (1806-1891).

Auguste Comte et le positivisme

« Auguste Comte and Positivism »,
Westminster Review, avril 1865

John Stuart Mill publia deux articles sur la philosophie de Comte dans la Westminster Review en avril et en juillet 1865, plus de vingt ans après avoir interrompu sa correspondance avec le philosophe français. Les articles firent ensuite l'objet d'une publication sous le titre Auguste Comte and Positivism. L'extrait ci-dessous provient du premier article.

[...]

M. Comte considère qu'à l'origine [la vie de famille] était la seule source des *sentiments sociaux* et qu'elle demeure encore aujourd'hui la plus importante. C'est, selon lui, la seule école où l'homme peut apprendre l'*altruisme* et où les sentiments et la conduite qu'exigent les relations sociales peuvent être rendus habituels. Ce sujet fournit à M. Comte l'occasion de faire connaître son opinion sur la manière dont la famille doit être constituée et, plus particulièrement, sur l'institution du mariage : celle-ci est on ne peut plus orthodoxe et conservatrice. M. Comte ne se contente pas de partager la conception chrétienne courante, il plaide pour la conception catholique la plus stricte et reproche aux nations protestantes d'avoir porté atteinte à l'indissolubilité du mariage en autorisant le divorce. Il admet que les modifications intervenues grâce à l'évolution de la société ont été bénéfiques, dans une certaine mesure, et que d'autres évolutions auront encore lieu. Mais il insiste fortement sur le fait que ces changements ne peuvent concerner ce qu'il considère comme les principes essentiels du mariage, à savoir l'irrévocabilité de l'engagement et l'entière subordination de l'épouse à l'époux, ainsi que, plus généralement, de la femme à l'homme. Mais il s'agit là justement des aspects les plus contestables de l'organisation actuelle de la société pour ce qui concerne cette question capitale du mariage. Aussi déplaisant que soit une telle affirmation quand elle concerne un philosophe, l'opinion

de M. Comte sur ces deux points s'explique par des incidents de sa vie qui ont été rendus publics par ses biographes : il a eu un différend avec sa femme*. Plus tard, sous l'influence de circonstances tout aussi personnelles, ses opinions et ses sentiments concernant les femmes furent fortement modifiés, sans pour autant devenir plus rationnels. En effet, dans son dernier projet social, les femmes ne sont plus traitées comme de grands enfants mais décrites comme des déesses, et M. Comte, avec exaltation, leur accorde force privilèges, honneurs et dispenses mais les prive toujours de justice tout simplement. Pour ce qui concerne le deuxième principe, c'est-à-dire l'irrévocabilité du mariage, on peut concéder que M. Comte a su rester impartial, car c'est la doctrine opposée qui lui aurait été plus utile à titre personnel ; mais c'est bien là la seule concession possible, puisque son argument est non seulement futile, mais aussi contradictoire. Il affirme que si l'on avait le droit de divorcer, on passerait sa vie dans une succession infinie d'expériences et d'échecs, et se félicite ainsi que les comportements et sentiments modernes ont dans l'ensemble permis d'éviter les effets désastreux auxquels on aurait pu s'attendre dans les pays protestants qui ont autorisé le divorce. Il n'a pas pu voir que si les habitudes et les sentiments modernes ont bien résisté à ce qu'il définit comme une tendance à moins de rigueur dans la loi sur le mariage, ce doit être parce que les habitudes et les sentiments modernes ne sont pas de nature à affronter l'enchaînement perpétuel de nouvelles épreuves qu'il craint.

Si la nature humaine a tendance à la recherche du changement et de la variété, elle a aussi tendance à la constance, lorsqu'il s'agit de questions qui touchent au bonheur quotidien ; lorsqu'on a autant étudié l'histoire que M. Comte, on devrait savoir que depuis que l'homme a renoncé au nomadisme pour s'établir comme agriculteur, c'est la tendance à la constance qui s'est affirmée au détriment du changement. Tout montre que la mesure de la régularité des relations conjugales est presque exactement proportionnelle à celle de la civilisation industrielle. La vie militaire et ses longues périodes d'inactivité, de même que la vie de ceux qui ne travaillent pas, fournissent les conditions propices à une sexualité dissolue ou à ce que l'imagination soit livrée à des errements prolongés ayant trait à celle-

ci. En revanche, les hommes occupés n'ont de temps à consacrer ni à l'un ni à l'autre. Leur foyer doit être un lieu de repos et non pas un endroit où ils seraient en proie à une excitation et à des perturbations perpétuellement renouvelées. Par conséquent, dans l'état actuel de la société moderne, il n'est pas probable que le mariage ne soit pas souvent synonyme, pour les deux parties, d'un désir sincère d'union permanente. M. Comte a lui-même montré que les choses se passent bien ainsi dans les pays qui ont autorisé le divorce et tout porte à croire que ce droit, s'il est accordé ailleurs, ne fera généralement que l'objet d'une utilisation légitime : permettre à ceux qui ont commis une erreur qu'on ne peut leur reprocher ou que l'on peut même excuser, et qui ont ainsi échoué dans leur première tentative de trouver le bonheur conjugal, de se libérer du pénible joug (en respectant pleinement les intérêts de tous ceux qui sont concernés) et d'aller tenter leur chance sous de meilleurs auspices. [...]

* Pour rendre justice aux deux, il faut noter qu'il a continué d'exprimer une haute opinion d'elle, à la fois sur le plan moral et sur le plan intellectuel, dans des lettres rendues publiques, tandis qu'elle n'a cessé de montrer un vif intérêt pour lui et sa renommée, ainsi que l'attestent M. Littré et la propre correspondance de M. Comte.

L'octroi du droit de vote aux femmes

« The admission of women to the electoral franchise »,
discours prononcé à la Chambre des communes,
Royaume-Uni, le 20 mai 1867

En 1867, les dirigeants libéraux ne furent pas capables de faire passer leur loi sur une réforme électorale, qu'ils avaient pourtant voulue modeste de manière à s'assurer du soutien de la majorité parlementaire. Le gouvernement conservateur qui vint alors au pouvoir proposa à son tour un projet de loi en ce sens. Mill, alors élu à la Chambre des communes, ne craignant plus de compromettre la stratégie de modération de son parti, saisit l'occasion pour demander que les femmes soient incluses dans le nouvel électorat prévu par le projet de loi, au même titre que les hommes. Ce fut la première fois que la Chambre des communes eut l'occasion de se prononcer sur le vote des femmes. Seuls soixante-treize parlementaires, sur six cent cinquante-huit élus, apportèrent leur soutien à l'amendement proposé.

Monsieur¹, je prends aujourd'hui la parole pour proposer un élargissement du corps électoral qui ne déclencherà pas les passions partisans, ne heurtera pas les préjugés ou les consciences de classe, ne froissera ni les tenants de la propriété ni les défenseurs de la multitude, qui ne peut en aucune manière affecter cet équilibre des pouvoirs et des forces politiques dont on ne cesse de nous parler, ni susciter la plus petite terreur révolutionnaire dans l'esprit alarmiste du plus craintif, pas plus qu'il ne peut offusquer le plus jaloux des démocrates puisqu'il ne suppose ni de porter atteinte aux droits du peuple ni d'accorder le moindre privilège à une classe sociale au détriment d'une autre (*bravo*)². Il n'existe pas de raison d'éviter de poser cette question très simple : peut-on donner une justification légitime au fait de continuer à priver toute la moitié de la population non seulement du droit de vote, mais aussi de la possibilité

1. Comme le veut l'usage, Mill s'adresse au *Speaker* qui préside la Chambre des communes.
2. Le discours provenant des archives parlementaires, il fait figurer les acclamations des autres élus.

constitutionnelle de l'acquérir un jour, même si elle remplit toutes les conditions légales et constitutionnelles qui, dans n'importe quel autre cas que le sien, permet d'accorder ce droit ? Il s'agit ici, Monsieur, d'un cas isolé au sein de notre constitution. Il n'existe aucun autre exemple d'une privation absolue. Si la loi privait du droit de vote tous ceux qui n'ont pas cinq mille livres par an, il serait possible pour le plus pauvre des hommes de parvenir à obtenir le droit de vote : il y aurait forcément quelques cas exceptionnels. Mais rien, ni la naissance ou la fortune, ni le mérite, l'effort, l'intellect, ni même le hasard, qui décide pourtant si souvent des affaires des hommes, ne peut jamais permettre à une femme de voir sa voix prise en compte dans les affaires de la nation qui l'affecte, elle et tout ce qui est à elle, aussi sûrement que n'importe qui d'autre dans le pays. (*bravo*).

Avant de continuer, Monsieur, il me faut vous dire que l'affaire est *a priori* déjà entendue. Il n'est pas juste d'établir des différences, en droits et en privilèges, sans justification aucune. Je ne pense pas que le droit de vote soit un droit abstrait et que quiconque qui en est privé pour des raisons concrètes soit victime d'injustice³ : on ne comprendrait pas du tout le principe que je défends si on le confondait avec cela car mon argument repose entièrement sur la pratique et l'utilité⁴. Or, tout ce qui est utile n'est pas forcément d'importance égale. Il existe une branche de la pratique que l'on nomme la justice et si celle-ci n'exige pas que l'on accorde des fonctions politiques à chacun, elle interdit que l'on prive, par caprice et sans raison, certains de ce que l'on accorde aux autres. Comme mon honorable collègue, le représentant de la circonscription du sud du Lancashire⁵, dont on a remarquablement mal compris et particulièrement déformé le discours, a eu raison de le dire, seuls l'incompétence individuelle ou le danger pour la collectivité peuvent justifier que l'on refuse d'accorder le droit de vote. Peut-on opposer l'une de ces deux raisons dans le

3. Cette remarque fait écho à la position philosophique de Mill qui rejetait la notion de droits naturels préalables au contrat social que défendit en son temps Locke, pour ne citer qu'un exemple.

4. En anglais *expediency* et non *utility*.

5. William Gladstone (1809-1898), grand homme d'État et dirigeant du parti libéral.

cas présent ? Peut-on prétendre que les femmes qui administrent un domaine, sont dans les affaires, payent un impôt, souvent important et sur leurs propres revenus aux mairies et à l'État, dont beaucoup sont de bons chefs de familles, dont certaines sont institutrices et, en tant que telles, enseignent aux autres ce que nombre des électeurs masculins n'ont même jamais appris, sont incapables d'exercer une fonction pourtant accessible à n'importe quel locataire ou propriétaire de sexe masculin ? (*bravo*). Ou alors craint-on que le droit de vote des femmes conduise à une révolution, bouleverse l'État, nous dépossède de nos chères institutions ; redoute-on que leurs suffrages ne mènent à l'adoption de lois moins bonnes ou à quelque dégradation du gouvernement ? Monsieur, personne n'est de cet avis.

Priver les femmes de représentation politique, uniquement parce qu'elles sont femmes, ne constitue pas seulement un déni ou un oubli des principes universels de justice, cela contrevient aussi aux principes de notre constitution britannique et viole l'un de nos plus vénérés et plus anciens préceptes, une doctrine qui compte tant pour les réformateurs et que la plupart des conservateurs reconnaissent au moins en théorie, à savoir que l'impôt suppose la représentation élue⁶. Les femmes ne s'acquittent-elles pas de l'impôt ? Celles d'entre elles qui sont *sui juris*⁷ ne contribuent-elles pas au revenu public exactement de la même manière qu'un homme qui remplit, lui, les conditions pour avoir le droit de vote⁸ ? Si tant est que la notion d'intérêt dans la bonne marche des affaires du pays ait un sens, alors un propriétaire ou un locataire possède le même intérêt, qu'il soit de sexe masculin ou féminin. On peut trouver dans les archives de nos municipalités la preuve que les femmes ont déjà eu le droit de vote dans un passé certes lointain.

Ces messieurs de la Chambre s'attendent certainement à ce que je ne fonde pas mon argumentation sur les seuls principes de la

6. On considère traditionnellement que ce principe a été mis en avant par la Grande Charte (*Magna Carta*) de 1215.

7. Chef de famille, femme majeure non-mariée.

8. Parmi les partisans du droit de vote des femmes, certains, comme Emily Davies, désiraient faire campagne pour que soient, au moins dans un premier temps, admises au suffrage les femmes en position de chefs de famille. D'autres, majoritaires, voulaient que les épouses bénéficient du droit de vote au même titre que leurs maris, lorsqu'ils remplissaient les conditions exigibles.

justice ou de la constitution mais que je fournisse ce qu'on appelle des raisons pratiques. En tout état de cause, il est une raison pratique que je ne peux vous donner : les femmes ne tiennent pas de réunions publiques dans les parcs et ne manifestent pas à Islington⁹ (*oh !*). Ce n'est pas à moi de décider à quel point leur revendication s'en trouve fragilisée. Quant aux autres raisons pratiques, au sens le plus étroit du terme, elles sont nombreuses et je suis prêt à en vous en dresser la liste, mais permettez-moi auparavant de demander quelles sont les objections pratiques ? La réticence qu'éprouve la plupart des gens sur ce sujet n'est pas d'ordre pratique, loin s'en faut, puisqu'il s'agit d'un simple sentiment, un sentiment d'étrangeté : ils trouvent que la proposition est très nouvelle, ce en quoi ils se trompent puisqu'elle est très ancienne. Et bien Monsieur, le sentiment d'étrangeté finit toujours par disparaître. Certaines choses étaient étranges à nos yeux il y a trois mois et ne le sont plus aujourd'hui, beaucoup sont étranges en ce moment même et ne le seront plus dans quelques années voire quelques mois. Pour ce qui est de la nouveauté, eh bien nous vivons dans un monde de nouveautés ; la tyrannie de la coutume est sur le déclin, nous ne nous en tenons pas à la satisfaction de savoir ce qu'est une chose, nous voulons savoir si elle doit être ; et je dois croire que, dans cette assemblée au moins, les appels issus de la coutume sont jugés par un tribunal supérieur, celui de la raison. Or, les explications que nous donne la coutume sur cette question sont en général très courtes. C'est d'ailleurs là que réside l'une de mes principales difficultés : il n'est guère facile de réfuter des interjections, et c'est là, pourtant, que se trouve la seule partie du discours convenu sur le sujet qui soit un tant soit peu difficile à réfuter. Le reste réside en des aphorismes tels que : « La politique ne regarde pas les femmes et pourrait les détourner des devoirs qui leur sont propres. Les femmes ne veulent pas le droit de vote et préfèrent s'en passer. Les femmes

9. Mill fait ici allusion à la controverse sur l'interdiction des réunions publiques de la Ligue pour la réforme électorale (*Reform League*) imposée par le gouvernement en 1866, à laquelle il s'était fortement opposé. N'étant pas parvenu à infléchir la position officielle, il avait déconseillé aux partisans de défier ladite interdiction et la réunion s'était tenue à la halle de l'agriculture à Islington et Mill y avait fait un discours (R. Reeves, *John Stuart Mill : Victorian Firebrand*, p. 384).

sont convenablement représentées par le biais des hommes de leurs familles et de leurs connaissances. Les femmes ont déjà bien assez de pouvoir. » (*rires*) J'espère que la réponse que j'apporte sera considérée comme suffisante et que si l'un de mes honorables collègues devait se donner la peine de me répondre, j'espère qu'il sera capable de produire des arguments plus élaborés.

On dit que la politique n'est pas une affaire de femmes. Et bien, cher Monsieur, je pense plutôt que la politique n'est pas non plus une affaire d'hommes, à moins qu'il ne s'agisse d'un des rares hommes qui sont choisis et rétribués pour consacrer leur temps au service public ou d'un des membres d'une des deux Chambres. La grande majorité des électeurs masculins se compose d'individus ayant chacun ses propres affaires qui lui prennent presque tout son temps : mais je n'ai jamais entendu dire que les quelques heures durant lesquelles il se rend au bureau de vote lors des années électorales le conduisent à négliger son magasin ou sa salle des comptables, même si vous ajoutez le temps passé à la lecture des journaux et des traités politiques. Je n'ai pas cru comprendre que les électeurs font de plus mauvais commerçants, avocats, médecins voire prêtres que les autres. On croirait presque que la constitution britannique devrait refuser le droit de vote à ceux qui ne peuvent consacrer la majeure partie de leur temps à la politique : si tel était le cas, nous nous retrouverions avec un nombre très limité d'électeurs. Mais permettez-moi de poser une question : que veut dire la liberté politique ? Est-ce autre chose que le contrôle de ceux qui se consacrent à la politique par les autres ? La liberté constitutionnelle ne repose-t-elle pas essentiellement sur le simple fait que les forgerons et les tisserands interrompent un moment leur travail pour décider, et bien décider, s'ils ont un gouvernement convenable et qui les gouvernera ? Ce sont les nations qui accordent le plus d'importance à cette prérogative et qui l'appliquent le plus largement qui sont systématiquement les meilleures pour ce qui concerne les préoccupations courantes de la vie. Ordinairement, la plupart des femmes s'occupent principalement de leur foyer, et il en sera probablement ainsi dans l'avenir ; mais croire que leurs occupations ne peuvent coexister avec un très fort intérêt pour la politique du pays et toutes les grandes questions en général est aussi futile que la crainte, bien réelle

à une époque, que les artisans abandonneraient leurs ateliers et leurs fabriques s'ils apprenaient à lire. Je sais qu'il existe un sentiment plus sombre, un sentiment que l'on cache parce qu'on en a honte, qui veut que la femme n'ait le droit de rien faire sauf de s'intéresser à la manière dont elle peut se rendre la plus utile et la plus dévouée possible pour servir un homme. Mais étant convaincu que personne dans cette assemblée ne possède une conscience qui l'accuse d'un sentiment aussi mesquin, je peux affirmer sans risquer d'offenser quiconque que cette volonté de confisquer l'existence entière de la moitié de l'espèce humaine sous prétexte que c'est commode pour l'autre moitié me semble non seulement injuste mais aussi particulièrement stupide. En effet, qui parmi ceux qui ont l'expérience, même ordinaire, du monde et des hommes ainsi que la capacité, même ordinaire, d'en tirer des enseignements se figure que les meilleurs travailleurs sont ceux qui ne comprennent rien d'autre que leur propre travail ? On a vécu une vie bien vaine si on n'a pas appris qu'il est impossible d'accomplir parfaitement une tâche nécessitant la moindre compréhension avec un esprit inculte. Il faut de l'intelligence pour mettre à profit son expérience pratique et un individu intelligent, même dépourvu d'expérience pratique, ira plus loin que quelqu'un qui possède cette expérience mais n'a pas d'intelligence. Mais peut-être pense-t-on que les tâches ordinaires des femmes sont moins propices à la compréhension des affaires publiques que celles des hommes ? Peut-être croit-on que celles à qui échoit principalement la charge de l'éducation morale des générations futures ne sont pas aptes à se forger une opinion quant aux questions morales et éducatives d'un peuple ? Que celles, pour finir, qui s'occupent tous les jours de dépenser l'argent judicieusement afin d'obtenir le plus possible de leurs petits moyens, ne peuvent donner de leçons à ces messieurs assis de l'autre côté de la Chambre qui s'appliquent à obtenir des résultats exceptionnellement maigres avec une telle abondance de moyens ? (*acclamations ironiques*).

J'ai bon espoir, Monsieur, pour cette question que je défends ici ; ce qui ne pourrait être le cas si le changement politique, qui n'a rien de phénoménal ou de sensationnel, n'était enraciné, comme c'est toujours le cas pour les changements politiques qui sont bénéfiques ou salutaires, dans un changement social qui a déjà eu lieu. L'idée selon

laquelle il existerait une ligne de démarcation infranchissable entre les occupations des femmes et celles des hommes, laquelle interdirait aux femmes de s'intéresser aux mêmes choses que les hommes, est caractéristique d'un état social appartenant au passé, et il s'éloigne de nous à chaque instant. Nous parlons sans cesse de révolutions politiques mais nous n'avons pas suffisamment pris conscience de la révolution domestique qui vient de se dérouler en silence : pour la première fois dans l'histoire, les femmes et les hommes sont de vrais compagnons. Nous avons hérité des traditions ayant trait aux relations qu'il convient que les sexes établissent entre eux, d'une époque où ils vivaient et pensaient l'un sans l'autre, parce que leurs distractions, comme leurs occupations plus sérieuses, étaient séparées. En ce temps, les hommes passaient leur vie parmi les hommes ; les amis, les intimes étaient d'autres hommes : pour des questions sérieuses, on ne consultait que des hommes, l'épouse étant seulement un jouet ou la chef des domestiques. Il n'en va plus ainsi pour les classes supérieures. L'homme ne passe plus son temps à sortir pour se livrer à des exercices physiques brutaux ou dans de turbulentes réunions exclusivement masculines : les deux sexes vivent désormais ensemble. L'homme s'entoure habituellement des femmes de sa famille ; son épouse est son associée principale, l'amie à qui il confie ses secrets et le plus souvent, elle est aussi la conseillère en qui il a le plus confiance : un homme veut-il avoir pour plus proche camarade, pour compagne si intime, dont les désirs et préférences importent tant dans ses propres choix, une personne aux pensées si éloignées de ses propres préoccupations et qui ne peut apporter ni aide, ni réconfort, ni soutien à ses sentiments et intentions les plus nobles ? Cette relation profonde, presque exclusive, peut-elle s'accommoder du fait que l'on déconseille aux femmes de s'intéresser aux grandes questions, qu'on leur apprend à ne pas se préoccuper des choses dont les hommes doivent se préoccuper, qu'on leur inculque que le moindre intérêt réel pour ce qui se situe en dehors de la sphère du foyer est déplacé ? Est-il bon qu'un homme partage entièrement ses pensées et sentiments avec quelqu'un qu'on s'applique à maintenir dans l'infériorité, que l'on contraint à ne s'intéresser qu'à ce qui se passe entre les murs de sa maison et qui, afin d'être charmante, cultive ignorance et indifférence à l'endroit des questions les plus instructives auxquelles il a, lui, le devoir de consacrer

ses pensées ? Croit-on que tout cela puisse ne pas porter préjudice au caractère de l'homme ? Dans la famille d'un homme, les femmes représentent soit un encouragement et un soutien soit un frein à ses plus hautes aspirations. Peut-être peut-on s'assurer qu'elles resteront ignorantes en politique, mais on ne peut les empêcher de se soucier de ce que la politique a de moins respectable : les questions de personne. Si les femmes ne peuvent comprendre et partager le sens civique de l'homme, elles se préoccupent, en revanche, de son intérêt personnel, et c'est en ce sens qu'elles agiront. Elles influenceront constamment en faveur des tendances égoïstes de l'homme, guettant le moment où ses convictions morales montrent des signes de faiblesse, rendant toute tentation bien plus irrésistible encore. Même si elles paraissent ne pas prendre parti, leur simple impassibilité pèsera sur sa vigueur morale, le mèneront à considérer avec réticence toute concession dont elles pourraient faire les frais, tel l'abandon des avantages et succès matériels, au profit de desseins qu'elles sont incapables d'apprécier : même s'il a la chance de ne pas sacrifier sa conscience, il reste que les conséquences indirectes sur les aspects les plus nobles de sa personnalité sont déplorables.

Croyant à tort que les qualités du caractère de chacun des deux sexes sont incompatibles, les hommes ont peur des femmes masculines, mais ceux qui ont réfléchi à la nature et au pouvoir des influences sociales savent bien que s'il n'y a pas de femmes masculines, il n'y aura bientôt plus d'hommes masculins. Quand les hommes et les femmes sont de vrais camarades, la frivolité des femmes, si elle existe, s'étend aux hommes ; si les femmes ne se soucient que de leurs intérêts personnels et vaines futilités alors les hommes ne se préoccupent guère d'autre chose : les deux sexes doivent grandir ou déchoir ensemble. On peut toujours dire que les femmes ont la possibilité de s'intéresser à la politique sans pour autant avoir le droit de vote : il est vrai que cette possibilité existe mais combien d'entre elles le feront effectivement ? L'éducation et la société se sont acharnées à inculquer aux femmes qu'il convient qu'elles se conduisent conformément aux attentes de la société : il est évident pour tout le monde que le refus de leur accorder le droit de vote revient à affirmer que l'intérêt pour la chose publique ne fait partie de ces attentes. Pardi, la société endort les sentiments et la pensée des filles dès l'école : elles ne se passionnent

pas pour l'histoire comme leurs frères parce qu'elles ne sont pas censées s'en préoccuper plus tard. S'il demeure des femmes, et elles sont nombreuses heureusement, qui s'intéressent effectivement à ces sujets et les étudient, c'est parce que leur force intérieure est telle qu'elles résistent au pire des découragements, celui qui n'agit pas par des obstacles contre lesquels on peut lutter mais qui étouffe cet esprit même qui triomphe des obstacles.

On nous dit, Monsieur, que les femmes ne désirent pas le droit de vote. Si c'était le cas, on aurait juste prouvé que les femmes sont toujours victimes de cet étouffement, que l'opiacé continu d'engourdir leur entendement et leur conscience. Mais elles sont nombreuses à exiger ce droit et avoir adressé des pétitions à cette assemblée. Il est impossible de savoir combien de milliers d'entre elles ne l'ont pas demandé parce qu'elles pensent ne pouvoir l'obtenir, ou par crainte de ce que les hommes, ou d'autres femmes, penseront d'elles, ou parce qu'elles détestent se départir de la discrétion qu'on leur a assidûment inculquée. Il faut croire que les hommes ont une forte tendance à l'aveuglement s'ils pensent qu'il leur suffit de poser une question aux femmes de leur famille pour découvrir leurs véritables sentiments concernant des sujets d'importance ou s'ils se figurent pouvoir obtenir qu'au moins une femme sur dix mille leur fasse une réponse parfaitement sincère. De par leur éducation, la plupart des femmes excellent dans l'art de faire de nécessité vertu et il leur en coûte peu de prétendre se moquer de ce qu'elles ne peuvent obtenir. En outre, l'éducation des femmes ne tend pas à favoriser l'honnête expression de leurs opinions qui pourraient déplaire et offenser leur entourage : il s'agit là d'une vertu suffisamment dangereuse pour que les femmes prudentes ne prennent de risques que lorsqu'est en jeu une question plus grave à leurs yeux, plus personnelle. Quoiqu'il en soit, celles qui n'accordent pas d'importance au vote n'auront pas à user de leur droit : elles ne s'inscriront pas sur les listes ou alors voteront comme les hommes leur conseillent de le faire, ce qui n'aura pas de conséquences puisque de tels cas se répartiront en des proportions égales parmi les diverses classes. Celles, qu'elles soient nombreuses ou non, pour qui ce privilège compte, exerceront leur droit, bénéficieront de la stimulation de leurs facultés, de l'élargissement et de la libéralisation de leurs

sentiments et intérêts que le droit de vote procure presque toujours à ceux qui y accèdent pendant que l'opprobre jeté sur tout un sexe serait enfin levé. La loi ne les jugerait plus incapables de choses sérieuses, ne déclarerait plus que leurs opinions et désirs concernant des choses qui les touchent autant que les hommes et beaucoup de choses qui les touchent bien plus sont indignes de considération. Elles ne seraient plus mises dans la même catégorie que les enfants, les débiles, les fous qui ne sont pas capables de s'occuper d'eux-mêmes et des autres et qui ont constamment besoin qu'on les aide sans leur consentement. Même si seule une femme sur vingt mille votait, le bienfait s'en ressentirait pour toutes les femmes car même s'il restait très théorique, le droit de vote permettrait que soit levée l'une des entraves à leur développement intellectuel, bien plus néfaste qu'elle ne paraît.

On nous dit aussi que les femmes n'ont pas besoin de pouvoir direct parce qu'elles en possèdent beaucoup indirectement, par le biais de leurs influences sur les hommes de leur entourage. J'aimerais m'attarder un peu sur cet argument : les riches ont énormément d'influence indirecte, est-ce là une raison de les priver du vote ? Propose-t-on d'inverser le suffrage censitaire, de faire une loi retirant le droit de vote à ceux dont les revenus sont de 500 livres ou qui s'acquittent d'un impôt direct de 100 livres par an ? À moins qu'on ne réserve l'application de cette règle d'attribution du droit de vote aux femmes, il s'ensuit que les personnes dont la fortune dépasse une certaine somme auraient le droit de verser des pots-de-vin mais pas de voter. Il est vrai, Monsieur, que les femmes ont beaucoup de pouvoir. Mon argumentation repose d'ailleurs sur cet état de fait, mais elles le détiennent dans les pires circonstances parce qu'indirectement, donc sans en être responsables. Je veux, quant à moi, faire de ce grand pouvoir un pouvoir responsable. Je veux que la femme soit consciente de l'intérêt de l'exercer honnêtement. Je veux qu'elle sache qu'elle n'a pas reçu ce pouvoir pour qu'elle en use à des seules fins d'ascension personnelle. Je veux qu'elle exerce son influence par le biais de virils (*manly*) échanges d'opinions et non pas par les cajoleries. Je veux éveiller l'honneur politique en elle. Beaucoup de femmes influent fortement sur la conduite politique des hommes qui les fréquentent, voire la dominant quand elles ont une forte volonté : mais elles ne sont jamais ouvertement concernées, c'est uniquement l'homme qui a subi

leur influence qui est responsable tandis que le pouvoir féminin s'exerce dans les coulisses, comme l'emprise d'une favorite. J'exige, Monsieur, que tous ceux qui exercent un pouvoir aient aussi la charge de connaître ce sur quoi leur pouvoir s'exerce. La reconnaissance du droit à une expression politique serait liée à la conscience du devoir corollaire. La conscience des femmes n'est, en général, pas moins sensible que celle des hommes. Faisons donc des femmes des agents moraux ; montrons-leur qu'on attend d'elles qu'elles aient une conscience politique : quand elles auront appris à reconnaître toute l'importance de ces questions, qu'elles comprendront leur caractère transcendant, elles sauront pourquoi il est mal de sacrifier ses convictions politiques à ses intérêts personnels ou à la vanité, elles comprendront que l'intégrité politique n'est pas un caprice ridicule auquel l'homme doit renoncer pour le bien de sa famille mais un devoir. Ainsi, leur influence rendra les hommes meilleurs pour tout ce qui a trait aux affaires publiques et non plus mauvais, comme c'est souvent le cas aujourd'hui.

Mais, me direz-vous, en pratique les femmes ne sont pas lésées, en tant que femmes, parce qu'elles n'ont pas le droit de vote. Les intérêts des femmes sont protégés par leurs pères, leurs maris, leurs frères qui partagent ces intérêts, savent bien mieux qu'elles ce qui est bon pour elles, sans parler du fait qu'ils se soucient bien plus qu'elles-mêmes de leur bien-être. D'ailleurs, on prétend, Monsieur, qu'il en va de même pour les classes qui n'ont pas de représentation politique. Prenons le cas des ouvriers : ne sont-ils pas représentés par leurs employeurs ? N'ont-ils pas des intérêts identiques quand on y réfléchit bien ? Ceux qui insinuent le contraire ne sont-ils pas coupables de dresser les classes l'une contre l'autre ? Le fermier et le travailleur agricole n'ont-ils pas tous deux beaucoup à gagner à ce que l'agriculture prospère ? Le fabricant de textile et l'ouvrier du coton n'ont-ils pas également intérêt à ce que les calicots se vendent à bon prix ? La diminution des impôts n'est-elle pas avantageuse pour les deux ? L'employeur et l'employé n'ont-ils pas, exactement comme le mari et la femme, des intérêts communs également opposés à ceux des étrangers à leur commerce ou à leur famille ? Qui plus est, tous les employeurs ne sont-ils pas généreux, gentils et bienveillants ? N'aiment-ils pas tous leurs travailleurs et ne désirent-ils pas faire au mieux

pour eux ? Toutes ces affirmations sont aussi vraies et pertinentes que celles que l'on applique aux hommes et aux femmes. Nous ne vivons pas, Monsieur, en Arcadie mais bien *in faece Romuli*¹⁰ ; or, dans cette partie du monde, les travailleurs ont besoin de protection autre que celle de leur employeur et les femmes d'une protection autre que celle de leurs maris. J'aimerais que cette assemblée reçoive un rapport dressant la liste du nombre de femmes qui, chaque année, meurent sous les coups de poing, les coups de pied, sont piétinés par leurs protecteurs, avec, dans la colonne d'en face, le nombre de condamnations, quand ces ignobles criminels n'ont pas tout simplement échappé à la loi. Il faudrait aussi une troisième colonne où figurerait le détail des condamnations pour vol strictement équivalentes. En comparant, pour un même juge, dans une même session, la durée des peines selon l'estimation de la propriété dérobée et celles prononcées pour le meurtre d'une femme, souvent après des années de torture, nous saurions, avec une précision arithmétique, quelle valeur les tribunaux masculins et les lois rédigées par les hommes attribuent à la vie d'une femme, et, si tant est qu'il nous reste de la dignité, nous irions tous nous pendre. Avant de déclarer, Monsieur, que les femmes ne sont pas lésées en tant que femmes, parce qu'on leur refuse le droit de voter, il faut s'informer sur leurs griefs éventuels, chercher à savoir si les lois et les pratiques que les lois peuvent modifier sont en tout point aussi favorables aux femmes qu'aux hommes. Or, qu'en est-il des faits ? Dans le domaine de l'éducation par exemple : on nous répète que les mères jouent le rôle le plus important dans l'éducation nationale parce qu'elles éduquent les hommes de l'avenir. Toutefois, cette importance est-elle vraiment reconnue ? Sont-ils nombreux les pères qui se préoccupent autant de l'éducation de leurs filles que de leurs fils et sont prêts à dépenser les mêmes sommes à cette fin ? Où sont les universités, les lycées, ou n'importe quel autre établissement d'enseignement supérieur pour les filles ? Si on pense que les filles reçoivent une meilleure éducation si elles restent chez elles, où

10. Cicéron, *Lettres à Atticus*, II, 1 : « *Dicit enim tanquam in Platonis politeia, non tanquam in Romuli faece sententiam.* » (« Il opine comme dans la *République* de Platon, et nous sommes la lie de Romulus. »)

sont les écoles de gouvernantes ? Où sont passées les dotations que la libéralité de nos ancêtres avait attribuées à l'éducation, non pas d'un seul mais des deux sexes sans distinction ? Une autorité dans ce domaine m'a appris que dans la plupart des cas, les fonds ne sont pas censés être affectés exclusivement aux garçons mais à l'éducation en général. La fondation Christ's Hospital a reçu sa dotation d'origine à la condition expresse qu'elle accueille des enfants des deux sexes : aujourd'hui, ses pensionnaires et élèves masculins sont au nombre de 1 100 garçons pour 26 filles exactement. De plus, lorsqu'elles atteignent l'âge adulte, que deviennent ces femmes, de plus en plus nombreuses, qui sont nées dans les classes éduquées mais n'ont pas hérité d'une pension et n'en n'ont pas acquise par le mariage, peut-être parce qu'elles rechignaient à se marier pour une pension et qui doivent donc gagner leur vie par elles-mêmes ? Elles n'ont accès à aucune profession intellectuelle, à une exception près : elles seront gouvernantes ou rien. Un événement récent mérite d'être évoqué ici : une jeune femme, Mademoiselle Garrett¹¹, a étudié la médecine, non par nécessité mais parce qu'elle était animée d'un désir honorable de se consacrer au soulagement de la souffrance d'autrui. Ayant obtenu son diplôme en bonne et due forme, elle a frappé à toutes les portes qui permettent l'accès légal à l'exercice de la profession médicale, et ce avec une énergie et une détermination qu'on ne peut trop saluer. Toutes ces portes lui étaient fermées sauf une qui avait été fort heureusement laissée ouverte par hasard. La société des pharmaciens avait, semble-t-il, oublié d'interdire l'accès à celles dont ils pensaient qu'elles ne voudraient jamais entrer, et la jeune femme a donc réussi à se faufiler dans le métier. Mais l'éminent corps des pharmaciens a trouvé si mauvaise l'idée qu'une femme puisse être médecin, même auprès d'autres femmes, que la brèche dont avait profité mademoiselle Garrett a été fermée immédiatement après son passage et aucune autre mademoiselle Garrett ne pourra s'y immiscer. Il s'agit là d'un cas courant : dès qu'une femme se montre capable de se mesurer à un homme dans une profession lucrative ou honorable, alors on interdit

11. Elisabeth Garrett-Anderson (1836-1917) réussit, malgré une très forte opposition, à devenir la première femme diplômée de médecine.

aux femmes l'accès à la profession en question. Il n'y a pas longtemps, les femmes pouvaient devenir membres de la Royal Academy¹², mais elles parvenaient si bien à se distinguer, elles prenaient une place si honorable dans leur art qu'on les a privé de ce privilège. Voilà comment les hommes qui représentent les femmes s'occupent de préserver leurs intérêts. Voilà comment nous traitons les femmes qui ne sont pas mariées. Qu'en est-il des femmes mariées ? On pourrait dire que cette motion ne les concerne pas et il est vrai qu'elles ne sont pas directement concernées. Mais elle concerne celles, nombreuses, qui ont été mariées ou qui le seront.

D'après le droit coutumier de notre pays, tout ce qu'une épouse possède appartient à son mari¹³ ; il peut tout lui soutirer, dilapider jusqu'au dernier centime dans sa débauche, la réduire à gagner son propre pain et celui de ses enfants par son seul travail et si, par ses efforts héroïques et ses sacrifices, elle parvient à mettre quelque chose de côté pour l'avenir, il peut fondre sur ses économies et la laisser sans le sou, sauf si elle est légalement séparée de lui. Or, de telles situations sont fréquentes. Monsieur, si nous étions suffisamment abrutis pour ne rien trouver à reprocher à ces états de faits, on pourrait nous trouver des excuses : mais il n'en est rien. Les classes fortunées mettent leurs filles à l'abri des conséquences de cette loi abominable : elles ont invariablement recours au contrat de mariage pour inventer une loi qui ne s'applique qu'à elles. Pourquoi est-ce que les filles des pauvres n'ont-elles pas droit à la justice que nous prenons garde d'assurer à nos propres filles ? Pourquoi ne pas garantir par la loi à toutes les filles de notre pays ce que nous garantissons à celles dont nous nous occupons personnellement, de manière à ce que l'enfant de parents pauvres, qui ne peuvent payer pour un contrat de mariage, puisse garder le droit de posséder une petite propriété qui lui serait transmise et contribuer aux décisions concernant l'argent qu'elle a gagné, qui constitue souvent la meilleure partie du revenu

12. La Royal Academy of Arts fut fondée en 1768 par le roi George III, elle comprenait alors deux femmes parmi ses membres élus. Mais, jusqu'au XX^e siècle, aucune autre femme ne fut élue.
13. Le statut de *feme covert*, qui faisait de l'épouse une véritable enfant sous l'autorité de son mari, ne serait véritablement modifié qu'avec les lois sur la propriété des femmes mariées de 1870 et 1882.

de la famille et la plus régulière ? On me demande parfois quels torts je voudrais redresser en accordant le droit de vote aux femmes : voilà un problème concret que je veux résoudre. Si j'évoque ces exemples, c'est pour prouver que les femmes ne sont pas ces enfants que la société cajole, comme beaucoup voudraient le croire ; elles ne connaissent pas la surabondance, ne vivent pas dans l'aisance qu'on leur prête et ne sont pas suffisamment représentées par les élus, des hommes qui n'ont pas le cœur de faire pour elles, au nom de la justice, une réforme aussi simple et évidente (*bravo*). Monsieur, on a vu des révolutions naître de doléances moins graves que l'injustice de la loi sur la propriété des femmes mariées quand elles émanaient de victimes moins habituées à la soumission passive. Nous ne devrions pas tirer profit de l'absence d'un tel danger dans le cas présent pour priver un nombre limité de femmes d'une participation modérée à la promulgation et à l'amélioration de nos lois que ma motion sollicite en leur nom, et qui permettrait aux sentiments des femmes en général de se faire entendre dans cette chambre par la voix de quelques représentants masculins. Nous ne devrions pas leur refuser ce que nous accordons à tous : le droit d'être consulté sur le choix d'un représentant, la simple possibilité d'envoyer au grand conseil de la nation quelques porte-parole de leurs sentiments, de disposer, comme c'est le cas du moindre corps de métier, de quelques députés qui se sentent particulièrement concernés par leurs intérêts et qui s'appliquent à comprendre comment leurs intérêts sont affectés par la loi ou signaler les conséquences des modifications législatives que l'on s'apprête à apporter. Cette motion ne demande rien de plus et j'ai la ferme conviction qu'après avoir fait cette concession, ce qui finira certainement par se produire, vous n'aurez jamais à le regretter.

[...] ¹⁴

Je répondrai juste à l'éminent collègue qui m'a demandé de retirer ma motion que je suis bien trop satisfait des discours prononcés contre elle, le sien y compris, pour vouloir la retirer. Rien n'est plus plaisant

14. D'après la source, à la fin de son discours, Mill proposa son amendement qui remplaçait le terme « homme » par le terme « personne » dans l'article quatre du projet de loi sur la réforme du droit de vote qui modifiait les conditions de propriété afférentes au droit de vote dans les comtés. Après plusieurs discours, Mill conclut le débat parlementaire.

que de voir que chacun des orateurs qui voulaient argumenter contre la motion a fini par s'opposer à une réforme qui n'est pas proposée à cette assemblée (*bravo*). On a entendu des discours contre le droit de vote des femmes mariées, une proposition absente de ma motion, ou contre l'accès des femmes à la fonction de député, ou encore, comme Monsieur le député de la circonscription de Wick, contre l'admission des femmes au rang d'officier ou de général dans l'armée, une proposition, ai-je besoin de le rappeler, absente de ma motion. Je pense effectivement que le jour où nous en viendrons au suffrage universel, ce qui aura probablement lieu un jour ou l'autre (*oh, oh*), alors si le droit de vote est étendu à tous les hommes, il faudra l'étendre à toutes les femmes. Néanmoins, tant que le suffrage sera restreint, je ne propose pas qu'on octroie le droit de vote à d'autres femmes que celles qui répondent aux critères de propriété. Si, comme le suppose l'un des orateurs, les jeunes dames devaient attacher tant d'importance au vote qu'elles refuseront d'y renoncer afin de se marier, je ne peux que répondre que si elles ne souhaitent pas se marier sans le droit de vote, on les autorisera sûrement à le conserver (*bravo, rires*). Pour ce qui est de la fin des autres interdictions qui frappent les femmes, elles ne sont pas à l'ordre du jour. Certes, il y a beaucoup d'arguments et de considérations qu'il ne faut pas oublier de prendre en compte lorsque l'on traite de ces questions plus générales, mais je ne ferai pas de commentaires aujourd'hui parce qu'elles sont absentes de la motion. Je dirai seulement que si nous devons avec l'expérience, surtout une fois que nous aurons l'expérience des conséquences de l'admission au droit de vote, décider que les femmes mariées doivent pouvoir voter¹⁵ ou que les femmes doivent avoir l'accès aux emplois et occupations qui leur demeurent interdits, alors si l'ensemble de l'opinion pense qu'elles doivent l'avoir, elles l'auront sûrement.

15. Le projet de loi qui faisait l'objet d'un examen ne prévoyait que d'étendre aux femmes les nouvelles dispositions de la réforme électorale qui prévoyait de limiter l'accès au droit de vote des chefs de famille répondant aux exigences censitaires.

L'asservissement des femmes

The Subjection of Women, 1869

CHAPITRE I [p. 270-282]

[...]

Mais, dira-t-on, la domination des hommes sur les femmes diffère de tous les autres exemples, car ce n'est pas une domination par la force : elle est acceptée volontairement, les femmes ne s'en plaignent pas et y consentent. D'abord, un grand nombre de femmes ne l'acceptent pas. Depuis qu'il y a des femmes capables de faire connaître leurs sentiments par leurs écrits (le seul moyen de publicité que la société leur permette), elles ont, en nombre croissant, élevé des protestations contre leur condition sociale actuelle et, récemment, des milliers d'entre elles, conduites par des femmes connues pour être les plus éminentes, ont déposé des pétitions au Parlement pour revendiquer le droit de vote. Les femmes réclament avec de plus en plus d'insistance et avec de grandes chances de succès de recevoir une éducation semblable à celle des hommes, c'est-à-dire dans les mêmes domaines de connaissance et avec le même approfondissement. De la même manière, elles revendiquent chaque année, de façon de plus en plus pressante, le droit d'exercer des professions qui leur sont, jusqu'ici, fermées. Bien qu'il n'y ait pas dans ce pays, comme aux États-Unis, de conventions périodiques ou de parti structuré pour faire campagne en faveur des droits des femmes, il existe une société composée de membres nombreux et actifs, organisée et dirigée par les femmes, dans le but plus limité d'obtenir le droit de vote¹. De plus, ce n'est pas seulement dans notre pays et en Amérique que les

1. Mill fait probablement allusion au premier Women's Suffrage Committee, fondé par Barbara Leigh Smith Bodichon en 1865, un mouvement à l'origine de la pétition évoquée.

femmes commencent à s'élever plus ou moins collectivement contre les incapacités qui les frappent. On trouve des exemples semblables en France, en Italie, en Suisse et en Russie. Personne ne peut savoir combien il y a de femmes qui nourrissent les mêmes aspirations et gardent le silence ; de nombreux signes indiquent qu'elles seraient assurément nombreuses, si on ne leur apprenait avec tant d'acharnement à réprimer ces aspirations comme contraires aux convenances propres à leur sexe. On doit se souvenir aussi que, dans le cas des classes asservies, la revendication d'une liberté totale n'est jamais subite. Quand Simon de Montfort² appela les représentants des communes à siéger pour la première fois au Parlement, lequel d'entre eux songea à exiger qu'une assemblée élue par ses mandants nomme les ministres, les révoque et dicte au roi la conduite des affaires de l'État ? Cela ne vint pas à l'esprit même des plus ambitieux. La noblesse avait déjà ces prétentions ; le tiers état ne prétendait à rien d'autre que de mettre fin à la levée d'impôt arbitraire et à l'oppression brutale des officiers du roi. C'est une loi politique naturelle que ceux qui sont soumis à un quelconque pouvoir d'origine très ancienne ne commencent jamais leur contestation par se plaindre du pouvoir lui-même, mais seulement de l'oppression qui résulte de son exercice. Il ne manque jamais de femmes pour se plaindre d'être maltraitées par leurs maris. Il y en aurait infiniment plus si les plaintes n'étaient pas la cause la plus susceptible de conduire à un redoublement et une augmentation des mauvais traitements. C'est pour cette raison que toute tentative de maintenir ce pouvoir tout en protégeant les femmes de ses abus est vouée à l'échec. Il s'agit ici du seul exemple, avec celui des enfants, où la victime reconnue d'un mauvais traitement est, après jugement, remise à la merci du pouvoir physique du coupable. Par conséquent, les femmes, même quand elles sont victimes de brutalités répétées, n'osent guère recourir aux lois faites pour les protéger ; et si, dans un moment d'indignation irrépressible ou grâce à l'intervention des voisins, elles sont amenées à le faire, elles s'efforcent par la suite d'en

2. Simon de Montfort (1208-1265), il dirigea la révolte des barons contre Henri III et participa à la création de ce que beaucoup d'historiens considèrent être l'ancêtre du Parlement moderne.

révéler le moins possible et supplient qu'on n'inflige pas à leur tyran le châtement qu'il a mérité.

L'ensemble des causes sociales et naturelles rendent improbable la rébellion collective des femmes contre le pouvoir des hommes. Elles sont dans une position différente des autres classes soumises, dans la mesure où leurs maîtres n'exigent pas seulement d'elles qu'elles les servent : les hommes ne veulent pas seulement l'obéissance des femmes, ils veulent leurs sentiments. Tous les hommes, à l'exception des plus brutaux, désirent avoir dans la femme qui est l'être le plus proche d'eux, non pas une esclave soumise par la force, mais une esclave consentante, non pas simplement une esclave, mais une favorite. Ils ont donc tout fait pour asservir leurs esprits. Dans tous les autres cas, l'obéissance des esclaves est basée sur la peur, soit la peur qu'inspirent les maîtres, soit une peur liée à la religion. Les maîtres des femmes ont voulu plus que la simple obéissance et ont usé de toute la force de l'éducation à cette fin : dès leur tout jeune âge, les femmes sont élevées dans la conviction que le caractère idéal d'une femme est exactement l'opposé de celui de l'homme ; au lieu d'encourager la volonté, l'autonomie et la maîtrise de soi, on leur apprend la soumission et l'assujettissement à autrui. Par devoir, selon la prétendue morale, et par nature, d'après les lieux communs sentimentaux, les femmes doivent vivre pour les autres, faire complète abnégation d'elles-mêmes et n'avoir d'autre vie qu'affective, laquelle doit au demeurant se limiter à l'homme auquel elles sont unies ou aux enfants qui constituent entre cet homme et elles un lien supplémentaire et irrévocable. Étant donné, premièrement, l'attraction naturelle entre les deux sexes, deuxièmement, l'entière dépendance de l'épouse envers le mari qui, selon sa générosité ou bonne volonté, octroie à sa femme tous ses éventuels privilèges et plaisirs, troisièmement, enfin, le fait qu'en général la femme ne puisse rechercher ou obtenir la considération, principal objet du désir humain, ni satisfaire son ambition de reconnaissance sociale autrement que par l'entremise de son mari, ce serait un miracle si le désir de plaire aux hommes n'était pas devenu l'étoile polaire de l'éducation des femmes et de la formation de leur caractère. Une fois en possession de ce moyen d'influencer profondément l'esprit des

femmes, les hommes ont été amenés par leur instinct égoïste à s'en prévaloir au plus haut degré pour les maintenir en servitude, en leur présentant l'humilité, la soumission, le renoncement à toute volonté propre au profit de l'homme comme essentiels à l'attraction sexuelle. Peut-on prétendre que les autres jougs dont l'humanité s'est émancipée n'existeraient pas encore aujourd'hui si l'on avait disposé d'un moyen semblable de soumettre les esprits et si on l'avait utilisé avec autant d'empressement ? Si on avait donné pour ambition principale à chaque jeune plébéien, chaque jeune serf de trouver grâce aux yeux d'un patricien ou d'un seigneur, si on leur avait enseigné que vivre dans la maison du maître, partager ses affections constituait la récompense qu'ils devaient tous rechercher, les plus doués et les plus ambitieux pouvant compter sur les récompenses les plus enviables et si, une fois cette récompense obtenue, ils avaient été tenus à l'écart, par un mur d'airain, de tout intérêt dont leur maître n'était pas le centre, de tous sentiments et désirs autres que ceux qu'il leur inculquait et qu'il partageait avec eux, n'y aurait-il pas eu entre les serfs et les seigneurs, les plébéiens et les patriciens, une différence aussi grande qu'entre les hommes et les femmes aujourd'hui ? Qui, sinon un philosophe ici ou là, n'aurait considéré cette distinction comme un fait fondamental et inaltérable de la nature humaine ?

Les considérations déjà énoncées sont amplement suffisantes pour montrer qu'on ne peut fonder ni présomption ni préjugé sur la coutume, aussi universelle soit-elle, en faveur des institutions qui assujettissent socialement et politiquement les femmes aux hommes. Mais je me permets d'aller plus loin pour soutenir que le cours de l'histoire et les orientations des sociétés progressistes ne permettent non seulement pas de présumer en faveur de ce système d'inégalité des droits, mais au contraire de douter fortement de sa légitimité, car si tant est que le cours du progrès jusqu'à ce jour ainsi que l'ensemble des tendances modernes nous autorisent à tirer une conclusion sur cette question, alors j'affirme que cette relique du passé est incompatible avec l'avenir et doit nécessairement disparaître.

Car quel est le caractère particulier du monde moderne, la différence principale entre les institutions modernes, les idées sociales modernes, la vie moderne elle-même et celles d'époques révolues ?

C'est que la naissance ne détermine plus la place que les individus occuperont dans la vie, qu'ils ne sont plus enchaînés inexorablement à la place à laquelle ils sont nés. Ils sont libres d'utiliser leurs facultés et toutes les occasions favorables qui s'offrent à eux pour accomplir le destin qui leur semble le plus souhaitable. La société humaine d'antan était organisée en vertu d'un principe très différent. Tout le monde naissait dans une position sociale figée et la plupart des gens s'y trouvaient maintenus par la loi qui leur interdisait de recourir aux moyens qui auraient pu leur permettre de s'extraire de leur situation d'origine. De même que certains hommes naissent blancs et d'autres noirs, certains naissent esclaves et d'autres citoyens libres; certains naissent patriciens, d'autres plébéiens; certains, nobles féodaux, d'autres, hommes du peuple et roturiers. Un esclave ou un serf ne pouvait jamais conquérir lui-même sa liberté, qui ne pouvait lui être donnée que par la volonté de son maître. Dans la plupart des pays européens, ce ne fut pas avant la fin du Moyen-Âge environ et à la suite de l'extension du pouvoir royal que les hommes du peuple purent être anoblis. Même parmi les nobles, le fils aîné était, par la naissance, l'unique héritier des biens de son père et il s'écoula une longue période avant qu'il fût pleinement établi que son père pouvait le déshériter. Parmi les classes laborieuses, seuls ceux qui naissent membres d'une corporation ou y étaient admis pouvaient légalement exercer leur art dans une région donnée et personne ne pouvait exercer de métier jugé important sinon en se conformant à des règles prescrites de façon autoritaire. Des fabricants ont été mis au pilori pour avoir osé user de méthodes nouvelles et perfectionnées dans leurs affaires. Dans l'Europe moderne et surtout dans ses parties qui ont le plus largement participé à toutes les améliorations modernes, les doctrines qui prévalent à présent sont diamétralement opposées. La loi et le gouvernement ne s'occupent plus de prescrire qui doit ou ne doit pas conduire une opération industrielle ni quelles méthodes devront être légalement employées à cette fin. Ces choses sont laissées au libre choix des individus. Même les lois imposant aux ouvriers un apprentissage ont été révoquées dans notre pays, car on a l'ample assurance que chaque fois qu'un apprentissage est nécessaire, il s'imposera, de lui-même, par cette même nécessité. Selon l'ancienne

théorie, on devait, dans toute la mesure du possible, ne rien laisser au choix individuel : tout ce qu'une personne avait à faire devait, autant que faire se peut, lui être imposé par une sagesse supérieure. Si on le laissait à lui-même, on était sûr qu'il tournerait mal. Mais on pense aujourd'hui, après mille ans d'expérience, que là où l'individu est directement concerné, les choses ne tournent jamais bien, sauf si ce dernier peut agir à sa guise ; toute réglementation autoritaire est à coup sûr mauvaise, sauf s'il s'agit de protéger les droits des autres. Cette conclusion, à laquelle on est lentement parvenu, ne fut pas adoptée avant qu'on ait expérimenté, avec des résultats désastreux, presque toutes les applications possibles de la théorie contraire : elle est désormais universellement admise (dans le domaine économique) dans les pays les plus avancés et presque universellement dans tous ceux qui ont quelque prétention au progrès. Ce n'est pas qu'on estime que toutes les méthodes se valent ni que chacun possède la même aptitude dans tous les domaines, mais cette liberté de choix individuelle est maintenant reconnue comme la seule chose qui permette l'adoption des meilleures méthodes et remette chaque opération dans les mains des plus qualifiés. Personne ne juge nécessaire de faire une loi stipulant qu'il faut avoir des bras robustes pour être forgeron. La liberté et la concurrence suffisent à faire des hommes aux bras robustes des forgerons parce que ceux qui ont les bras frêles peuvent gagner plus en exerçant des métiers pour lesquels ils sont plus aptes. Cette doctrine mène aussi à considérer comme abus de pouvoir le fait que l'autorité décide par avance, en vertu de quelque idée générale, que certaines personnes ne sont pas aptes à faire certaines choses. On sait et on admet maintenant parfaitement que, si une telle présomption existe, elle n'est aucunement infaillible. Même si, ce qui est très improbable, cette idée reflète la majorité des cas, il se trouvera toujours quelques cas exceptionnels où elle ne pourra s'appliquer : en mettant des barrières qui empêchent les gens d'exercer leurs facultés, on prive à la fois les individus de justice en leur interdisant de bénéficier du fruit de leur labeur et la société du bénéfice du même travail. À l'inverse, dans les situations où l'inaptitude est réelle, le comportement ordinaire des gens suffira globalement à empêcher la personne incompétente de se risquer ou de s'acharner dans sa tentative.

Si ce principe général de science économique et sociale est faux, si les individus, aidés de l'opinion de ceux qui les connaissent, ne sont pas de meilleurs juges de leurs capacités et de leur vocation que la loi et le gouvernement, le monde ne saurait abandonner trop vite ce principe et en revenir à l'ancien système de réglementations et d'incapacités. Mais si ce principe est vrai, nous devrions agir comme si nous y croyions et ne pas décréter qu'être née fille au lieu de garçon, comme d'être noir au lieu de blanc ou homme du peuple au lieu de noble, doive décider de la situation d'une personne pour toute sa vie, lui interdire les positions sociales les plus élevées et, à quelques exceptions près, tous les métiers respectables. Même si nous devons faire nôtre la position la plus extrême et prétendre que les hommes possèdent une aptitude très supérieure à celle des femmes pour toutes les fonctions qui leur sont actuellement réservées, l'argument qui conduit à interdire d'exiger un titre ou un diplôme officiel d'un candidat au Parlement resterait valable : si les conditions d'éligibilité excluent une personne apte aux fonctions de député, ne serait-ce qu'une fois tous les douze ans, c'est une perte réelle, tandis que l'exclusion de milliers de personnes incompetentes n'est d'aucun profit, car si la composition du corps électoral le prédispose à choisir des personnes incompetentes, il trouvera toujours suffisamment de candidats de ce genre, tandis qu'on ne trouvera jamais assez de gens capables de s'occuper des affaires difficiles et importantes, même si on a la plus grande latitude de choix. Toute limitation de la possibilité de choix prive la société d'occasions d'être servie par des gens compétents, sans la mettre à l'abri des gens incapables.

À présent, dans les pays les plus avancés, l'incapacité des femmes est, à une exception près, le seul cas où les lois et les institutions considèrent les personnes à leur naissance et décrètent qu'elles ne seront, à aucun moment de leur vie, autorisées à prendre part à certaines compétitions. La seule exception est la royauté. Le trône s'obtient toujours par naissance. Personne ne peut devenir le souverain s'il n'est membre de la famille régnante et personne, même de cette famille, ne peut accéder au trône autrement que par l'ordre de la succession héréditaire. Toutes les autres dignités et tous les autres avantages sociaux sont ouverts à l'ensemble des représentants du sexe

masculin. Certes, beaucoup ne sont accessibles que par la richesse, mais tout le monde peut essayer de devenir riche et bien des hommes d'origines très humbles y arrivent. Sans doute, la majorité d'entre eux rencontrent des difficultés qui seraient insurmontables sans l'aide d'un heureux hasard. Mais aucun homme n'est l'objet d'un interdit légal ; ni la loi ni l'opinion n'ajoutent encore des obstacles artificiels aux obstacles naturels. Comme je l'ai dit, la royauté est l'exception, mais tout le monde la perçoit comme telle, une anomalie du monde moderne, en nette opposition avec ses coutumes et ses principes, qui ne se justifie que par une nécessité particulière et extraordinaire dont l'existence est indiscutable même si les individus et les nations ne leur accordent pas tous la même importance. Mais dans ce cas exceptionnel où, pour des raisons importantes, une haute fonction sociale est conférée à la naissance et non pas laissée à la concurrence, toutes les nations libres s'arrangent pour respecter dans la pratique le principe auquel elles dérogent en théorie ; car elles assortissent cette haute fonction de limitations explicitement destinées à empêcher la personne qui en est chargée officiellement de l'exercer en fait, tandis que la personne qui l'exerce, c'est-à-dire le ministre responsable, obtient bien, lui, ce poste à la suite d'une compétition dont aucun citoyen adulte de sexe masculin n'est légalement exclu. Ainsi, les incapacités auxquelles les femmes sont soumises par le simple fait de leur naissance sont l'unique exemple d'exclusion dans la législation moderne, le seul cas, qui concerne la moitié du genre humain, où une fatalité de naissance qu'aucun effort, aucun changement de circonstances ne peut surmonter, interdit l'accès aux plus hautes fonctions sociales. Car même les interdictions d'exercer pour cause d'incapacité religieuse, outre le fait que celles-ci ont pratiquement disparu en Angleterre et en Europe, sont levées en cas de conversion.

La subordination sociale des femmes se détache donc comme un fait isolé dans les institutions sociales modernes, la seule infraction à ce qui est devenu leur loi fondamentale, la seule relique d'un ancien monde dont on a fait voler en éclats les pensées et les pratiques à une exception près : celle qui intéresse le plus grand nombre. Elle demeure, tel un dolmen gigantesque ou un temple immense dédié au Jupiter olympien qui occuperait le site de la cathédrale Saint-Paul et recevrait

un culte quotidien, tandis que les églises chrétiennes avoisinantes serviraient seulement pour les jeûnes et les fêtes. Cette contradiction totale entre un seul fait social et tous les autres, ce contraste saisissant entre sa nature et la marche du progrès qui fait l'orgueil du monde moderne et qui a peu à peu balayé tout ce qui lui ressemblait, ne peuvent que donner à penser à qui se penche consciencieusement sur les tendances des êtres humains. De prime abord, cela pèse contre la subordination sociale des femmes bien plus fortement que l'usage et la coutume ne pèsent en faveur de celle-ci, et il faudrait au moins reconnaître que la question, comme le choix entre la république et la monarchie, est ouverte.

En tout cas on peut exiger qu'on ne considère pas que la réponse soit déjà fournie par les faits existants et l'opinion actuelle; on doit discuter du fond de la question, de sa justice et de son opportunité. Comme pour toute autre institution sociale, la solution adoptée, après une appréciation éclairée de ses conséquences, doit dépendre des avantages que l'humanité en général, sans distinction de sexe, pourra en retirer. La discussion doit être une véritable discussion, allant au fond des choses et ne se satisfaisant pas d'affirmations vagues et générales. Il ne conviendra pas, par exemple, d'affirmer en termes généraux que l'expérience de l'humanité s'est prononcée en faveur du système existant. L'expérience ne peut pas avoir choisi entre deux voies tant qu'elle n'a fait l'expérience que de l'une d'entre elles. Si l'on dit que la doctrine de l'égalité des sexes ne repose que sur la théorie, il faut se rappeler que la doctrine contraire ne peut, elle aussi, que s'appuyer sur la théorie. Les seules preuves en sa faveur que fournisse l'expérience directe, c'est que l'humanité a pu exister dans ce système et atteindre le niveau de développement et de prospérité que nous constatons aujourd'hui. L'expérience ne dit pas que cette prospérité a été atteinte plus vite ou est plus grande aujourd'hui que si l'on avait connu l'autre système. En revanche, l'expérience montre que chaque pas en direction du progrès s'est inmanquablement accompagné d'une amélioration de la position sociale des femmes et que les historiens et les philosophes ont été amenés à considérer le niveau social des femmes comme le test le plus sûr et le critère le plus juste du degré de civilisation d'un peuple ou d'une époque. À travers toute

la période de progrès de l'histoire humaine, la condition des femmes s'est rapprochée de l'égalité avec les hommes. Cela ne prouve pas en soi que le rapprochement doit continuer jusqu'à l'égalité totale mais fournit assurément une présomption en sa faveur.

Il ne sert à rien non plus de dire que la *nature* des deux sexes les prédispose à leurs fonctions et à leur position actuelle et que celles-ci leur sont donc adaptées. M'inspirant à la fois du bon sens et de la constitution de l'esprit humain, je nie qu'on connaisse ou puisse connaître la nature des deux sexes en ayant observé seulement les relations qu'ils entretiennent à présent. Si l'on avait trouvé des sociétés exclusivement masculines ou exclusivement féminines, ou encore s'il y avait eu une société mixte dans laquelle les femmes n'étaient pas sous le contrôle des hommes, on aurait peut-être eu des renseignements concrets quant aux différences morales et mentales qui seraient peut-être inhérentes à la nature de chacun. Ce qu'on appelle aujourd'hui la nature des femmes est quelque chose d'éminemment artificiel, résultant d'une répression forcée de certains aspects de celle-ci, parallèlement à une stimulation exagérée et anormale d'autres aspects. On peut affirmer sans hésitation qu'aucun groupe assujéti n'a subi une telle déformation du caractère de ses membres, c'est dans ce cas seulement que la relation avec le maître a produit un tel déséquilibre des tendances naturelles de la personnalité. Car si les peuples conquis et réduits en esclavage ont été dans une certaine mesure réprimés avec plus de violence, on a laissé en général intact ce qu'on n'avait pas piétiné, donc ce qui était libre d'évoluer s'est développé selon ses principes intrinsèques. Mais dans le cas des femmes, on a toujours cultivé en serre chaude certaines des capacités de leur nature dans l'intérêt et pour le plaisir de leurs maîtres. Les jeunes pousses, auxquelles la force de vie a donné naissance, se développent mieux dans cette atmosphère surchauffée, cet arrosage et ces soins constants : on obtient, de ce côté, une végétation luxuriante, tandis que, d'un autre côté, les autres pousses, issues de la même racine, laissées dehors dans l'air froid et maintenues dans la glace, sont rabougries, quand on ne les brûle pas pour les faire disparaître, cependant que les hommes, avec cette incapacité à reconnaître leur œuvre caractéristique d'un manque d'esprit d'analyse, croient, avec paresse, que l'arbre pousse naturellement de la façon dont ils l'ont fait

pousser et qu'il mourrait si l'on n'en conservait une moitié dans un bain de vapeur et l'autre dans la neige.

De toutes les difficultés qui retardent le progrès des idées et la formation d'opinions bien fondées sur la vie et les institutions sociales, la plus grande est à ce jour l'innommable ignorance et indifférence de l'humanité vis-à-vis des influences qui forment le caractère. Ce que se trouve être ou ce que semble être une partie est confondu avec une tendance naturelle à être ainsi, même quand la connaissance la plus élémentaire des circonstances dans lesquelles on l'a placée fait nettement ressortir les causes qui l'ont faite ce qu'elle est. Parce qu'un paysan irlandais qui doit de gros arrérages à son propriétaire n'est pas travailleur, il y a des gens qui pensent que les Irlandais sont naturellement paresseux. Parce qu'on peut renverser les constitutions quand les autorités nommées pour les mettre en application prennent les armes contre elles, il y a des gens qui pensent que les Français sont incapables d'avoir un gouvernement libre. Parce que les Grecs trompaient les Turcs et que les Turcs se contentaient de piller les Grecs, il y a des personnes qui pensent que les Turcs sont naturellement plus sincères ; et parce que les femmes, comme on le dit souvent, ne se préoccupent en politique que des personnes, on suppose que le bien public intéresse naturellement moins les femmes que les hommes. L'histoire, qu'on comprend maintenant tellement mieux qu'autrefois, nous fournit un autre enseignement, ne serait-ce qu'en montrant l'extraordinaire perméabilité de la nature humaine aux influences extérieures et le caractère extrêmement variable de celles de ses manifestations qui sont censées être les plus universelles et les plus uniformes. Mais il en est de l'histoire comme des voyages : les hommes ne voient en général pas autre chose que ce qu'ils avaient imaginé par avance et rares sont ceux qui se penchent sur l'histoire sans avoir beaucoup d'idées préconçues avant que ne commence leur étude.

En conséquence, presque tout le monde disserte sur les différences naturelles entre les deux sexes, sujet sur lequel il est impossible, dans l'état actuel de la société, d'obtenir des informations complètes et exactes, alors que presque tous négligent le seul moyen d'en avoir une connaissance partielle, à savoir l'étude analytique du secteur le plus important de la psychologie : les lois qui régissent l'influence des

circonstances sur la personnalité. Car, si grandes et apparemment si irréductibles que puissent être les différences morales et intellectuelles entre les hommes et les femmes, on ne saurait affirmer quelles sont les différences naturelles que par preuve du contraire. On ne pourrait qualifier de naturelles que les différences qui ne pourraient être artificielles, c'est-à-dire celles qui resteraient après avoir écarté toutes les caractéristiques de chaque sexe pouvant s'expliquer par l'éducation ou les circonstances extérieures. Il est indispensable d'avoir la connaissance la plus approfondie des lois de la formation du caractère pour permettre à qui que ce soit d'affirmer qu'il existe, entre les membres des deux sexes considérés comme êtres rationnels et moraux, une telle différence, sans même aller jusqu'à prétendre en quoi elle consiste. Or, puisque jusqu'ici personne ne dispose d'une telle connaissance (car il n'existe guère de sujet qui, compte tenu de son importance, ait été si peu étudié), personne n'a donc le droit de formuler des affirmations à ce sujet. Tout ce qui est possible à présent, c'est d'émettre des hypothèses qui sont plus ou moins probables, selon qu'elles sont plus ou moins fondées sur la connaissance que l'on a pour l'instant des lois de la psychologie appliquée à la formation du caractère.

Mais laissons de côté la question de l'origine des différences entre les sexes pour se concentrer sur les différences actuelles : ici aussi les connaissances sont rudimentaires et incomplètes. Les médecins et les physiologistes ont constaté jusqu'à un certain point les différences dans la constitution physique. Certes, c'est un élément important pour le psychologue, mais peu de médecins sont psychologues : leurs observations des caractéristiques mentales des femmes n'ont donc pas plus de valeur que celles du commun des mortels. C'est un sujet sur lequel on ne saura rien de définitif non plus tant que les seules personnes à même de le connaître, c'est-à-dire les femmes, ne seront pas appelées à témoigner plus souvent et que leurs témoignages ne seront plus l'objet de subornation. Il est facile de connaître des femmes stupides. La stupidité est sensiblement partout la même. On peut en toute confiance deviner les idées et sentiments d'une personne stupide quand on connaît ceux qui prévalent dans son milieu. Il n'en est pas ainsi de ceux dont les opinions et les sentiments sont l'émanation de leur propre nature et de leurs propres facultés. On

ne trouve que rarement un homme qui connaisse bien le caractère des femmes, même s'il s'agit des femmes de sa famille. Je ne parle pas de leurs capacités : celles-ci, personne ne les connaît, pas même les principales concernées, car on n'a jamais fait appel à la plupart de leurs capacités. Je veux dire des pensées et sentiments qui les animent réellement. De nombreux hommes croient comprendre parfaitement les femmes parce qu'ils ont eu des relations galantes avec plusieurs, peut-être avec beaucoup d'entre elles. S'ils sont de bons observateurs et que leur expérience allie la qualité à la quantité, il se peut qu'ils aient appris quelque chose sur une petite partie de la nature féminine, une partie importante sans doute ; mais sur tout le reste ce sont généralement les plus ignorants des hommes, car on le leur cache plus soigneusement qu'à tout autre. En général, c'est au travers de son épouse qu'un homme peut étudier le caractère féminin. Car les occasions sont plus favorables et les exemples d'entente parfaite ne sont pas si rares. En fait, c'est la seule source dont émanent généralement toutes les connaissances valables sur le sujet. Mais la plupart des hommes n'ont pas eu cette occasion plus d'une fois. Aussi peut-on, de façon presque risible, deviner d'après les opinions d'un homme sur les femmes en général ce à quoi sa femme ressemble. Pour tirer de ce cas unique quelque enseignement, il faut que la femme vaille la peine d'être connue et que l'homme s'avère non seulement un juge compétent, mais qu'il possède une grande faculté de sympathie et beaucoup d'affinités avec sa femme, afin de pouvoir lire dans son esprit par une sorte d'intuition bienveillante et afin de s'assurer que sa femme ne soit nullement gênée de lui révéler son caractère. À mon avis, rien n'est plus rare qu'une telle conjonction. Il arrive souvent qu'il y ait une parfaite unité de sentiments et de communauté d'intérêts en ce qui concerne le monde extérieur. Cependant, chacun pénètre aussi peu dans la vie intérieure de l'autre que s'ils étaient de simples connaissances. Même avec de véritables liens d'affection, il ne peut y avoir de confiance parfaite quand il y a autorité d'un côté et subordination de l'autre. Peut-être ne cache-t-on rien volontairement, mais il y a quantité de choses que l'on ne montre pas. Tout le monde a dû constater le même phénomène dans le cas analogue de la relation entre parent et enfant. Bien souvent, même

s'il existe entre le père et le fils une affection réelle et réciproque, il est évident aux yeux des observateurs extérieurs que le père ne sait rien de certains aspects du caractère de son fils et ne soupçonne même pas leur existence, alors que les camarades et les égaux de ce dernier les connaissent bien. La vérité est qu'il est extrêmement difficile d'être totalement sincère et franc avec une personne à qui l'on doit le respect. La peur de baisser dans son estime ou dans son affection est si forte que, même chez un caractère droit, il y a une tendance inconsciente à montrer seulement le meilleur côté de soi ou le côté qui, même s'il n'est pas le meilleur, est celui que l'autre préfère. Et l'on peut dire avec assurance qu'il n'y a pour ainsi dire jamais de connaissance approfondie et réciproque entre deux personnes, sauf si elles vivent non seulement dans l'intimité mais aussi sur un pied d'égalité. Tout cela doit donc être encore plus vrai quand la personne concernée est non seulement sous l'autorité de l'autre mais qu'on lui a inculqué qu'il était de son devoir de tout subordonner au bien-être et au plaisir de ce dernier et de ne lui laisser voir ou sentir chez elle que ce qui lui est agréable. Toutes ces difficultés sont autant d'obstacles auxquels se heurte l'homme qui cherche à acquérir une connaissance approfondie de la seule femme qu'il puisse suffisamment étudier. Si l'on ajoute que comprendre une femme n'implique pas nécessairement qu'on en comprenne une autre, que même si un homme pouvait étudier de nombreuses autres femmes d'un même rang ou d'un même pays, il ne comprendrait pas pour autant les femmes d'autres rangs ou d'autres pays et, quand bien même cela serait-il possible, il ne s'agirait encore que des femmes d'une seule période de l'histoire, nous pouvons affirmer en toute sécurité que la connaissance que les hommes peuvent acquérir des femmes, même telles qu'elles ont été et telles qu'elles sont, sans se préoccuper de qu'elles pourraient être, est très imparfaite et très superficielle et qu'il en sera toujours ainsi tant que les femmes elles-mêmes n'auront pas dit tout ce qu'elles ont à dire.

Nous n'en sommes pas encore là, et cela ne se fera que progressivement. Ce n'est que depuis hier que les femmes ont acquis par leur talent littéraire ou obtenu de la société le droit de s'exprimer en public. Jusqu'ici, très peu d'entre elles n'osent dire des choses que les hommes, dont dépend leur succès littéraire, ne veulent pas

entendre. Rappelons-nous l'accueil qui était fait jusqu'à une date récente et qui, dans une certaine mesure, est encore fait aujourd'hui, à l'expression d'opinions inhabituelles et de sentiments considérés comme excentriques, même quand leur auteur était un homme, et nous aurons une vague idée des obstacles auxquels se heurte une femme qui, habituée à considérer la coutume et l'opinion comme règle souveraine, s'efforce d'exprimer dans des livres quoique ce soit qui vienne de la profondeur de son être. La femme la plus célèbre qui ait laissé derrière elle des écrits assez remarquables pour lui donner un rang éminent dans la littérature de son pays a jugé nécessaire de donner en exergue à son livre le plus audacieux cette devise : « Un homme peut braver l'opinion ; une femme doit s'y soumettre »³. La plus grande partie de ce que les femmes écrivent sur les femmes n'est que flagornerie à l'égard des hommes. Si la femme qui écrit n'est pas mariée, elle donne l'impression d'écrire pour accroître ses chances de trouver un mari. De nombreuses femmes, mariées ou non, vont encore plus loin et prêchent une servilité qui dépasse le désir de tous les hommes, à l'exception des plus vulgaires. Mais la chose est moins fréquente qu'à une époque assez récente. Les femmes de lettres parlent plus franchement et sont plus promptes à exprimer leurs véritables sentiments. Malheureusement, en Angleterre surtout, celles-ci sont elles-mêmes des produits artificiels, si bien que leurs sentiments se composent d'une petite proportion d'observation personnelle et de conscience propre tandis que le reste reflète les opinions acquises auprès d'autrui. Il en sera de moins en moins ainsi, mais cela restera vrai dans une large mesure tant que les institutions sociales ne laisseront pas le tempérament original des femmes se développer aussi librement que celui des hommes. Quand ce temps viendra, et pas avant, nous saurons, grâce à notre propre observation plutôt que par ouï-dire, tout ce que nous devons savoir de la nature féminine et comment le monde extérieur s'y adapte.

Si j'ai insisté autant sur les obstacles qui aujourd'hui empêchent les hommes de connaître la véritable nature des femmes, c'est parce que

3. Il s'agit ici de Madame de Staël et de l'épigraphe de *Delphine*.

là comme ailleurs « *opinio copiae inter maximas causas inopiae est* »⁴. On ne pourra probablement pas se faire une opinion raisonnable sur ce problème tant qu'on se flattera de comprendre parfaitement un sujet dont la plupart des hommes ne savent absolument rien et dont il est absolument impossible à présent que les hommes, individuellement ou collectivement, aient une connaissance suffisante pour dicter aux femmes ce qui est ou n'est pas leur vocation. Heureusement, aucune connaissance de cet ordre n'est nécessaire pour régler en pratique les questions relatives à la position des femmes dans la vie et dans la société. Car, suivant tous les principes de la société moderne, il appartient aux femmes elles-mêmes de déterminer leur vocation, d'en décider d'après leur expérience personnelle et en faisant appel à leurs propres facultés. Le seul moyen de déterminer ce qu'une ou plusieurs personnes peuvent faire, c'est de les laisser essayer, et personne ne peut découvrir à leur place ce qu'il faut qu'elles fassent ou ne fassent pas pour être heureuses.

Il y a une chose dont nous pouvons être certains, c'est qu'on ne fera jamais faire aux femmes ce qui est contraire à leur nature simplement en laissant leur nature se développer librement. C'est, de la part de l'humanité, une sollicitude totalement inutile que d'intervenir au nom de la nature de peur que celle-ci ne réussisse à s'accomplir. Il est tout à fait superflu d'empêcher les femmes de faire ce que par nature elles ne peuvent faire. La concurrence suffit à les exclure des tâches qu'elles ne peuvent accomplir aussi bien que les hommes, puisque personne ne demande à les faire bénéficier de mesures protectionnistes ou de subventions : il s'agit juste de mettre fin aux mesures protectionnistes ou aux subventions dont jouissent les hommes. Si les femmes sont naturellement plus portées vers certaines activités que vers d'autres, la plupart d'entre elles accompliront celles-là plutôt que celles-ci sans qu'il soit besoin de lois ou de pression sociale pour cela. Le libre jeu de la concurrence encouragera très fortement les femmes à effectuer les tâches, quelles qu'elles soient, pour lesquelles

4. « L'idée qu'on a de la richesse est l'une des plus grandes causes du besoin » : F. Bacon, *The Works of Francis Bacon, Vol. I – Novum Organum* [1620], J. Spedding, R. L. Ellis et D. D. Heath éd., Boston, Houghton, Mifflin and Company, 1857, p. 125.

elles sont le plus demandées, étant entendu qu'elles sont le plus demandées là où elles sont les plus aptes. Grâce à cette répartition des tâches, on aboutira à l'utilisation optimale des facultés productives de l'ensemble des deux sexes.

L'opinion générale des hommes veut prétendument que la vocation naturelle de la femme soit le mariage et la maternité. Je dis « prétendument », car si l'on en juge d'après les faits, d'après l'ensemble de la constitution actuelle de la société, on pourrait en déduire qu'ils ont une opinion diamétralement opposée. En effet, on pourrait croire que, pour les hommes, la prétendue vocation naturelle des femmes est ce qui rebute le plus leur nature, dans la mesure où ils semblent considérer que, si elles étaient libres de faire autre chose, si d'autres modes de vie ou d'autres moyens d'occuper leur temps et leurs facultés susceptibles de leur plaire leur étaient offerts, elles ne seraient pas assez nombreuses à accepter leur condition dite naturelle. Si c'est là l'opinion des hommes en général, il serait bon qu'elle soit exprimée à haute voix. J'aimerais entendre quelqu'un énoncer ouvertement la doctrine suivante : « Il est nécessaire à la société que les femmes se marient et fassent des enfants. Elles ne le feront pas sans y être forcées. Donc il faut les y forcer. » On verrait alors sur quoi se fonde leur opinion. Formulée ainsi, elle serait identique à la façon de penser des propriétaires d'esclaves de la Caroline du Sud et de la Louisiane : « Il est nécessaire de faire pousser du coton et du sucre. Les hommes blancs ne peuvent pas le cultiver. Les Noirs ne le veulent pas. *Ergo*, il faut les y forcer. » Un exemple encore mieux venu est celui de l'enrôlement forcé dans la marine : « Il faut absolument avoir des marins pour défendre le pays. Il arrive souvent qu'ils ne veulent pas s'enrôler volontairement. Donc il faut pouvoir les y forcer. » Comme cette logique a été souvent utilisée ! Si elle n'avait comporté aucune faille, elle aurait sans doute fonctionné avec succès jusqu'à ce jour. Mais elle se prête à la réplique suivante : « Payez d'abord les marins à la juste valeur de leur travail. Quand il sera aussi intéressant de travailler pour vous que de travailler pour d'autres employeurs, vous n'aurez pas plus de difficultés que les autres à obtenir leurs services. » À cela, il n'y a aucune réponse logique sinon « je ne veux pas », et, comme aujourd'hui, on aurait honte de voler son salaire à

l'ouvrier⁵, et que d'ailleurs on ne désire pas le faire, on ne pratique plus l'enrôlement forcé. Ceux qui essayent de forcer les femmes à se marier en leur fermant toutes les autres portes prêtent le flanc à une riposte identique. S'ils pensent ce qu'ils disent, ils doivent forcément estimer que les hommes ne rendent pas le mariage assez désirable aux femmes pour les inciter à l'accepter uniquement pour ses avantages. Ce n'est pas présenter un privilège sur un jour très séduisant que de l'offrir en disant : « C'est ça ou rien. » Et ici, je crois, se trouve l'explication du sentiment qu'éprouvent ces hommes qui sont foncièrement hostiles à la liberté et à l'égalité des femmes. Je crois qu'ils craignent non pas que les femmes refusent de se marier, car je ne pense pas que quiconque nourrisse vraiment une telle crainte, mais qu'elles insistent pour que le mariage soit égalitaire, que toutes les femmes d'esprit et de talent ne préfèrent au mariage toute autre situation qui ne soit pas avilissante à leurs yeux, puisque le mariage consiste à recevoir un maître et à placer tous ses biens matériels entre ses mains. Si c'était la conséquence nécessaire du mariage, je pense que cette appréhension serait tout à fait fondée. Il me semble très probable que, dans bien des cas, si elles avaient la possibilité d'occuper une place honorable dans la société, les femmes capables de faire autre chose ne choisiraient pas le mariage, à moins d'un *entraînement*⁶ irrésistible qui les rende momentanément insensibles à toute autre considération. Et si les hommes sont décidés à ce que la loi régissant le mariage soit le despotisme, ils ont tout à fait raison, du point de vue de la simple stratégie, de ne laisser aux femmes aucune alternative. Mais alors, tout ce qui a été fait dans le monde moderne pour libérer l'esprit des femmes a été une erreur. On n'aurait jamais dû leur permettre de recevoir une éducation littéraire. Les femmes qui lisent, qui plus est les femmes qui écrivent, sont dans l'état actuel des choses une contradiction et un élément perturbateur. Et ce fut une erreur d'enseigner aux femmes d'autres connaissances que celles d'une odalisque ou d'une servante.

5. Référence à la Bible : Évangile selon saint Luc, 10, 7.

6. En français dans le texte.

CHAPITRE IV [p. 336-340]

[...]

Quant au mariage de deux personnes cultivées, dont les opinions et les desseins sont identiques, qu'anime la meilleure des égalités, celle qui se fonde sur des aptitudes et capacités semblables où chacun excelle à son tour tandis que l'autre éprouve le plaisir de l'admiration, où chacun peut avoir tantôt le bonheur d'être le guide, tantôt la joie d'être guidé sur le chemin du développement de soi, il est vain d'en donner une description : elle serait inutile à ceux qui peuvent concevoir une telle union tandis qu'aux yeux des autres elle passerait pour le rêve d'un fanatique. Mais j'ai la plus profonde conviction que c'est là, et seulement là, le mariage idéal ; je maintiens que lorsque l'opinion, la coutume ou les institutions proposent une autre conception du mariage, quelle qu'elle soit, ou tentent de modifier les représentations ou les aspirations qui lui sont associées, sous n'importe quel prétexte, elles ne font que défendre les vestiges d'une époque primitive et barbare.

Jusqu'ici, il apparaît que si le monde cessait de considérer la différence des sexes comme une justification à l'interdiction de l'accès aux privilèges et à l'assujettissement systématique, les avantages ainsi acquis seraient d'ordre social plutôt qu'individuel : l'accroissement général de l'activité et des ressources intellectuelles et l'amélioration générale des relations qu'entretiennent les hommes et les femmes. Mais on sous-estimerait gravement la situation si on omettait l'avantage le plus évident, à savoir l'immense progrès que connaîtrait la moitié de l'humanité sur le plan de son bonheur personnel en passant d'une vie d'assujettissement à une vie de liberté rationnelle. Une fois qu'ils n'ont plus faim ni froid, les êtres humains ont, par nature, pour plus grand besoin la liberté. Quand il n'y a pas de lois, ils désirent une liberté sans lois. Quand, cependant, ils ont appris à comprendre ce qui fonde le devoir et ce que vaut la raison, ils aspirent à ce que leur liberté soit guidée et limitée par ces principes : cela ne signifie ni qu'ils désirent une liberté moindre ni qu'ils soient disposés à accepter que d'autres incarnent lesdits principes et en dictent l'interprétation. Au contraire, les populations pour qui la culture de la raison et la

notion du devoir envers autrui sont les plus importantes se trouvent être celles qui accordent le plus de liberté d'action à l'individu, celles qui considèrent que chacun a la liberté de se conduire conformément à ce qu'il pense être son devoir et aux lois et contraintes auxquelles sa conscience se soumet.

Si l'on veut apprécier la juste valeur de l'indépendance de l'individu en tant que facteur de bonheur, il suffit de se demander le rôle qu'elle joue dans notre propre félicité : il n'est pas de sujet sur lequel les jugements sont plus divergents selon qu'on se prononce sur son cas personnel ou sur le cas des autres. Quand on entend les autres se plaindre de manquer de liberté d'action, de ne pouvoir être suffisamment maîtres de leurs propres affaires, on tend à douter : de quoi s'agit-il réellement ? Quel tort ont-ils véritablement subi ? Leurs affaires ne sont-elles pas bien administrées ? Et si on n'est pas convaincu par la démonstration du plaignant, on fait la sourde oreille et on considère que sa réclamation est celle d'un homme capricieux que rien ne pourra jamais satisfaire. C'est bien autre chose quand il s'agit de soi : on juge alors toujours insatisfaisante la plus irréprochable des administrations de nos intérêts par un tuteur ayant autorité sur nous, et ce parce que le simple fait d'être exclu des décisions constitue à nos yeux une injustice si criante que les questions d'administration sont finalement tout à fait secondaires. Il en va de même pour les nations. Quel citoyen d'un pays libre accepterait de renoncer à sa liberté en échange d'une administration intelligente et habile ? Même s'il voulait bien admettre qu'une administration intelligente et habile sans représentation populaire est possible, ne penserait-il pas que la conscience d'être maître de son destin, d'en avoir la responsabilité morale, compense une administration parfois maladroite et imparfaite ? Qu'il ne doute pas que les femmes éprouvent la même chose que lui : tout ce qui a été dit et écrit depuis l'époque d'Hérodote quant au fait qu'un gouvernement libre confère de la noblesse au caractère, de la vigueur aux facultés, des intérêts plus élevés à l'intellect et aux sentiments, du désintéressement au sens civique, de la sérénité à un sens du devoir élargi, plus généralement enfin, qu'il élève l'individu moralement, spirituellement et socialement, vaut autant pour les femmes que pour les hommes. Ces choses-là ne sont-elles

pas pour beaucoup dans le bonheur individuel ? Personne ne devrait oublier ce qu'il a ressenti au sortir de l'enfance, lorsqu'ont pris fin la tutelle et l'autorité des plus âgés, d'ailleurs peut-être aimants et aimés : n'a-t-on pas, en accédant aux responsabilités d'un adulte, eu l'impression d'être débarrassé d'un poids, d'être dégagé d'entraves, même si elles n'étaient pas douloureuses ? Ne s'est-on pas senti bien plus vivant, bien plus homme qu'auparavant ? Imagine-t-on que les femmes n'éprouvent pas de tels sentiments ? Il est frappant de voir à quel point les satisfactions et les mortifications de l'orgueil personnel, qui sont primordiales quand il s'agit de soi-même, perdent toute leur valeur quand il s'agit d'expliquer ou de justifier la conduite d'un autre et sont alors moins entendues que n'importe quel autre sentiment naturel. Peut-être est-ce parce que, lorsqu'ils sont les premiers concernés, les hommes parent celles-ci des noms de tant d'autres qualités qu'ils demeurent rarement conscients de leur rôle si déterminant dans leurs propres vies. Il n'en va pas autrement pour les femmes : elles éprouvent et vivent les mêmes déterminations. Certes, on leur apprend à ne pas laisser ces sentiments suivre leur tendance la plus naturelle et la plus saine, mais, en elles-mêmes, le principe est toujours là même s'il se manifeste différemment : un esprit actif et énergique cherchera le pouvoir si on le prive de liberté. En lui interdisant d'être son propre maître, on le pousse à affirmer sa personnalité en cherchant à gouverner les autres. Quand on réduit l'existence d'un être à ce qui dépend des autres, on l'encourage à manipuler les autres à ses propres fins. Quand on ne peut espérer la liberté mais qu'on peut espérer le pouvoir, c'est le pouvoir qui devient l'objet principal du désir. Ceux qu'on ne laisse pas diriger leurs propres affaires tenteront d'obtenir compensation en se mêlant des affaires des autres pour servir leurs propres intérêts. C'est de là que vient aussi la passion des femmes pour l'apparat ainsi que tous les maux qui en découlent, le goût du luxe et le manque de civisme. L'amour du pouvoir et l'amour de la liberté sont antagoniques : là où il y a peu de liberté, la soif de pouvoir est forte et sans scrupule. Le désir de pouvoir sur autrui ne peut cesser d'être un facteur de corruption de l'humanité que lorsque chaque individu peut y renoncer, c'est-à-dire quand le respect de la liberté de chacun devient un principe établi.

La liberté de diriger et de disposer de ses facultés n'est pas seulement source de bonheur ou les entraves et restrictions de celles-ci pas seulement source de malheur en ce qu'elles touchent à la dignité de l'individu. Après la maladie, la pauvreté et la culpabilité, rien n'est plus nuisible au bonheur que l'impossibilité d'utiliser ses facultés d'action à des fins utiles. Les femmes qui s'occupent d'une famille ont cette possibilité, tant que la famille est à leur charge, et généralement elles s'en contentent. Mais qu'en est-il des femmes dont les enfants sont morts, éloignés, désormais adultes, mariés avec leur propre famille ? On connaît tous des hommes qui ayant consacré leur vie à leurs affaires, se retirent avec de quoi profiter d'un repos tant espéré ; ceux-ci s'avèrent pourtant incapables de trouver de nouveaux intérêts et de nouvelles distractions pour remplacer leurs anciennes activités et l'inactivité devient alors synonyme d'ennui, de mélancolie et de décès prématuré. Personne ne pense néanmoins au sort semblable que subissent de nombreuses femmes dignes et dévouées qui, une fois qu'elles ont payé de ce qu'on leur a dit être leur dette envers la société, en élevant parfaitement leurs fils et filles jusqu'à l'âge adulte, en tenant leur maison aussi longtemps qu'il le fallait, se retrouvent sans la seule occupation à laquelle elles s'étaient consacrées et demeurent habitées de la même vivacité sans pouvoir toutefois l'utiliser à moins qu'une fille ou une bru veuille bien abdiquer en leur faveur et leur laisser la charge de sa jeune famille. L'âge est une rude épreuve, sans aucun doute, pour celles qui ont dignement accompli d'un bout à l'autre ce que le monde considère comme leur seule fonction sociale. Pour ces femmes et pour toutes les autres qui n'ont pas accompli cette tâche qui, pour la plupart, se languissent toute leur vie durant, conscientes de n'avoir pu se consacrer pleinement à leurs activités ou à une vocation, il ne reste en général que la religion ou les bonnes œuvres. En religion, aussi ferventes et pratiquantes soient-elles, elles ne peuvent occuper de fonction si ce n'est dans le domaine des bonnes œuvres. Beaucoup sont naturellement douées pour ces dernières, mais pour les pratiquer utilement ou tout simplement pour éviter les erreurs, il faut être un administrateur habile, ce qui requiert une éducation, une expérience diversifiée, de la connaissance et des capacités intellectuelles. Il y a peu de fonctions administratives

gouvernementales auxquelles une personne qui sait organiser utilement les bonnes œuvres ne soit pas apte. Dans ce cas comme dans d'autres (notamment l'éducation des enfants), une femme ne peut accomplir parfaitement les fonctions auxquelles elle a accès sans avoir préalablement reçu une formation aux fonctions auxquelles elle n'a pas droit, au grand détriment de la société. Je me permets de faire remarquer, à ce propos, que la question de l'incapacité est souvent présentée de façon singulière par ceux qui trouvent plus facile d'user du ridicule pour décrire quelque chose qu'ils n'aiment pas, plutôt que d'argumenter leurs réponses. Quand on suggère que les talents de dirigeant ou la prudence des femmes pourraient être de bon aloi dans les affaires d'État, ces comiques dépeignent un Parlement ou un gouvernement de jeunes filles ou de jeunes femmes tout juste mariées, qu'on aurait trouvées dans leur salon et transportées telles quelles à la Chambre des communes. Ils oublient qu'en général, les hommes ne sont pas si jeunes quand ils sont choisis pour siéger au Parlement ou pour des responsabilités politiques. Le bon sens devrait leur permettre de comprendre que si l'on confiait aux femmes de telles charges, ce serait à celles qui n'auraient pas de vocation particulière pour le mariage ou qui préféreraient utiliser leurs facultés différemment (comme elles sont déjà nombreuses à le faire aujourd'hui, malgré le nombre réduit d'occupations honorables auxquelles elles ont droit), et auraient donc passé les plus belles années de leur jeunesse à essayer d'acquérir les qualifications requises pour la carrière de leur choix ou, peut-être dans la majorité des cas, aux veuves et aux épouses de quarante ou cinquante ans qui pourraient, après des études appropriées, élargir leurs compétences de dirigeante et leur connaissance de la vie déjà acquises au sein de leur famille. Il n'y a pas de pays en Europe où des hommes extrêmement compétents n'aient eu l'occasion de comprendre et d'apprécier la valeur des conseils et de l'aide que des femmes intelligentes et expérimentées pouvaient leur prodiguer, leur permettant d'atteindre leurs objectifs dans des domaines personnels ou publics. Peu d'hommes sont aussi compétents que ces femmes sur certaines questions d'administration publique telles que le contrôle des dépenses. Notre discussion ne porte toutefois pas sur les services que les femmes pourraient rendre et dont les affaires publiques ont

besoin, mais sur la vie monotone et désespérée que la société leur impose en leur interdisant d'exercer leurs compétences pratiques qu'elles ont souvent conscience de posséder, ailleurs que dans un domaine qui, pour certaines, n'a jamais été ouvert et, pour d'autres, ne l'est plus. S'il est une chose vitale au bonheur des êtres humains, c'est d'aimer son activité quotidienne. Cette condition d'une vie heureuse n'est accordée que partiellement ou entièrement refusée à une grande partie de l'humanité : en son absence, beaucoup de vies qui semblaient promises au succès sont des échecs. Or, si de tels échecs sont aujourd'hui inévitables parce qu'ils découlent de circonstances défavorables que la société n'a pas encore appris à contrôler, il n'est pas nécessaire qu'ils soient volontairement infligés : de nombreux hommes sont condamnés à passer leur vie à répéter la même chose, qu'ils font mal et à contrecœur alors qu'ils auraient pu faire mieux d'autres occupations, lesquelles les auraient rendu heureux. Ils sont les victimes du mauvais choix de leurs parents, d'une erreur de jeunesse ; ils n'ont pas eu l'occasion de découvrir le métier qu'ils auraient aimé ou ils n'ont eu que trop l'occasion de connaître celui qui ne leur convenait pas. En revanche, c'est la loi, ainsi que les coutumes qui ont force de loi, qui infligent cette condamnation aux femmes. Le sexe représente pour toutes les femmes ce que représentent pour certains hommes, dans les sociétés non avancées, la couleur, la race, la religion, ou encore dans les pays conquis, la nationalité : il signifie l'exclusion formelle de presque toutes les professions honorables, sauf celles que les autres ne peuvent accomplir ou qu'ils ne jugent pas dignes d'eux. Les souffrances que cause cet état de fait émeuvent peu, et rares sont ceux qui ont conscience du malheur qu'inspire le sentiment d'avoir gâché sa vie. Elles seront de plus en plus nombreuses à connaître ce sort au fur et à mesure que l'éducation creusera l'écart entre, d'une part, les idées et les facultés des femmes, et, d'autre part, l'usage que la société les autorise à en faire.

Si l'on mesure le tort et le mal que cette discrimination fait subir à la moitié du genre humain, en la privant de la forme la plus exaltante et la plus noble de satisfaction personnelle, et en la précipitant souvent ainsi vers la lassitude, la déception et une profonde amertume envers

la vie, on voit que, si les hommes veulent continuer leur combat contre les imperfections inévitables de leur sort sur cette terre, il leur faut avant tout apprendre à ne pas rajouter aux maux naturels en s'imposant les uns aux autres, par jalousie et par préjugé, des privations de liberté. Leurs vaines peurs produisent alors de pires maux que ceux qu'ils craignaient sans raison : chaque fois qu'ils restreignent la liberté d'un de leurs semblables (sauf s'il s'agit justement de leur faire porter la responsabilité d'un acte criminel libre), ils tarissent la source du bonheur de l'humanité. Il s'agit là d'une perte inestimable de tout ce qui donne de la valeur à la vie d'un être humain.

Lettre à Herbert Spencer

« To Herbert Spencer », 1869

Herbert Spencer était un philosophe évolutionniste, libéral et utilitariste que Mill estimait et avec lequel il collaborait ponctuellement.

Avignon, 14 juin 1869

Cher Monsieur Spencer,

Je suis entièrement d'accord avec vous quand vous dites que ce sont souvent les femmes qui tyrannisent les hommes et vous remarquerez que je n'ai pas omis de le remarquer dans le petit livre que je vous ai envoyé¹, pas plus que je n'aie omis de préciser que ce sont, en général, les meilleurs hommes qui sont le plus victimes de celles-ci. Mais, ici comme souvent, deux négations n'équivalent pas à une affirmation, et, en tout cas, deux affirmations n'équivalent pas à une négation et deux tyrannies contradictoires n'équivalent pas à une liberté. D'abord, le pouvoir illégitime des femmes est plus grand qu'il ne serait si elles jouissaient d'une liberté légitime. Pour les hommes les plus généreux, la conscience de leur faiblesse encourage à ne pas exiger d'elles qu'elles soient justes, tandis que le fait que les femmes soient soumises à l'injustice toute leur vie durant les rend peu sensibles à la justice lorsque les circonstances les placent en position d'arbitre de justice envers d'autres. En outre, plus notre conviction que les femmes possèdent déjà un grand pouvoir dans la société se renforce (et personne n'est plus convaincu que moi), plus il devient important qu'elles soient capables de l'exercer comme il convient. Notre habitude morbide de considérer le sexe comme la cause première du destin de toute la vie des femmes ne fait qu'accroître le poids des facteurs qui poussent

1. Il s'agit sans doute de *The Subjection of Women*.

leur pouvoir à être malveillant. C'est cette même habitude qui, à son tour, confère à leur influence, tant dans ses intentions que dans ses méthodes, son caractère morbide et démoralisant. J'espère avoir l'occasion de discuter de cela ainsi que d'autres questions avec vous si vous êtes en ville cet été et pouvez nous consacrer un après-midi de temps en temps. Seriez-vous libre un dimanche en juillet ou dans la première quinzaine du mois d'août ? Si tel est le cas, peut-être pourriez-vous descendre dîner avec nous ? Pourriez-vous me dire quand ?

Bien à vous [...]

Lettres à Lord Amberley

« To Lord Amberley », 1870

Le vicomte Amberley (1842-1876) était le fils du Premier ministre Lord John Russell et le père de Bertrand Russell, lui-même filleul de Mill. Avec son épouse, Katherine, ils devinrent des amis de John Stuart Mill et Helen Taylor. Ils étaient partisans des droits des femmes et Lady Amberley occupa diverses fonctions dans les comités pour le droit de vote.

Avignon

Le 2 février 1870

Cher Lord Amberley

L'état d'esprit de M. Lecky¹ est typiquement conservateur ; il pense que si la prostitution² n'a encore jamais fait l'objet de réforme, alors elle ne peut être réformée. Voilà une position véritablement conservatrice : toutes les réformes qui ont déjà eu lieu trouvent grâce à leurs yeux et si lesdites réformes sont très anciennes alors ils pensent même qu'elles sont parfaites. Quant aux réformes à venir, qui sont peut-être souhaitables en elles-mêmes, on sait qu'elles engendreront des maux plus graves que ceux auxquels elles peuvent mettre fin... Il s'ensuit alors les jérémiades plus ou moins éloquents et émouvantes qu'on entend habituellement dans les domaines de la politique et de la morale concernant les terribles conséquences sociales qu'aurait la moindre tentative de faire ce qui n'a pas déjà été fait. Il serait

1. William Lecky (1838-1903), historien irlandais, auteur de *History of the Rise and Influence of the Spirit of Rationalism in Europe* (1865) et *History of European Morals from Augustus to Charlemagne* (1869).
2. En 1870, la question de la prostitution était d'actualité grâce à la campagne menée par Josephine Butler pour l'abrogation des lois obligeant les prostituées à subir des examens médicaux susceptibles de déterminer si elles étaient atteintes de maladies vénériennes. Voir l'ouvrage de Frédéric Regard dans cette même collection.

vraiment difficile de défendre une opinion en se fondant sur des arguments plus minces que ceux qu'emploie M. Lecky dans ce cas. Faut-il considérer que les agissements de l'Église au Moyen-Âge représentent la limite (maximale) du progrès moral que pourrait accomplir l'humanité ? Est-ce que les appétits et passions de barbares à moitié, ou entièrement, sauvages indiquent la mesure des obstacles que l'on rencontrera dans l'éducation des jeunes au sein d'une société de droit et de culture ? Au Moyen-Âge, l'Église a sincèrement et ardemment combattu les guerres privées ainsi que les abus de la violence militaire : elle n'a rencontré que peu de succès. Mais depuis, on a compris qu'on pouvait faire ce qui n'avait pu être fait à cette époque, et on l'a fait.

C'est la doctrine de M. Lecky qu'il faut examiner plutôt que ses arguments. Il considère que la prostitution est une soupape de sécurité qui permet d'éviter que la propension qu'elle soulage ne produise de pires effets³. Or, il faut d'abord admettre que cette propension a été encouragée, au lieu d'être affaiblie, par la civilisation (laquelle a été essentiellement livrée à l'influence des hommes) et par l'Église catholique qui a toujours exagéré, et continue de le faire, la puissance des passions naturelles afin de souligner la gloire de « la grâce de Dieu ». Je pense qu'il est très probable que cette passion-là finira pas passer entièrement sous le contrôle de la raison des hommes, comme c'est déjà le cas pour la majorité des femmes⁴. Si l'évolution a déjà eu lieu chez elles, c'est parce qu'elle est la condition qui leur

3. L'édition (J.S. Mill, *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XVII – The Later Letters of John Stuart Mill, 1849-1873, Part IV*) indique l'extrait suivant de *History of European Morals*, II, 300 : « Elle [la prostituée] incarne elle-même le vice suprême mais au fond elle est la meilleure gardienne de la vertu. Sans elle, d'innombrables foyers où règnent le bonheur et la pureté incontestée seraient gagnés par la pollution... C'est sur sa personne dégradée et ignoble que se concentrent les passions qui auraient sinon été la honte du monde. Les croyances et les civilisations vont et viennent : elle demeure la prêtresse éternelle de l'humanité, foudroyée par ses péchés », p. 1692.
4. La position de Mill tranche avec le point de vue majoritaire sur le désir sexuel inhérent aux deux sexes. Si différentes opinions s'expriment sur le sujet, il y a, à l'époque, un consensus autour de l'idée selon laquelle les femmes ont naturellement peu voire pas d'appétit en la matière tandis que la biologie ou le caractère des hommes les place dans un rapport à leur désir nécessairement différent.

permet d'obtenir l'amour et l'admiration des hommes. Pour elles, la forme supérieure de cette passion ne peut être assouvie que si elles en répriment la forme inférieure. On ne sait pas encore comment les hommes évolueraient s'ils étaient soumis aux mêmes circonstances. Je crois qu'ils se conformeront à nos espérances et je ne suis pas le seul à penser que la nature des hommes est telle qu'ils sont tout aussi capables de dominer ces passions que les femmes : je connais des médecins éminents et des juristes capables d'une grande logique qui partagent cette opinion.

Mais admettons maintenant que M. Lecky a raison de penser, comme il semble le croire, que les hommes ne sont pas capables d'un contrôle efficace de cette propension : je continue de m'opposer à l'idée que la prostitution est la meilleure soupape de sécurité, car je pense qu'au contraire la prostitution est le pire des maux qu'engendre cette propension, hormis la brutalité et la violence. La prostitution est, à mes yeux, la pire des manières de s'abandonner à la sexualité, à l'exception des actes qui ne respectent pas la liberté et la sûreté des femmes, et ce non seulement parce qu'elle signifie le sacrifice de l'existence entière de ces misérables mais aussi parce qu'elle constitue la pire des corruptions pour les hommes concernés. Il n'y a aucune autre situation où règne une telle absence de la moindre lueur d'affection ou de tendresse ; aucune autre situation où la femme est à ce point réduite à l'état d'objet, de moyen utilisé pour une fin qui doit lui sembler répugnante. En outre, contrairement à M. Lecky qui croit que la prostitution permet de protéger les femmes vertueuses, je pense qu'elle nuit au bonheur des époux puisque les femmes en conçoivent un sentiment de différence et de distance entre elles et leurs maris et qu'elle empêche les époux de se faire franchement confiance. En fait, je crois que la prostitution est la seule réponse à un et un seul problème : comment permettre la plus grande débauche aux hommes tout en conservant une réserve ou pépinière de femmes chastes qui deviendront leurs épouses ? Les partisans de cette approche ne voient pas les choses comme vous et moi, ils ne cherchent pas le plus grand bonheur et la plus grande chasteté possibles pour les hommes, les femmes et les enfants. On n'a pas donné sa chance au mariage : on verra bien ce qui se passera quand celui-ci sera fondé sur l'égalité des

droits des deux époux, la liberté de choix qui est encore très partielle aujourd'hui, voire tout à fait absente pour les femmes dans la plupart des pays, et enfin, avec une conscience scrupuleuse et le soutien de l'opinion, un nombre d'enfants suffisamment réduit pour que les parents puissent s'en occuper. Quand on aura essayé le mariage selon ces conditions et qu'on aura échoué, il sera temps de chercher une autre solution, laquelle sera, j'en ai la ferme conviction, meilleure que la prostitution.

[...]

Serez-vous en Angleterre en avril ? Le comité pour le droit de vote des femmes⁵ préférerait tenir sa réunion publique en avril, je crois, mais si vous deviez ne pas être présent, la reporterait en juin. Pourriez-vous demander à M. Winterbotham⁶ de participer à la réunion ? En avril ou en juin selon vos propres disponibilités. [...]

Avignon

Le 12 février 1870

Cher Lord Amberley

J'aurais beaucoup à dire sur les autres remarques de M. Lecky et sur vos difficultés⁷ mais je viens de trouver votre lettre à mon retour d'une excursion de cinq jours et je me hâte de vous écrire dans l'espoir de vous faire parvenir ce courrier à Florence. Je me contente donc de quelques pistes : je ne vois aucune preuve de la différence physique que vous pensez percevoir entre les hommes et les femmes sur ce point. Rien de ce que j'ai lu ou entendu ne me permet de croire qu'elle existe chez les sauvages, et les livres hindous nous parlent perpétuellement de l'irrépressible volupté des femmes. Je crois plutôt que la différence réside dans le simple fait que les maîtres ont plus l'habitude de se laisser aller à leurs propensions que les sujettes, et ont plus de mal à leur résister et à les contrôler. Tant pis pour « l'héroïque exigence de

5. Women's Suffrage Committee.

6. Il s'agit probablement de Henry Selfe Page Winterbotham (1837-1873), élu au Parlement de 1867 à 1873.

7. Amberley avait fait part à Mill de sa conversation avec Lecky sur le sujet évoqué dans la première lettre reproduite ici.

vertu » de M. Lecky. Je suis en complet désaccord avec sa conception de la prostitution comme la moins grave des sexualités illicites : je crois qu'elle est de loin la plus malaisante et la plus dégradante. Dans l'ensemble, je préférerais que vous évitiez de montrer ma lettre à M. Lecky. Nous⁸ sommes désolés d'apprendre que vous allez perdre une résidence qui vous plaît et allez devoir vous donner la peine d'en chercher une autre. Nous informerons le comité pour le droit de vote des femmes de vos disponibilités réduites pour ce qui est de votre présence à la réunion publique. Merci d'avoir écrit à M. Winterbotham. Je ne sais pas comment il peut à la fois être toujours hésitant quant au vote alors qu'il dit « adhérer de tout cœur aux principes » du livre sur l'assujettissement des femmes. « La question des carrières et des droits politiques » réglera celle de l'éducation bien plus vite que l'éducation ne ferait avancer les carrières et les droits politiques, et il finira probablement par s'en rendre compte. En attendant, je suis déçu d'apprendre qu'il est moins avancé que je ne croyais, ce qui, au demeurant, n'a rien à voir avec le fait qu'il ne prendra pas la parole à la réunion. [...]

8. Helen Taylor et lui-même.

Autobiographie

Autobiography, 1873

Bien que John Stuart Mill se soit mis à écrire son autobiographie vingt ans plus tôt, celle-ci ne parut qu'en 1873, à la mort de l'auteur. De son propre aveu, John Stuart Mill voulait que ce témoignage posthume rende hommage aux personnes qui l'avaient influencé. Harriet Taylor y figure en bonne place et ce sont les extraits la concernant qui sont reproduits ici.

CHAPITRE VII : [p. 223-227] – Un aperçu du reste de ma vie

[...]

Lorsque deux personnes partagent entièrement leurs idées et réflexions, quand les discussions portant sur toutes les questions intellectuelles ou morales sont leur quotidien, qu'elles sont approfondies bien plus que n'ont l'habitude de le faire, probablement par commodité, les écrits destinés au grand public ; quand elles partent des mêmes principes pour arriver aux mêmes conclusions en ayant emprunté les mêmes voies, on ne peut attribuer l'originalité de la pensée à celle qui tient la plume : peut-être est-ce celle qui a le moins écrit qui a le plus réfléchi. En tout cas, l'ouvrage est le produit d'une égale participation des deux et il est souvent impossible de séparer ce qui revient à l'un ou à l'autre.

D'un point de vue général, donc, toutes mes publications, non seulement celles qui parurent après mon mariage mais aussi celles écrites lors des nombreuses années d'amitié antérieures à celui-ci, étaient autant son œuvre que la mienne et sa participation s'est accrue au fur et à mesure des années. Il existe pourtant quelques travaux que l'on peut distinguer comme étant les siens propres et qui ont été identifiés comme tels. Outre l'influence générale de son esprit sur le mien, c'est elle qui fut à l'origine des idées et aspects les plus importants de nos collaborations, qui leur ont valu leur succès et

réputation ; je me contentai, quant à moi, d'apporter les pensées que j'avais glanées chez d'autres penseurs et faites miennes uniquement dans la mesure où elles avaient pris leur place dans mon système de pensée. Pendant la majeure partie de ma vie d'auteur, j'ai tenu pour elle le rôle dont j'avais très tôt compris qu'il me convenait particulièrement et me permettait d'être utile dans le domaine des idées, celui d'interprète de penseurs originaux et d'intermédiaire entre eux et le public : j'ai toujours pensé être un penseur original médiocre, si ce n'est dans le domaine de la science abstraite (logique, métaphysique, ainsi que les principes théoriques de l'économie et de la politique) tout en étant bien plus désireux et capable que la plupart de mes contemporains d'apprendre de tout le monde. Or, n'ayant rencontré personne qui partageait le même empressement à se pencher sur toutes les opinions, anciennes ou nouvelles, pour chercher à savoir si elles se justifiaient, convaincu que même si elles comportaient des erreurs, elles contenaient aussi peut-être un fond de vérité, et qu'en tout cas, parvenir à exposer les causes de leur plausibilité participait du progrès de la vérité, j'avais décidé que c'était à cette tâche utile que je devais tout particulièrement m'employer ; d'autant plus que, grâce à ma rencontre avec les idées des coleridgiens, des penseurs germaniques et de Carlyle, qui étaient toutes contraires au mode de pensée dans lequel on m'avait élevé, j'avais acquis la conviction que ces idées contenaient certes de nombreuses erreurs mais aussi une grande part de vérité qui restait inaccessible aux esprits pourtant capables de compréhension, parce qu'elle était dissimulée et enfermée dans une phraséologie mystique et transcendante, caractéristique de ces auteurs qui ne semblaient pourtant pas vouloir ou savoir en sortir : je ne désespérai pas de séparer le vrai du faux et de l'exprimer en des termes intelligibles qui ne répugneraient pas aux adeptes du même courant philosophique que moi. J'avais donc été formé ainsi et on comprendra aisément que lorsque je connus la communion intellectuelle avec une personne possédant des facultés très supérieures, dont le génie, en développement constant, ne cessait de découvrir des idées très en avance sur moi, un esprit dans lequel je ne distinguai aucune aberration, même partielle, comme chez les autres, les progrès qu'accomplit mon esprit se résumaient surtout à l'assimilation de ces

vérités et la priorité de mon travail consistait à construire des ponts et à dégager les chemins afin de les relier à mon système de pensée*.

Principles of Political Economy fut le premier ouvrage auquel elle participa de manière notable ; *A System of Logic* lui doit peu, si ce n'est pour quelques détails puisqu'elle était toujours de bon conseil pour ce qui concernait la composition : ses critiques si justes et clairvoyantes ont permis d'améliorer tous mes écrits. Parmi toutes les parties de *Political Economy*, le chapitre qui eut le plus d'influence sur l'opinion, intitulé « The probable future of the labouring classes » (« De l'avenir probable des classes laborieuses ») lui revient entièrement : la première édition du livre ne comportait pas ce chapitre. Elle me fit comprendre qu'un tel chapitre était nécessaire et que l'ouvrage demeurerait extrêmement imparfait si on ne l'ajoutait pas. C'est elle qui me poussa à l'écrire ; la partie la plus générale du chapitre qui constitue l'exposition et la discussion des deux théories opposées concernant ce que devrait être la condition de la classe laborieuse reflète entièrement ses pensées, les mots eux-mêmes étant souvent les siens. Ce n'est pas d'elle que j'ai appris la partie purement scientifique de *Political Economy*, mais le ton général de l'ouvrage, qui le distingue de tous les traités d'économie politique un tant soit peu scientifique publiés plus tôt et qui a, si utilement, permis de concilier des lecteurs auparavant rebutés, lui doit beaucoup. [...]

L'ouvrage présente les généralisations économiques qui dépendent non des nécessités de la nature, mais de ces nécessités combinées avec l'organisation actuelle de la société comme n'étant que provisoires et susceptibles d'être considérablement modifiées par le progrès social. Les hypothèses des saint-simoniens m'avaient déjà en partie permis d'adopter ce point de vue mais ma femme me poussa à faire de celui-ci le principe directeur de mon ouvrage. Ces circonstances sont une bonne illustration de la nature de la contribution de mon épouse à mes écrits. J'étais le seul auteur des parties abstraites et scientifiques tandis que l'aspect proprement humain provenait d'elle : pour tout ce qui concerne l'application de la philosophie aux exigences de la société des hommes et du progrès, j'étais son élève, j'apprenais de sa hardiesse spéculative et de sa prudence pratique. En effet, elle était à la fois bien plus courageuse et visionnaire que je ne l'aurais été sans elle

dans sa manière d'anticiper le futur ordre des choses qui ne confondra plus les généralisations limitées avec des principes universels, comme c'est si souvent le cas aujourd'hui. Sans elle, les passages, particulièrement de *Political Economy*, qui envisagent les possibilités de l'avenir auxquelles les socialistes souscrivent et que les économistes politiques tendent à rejeter sans appel n'auraient pas figuré dans mes écrits, du moins pas sous une forme si franche et affirmée. Mais en même temps qu'elle me permit d'être plus hardi dans mes hypothèses concernant les affaires des hommes, son esprit pratique et son appréciation, quasi infaillible, des obstacles qui se dressent dans la pratique, mit fin à mes tendances véritablement chimériques. Son esprit tendait à se saisir des idées sous leur forme concrète pour concevoir comment elles pouvaient effectivement parvenir à fonctionner : grâce à sa connaissance des sentiments réels des gens et de leur conduite, elle ne se trompait que très rarement et pouvait presque toujours repérer la faiblesse d'une suggestion irréaliste**.

De tous les écrits publiés sous mon nom, *On Liberty* fut plus directement notre œuvre commune, au sens littéral du terme, parce que pas une des phrases qu'elle contient n'a pas été examinée plusieurs fois par nous deux, reformulée de plusieurs façons et purgée des défauts que nous y trouvions, dans la pensée ou dans l'expression, avec une extrême attention. En conséquence, et bien que mon épouse ne pût effectuer la révision finale, cet ouvrage est de loin celui qui, du seul point de vue de la composition, surpasse tout ce que j'ai écrit avant ou après. Il est difficile de lui attribuer telle ou telle réflexion plus qu'une autre : tout le mode de pensée qu'exprime le livre était clairement le sien. Mais j'en étais moi-même tellement pénétré que les mêmes idées se présentaient naturellement à nos deux esprits ; cependant, c'est essentiellement à elle que je dois mon engagement intellectuel en ce sens. L'évolution de ma pensée aurait pu, à une époque, me porter vers trop de gouvernement dans les questions sociales et politiques, de même qu'il fut un temps où, par une réaction contraire mais également excessive, j'eusse pu avoir tendance à être moins le radical et démocrate convaincu que je suis. Dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, sa capacité à renforcer mes certitudes quand elles étaient justes et à me faire délaissier mes

erreurs pour me mener vers de nouvelles vérités fut salutaire. Ma promptitude et mon enthousiasme à apprendre de tout le monde et à modifier mes opinions pour y intégrer celles récemment acquises en adaptant les anciennes aux nouvelles auraient pu me conduire à trop me départir de mes premières opinions, sans son équilibre et son calme. Rien n'était plus précieux à mon développement intellectuel que l'exactitude de sa mesure de l'importance relative de différentes pensées qui me protégeât maintes fois contre la tentation de laisser des vérités nouvellement apprises prendre plus de place dans mon esprit qu'elles ne le méritaient.

On Liberty survivra probablement plus longtemps que n'importe quel autre de mes écrits (à l'exception, peut-être de *A System of Logic*) parce que la conjonction de son esprit et du mien en a fait une sorte de manuel philosophique traitant d'une seule vérité à laquelle les changements progressifs de la société donnent de plus en plus de relief : l'importance, pour l'homme et la société, de la grande diversité des types de caractères et la nécessité de laisser la nature humaine pleinement libre de grandir dans une foule de directions diverses, voire opposées. [...]

Après avoir subi cette perte irréparable, l'un de mes premiers soucis fut d'imprimer et de publier le traité¹, dont une si grande partie était l'œuvre de celle que j'avais perdue, et de le consacrer à sa mémoire. Je n'ai procédé à aucun changement, aucun enrichissement du texte, et je m'y refuserai toujours : même si elle n'a pu ajouter la dernière touche de sa main, je ne tenterai jamais de me substituer à elle. [...]

* Les progrès intellectuels dont je lui suis redevable sont loin d'être ceux que des personnes mal informées pourraient croire. On pourrait supposer, par exemple, que c'est elle qui est à l'origine de mes convictions inébranlables en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, que ce soit sur le plan légal, politique, social ou personnel. Or, c'est loin d'être le cas, puisque ces convictions sont nées dès que je me suis préoccupé de questions de politique et elle s'intéressa d'abord à moi, je crois, plus parce que je n'étais prêt à aucune concession sur ce sujet que

1. Harriet Taylor mourut en 1858, *On Liberty* fut publié en 1859.

pour toute autre raison. En revanche, il est vrai que tout cela n'était guère pour moi qu'un principe abstrait jusqu'à ma rencontre avec elle. L'assujettissement légal des femmes à d'autres personnes ne m'apparaissait pas plus légitime que l'assujettissement des hommes. J'étais convaincu qu'il fallait que leurs intérêts soient préservés aussi bien que ceux des hommes et qu'elles n'obtiendraient probablement pas d'égale protection de ceux-ci avant de pouvoir participer à la rédaction des lois auxquelles elles sont soumises. Néanmoins, c'est grâce à ses enseignements que je pris conscience des nombreuses conséquences de l'incapacité des femmes dans la pratique, lesquelles sont exprimées dans l'ouvrage *The Subjection of Women* [...]. Sans elle, j'aurais certes eu les mêmes opinions mais sa rare connaissance de la nature humaine ainsi que sa rare compréhension des influences morales et sociales m'ont permis de comprendre à quel point les effets de la situation d'infériorité des femmes sont inextricablement liés à tous les maux de la société actuelle et à toutes les difficultés que rencontre le progrès des hommes. Il me peine de me rendre compte que je n'ai pas réussi à reproduire ses meilleures idées sur le sujet et que ce petit traité est loin de correspondre à ce qu'elle aurait pu transmettre au monde si elle avait livré l'ensemble de sa pensée sur cette question ou si elle avait eu le temps d'apporter des corrections et des améliorations à mon exposé imparfait, ce qu'elle n'aurait pas manqué de faire.

** Les exemplaires de présentation de la première édition de *Political Economy* comprenaient quelques lignes de dédicace [À Mme John Taylor, que l'auteur considère être la personne la plus éminemment qualifiée pour formuler ou apprécier la réflexion sur le progrès social, à laquelle cette tentative d'explication et de diffusion d'idées dont beaucoup naquirent de son esprit est dédiée avec le plus grand respect et la plus grande considération.] qui expliquaient ce que l'ouvrage lui devait : si elles ne figurent pas dans les autres copies, c'est uniquement parce qu'elle n'aimait pas la publicité.

Tableau des événements contemporains

Date	Vie de John Stuart Mill et Harriet Taylor	Autres événements en G.-B.
1806	Naissance de J. S. Mill, premier fils de James Mill.	
1807	Naissance de Harriet Hardy.	Abolition du commerce de l'esclavage. La campagne a connu une forte participation féminine.
1818		James Mill : <i>The History of British India</i> .
1820	J. S. Mill séjourne en France (1820-1821).	James Mill publie l'article « On Government » et se prononce contre le droit de vote des femmes.
1823	J. S. Mill débute sa carrière de trente-cinq ans à la Compagnie des Indes orientales. Il est arrêté parce qu'il distribue des brochures, d'inspiration malthusienne, ayant trait au contrôle des naissances.	
1825		William Thompson et Anna Wheeler publient (sous le nom de Thompson) <i>Appeal of One Half the Human Race, Women, Against the Pretensions of the Other Half, Men, To Retain Them in Political and Thence in Civil and Domestic Slavery</i> .

1826	Harriet Hardy épouse John Taylor. Début d'un épisode dépressif pour J.S. Mill, forte remise en question des certitudes héritées de ses mentors, c'est-à-dire Jeremy Bentham et James Mill.	
1829		Fin de la discrimination légale contre les catholiques.
1830	J.S. Mill se rend à Paris pour rencontrer les saint-simoniens. Rencontre de J.S. Mill et de Harriet Taylor.	
1832		<i>Great Reform Act</i> . Une nouvelle loi étend le suffrage à la bourgeoisie et abolit certaines formes de corruption. Mort de Jeremy Bentham. Première pétition réclamant le droit de vote pour les femmes présentée aux Communes.
1833	Séparation <i>de facto</i> de Harriet Taylor et de son mari.	Abolition de l'esclavage.
1836	J.S. Mill devient directeur de publication de la <i>London and Westminster Review</i> , une revue créée par Bentham en 1823 ; il occupe ce poste jusqu'en 1840, puis ne reste que collaborateur occasionnel.	Mort de James Mill.
1837		Victoria devient reine. Harriet Martineau : <i>Society in America</i> .
1839		À la suite de la campagne menée par Caroline Norton, le parlement vote la loi permettant aux femmes d'avoir la garde de leurs jeunes enfants en cas de séparation.

TABLEAU DES ÉVÉNEMENTS CONTEMPORAINS

1840		La conférence mondiale contre l'esclavage se tient à Londres, mais les délégations féminines ne peuvent prendre part au débat. Plusieurs premières féministes se recruteront parmi les rangs des abolitionnistes.
1843	<i>A System of Logic.</i>	Marion Reid : <i>A Plea for Woman, being a Vindication of the Importance and Extent of her Natural Sphere of Action.</i>
1846	Début de la campagne de presse de Mill et Taylor au sujet des violences conjugales (ils écrivent plusieurs articles jusqu'en 1854).	
1847		Diffusion du premier tract réclamant le vote des femmes écrit par Anne Knight.
1848	<i>Principles of Political Economy.</i>	Ouverture de Queens College à Londres, premier établissement d'enseignement supérieur ouvert aux femmes. On y forme des femmes au métier d'institutrice ou de gouvernante.
1849	Mort de John Taylor.	
1851	Mariage de J. S. Mill et Harriet Taylor. Parution de « Enfranchisement of women » dans la <i>Westminster Review</i> .	Pétition en faveur du vote des femmes présentée aux Lords.
1853		La loi <i>Aggravated Assaults Act</i> durcit les peines encourues par les auteurs de violences conjugales.

1854		Barbara Leigh Smith Bodichon : <i>A Brief Summary in Plain Language of the Most Important Laws Concerning Women, together with a few Observations thereon.</i>
1856		Bessie Rayner Parkes : <i>Remarks on the Education of Girls</i> . Pétition sur le droit à la propriété pour les femmes mariées.
1857		Loi autorisant le divorce et le droit à la propriété de la femme séparée de son mari (<i>Divorce and Matrimonial Causes Act</i>).
1858	Mort de Harriet Taylor en Avignon.	
1859	<i>On Liberty</i> .	
1861	<i>Utilitarianism</i> et <i>Considerations on Representative Government</i> .	
1865	J. S. Mill devient député à la Chambre des communes. Il représente la circonscription de la City et Westminster jusqu'en 1868. Il tente, sans succès, de convaincre les Communes d'octroyer le droit de vote aux femmes.	Elizabeth Garrett devient la première femme médecin.
1866	J. S. Mill présente une pétition pour le droit de vote des femmes aux Communes.	Premières associations en faveur du droit de vote à Édimbourg, Londres et Manchester. Barbara Leigh Smith Bodichon : <i>Reasons for the Enfranchisement of Women</i> . Emily Davies : <i>The Higher Education of Women</i> . Lydia Becker : « Female Suffrage ».

TABLEAU DES ÉVÉNEMENTS CONTEMPORAINS

1867	Deuxième loi sur l'extension du suffrage, toujours exclusivement masculin. Helen Taylor (fille de Harriet Taylor) : <i>The Claims of Englishwomen to the Suffrage Constitutionally Considered.</i>
1869	<i>The Subjection of Women.</i> Les femmes célibataires qui remplissent les conditions requises par la loi sont autorisées à voter aux élections locales (<i>Municipal reform Act</i>). Ouverture de Girton College à Cambridge.
1870	Loi relative au droit de propriété des femmes mariées (<i>Married Woman's Property Act</i>). Josephine Butler fonde la Ladies National Association for the Repeal of the Contagious Diseases Acts.
1873	Mort de J. S. Mill en Avignon.

Bibliographie

Les sources des textes de Mill traduits dans l'anthologie sont indiquées en début d'ouvrage.

- ANNAS Julia, « Mill and the Subjection of Women », *Philosophy*, vol. 52, n° 200, avril 1977, p. 179-194.
- AUDARD Catherine, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, 2009.
- BRYSON Valerie, *Feminist Political Theory : An Introduction*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003.
- CAINE Barbara, *Victorian Feminists*, Oxford, OUP, 1992.
- CAMPBELL Alexander et OWEN Robert, *Debate on the evidences of Christianity*, Glasgow, Groombridge, 1839.
- CAPALDI Nicholas, *John Stuart Mill : A Biography*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- CHAÏBI Ridha, *Liberté et paternalisme chez John Stuart Mill*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- COLLINI Stefan, « Introduction », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*, Toronto, University of Toronto Press, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1984. En ligne : [<http://oll.libertyfund.org/title/255>](consulté le 1^{er} février 2011).
- COLLINI Stefan éd., *J. S. Mill, On Liberty and other writings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- DONNER Wendy, « Sexual Equality and the Subjection of Women », *Mill*, W. DONNER et R. FUMERTON éd., Chichester, Wiley-Blackwell, 2009, p. 106-124.
- EISENSTEIN Zillah, *The Radical Future of Liberal Feminism*, New York, Longman, 1981.
- GROAG BELL Susan et YALOM Marilyn éd., « The feminization of John Stuart Mill », *Revealing Lives : Autobiography, Biography, and Gender*, Albany, State University of New York, 1990, p. 81-92.
- HAYEK Friedrich A., *John Stuart Mill and Harriet Taylor : Their Correspondence and Subsequent Marriage*, Londres, Routledge and Kegan, 1951.

- HIMMELFARB Gertrude, *On Liberty and Liberalism*, New York, Alfred Knopf, 1974.
- JACOBS Jo Ellen, « The lot of gifted ladies is hard », *Hypatia's Daughters : Fifteen Hundred Years of Women Philosophers*, L. L. MCALISTER éd., Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, 1996, p. 215-247.
- JACOBS Jo Ellen éd., *The Complete Works of Harriet Taylor Mill*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, 1998.
- JACOBS Jo Ellen, *The Voice of Harriet Taylor Mill*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, 2002.
- LE DCEUFF Michèle, *Le sexe du savoir*, Paris, Aubier, 1998.
- MCCLELLAND J. S., *A History of Western Political Thought*, Londres et New York, Routledge, 1996.
- MILL John Stuart, *Considérations sur le gouvernement représentatif*, Patrick SAVIDAN éd., Paris, Gallimard, 2009.
- *L'asservissement des femmes*, Marie-Françoise CACHIN trad., Paris, Payot et Rivages, 1975 (2005).
- *Principes d'économie politique*, Léon ROQUET trad., Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1894. En ligne : [<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5456397j/f9.image>] (consulté le 14 mars 2012).
- *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. X – Essays on Ethics, Religion, and Society*, John M. ROBSON éd., Introduction par F. E. L. PRIESTLEY, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1985. En ligne : [<http://oll.libertyfund.org/title/241>] (consulté le 21 octobre 2013).
- *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XVII – The Later Letters of John Stuart Mill, 1849-1873, Part IV*, Francis E. MINEKA et Dwight N. LINDLEY éd., Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1972. En ligne : [<http://oll.libertyfund.org/title/254>] (consulté le 21 octobre 2013).
- *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XIV – The Later Letters of John Stuart Mill, 1849-1873, Part I*, Francis E. MINEKA et Dwight N. LINDLEY éd., Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1972. En ligne : [<http://oll.libertyfund.org/title/251>] (consulté le 21 octobre 2013).
- *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. I – Autobiography and Literary Essays*, John M. ROBSON et Jack STILLINGER éd., Introduction par Lord ROBBINS, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1981. En ligne : [<http://oll.libertyfund.org/title/242>] (consulté le 21 octobre 2013).
- *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. XXI – Essays on Equality, Law, and Education*, John M. ROBSON éd., Introduction par Stefan COLLINI, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1984 [1869]. En ligne : [<http://oll.libertyfund.org/title/255>] (consulté le 21 octobre 2013).
- MILL John Stuart, TAYLOR MILL Harriet et TAYLOR Helen, *Die Hörigkeit der Frau*, Francfort-sur-le-Main, Helmer (Edition Klassikerinnen), 1991.
- *Sexual Equality*, A. P. et J. M. ROBSON éd., Toronto, University of Toronto Press, 1994.

BIBLIOGRAPHIE

- MONACELLI Martine et PRUM Michel éd., *Ces hommes qui épousèrent la cause des femmes. Dix pionniers britanniques*, Paris, Les Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, 2010.
- PERKIN Joan, *Victorian Women*, Londres, John Murray, 1993.
- PYLE Andrew éd., *The Subjection of Women : Contemporary Responses to John Stuart Mill*, Bristol, Thoemmes press, 1995.
- ROSSI Alice éd., *Essays on Sex Equality*, Chicago, Chicago University Press, 1970.
- REEVES Richard, *John Stuart Mill : Victorian Firebrand*, Londres, Atlantic Books, 2007.
- ROBBINS Lord, « Introduction », *The Collected Works of John Stuart Mill, Vol. I – Autobiography and Literary Essays*, John M. ROBSON et Jack STILLINGER éd., *Online Library of Liberty*, Toronto, University of Toronto Press et Londres, Routledge and Kegan Paul, 1981. En ligne : [<http://oll.libertyfund.org/title/242/7709>] (consulté le 23 février 2011).
- ROBSON John, « Civilization and culture as moral concepts », *The Cambridge Companion to Mill*, John SKORUPSKI éd., Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 338-371.
- WIENER Martin J., *Men of Blood, Violence, Manliness and Criminal Justice in Victorian England*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- WILSON Fred, « John Stuart Mill », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Edward N. ZALTA éd., printemps 2012. En ligne : [<http://plato.stanford.edu/archives/spr2012/entries/mill/>] (consulté le 21 octobre 2013).

Index

- AMBERLEY, Lady — 48
AMBERLEY, Lord — 47-48, 54, 225,
227
A System of Logic — 37, 231, 233
Autobiography — 16, 20, 47, 50
- BAILEY, Samuel — 177
BENTHAM, Jeremy — 15, 18, 143
BERLIN, Isaiah — 16
BRYSON, Valerie — 41, 43, 45
BUTLER, Josephine — 41, 51, 224
- CAPALDI, Nicholas — 28, 45
CARLYLE, Jane — 21
CARLYLE, Thomas — 17, 21, 37, 65,
230
COLERIDGE, Samuel — 17, 37
Compagnie des Indes — 16, 17
COMTE, Auguste — 17, 37, 47-48, 85,
88, 91, 99, 178
*Considerations on Representative
Government* — 14, 27, 50
- Daily News* — 48
DAVIES, Emily — 183
DONNER, Wendy — 31, 43
- EISENSTEIN, Zillah — 44
Enfranchisement of women — 21,
23-24, 45, 48-50, 100
- FAWCETT, Millicent — 52
FOX, William Johnson — 18
- GARRETT ANDERSON, Elisa-
beth — 32, 193
- HARE, Thomas — 177
HAYEK, Friedrich — 20-21
HICKSON, William — 49
HIMMELFARB, Gertrude — 23, 25,
33-34, 36
- JACOBS, Jo Ellen — 17, 18, 21-23, 25,
28, 47
- LECKY, William — 47, 226-228
LE DCEUFF, Michèle — 26-27, 45
LEIGH SMITH BODICHON, Bar-
bara — 50, 197
- MAZLICH, Bruce — 25
MILL, James — 15, 16
Morning Chronicle — 48, 125
MOZLEY, Anne — 58
- OLIPHANT, Margaret — 54, 56, 58
On Liberty — 14, 25, 28, 38, 50, 173,
233
- PAPPE, Helmut Otto — 23
PLACE, Francis — 15

JOHN STUART MILL ET HARRIET TAYLOR

- Principles of Political Economy* — 14,
17, 25, 50, 231
- ROBBINS, Lionel — 15
- ROBSON, John et Ann — 47, 100
- ROBSON, John M. — 13, 21, 47
- ROSSI, Alice — 21
- Saint-Simon — 17
- Saturday Review* — 53, 54
- SIR GREY, George — 47, 136
- TAYLOR, Helen — 22, 48, 52, 224,
228
- TAYLOR, John — 17-18, 24, 234
- The Christian Observer* — 55-56
- The Subjection of Women* — 14, 19,
21, 27, 41-43, 50-52, 54, 57, 222, 234
- THOMPSON, William — 24, 33
- TOCQUEVILLE, Alexis de — 17, 37
- Utilitarianism* — 19, 39, 50
- Westminster Review* — 18, 48-49,
139, 178
- WHEELER, Anna — 24, 33, 41
- WOLLSTONECRAFT, Mary — 17, 24

Table

Textes traduits	9
<i>Note sur les textes</i>	13
Introduction	15
John Stuart Mill et Harriet Taylor : destins croisés	15
La participation de Harriet Taylor à l'œuvre de John Stuart Mill	19
Le féminisme libéral des Mill	31
Le libéralisme politique et l'égalité des sexes	31
La modernité en marche	34
Le féminisme comme exigence morale	38
Les textes et les critiques	41
Modernité et spécificité du féminisme millien	41
Les textes	46
Réception	52

Anthologie

Du mariage (1) (1832)	63
Du mariage (2) (1832)	81
Lettres à Auguste Comte (1843)	85
Les droits des femmes (1847)	100
Principes d'économie politique (1848)	112
Coups et blessures (1850)	125
La stabilité de la société (1850)	131
Déclaration de John Stuart Mill à l'occasion de son mariage avec Harriet Taylor (1851)	135
Lettre à Sir George Grey (1851)	136
L'affranchissement des femmes (1851)	139
De la liberté (1859)	168
Considérations sur le gouvernement représentatif (1861)	173
Auguste Comte et le positivisme (1865)	178
L'octroi du droit de vote aux femmes (1867)	181
L'asservissement des femmes (1869)	197
Lettre à Herbert Spencer (1869)	222
Lettres à Lord Amberley (1870)	224
Autobiographie (1873)	229
Tableau des événements contemporains	235
Bibliographie	241
Index	245